



This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

(ITU) للاتصالات الدولي الاتحاد في والمحفوظات المكتبة قسم أجراه الضوئي بالمسح تصوير نتاج (PDF) الإلكترونية النسخة هذه والمحفوظات المكتبة قسم في المتوفرة الوثائق ضمن أصلية ورقية وثيقة من نقلًا.

此电子版（PDF版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

# **SECTEUR DE LA NORMALISATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'UIT**

CONFÉRENCE MONDIALE DE NORMALISATION  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

HELSINKI, 1-12 MARS 1993

---

**LIVRE N° 2**



**PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES RENDUS  
DES SÉANCES**

**RAPPORTS DES COMMISSIONS  
DE LA CONFÉRENCE**

**LISTE DES PARTICIPANTS  
ET LISTE DES DOCUMENTS**

---

© UIT 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

# **SECTEUR DE LA NORMALISATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'UIT**

CONFÉRENCE MONDIALE DE NORMALISATION  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

HELSINKI, 1-12 MARS 1993

---

**LIVRE N° 2**

**PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES RENDUS  
DES SÉANCES**

**RAPPORTS DES COMMISSIONS  
DE LA CONFÉRENCE**

**LISTE DES PARTICIPANTS  
ET LISTE DES DOCUMENTS**

---

# CONFÉRENCE MONDIALE DE NORMALISATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

(Helsinki, 1993)

## LIVRE N° 2

### Table des matières

<i>Partie</i>		<i>Page</i>
1.	Organisation de la Conférence mondiale de normalisation des télécommunications .....	1
2.	Procès-verbaux des séances plénières .....	3
3.	Comptes rendus des séances de Commissions .....	46
3.1	Commission 2 – Commission de contrôle budgétaire .....	46
3.2	Commission 3 – Méthodes de travail du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT .....	51
3.3	Commission 4 – Structure et programme de travail des Commissions d'études .....	71
3.4	Commission 5 – Technologie des réseaux de télécommunication .....	93
3.5	Commission 6 – Services de télécommunication .....	105
4.	Rapports .....	121
4.1	Rapport du Directeur sur l'activité du CCITT entre la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière (Melbourne, 1988) et la Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (Helsinki, 1993) et Rapport sur le Secrétariat spécialisé du CCITT .....	121
4.2	Rapport de la Commission 2 .....	148
4.3	Rapport de la Commission 3 .....	152
4.4	Rapport de la Commission 4 .....	154
4.5	Rapport de la Commission 5 .....	188
4.6	Rapport de la Commission 6 .....	212
5.	Liste des participants .....	231
6.	Liste des documents .....	240
6.1	Documents AP X .....	240
6.2	Documents de la Conférence .....	243
6.3	Documents temporaires .....	248

**ORGANISATION ET TRAVAUX DE LA  
CONFÉRENCE MONDIALE DE NORMALISATION  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
(HELSINKI, 1993)**

**1 – ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE MONDIALE  
DE NORMALISATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
(Helsinki, 1993)**

**1.1** La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications a siégé à Helsinki (Finlande) du lundi 1<sup>er</sup> mars au vendredi 12 mars 1993. Les séances se sont tenues au Marina Congress Center d'Helsinki.

68 pays Membres de l'UIT, représentés par 65 Administrations et 19 exploitations reconnues, ont participé aux travaux; 8 organisations internationales ont envoyé des observateurs. Au total, 459 participants ont assisté aux réunions.

**1.2 Présidents et Vice-Présidents de la Conférence**

Président: M. S. J. HALME (Finlande)

Vice-Présidents: M. J. J. SILVA (Brésil)  
M. E. S. BARBELY (Etats-Unis)  
M. Y. A. TOLMACHEV (Russie)  
M. S. MBAYE (Sénégal)  
M. WANG ZHANNING (Chine)

Conseiller supérieur chargé de la Conférence: M. M. MALEK ASGHAR

**1.3 Commissions de la Conférence**

**1.3.1 Commission 1 – Commission de direction**

Composée du Président et des Vice-Présidents de la Conférence, ainsi que des Présidents et des Vice-Présidents des autres Commissions.

**1.3.2 Commission 2 – Commission de contrôle budgétaire**

Président: M. S. S. AL-BASHEER (Arabie saoudite)

Vice-Président: M. J. N. SANCHEZ VALLE (Espagne)

Secrétaire: M. A. TAZI-RIFFI

**1.3.3 Commission 3 – Méthodes de travail du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT**

Président: M. W. STAUDINGER (Allemagne)

Vice-Président: M. S. KANO (Japon)

Secrétaires: M. M. MALEK ASGHAR  
M. H. ZHAO

**1.3.4 Commission 4 – Structure et programme de travail des Commissions d'études**

Président: M. M. ISRAEL (Canada)

Vice-Président: M. J. HAYDON (Australie)

Secrétaires: M. Z. J. TAR  
M. A. GANGULI

**1.3.5 Commission 5 – Technologie des réseaux de télécommunication**

Président: M. H. K. PFYFFER (Suisse)

Vice-Président: M. M. ASFAW (Ethiopie)

Secrétaires: M. F. BIGI  
M. M. BETANCOURT

**1.3.6 Commission 6 – Services de télécommunication**

Président: M. J. S. RYAN (Etats-Unis)

Vice-Président: M. J. GALVAN TALLEDOS (Mexique)

Secrétaires: M. J. LEPESQUEUR  
M. S. TANAKA

**1.3.7 Commission 7 – Commission de rédaction**

Président: M. P. GONIN (France)

Vice-Présidents: M. D. A. HENDON (Royaume-Uni)  
M. V. RUBIO CARRETON (Espagne)

Secrétaire: M. G. TURNBULL

La Commission 2 a tenu deux réunions, les Commissions 3 et 4 ont tenu chacune quatre réunions et les Commissions 5 et 6 ont tenu chacune trois réunions.

## 2 – PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PLÉNIÈRES

*Président: M. S. J. HALME (Finlande)*

### SÉANCE D'OUVERTURE

(procès-verbal tel qu'approuvé à la troisième séance plénière)

Lundi 1<sup>er</sup> mars 1993 à 11 heures

1. Ouverture de la Conférence par le Secrétaire général de l'UIT
2. Allocution du Ministre des transports et des communications de Finlande
3. Election du Président de la Conférence
4. Allocution du Président de la Conférence
5. Allocution du Secrétaire général
6. Allocution du Directeur du Bureau des radiocommunications
7. Allocution du Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications

#### 1. Ouverture de la Conférence par le Secrétaire général de l'UIT

1.1 Le *Secrétaire général* souhaite à tous les participants la bienvenue à la première Conférence mondiale de normalisation des télécommunications, qu'il déclare officiellement ouverte.

#### 2. Allocution du Ministre des transports et des communications de Finlande

2.1 Le *Ministre des transports et des communications de Finlande* prononce l'allocution reproduite dans l'Annexe 1.

2.2 Le *Secrétaire général* remercie le Ministre de son allocution et lui exprime sa vive reconnaissance pour l'hospitalité dont fait preuve le Gouvernement de la Finlande en accueillant la Conférence.

#### 3. Election du Président de la Conférence

3.1 Le *Secrétaire général* propose que, conformément au souhait des Chefs de délégation, M. S. J. Halme, Chef de la délégation finlandaise, occupe les fonctions de Président de la Conférence.

3.2 M. Halme est élu Président de la Conférence par acclamation.

3.3 *M. Halme prend la présidence.*

#### 4. Allocution du Président de la Conférence

4.1 Le *Président* prononce l'allocution reproduite dans l'Annexe 2.

#### 5. Allocution du Secrétaire général

5.1 Le *Secrétaire général* prononce l'allocution reproduite dans l'Annexe 3.

#### 6. Allocution du Directeur du Bureau des radiocommunications

6.1 Le *Directeur du Bureau des radiocommunications* prononce l'allocution reproduite dans l'Annexe 4.

## **7. Allocution du Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications**

7.1 *Le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications prononce l'allocution reproduite dans l'Annexe 5.*

*La séance est levée à 11 h 55.*

### ANNEXE 1

#### **Allocution du Ministre des transports et des communications de Finlande**

Monsieur le Secrétaire général,  
Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur pour moi de prendre la parole devant cette importante assemblée et de vous souhaiter au nom du Gouvernement finlandais la bienvenue en Finlande et à la première Conférence mondiale de normalisation des télécommunications.

Le système des télécommunications de la Finlande a toujours été relativement original et différent de celui de la plupart des autres pays. Vous serez peut-être surpris d'apprendre qu'il n'y a jamais eu en Finlande de monopole d'Etat pour les télécommunications. Bien entendu, il a existé et il existe toujours un Office public des PTT qui est chargé des communications internationales et interurbaines et de la téléphonie locale, essentiellement dans les zones rurales.

Cependant, la Finlande a toujours compté un grand nombre, actuellement 58, de compagnies téléphoniques locales qui opèrent principalement dans les villes. Ces compagnies répondent aux besoins de service téléphonique local de 70% de la population finlandaise. Ensemble, elles constituent l'Association des compagnies téléphoniques de Finlande dont la création remonte à 1921. L'Association a par la suite établi des filiales pour fournir des services de télécommunication plus modernes.

Cette situation particulière s'explique par des raisons historiques. Pendant la période russe de notre histoire, on considérait que le téléphone n'avait pas d'importance stratégique et qu'il pouvait en conséquence être confié aux autorités locales. L'histoire a montré combien ce jugement était erroné: les télécommunications, des services téléphoniques les plus simples aux services de télécommunication les plus perfectionnés, sont devenues une nécessité mondiale sans lesquelles l'existence et le développement de la société moderne seraient inconcevables.

Ce fait est prouvé par la situation des pays d'Europe centrale et orientale, ceux qu'on appelle les pays à économie de transition. Il a été clairement démontré que les entreprises occidentales hésitent à s'y installer en raison de l'absence ou de la médiocrité des services de télécommunication. Afin de faire progresser leurs propres entreprises et d'attirer des investisseurs étrangers, ces économies de transition devront faire des efforts importants pour améliorer leurs services de télécommunication et leur infrastructure en général.

Parallèlement, il est dans l'intérêt, non seulement de ces pays, mais aussi de leurs voisins d'Europe occidentale, que la paix, la stabilité, la démocratie et les réformes économiques prennent racine dans la partie orientale de notre continent. De nombreux efforts sont en cours, mais on peut et on doit faire beaucoup plus encore pour faciliter la transition.

Si j'ai mentionné ici les nouvelles économies de marché d'Europe centrale et orientale, qui sont proches de la Finlande et avec lesquelles nous avons rapidement accru nos relations, je n'en suis pas moins conscient des immenses difficultés auxquelles sont confrontées les populations des pays en développement. Le «village mondial» est peut-être une réalité un peu éloignée, mais il existera grâce aux télécommunications. Efforçons-nous ensemble d'atteindre cet objectif.

En raison de la longue période de coexistence d'un grand nombre de compagnies téléphoniques, la Finlande a été relativement ouverte aux idées nouvelles et prête à les adopter. La coopération entre compagnies a toujours été bien organisée, en particulier dans le domaine technique. Cela a permis d'établir des systèmes de réseaux homogènes et très fonctionnels dans toutes les compagnies et une large compétition s'est instaurée dans le domaine du savoir-faire et de la technologie modernes.

La normalisation, dans laquelle votre organisation, l'Union internationale des télécommunications, a joué et continuera sans aucun doute à jouer un rôle décisif, a été un élément majeur de ce développement. Elle a progressivement ouvert les portes à la concurrence internationale pour la vente et l'achat d'équipements nouveaux de télécommunication. Cette situation, ainsi que les efforts déployés par votre Union, ont contribué au transfert de connaissances technologiques entre compagnies de télécommunication. En conséquence, celles-ci ont apporté une contribution importante à la recherche et au développement dans ce domaine, en particulier du fait que les pouvoirs publics n'avaient pas les moyens de contrôler, soit dans le cadre de la politique de l'emploi soit dans celui de la politique industrielle, les achats faits par les compagnies privées ni de donner la préférence exclusive à l'industrie nationale.

Toutefois, ce type de coopération, qui n'était pas accompagné d'une concurrence commerciale réelle, a bien entendu eu des aspects négatifs, en particulier du point de vue des utilisateurs. Ceux-ci trouvaient les tarifs trop élevés. Il faut cependant noter que c'est grâce à ces tarifs élevés que les réseaux de télécommunication ont pu se développer rapidement.

Il était donc devenu nécessaire de prendre de nouvelles orientations. En Finlande, nous avons déjà ouvert la voie dans les années 80 avec la promulgation en 1987 de la Loi sur les télécommunications, séparant les fonctions de réglementation des opérations commerciales, ce qui permettait à l'Etat d'octroyer des licences à des compagnies se faisant concurrence.

Les autres étapes ont rapidement suivi. Ainsi les services mobiles de pointe GSM ont été ouverts à la concurrence en 1990. En septembre 1992, l'Association des compagnies téléphoniques locales a obtenu le droit de fournir des services téléphoniques dans l'ensemble du pays. En contrepartie, les PTT ont obtenu des droits concurrentiels complets pour la téléphonie locale dans les zones de concession des compagnies privées.

Ainsi, les PTT ne conservent actuellement que le monopole des services téléphoniques internationaux. Même dans ce secteur, certaines compagnies de télécommunication privées ont obtenu à titre exceptionnel le droit d'établir des services internationaux avec l'Estonie au sud, la Carélie à l'est et la Suède à l'ouest.

Cette concurrence prendra pleinement effet le 1<sup>er</sup> janvier 1994. Le Gouvernement a également décidé qu'au même moment les PTT deviendront une société à responsabilité limitée.

Mon Ministère a estimé que la concurrence permettra de réduire le coût des télécommunications de la nation d'environ 150 millions de dollars des Etats-Unis par an. Cent millions de dollars des Etats-Unis d'économies seront réalisés par le secteur des entreprises et le reste par les abonnés du secteur résidentiel. On prévoit que les tarifs des communications interurbaines diminueront de 55% et que les taxes téléphoniques locales seront réduites d'environ 10%.

La Finlande peut ainsi être considérée comme le pays étant à la pointe de la libéralisation des télécommunications. Dans d'autres domaines la Finlande a aussi poussé très loin le développement du secteur des télécommunications. La Communauté européenne va dans la même direction et adoptera vraisemblablement des solutions que nous appliquons déjà. La prochaine entrée en vigueur de l'Accord de l'AEE et la future participation de la Finlande à la Communauté européenne contribueront à renforcer et à faciliter cette coopération dans l'intérêt de toutes les parties.

Grâce à la place qu'elle occupe dans le domaine des télécommunications, la Finlande a pris part avec succès à des projets de développement des télécommunications dans des pays tiers, et notamment les pays d'Europe centrale et orientale. C'est ainsi que nous établissons des réseaux téléphoniques mobiles en Russie et en Estonie. Nous installons des câbles optiques depuis la Finlande vers l'Estonie et Saint-Petersbourg. Nous avons créé des coentreprises en Russie, en Estonie, en Hongrie, etc. Nous sommes très compétitifs dans le domaine des télécommunications dans des pays encore plus lointains, par exemple la Turquie et la Thaïlande.

J'espère que cette brève présentation des télécommunications en Finlande vous fera comprendre pourquoi j'estime que les télécommunications sont l'un des domaines où la Finlande a le plus progressé, même par rapport aux normes internationales les plus élevées. J'espère sincèrement que le programme de cette Conférence vous permettra de vous faire une idée encore plus précise de ce que sont les télécommunications de la Finlande aujourd'hui.

Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite une intéressante Conférence et un fructueux séjour dans notre pays.

### Allocution du Président de la Conférence

Monsieur le Ministre,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs les délégués,  
Mesdames et Messieurs,

Il me faut tout d'abord remercier toutes les délégations de la confiance qu'elles me témoignent. C'est un grand honneur pour mon pays, qui célèbre le 75<sup>e</sup> anniversaire de sa Déclaration d'indépendance, d'accueillir cette importante réunion internationale: la première Conférence mondiale de normalisation des télécommunications, initialement prévue comme X<sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT. Je ferai de mon mieux pour qu'elle soit couronnée de succès.

Quelques mots d'abord au sujet des objectifs de la Conférence.

Cette première Conférence de normalisation des télécommunications sera la première conférence de l'UIT qui se sera tenue après la Conférence de plénipotentiaires additionnelle de décembre 1992 à Genève dont certains d'entre nous se souviennent. Cette dernière Conférence a pris, sur la base des travaux de la Commission de Haut Niveau, présidée par M. Warren, des décisions relatives à la nouvelle Constitution et à la nouvelle Convention de l'UIT. Nous effectuerons nos travaux conformément à ces décisions et à ces résolutions, dont certaines visaient expressément la CMNT.

La raison de la réorganisation de l'UIT est le changement d'époque: il s'agit de mutations qui ne sont pas dues à la politique mais à la rapide évolution technique et économique. Les plus grandes répercussions qui en ont résulté ont porté tant sur le traitement des données que sur la communication de celles-ci. Le réseau téléphonique peut lui-même aujourd'hui être considéré comme un réseau pour données, composé de nœuds qui sont de puissantes calculatrices. L'apparition des ordinateurs personnels a déjà changé l'univers des télécommunications. Mais ce n'est là que le début. Le réseau de télécommunication n'a pas seulement pour base des raccordements locaux en fils de cuivre: les accès radioélectriques concurrencent déjà beaucoup ces lignes. Les raccordements en fibres optiques à large bande sont également une réalité, au moins pour les télécommunications d'affaires. De nombreux agents du changement estiment que l'UIT et le CCITT sont trop lents dans leurs travaux de normalisation. Nous en apprendrons plus à ce propos de la bouche de M. Irmer, qui nous dira tout ce qui est fait actuellement. De nombreuses activités ont été lancées à maints niveaux afin d'apporter des changements, à partir d'organisations de normalisation nationales et régionales. Des Groupes de travail et des instances moins officielles ont été constitués pour atteindre de nombreux objectifs. De grandes entreprises industrielles – et des groupements de telles entreprises – ont conclu des accords de partenariat afin d'obtenir des avantages stratégiques et d'exercer une certaine influence sur la normalisation. Il est certain que toutes ces activités ont leur rôle à jouer. Mais il faut aussi une véritable normalisation internationale. Nous espérons que l'UIT, avec ses longues traditions, sera en mesure de s'adapter aux exigences modernes et saura tirer parti de sa large composition. Il ne faut pas oublier en effet que l'UIT compte plus de pays Membres que toute autre organisation de normalisation.

Permettez-moi de rappeler les mots du Secrétaire général, qui a déclaré que si l'UIT ne pouvait pas changer, elle risquerait de ne pas avoir d'avenir. Un tel changement nécessite de nous tous beaucoup de travail. Il nous faudra mettre à contribution un peu de nos ressources nationales. Cette contribution ne sera pas consentie en vain mais elle aidera chacun de nous à mieux remplir sa tâche en vue de l'établissement et de la maintenance d'un meilleur réseau de télécommunication au service de nos concitoyens, de nos Administrations locales et centrales, et de nos entreprises commerciales.

Hier, le 28 février, on fêtait en Finlande le Jour du Kalevala. Le Kalevala est une œuvre littéraire de Lönnroth fondée sur des recueils d'éléments folkloriques formant une épopée nationale. Le Kalevala met l'accent sur le pouvoir véritablement magique de la parole. Il s'agit en fait de la communication orale. L'aspect magique correspond aux communications électriques et au traitement électronique des données. J'estime que tout cela est vraiment magique car dépassant de beaucoup notre entendement, même si nous, ingénieurs, en sommes les concepteurs et les réalisateurs. Ce qui importe dans les communications c'est toutefois le message, le contenu, le sens de ce que nous transmettons. C'est là la tâche des utilisateurs des services de télécommunication; notre rôle à nous consiste à faire le travail magique et à essayer d'améliorer les normes qui le régissent.

**Allocution du Secrétaire général  
de l'Union internationale des télécommunications**

Kokouksemme kunnioitettu herra puheenjohtaja, [Monsieur le Président]

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Ladies and Gentlemen,

Chers amis,

J'ai une tradition personnelle, qui est de prononcer l'ouverture de toutes les conférences et réunions de l'UIT dans la langue du pays hôte. Aujourd'hui, je dérogerai à cette tradition. Je n'ai rien contre les belles langues finnoise et suédoise, mais cette fois je voudrais que vous ne vous rappeliez pas seulement que je me suis exprimé dans une langue bizarre: je voudrais que vous vous souveniez de mon message, au moins d'une partie de ce que j'ai dit et pour cela l'anglais est probablement le meilleur moyen. C'est aujourd'hui une date historique dans la longue vie de l'Union internationale des télécommunications. Dans le calendrier finlandais, le 1<sup>er</sup> mars est évidemment une date importante: c'est le premier jour du printemps. J'espère donc qu'au cours de ces prochains jours vous allez pouvoir profiter de la douceur du beau printemps finlandais... Il est évident que ce 1<sup>er</sup> mars 1993 est un jour particulièrement important car c'est aujourd'hui que s'ouvre la première Conférence mondiale de normalisation des télécommunications. L'événement mérite assurément d'être célébré, non pas tant pour avoir lieu dans cette belle ville d'Helsinki, capitale de mon pays, que pour d'autres raisons. Aujourd'hui en effet naît une UIT nouvelle et prend effet une nouvelle organisation qui permettra à cette ancienne institution qu'est l'Union, fondée il y a 128 ans, d'entrer de plain-pied dans le XXI<sup>e</sup> siècle: c'est certainement un événement que nous nous devons de célébrer aussi.

Notre Président a déjà signalé la Conférence de plénipotentiaires additionnelle (APP), la première de l'histoire de l'Union. L'APP avait pour mission – en décembre dernier – d'examiner les propositions de réforme de la structure et du fonctionnement de l'Union destinées à lui permettre de mieux s'adapter à l'évolution rapide du monde des télécommunications. L'APP a été couronnée de succès. En l'espace de deux semaines seulement, les délégués ont remanié complètement la Constitution et la Convention de l'UIT dans le sens recommandé par la C.H.N. Pendant la plus courte Conférence que l'UIT ait jamais tenue, ils ont réussi à moderniser et à mettre à jour des dispositions mises en place en 1947, il y a près de 50 ans, par la Conférence d'Atlantic City où ont été jetées les bases de l'UIT moderne. N'est-ce pas la meilleure preuve que les Membres de l'UIT ont reconnu l'urgence de cette nécessaire refonte et qu'ils sont disposés à la mener à bien?

À la suite de l'APP, les activités de l'Union ont été réorganisées et relancées. Notre organisation sera ainsi mieux à l'écoute de ses clients. Les changements les plus spectaculaires sont intervenus dans les domaines de la normalisation et des radiocommunications: les attributions des anciens CCITT, CCIR et IFRB ont fait l'objet d'un profond remaniement.

La création du Secteur de la normalisation des télécommunications, qui regroupe les activités de normalisation que menaient autrefois le CCITT et le CCIR, fait écho à l'intégration des communications à courants porteurs et radioélectriques, qui est particulièrement manifeste dans certains secteurs comme les services mobiles.

Le nouveau Secteur des radiocommunications regroupe les activités du CCIR qui avaient pour but de promouvoir l'élaboration de règlements des radiocommunications et les responsabilités d'application qui incombait à l'IFRB; sa création est dans le droit fil d'une stratégie plus vaste visant à améliorer l'efficacité de l'UIT dans sa fonction de réglementation.

L'APP a considéré que ces nouveaux rouages devaient être mis en place dans les plus brefs délais. Au lieu d'attendre jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1994, date à laquelle les autres dispositions de la nouvelle Constitution entreraient en vigueur, la Conférence a fixé à aujourd'hui, le 1<sup>er</sup> mars 1993, l'établissement des Secteurs de la normalisation, des radiocommunications et du développement. C'est ainsi qu'à partir d'aujourd'hui, le CCITT, le CCIR et l'IFRB cessent d'exister, laissant place à l'UIT nouvelle!

Grâce à la réforme structurelle décidée par l'APP, l'UIT est à même de conserver le rôle prédominant qui est le sien dans les télécommunications internationales pour le reste de la décennie et peut-être jusqu'au début du XXI<sup>e</sup> siècle. Toutefois, chers amis, il n'en sera ainsi que si nous appliquons ces nouvelles dispositions dans ce véritable esprit de réforme qui a présidé à leur élaboration.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications peut être considérée comme le premier test pour l'UIT nouvelle. Les Membres de l'Union sont-ils disposés à réformer complètement le processus de normalisation de l'UIT? Les quinze prochains jours nous apporteront la réponse à cette question qui sera, je l'espère, un «oui» franc et massif!

Il est capital pour les activités de normalisation de l'UIT que soit manifeste la volonté de changer le fonctionnement de l'Union. Le Secteur de la normalisation, peut-être plus que tout autre domaine d'activité de l'UIT, se reflète dans l'évolution de l'environnement des télécommunications où les monopoles dans la fabrication et la prestation des services tombent les uns après les autres, où de nouveaux acteurs apparaissent et où l'Etat délaisse l'exploitation au profit de la réglementation. Grâce à ce nouvel environnement, le secteur privé est appelé à jouer un rôle plus important dans le processus de normalisation. Ce nouvel environnement a aussi fait apparaître de nouvelles organisations de normalisation régionales, jeunes et dynamiques. La normalisation devient ainsi une activité soumise au jeu de la concurrence et doit être traitée comme telle!

Chers délégués, les discussions seront nombreuses dans les deux semaines à venir et nombre de points de vue différents seront exprimés. En fin de compte, j'espère que les participants pourront se mettre d'accord sur des mécanismes et des stratégies d'élaboration de normes UIT mondiales et que nous y parviendrons avec économie et efficacité, dans le souci de servir les intérêts de tous les Membres de la famille de l'UIT, pays développés ou en développement, secteur public ou privé, fabricants ou prestataires de services. Il est évident que nous devrions par-dessus tout servir les intérêts et satisfaire les besoins réels de ceux qui en définitive sont nos clients: les consommateurs de biens et de services de télécommunication dans le monde.

C'est là un programme des plus ambitieux pour la première Conférence mondiale de normalisation des télécommunications. Je suis convaincu que, sous la direction éclairée de notre Président, nous saurons faire de cette Conférence une réussite. Je suis également persuadé que ce succès ne saurait être obtenu sans que nous œuvrions tous dans la même direction. Je vous souhaite tout le succès possible dans vos travaux.

#### ANNEXE 4

##### **Allocution du Directeur du Bureau des radiocommunications**

C'est pour nous un grand privilège de participer à cette première Conférence mondiale des télécommunications. Le CCITT peut faire état d'une histoire de remarquables réalisations en matière de compatibilité entre réseaux de télécommunication, mais le nouveau Secteur de la normalisation des télécommunications envisage un régime encore plus fort ainsi qu'une image nouvelle pour la normalisation mondiale des réseaux. J'apprécie particulièrement le fait que nous ayons été invités en Finlande. Les experts finlandais en radioélectricité apportent beaucoup – en données et en orientations – aux activités techniques et administratives de l'UIT dans le domaine des radiocommunications. Et ce n'est un secret pour personne que la vision de notre Secrétaire général – Monsieur Pekka Tarjanne – a été pour beaucoup dans la perspective nouvelle qui s'ouvre pour l'Union internationale des télécommunications.

Bientôt centaines, les radiocommunications sont un élément important de l'environnement évolutif des télécommunications. La radio a semé les toutes premières graines de la compétition. Elle reste un agent du changement.

Les systèmes numériques font face actuellement à la concurrence des satellites pour les communications universelles. Les techniques hertziennes tissent maintenant leurs propres services et marchés nouveaux. Les communications par satellite et de Terre sont spécialement adaptées à une croissance rapide et économique des régions en développement. Des Journées d'étude des Nations Unies sur le Développement des communications spatiales, tenues en Corée au mois de décembre, ont donné un aperçu saisissant de la croissance et de la compétition dans le domaine spatial pour la Région de l'Asie-Pacifique. La coordination de l'utilisation de l'orbite et du spectre est toujours plus intense dans les Régions de l'Asie-Pacifique, de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud.

Un Groupe ad hoc mixte d'experts s'est efforcé, de 1990 à 1992, de relever et d'éliminer les incompatibilités entre protocoles RNIS et transmission par satellite. Des accords de coordination sont désormais en place afin d'assurer la future compatibilité du développement dans le domaine du RNIS à large bande et afin de prendre en charge les nouvelles techniques d'exploitation des satellites telles que les microstations (VSAT) et même les satellites en orbite terrestre basse (LEO). Les microstations sont économiques, faciles à installer et à exploiter. Leur marché se développe dans le monde entier.

La Conférence administrative mondiale des radiocommunications tenue en 1992 a indiqué de nouvelles bandes de fréquences pour les futurs services mobiles de communication. La téléphonie cellulaire et sans fil ainsi que la radiomessagerie ont provoqué une sorte de «ruée vers l'or» en direction des communications personnelles. Des Recommandations ont été élaborées pour une future génération de systèmes mobiles publics terrestres de télécommunication (FSMPTT) et de télécommunications personnelles universelles (TPU). Un secteur de Terre couvrira des régions à forte densité démographique tandis qu'un secteur spatial desservira de plus vastes régions, notamment les zones rurales et isolées.

Des propositions mettant en jeu des satellites géostationnaires et des satellites en orbite terrestre basse s'affrontent actuellement pour conquérir le marché du secteur spatial des communications personnelles. Les systèmes LEO permettent d'utiliser un terminal portatif de faible puissance pour travailler avec des satellites à puissance relativement faible, mais il faut de nombreux satellites pour assurer une couverture comparable à celle d'un système à satellite géostationnaire, et la coordination des fréquences est plus complexe.

La radiodiffusion audionumérique est la technique du XXI<sup>e</sup> siècle qui apportera aux auditeurs une qualité sonore égale à celle des disques compacts ainsi que des services de diffusion de données à partir du domicile ou en cours de déplacement. La radiodiffusion audionumérique et la télévision numérique à haute définition vont donner une nouvelle importance aux supports hertziens, de Terre comme de satellite, pour le futur acheminement des programmes radiodiffusés.

Un autre aspect de la nouvelle perspective de l'UIT, qui va s'intégrer au nouveau Secteur des radiocommunications, est représenté par les travaux de Commissions d'études du CCIR au sujet des aspects techniques des systèmes radioélectriques et de l'utilisation du spectre. La «famille des radiocommunications» comprend les Conférences mondiales des radiocommunications, l'Assemblée des radiocommunications et ses Commissions d'études, les activités d'enregistrement des fréquences de l'ancien IFRB, un nouveau Comité du Règlement des radiocommunications et un Groupe consultatif permanent. Les secrétariats du CCIR et de l'enregistrement des fréquences de l'IFRB sont, à ce jour, réunis. La nouvelle structure devrait renforcer les activités, non seulement au sein des secrétariats mais aussi dans les organisations et Administrations participantes.

Les activités déployées à la suite de l'APP, aussi bien au CCIR qu'au CCITT, ont eu pour objectif de donner rapidement effet à la réaffectation et à l'attribution, aux Commissions d'études de normalisation appropriées, des sujets relatifs aux normes des réseaux. Des rapports sont soumis à votre Conférence par la réunion commune des Groupes consultatifs ad hoc, ainsi qu'un compte rendu de suivi par les Directeurs. Une future coopération spéciale est envisagée concernant les futurs systèmes mobiles publics terrestres de télécommunication et la compatibilité des systèmes à satellite dans les RNIS. Il ne fait aucun doute que la normalisation des réseaux sera effectuée au sein du Secteur de la normalisation des télécommunications. Un esprit de bonne volonté et de coopération s'est manifesté au cours de ces travaux afin d'assurer la réalisation, en temps voulu, des intentions de la nouvelle Constitution et de la nouvelle Convention.

Je vous remercie beaucoup de votre attention.

## ANNEXE 5

### **Allocution du Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications**

Monsieur le Président,  
Membres distingués des délégations, chers collègues,  
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un plaisir de vous voir si nombreux à cette première Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT): j'y vois la preuve de votre intérêt pour la normalisation. Je vous en suis très reconnaissant et je vous souhaite à tous une très cordiale bienvenue à Helsinki. Je suis certain de parler en votre nom lorsque je remercie nos hôtes finlandais de nous avoir invités dans leur beau pays septentrional où, comme j'ai été très surpris de l'apprendre, le printemps est déjà arrivé.

Dans cette CMNT, nous sommes en compagnie de nombreux représentants d'organisations internationales et régionales. Permettez-moi de tous les saluer, surtout ceux qui représentent pour la première fois leur organisation à notre Conférence.

Je voudrais également adresser un chaleureux souhait de bienvenue aux délégués d'autres organisations de normalisation et saluer en particulier l'ISO, la CEI et les organisations régionales de normalisation, avec lesquelles nous avons œuvré avec très grand succès au cours de cette période d'études.

Enfin et surtout, j'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue à tous mes collègues du siège de l'UIT à Genève, qui se joindront à nous et nous assisteront au cours des deux semaines qui viennent. Nous continuerons à dépendre de leur aide comme cela a été le cas au cours des préparatifs de cette Conférence.

Chers collègues,

Comme notre Secrétaire général l'a déjà fait observer, une nouvelle ère commence aujourd'hui pour l'UIT alors que les décisions prises en décembre dernier par la Conférence de plénipotentiaires additionnelle (APP-92) entrent provisoirement en vigueur, modifiant ainsi la structure, les objectifs et les méthodes de travail de l'Union. A partir d'aujourd'hui le CCITT cesse d'exister. Il est remplacé par le Secteur de la normalisation des télécommunications.

Aujourd'hui s'ouvre à Helsinki la première Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT-93), en lieu et place de ce qui aurait été la X<sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT. Il y a encore un troisième événement, quoique un peu moins important, à signaler en particulier pour les «fans» du RNIS – dont je continue à faire partie. Il s'agit de l'entrée en service du nouvel autocommutateur privé de l'UIT. C'est un commutateur RNIS, si bien que l'ère du RNIS est en train de commencer à Genève. J'y vois une claire indication du fait que l'UIT met en application ses propres normes, ce qui montre qu'on leur a prêté attention.

Il y aura toujours des sceptiques qui pourront penser que ces changements sont un simple remaniement de ce qui existait jusqu'à maintenant, alors que les bases restent les mêmes. Tel n'est pas le cas. Ce qui arrive en ce premier mars 1993 aux activités de normalisation de l'UIT ne consiste pas seulement à les remplacer par d'autres. C'est une étape décisive de la réforme profonde qui a commencé lors de la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière tenue à Melbourne en 1988 et qui sera mise en œuvre lors de la CMNT-93 à Helsinki, puis par la suite.

Les forces qui dessinent la normalisation d'aujourd'hui sont la rapide évolution des techniques de télécommunication et un environnement dynamique, évolutif, caractérisé par des mots d'ordre tels que libéralisation, privatisation, compétition, mondialisation et régionalisation (pour ne nommer que ceux-là). Seule peut survivre une organisation qui est souple et qui s'adapte en permanence à ces facteurs déterminants.

Comme vous le savez, le processus de réforme a commencé à Melbourne avec le fameux slogan: «l'esprit de Melbourne», forgé par notre Secrétaire général. A cette époque, il n'était pas encore Secrétaire général mais Président de la Commission A, qui entreprenait un grand nombre de réformes de structure et de méthodes de travail. Ce fut là une première révision de notre structure, qui a porté ses fruits dans bon nombre de domaines. Il est un résultat sur lequel j'aimerais appeler votre attention (et ici je voudrais rappeler les paroles de notre Président qui disait que le CCITT était trop lent): il s'agit du fait que, depuis Melbourne, nous avons été en mesure de réduire la durée d'établissement des normes pour la faire passer à 18 mois au lieu des quatre années ou plus nécessaires avant Melbourne. Ce n'est là qu'une partie du succès que nous avons obtenu et j'espère pouvoir vous en dire plus cet après-midi.

Cependant, ce n'est pas, cela va de soi, une raison pour nous reposer sur nos lauriers. Depuis Melbourne, aussi bien les techniques que l'environnement des télécommunications ont changé. Cela doit se refléter dans les décisions de la CMNT-93. De plus, la Conférence d'Helsinki devra tenir compte des décisions de l'APP-92 concernant le transfert des travaux de normalisation relatifs aux réseaux, de l'ancien CCIR au Secteur de la normalisation, ainsi que la création d'un Groupe consultatif pour la normalisation des télécommunications en tant que nouvel instrument permettant d'améliorer ultérieurement l'efficacité de la normalisation mondiale.

Que faut-il attendre de la CMNT-93? Plutôt que de spéculer sur des points de détail, permettez-moi de résumer mes attentes dans deux secteurs bien précis.

Tout d'abord, il est *indispensable* que la CMNT-93 accomplisse la réforme de la normalisation et reconnaisse, ce faisant, que le monde des télécommunications d'aujourd'hui, qui connaît de grands changements, doit en permanence s'adapter. Les vieilles recettes donnaient de bons résultats dans le passé, elles ne marchent plus maintenant; il faut accepter le changement: c'est le moteur d'une organisation de normalisation moderne.

Ensuite, il est *indispensable* que la CMNT-93 ne craigne pas de prendre des décisions non conventionnelles et novatrices. Certes, de telles décisions comportent *effectivement* des risques et rien ne garantit le succès. Mais là où il y a la volonté il y a les moyens. L'expérience que nous avons acquise au cours des quatre ans écoulés depuis Melbourne montre clairement que si nous voulons réformer nous le pouvons, même dans une organisation séculaire et dite – à tort selon moi – conservatrice comme l'UIT. Relevons le défi sous la présidence de Monsieur Halme, prenons les choses en main, cessons de faire des discours et mettons-nous au travail. Je vous remercie de votre attention.

## PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE

(procès-verbal tel qu'approuvé à la troisième séance plénière)

Lundi 1<sup>er</sup> mars 1993 à 14 h 35

### *Sujets traités:*

1. Hommage aux délégués décédés
2. Remerciements aux délégués retraités
3. Election des Vice-Présidents de la Conférence
4. Création des Commissions (structure de la Conférence)
5. Election des Présidents et Vice-Présidents des Commissions
6. Informations générales sur le secrétariat et l'organisation de la Conférence
7. Répartition des documents entre les Commissions
8. Rapport du Directeur du TSB sur les activités du CCITT depuis la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière (Melbourne, 1988) et sur les décisions de la Conférence de plénipotentiaires additionnelle (Genève, 1992)

### **1. Hommage aux délégués décédés (Document 4 + Add.1)**

1.1 *Sur proposition du Directeur du TSB, les délégués observent une minute de silence pour honorer la mémoire des délégués du CCITT décédés depuis la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT.*

### **2. Remerciements aux délégués retraités (Document 5 et addendums)**

2.1 *Le Directeur du TSB remercie tous les délégués partis à la retraite depuis la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière, en leur exprimant tous ses vœux. Il ajoute que tous les noms de retraités qui n'auraient pas été mentionnés dans le Document 5 et addendums doivent être notifiés au secrétariat de manière qu'une liste complète puisse être publiée avant la fin de la Conférence.*

### **3. Election des Vice-Présidents de la Conférence**

3.1 *Le Secrétaire général propose, compte tenu des suggestions formulées à la réunion des Chefs de délégation pour l'élection des quatre Vice-Présidents et des observations présentées ultérieurement par le délégué des Etats-Unis pour rappeler qu'il est habituel d'élire cinq Vice-Présidents aux Assemblées plénières du CCITT, de nommer les personnes suivantes:*

M. J. J. Silva (Brésil)

M. E. S. Barbely (Etats-Unis)

M. Y. A. Tolmachev (Russie)

M. S. Mbaye (Sénégal)

M. Wang Zhanning (Chine)

3.2 Les Vice-Présidents de la Conférence sont *élus* par acclamation.

#### 4. Création des Commissions (structure de la Conférence) (Document DT/1)

4.1 Le *Secrétaire général* attire l'attention sur la structure de la Conférence proposée dans le Document DT/1 qui est le résultat de consultations antérieures et qui a en outre rencontré l'approbation des Chefs de délégation réunis le matin.

4.2 Il est *pris note* du Document DT/1.

#### 5. Election des Présidents et Vice-Présidents des Commissions

5.1 Le *Secrétaire général* donne lecture des noms des personnes proposées par les Chefs de délégation pour occuper les postes de Présidents et de Vice-Présidents des Commissions:

Commission 2 (Contrôle budgétaire)	Président:	M. S. S. Al-Basheer (Arabie saoudite)
	Vice-Président:	M. J. N. Sánchez Valle (Espagne)
Commission 3 (Méthodes de travail)	Président:	M. W. Staudinger (Allemagne)
	Vice-Président:	M. S. Kano (Japon)
Commission 4 (Structure et programme)	Président:	M. M. Israel (Canada)
	Vice-Président:	M. J. Haydon (Australie)
Commission 5 (Réseaux)	Président:	M. H. K. Pfyffer (Suisse)
	Vice-Président:	M. M. Asfaw (Ethiopie)
Commission 6 (Services)	Président:	M. J. S. Ryan (Etats-Unis)
	Vice-Président:	M. J. Galván Talledos (Mexique)
Commission 7 (Rédaction)	Président:	M. P. Gonin (France)
	Vice-Présidents:	M. D. A. Hendon (Royaume-Uni) M. V. Rubio Carretón (Espagne)

5.2 Les Présidents et Vice-Présidents des Commissions sont *élus* par acclamation.

#### 6. Informations générales sur le secrétariat et l'organisation de la Conférence (Documents INF/1, 2)

6.1 Le *Secrétaire* explique les dispositions pratiques qui ont été prises pour la Conférence, en renvoyant aux documents d'information pertinents. Il fait ensuite savoir aux délégués que le secrétariat de la Conférence sera assuré par les fonctionnaires suivants:

Commission 2: M. A. Tazi-Riffi

Commission 3: M. M. Malek Asghar et M. H. Zhao

Commission 4: M. Z. J. Tar et M. A. Ganguli

Commission 5: M. F. Bigi et M. M. Betancourt

Commission 6: M. J. Lepesqueur et M. S. Tanaka

Commission 7: M. G. Turnbull

6.2 La séance *prend note* de ces informations.

#### 7. Répartition des documents entre les Commissions (Document DT/7)

7.1 Le *Secrétaire* présente le Document DT/7 qui donne des renseignements préliminaires sur l'attribution des documents aux diverses Commissions. Après avoir expliqué le sens des trois symboles de document, il indique que pour des raisons d'ordre pratique, les documents seront distribués progressivement au cours de la Conférence, selon les besoins.

7.2 Le Document DT/7 est *approuvé*.

## **8. Rapport du Directeur du TSB sur les activités du CCITT depuis la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière (Melbourne, 1988) (Documents AP X-2 et 3) et sur les décisions de la Conférence de plénipotentiaires additionnelle (Genève, 1992) (Document 1)**

8.1 Le *Directeur du TSB* présente son rapport sur les activités effectuées par le CCITT depuis la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière, en s'aidant de transparents pour illustrer les renseignements donnés dans les Documents AP X-2 et 3, mis à jour compte tenu des tout derniers développements. La période qui s'est écoulée entre Melbourne 88 et Helsinki 93 a été une période de transition, pendant laquelle la réforme du CCITT a donné des résultats positifs: meilleure consolidation, accélération de la normalisation, réduction du nombre de réunions et quelques économies. Le succès obtenu tient à l'esprit de compréhension, de coopération et de bonne volonté des membres et du personnel. Pendant la période intérimaire, il s'est parfois avéré nécessaire d'aller jusqu'à l'extrême limite des règles à appliquer, mais tous les intéressés ont montré qu'ils comprenaient parfaitement la nécessité de ces mesures exceptionnelles.

8.2 Un fait particulièrement intéressant a été l'évolution de la participation aux activités du Secteur de la normalisation des télécommunications; les exploitations, publiques ou privées, ont continué d'y prendre une part de plus en plus active au cours des quelques dernières années. Néanmoins, le Directeur attire l'attention sur la diminution récente du nombre d'exploitants participants; sans être catastrophique, la situation n'en doit pas moins être suivie de très près. Quant à la participation des trois principales catégories d'organisations membres – Administrations, exploitants et fabricants – aux travaux des commissions d'études, il convient de noter qu'en moyenne 60% sont actuellement des entités autres que les Administrations. Autrement dit, on note un mouvement non négligeable entre Administrations et entités autres que les Administrations, en particulier dans les commissions d'études les plus techniques.

8.3 Contrairement à ce qui a parfois été affirmé, on a enregistré une baisse constante du nombre de jours de réunion des commissions d'études et des groupes de travail depuis la période 1981-1984. Cela vaut également pour le nombre de rapports et de contributions, pour lesquels on a pu observer un certain regroupement. Grâce en particulier à une diminution du nombre de contributions, la tendance générale est à la baisse. S'agissant des Recommandations, le nombre de Recommandations nouvelles est resté relativement stable alors que celui des Recommandations révisées augmentait. Le point véritablement préoccupant est cependant l'augmentation considérable du nombre de pages. Le Livre bleu de 1988 comprenait au total environ 19 000 pages, alors que pendant l'année en cours, on arrivera probablement à environ 40 000 pages. Cette augmentation tient à la complexité grandissante des normes, dont la description complète exige un nombre de pages beaucoup plus élevé. Toutes les organisations de normalisation sont confrontées à ce problème auquel on n'a pas encore trouvé de solution.

8.4 En ce qui concerne les dépenses annuelles afférentes aux réunions, le Directeur rappelle qu'avant l'adoption de la Résolution N° 2, les dépenses se sont caractérisées par des frais d'expédition très élevés pendant la quatrième année du cycle au moment où tous les projets de Recommandations devaient être envoyés aux Administrations membres avant d'être adoptés par une Assemblée plénière. Ainsi, en 1988, ces frais se sont élevés à environ 1,4 million de francs suisses, c'est-à-dire à peu près à un tiers du budget total. En 1992, malgré la hausse des tarifs postaux, les frais d'envoi ont été maintenus à environ 800 000 francs suisses, ce qui représente une économie considérable. De plus, les dépenses estimées pour 1993 sont comparables à celles de 1989.

8.5 Les effectifs de l'ex-CCITT ont constamment diminué au cours des années et cette tendance est appelée à se poursuivre en 1993. Grâce à une redistribution du travail, il a été jusqu'à présent possible de continuer à administrer le programme, mais la limite sera bientôt atteinte et il faudra trouver une solution d'ici à 1994. Il convient en outre de noter que toutes les économies ont été réalisées sans qu'on ait eu recours à des fins de contrat obligatoires. Le personnel du Laboratoire du CCITT, qui est désormais fermé, a même pu être intégré dans le secrétariat.

8.6 Pour ce qui est des résultats qu'il attend de la présente Conférence, le Directeur espère que la réforme engagée à Melbourne se poursuivra, selon les orientations spécialement définies dans les rapports du Groupe ad hoc – Résolution N° 18. Il espère en particulier que les problèmes de transition posés par la nouvelle organisation ne serviront pas de prétexte à un changement radical: le nouveau système est maintenant opérationnel et commence à bien fonctionner. Le Directeur attend également avec impatience la prochaine création du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications dont la première réunion est prévue en juin et le début du transfert de certaines tâches du Secteur des radiocommunications au Secteur de la normalisation, ce transfert devant en principe être terminé en 1994. Enfin, il convient de prendre des mesures pour renforcer la collaboration avec les autres organisations de normalisation, et notamment les organisations régionales.

8.7 La mise en place de nouveaux systèmes d'information électronique, tels que ITUDOC, est actuellement en cours et devrait éliminer une part de plus en plus grande de documents sur papier. Il est également proposé de publier chaque trimestre un nouveau bulletin d'information de lecture facile. La réorganisation du TSB va être prochainement engagée et le Bureau prendra évidemment une part active au programme de réforme de l'UIT. Enfin, il faut entreprendre dès maintenant les travaux préparatoires en vue de la Conférence de plénipotentiaires de 1994.

8.8 Pour conclure son exposé sur les problèmes rencontrés et les succès obtenus pendant la période qui s'est écoulée entre Melbourne et Helsinki, le Directeur rappelle à tous les délégués présents que l'adaptation est indispensable pour pouvoir survivre dans l'environnement en mutation rapide des télécommunications.

8.9 Le Directeur signale enfin que parmi les documents indiqués au titre de ce point de l'ordre du jour figure le Document 1 qui contient des extraits des textes importants approuvés par l'APP et entrant provisoirement en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 1993. Sans vouloir présenter le document page par page, il souligne cependant qu'il convient de se référer aux diverses Résolutions qu'il contient, étant donné que certaines d'entre elles donnent des instructions sur la manière de conduire les travaux dans les diverses Commissions.

8.10 Le délégué de l'Espagne suggère qu'il serait peut-être utile d'examiner les nouveaux acronymes et abréviations afin de les rendre plus significatifs dans les diverses langues. Il appuie l'idée d'un bulletin d'information qui devrait être publié en anglais, en français et en espagnol. Quant aux nouveaux changements, ils devraient permettre d'établir un ordre de priorité et d'évaluer le coût global de l'élaboration des Recommandations. L'orateur demande plus de précisions sur le transparent concernant le budget de la présente Conférence et de l'année 1992. Enfin, il indique que l'on devrait continuer à faire des économies grâce à l'application des technologies nouvelles.

8.11 Le Directeur du TSB répond que les acronymes ont déjà fait l'objet de nombreuses discussions au sein de l'UIT et que des listes ont été établies. On pourrait peut-être reprendre la question pendant une phase ultérieure de la Conférence, de même que le point concernant le bulletin d'information proposé. S'agissant de la demande de précisions sur les coûts, le Directeur fait observer que le transparent qu'il a présenté pour 1993 ne montrait que l'estimation des dépenses approuvées l'année précédente par le Conseil.

8.12 Le délégué du Mexique met l'accent sur les points de vue exprimés lors de la dernière Conférence de plénipotentiaires selon lesquels les Administrations ne doivent pas perdre la maîtrise de la normalisation, en particulier en raison de la participation de plus en plus active des compagnies privées à la fourniture et à l'exploitation d'équipements. La Conférence doit veiller à ce qu'un nombre de plus en plus grand de pays Membres bénéficient des avantages de la normalisation et des changements qui interviennent à l'UIT, de manière à élargir le niveau de la participation – notamment celle des pays en développement – à l'élaboration des Recommandations.

8.13 Le délégué de la Grèce fait observer que les rapports succincts sur les travaux des commissions d'études présentés comme documents de conférence renvoient à d'autres documents, y compris aux rapports des réunions finales des commissions d'études, ce qui représente un grand nombre de documents volumineux. Il n'est donc pas toujours facile de repérer telle ou telle Recommandation nouvelle ou révisée, en raison du nombre de textes auxquels il faut se référer. En conséquence, il suggère que le Secteur de la normalisation s'emploie à harmoniser et à améliorer les nouvelles procédures pour la période d'études suivante, compte tenu en particulier du fait que toutes les commissions d'études n'ont pas suivi la même méthode pour présenter les Recommandations nouvelles ou révisées en vue de leur approbation par la Conférence.

8.14 Le délégué de la Suède déclare que les industriels, l'Administration et les exploitants de télécommunication de son pays ont reconnu la nécessité de réduire le temps nécessaire à l'adoption de normes, compte tenu de l'accélération du rythme des progrès technologiques. Il reconnaît qu'il est important d'établir le Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications pendant la présente Conférence. La poursuite du transfert des questions relatives à la normalisation des radiocommunications au Secteur de la normalisation des télécommunications est elle aussi très importante tout comme le renforcement de la coopération avec les autres organisations de normalisation. Il faut espérer que la Conférence sera en mesure de présenter certains résultats à la prochaine réunion du JTC 1 ISO/CEI qui doit se tenir à Berlin.

8.15 Le délégué du Mali voudrait savoir de quelle manière les travaux des groupes qui traitent des problèmes propres aux pays en développement seront transférés du Secteur de la normalisation au Secteur du développement des télécommunications, étant donné que cette question n'a pas été abordée par le Directeur du TSB dans son rapport.

8.16 Le délégué de la République de Corée fait observer que la Conférence devra traiter d'un certain nombre de points importants dont l'examen n'a pu être achevé par l'APP. Il s'agit notamment de la répartition des travaux entre le CCIR et le CCITT, de la composition et des fonctions du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications, de la nouvelle terminologie découlant de la révision de la Constitution et de la Convention et des relations avec les autres organisations, en particulier dans le domaine de la normalisation des télécommunications. L'orateur tient à saisir cette occasion pour inviter tous les participants à la Conférence à EXPO 93, manifestation qui se déroulera dans la République de Corée de août à novembre 1993. Les visiteurs pourront y prendre directement connaissance des progrès réalisés par son pays dans le domaine de la technologie des télécommunications.

8.17 Le *délégué du Liban*, se référant aux observations du délégué de la Suède sur la nécessité de réduire le délai d'adoption des normes, invite à faire preuve à cet égard d'une certaine prudence car les pays en développement ne sont pas en mesure d'avancer aussi rapidement que les pays industrialisés. A ce propos, il souhaite que les pays en développement soient représentés au sein du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications.

8.18 Le *Directeur du TSB* donne aux délégués l'assurance que toutes les questions soulevées seront examinées en détail par les diverses Commissions. Répondant au délégué de la Grèce, il souligne une fois encore que les problèmes rencontrés ont eu un caractère transitoire. Un nombre important de projets de Recommandations sont soumis à la présente Conférence à la suite des modifications des méthodes de travail et du calendrier. Le Directeur admet que la Résolution N° 2, comme d'autres, peut être améliorée et relève que le Groupe ad hoc – Résolution N° 18 a déjà fait des propositions dans ce sens. Il n'y a donc pas lieu d'être inquiet: les améliorations souhaitées sont en bonne voie. Le rapport que présentera le coordonnateur principal des Groupes GAS répondra aux appréhensions exprimées par le délégué du Mali. Il attire aussi l'attention sur la Résolution 7 de l'APP qui donne des instructions sur la manière dont les activités en question doivent être transférées et se poursuivre. S'agissant du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications, le Groupe est ouvert à tous les membres du Secteur sans restriction. Enfin, il souscrit sans réserve à l'observation du délégué du Mexique selon lequel les pays en développement devraient prendre une part de plus en plus grande aux travaux du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT.

*La séance est levée à 17 h 05.*

## DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

(procès-verbal tel qu'approuvé à la septième séance plénière)

Jeudi 4 mars 1993 à 14 heures

### *Sujets traités:*

1. Adhésion de la République tchèque
2. Hommage aux Présidents des Commissions d'études du CCITT (période 1989-1993)
3. Déclarations des organisations internationales en relation avec le CCITT
4. Rapports préliminaires des Commissions de la Conférence
5. Considérations générales sur la coopération entre le BDT et le TSB

### **1. Adhésion de la République tchèque**

1.1 Le *Secrétaire général* a le plaisir d'annoncer que la République tchèque vient d'adhérer officiellement à l'Union, le nombre de Membres de l'UIT passant ainsi à 177.

1.2 Le *délégué de la République tchèque* se félicite de l'adhésion de son pays qui collaborera de son mieux aux activités de l'Union.

### **2. Hommage aux Présidents des Commissions d'études du CCITT (période 1989-1993)**

2.1 Le *Directeur du TSB* tient à remercier les Présidents des Commissions d'études du CCITT pour leur précieux travail en leur remettant à chacun une médaille de souvenir en argent.

2.2 *Il est procédé à la remise des médailles.*

### **3. Déclarations des organisations internationales en relation avec le CCITT**

3.1 Le *représentant d'INTELSAT* fait la déclaration reproduite à l'Annexe 1.

3.2 Le *représentant de l'ETSI* se félicite de cette première participation de l'Institut européen de normalisation des télécommunications aux travaux de ce qui était l'«Assemblée plénière du CCITT», aujourd'hui Conférence mondiale de normalisation des télécommunications. Il indique que les activités de l'ETSI sont fondées sur les normes mondiales, les Recommandations du CCITT par exemple, mais qu'il existe une forte demande pour des normes européennes étant donné que les Recommandations du CCITT ne sont pas toujours suffisantes ou disponibles. Il souligne l'étroitesse des relations, mutuellement profitables, qu'entretient l'ETSI avec les différents organismes de normalisation mondiaux.

3.3 Le domaine d'activité de l'ETSI est plus vaste que le mandat de la présente Conférence; en effet, l'ETSI s'occupe, par exemple, des réseaux et services non seulement publics, mais également privés. La structure de l'ETSI diffère de celle de l'UIT en ce sens que ses membres sont directement des administrations, des constructeurs, des exploitants de réseau. L'ETSI compte actuellement quelque 320 membres auxquels il convient d'ajouter une soixantaine d'observateurs, plus un certain nombre de pays associés non européens. Il souligne les excellentes relations que l'ETSI entretient, au niveau européen, avec des organes tels que le CEN, le CENELEC, l'UER et, au niveau mondial, avec les organes de normalisation des télécommunications des Etats-Unis, du Japon, de l'Australie, du Canada, etc., au sein d'un groupe mondial de coopération en matière de normalisation auquel participe l'UIT, dont un représentant assiste, par ailleurs, à l'Assemblée technique que l'ETSI tient deux à trois fois par an.

3.4 Le *Président de la CEI* fait la déclaration reproduite à l'Annexe 2.

3.5 *Le Secrétaire général de la CEI* rappelle que la CEI a toujours entretenu des liens étroits avec l'UIT, et plus particulièrement avec l'ex-CCITT. Concernant les questions de terminologie, préoccupation commune, l'orateur est heureux d'annoncer que la CEI a publié tous les chapitres relatifs aux télécommunications d'un vocabulaire électrotechnique international, qui ont été incorporés dans un nouveau dictionnaire multilingue. La CEI a également mis au point une base de données terminologique, ce qui augure bien de sa coopération future avec l'ISO en vue de l'établissement d'une base de données terminologique commune. C'est probablement avec le JTC 1 que la collaboration a été la plus fructueuse. La Présidente du JTC 1, qui n'a pas pu participer à la présente Conférence, a chargé l'orateur d'indiquer que les liens entre l'ex-CCITT, aujourd'hui Secteur de la normalisation des télécommunications, et le JTC 1 n'ont jamais été aussi étroits et que ces deux organes collaborent dans de nombreux domaines de normalisation techniques. L'objectif du JTC 1 est d'être aussi accessible que possible à tous les utilisateurs. Le JTC 1 et le CCITT se sont en outre efforcés d'harmoniser leurs procédures. Une version révisée du Guide pour la coopération entre le CCITT et le JTC 1 a été mise au point et sera présentée à la présente Conférence. La Présidente du JTC 1 souhaiterait enfin que, lors de l'examen de la Recommandation E.161, les participants adoptent une solution unique, alignée sur la Norme ISO 9995.

3.6 *Le Secrétaire général de l'ISO* fait la déclaration reproduite à l'Annexe 3.

3.7 *Le représentant d'EUTELSAT* fait la déclaration reproduite à l'Annexe 4.

#### **4. Rapports préliminaires des Commissions de la Conférence**

4.1 *Le Président de la Commission 2* indique que sa Commission a évalué les besoins budgétaires de cette Conférence, ainsi que l'accord conclu entre le pays hôte et la Conférence, et qu'elle souhaite remercier les autorités finlandaises d'avoir mis à sa disposition toutes les installations nécessaires à la bonne organisation de la Conférence. La Commission a également étudié la situation des comptes au 3 mars 1993 qu'elle présentera dans le rapport détaillé de ses travaux.

4.2 *Le Président de la Commission 3* indique que sa Commission a déjà discuté le point le plus important, à savoir le projet de Résolution N° Rés. 18/X et, notamment, sa section 8 concernant l'approbation de Recommandations nouvelles et révisées. De l'avis général, cette Résolution constitue une bonne base pour l'élaboration de nouvelles méthodes de travail du Secteur de la normalisation des télécommunications, mais certains points devront malgré tout être améliorés. En ce qui concerne la section 8, les participants ont reconnu qu'il existait certains points de désaccord quant au texte, mais n'ont pas pu parvenir à une solution faisant l'unanimité. Cette section a donc été confiée à un groupe restreint sous la direction de M. E. J. Exton (Canada). Il est actuellement procédé à l'élaboration d'un texte récapitulatif toutes les modifications proposées qui servira de point de départ au travail du groupe restreint. La Commission 3 n'a pas encore pu aborder l'examen des Documents AP X-25, X-26 et X-40 ni celui des contributions soumises par les Administrations.

4.3 *Le Président de la Commission 4* indique que sa Commission a beaucoup progressé dans la définition du mandat et des programmes de travail des commissions d'études. Des experts ont été chargés de traiter deux points particuliers, à savoir la coordination des activités entre les commissions d'études, d'une part, et entre les deux Secteurs, d'autre part, ainsi que le transfert des Questions de l'ex-CCIR au Secteur de la normalisation des télécommunications.

4.4 *Le Président de la Commission 5* indique que sa Commission a examiné les rapports des Commissions d'études IV, V, VI, X, XI, XII, XVII et XVIII. La plupart ont fait l'objet de simples demandes d'éclaircissements ou de commentaires de nature générale. Tous les rapports ont été approuvés au niveau de la Commission 5, à l'exception du rapport de la Commission d'études VI pour lequel un point reste encore à éclaircir.

4.5 *Le Président de la Commission 6* indique que sa Commission a examiné les rapports des Commissions d'études I et II et abordé celui de la Commission d'études III. A l'intérieur du rapport de la Commission d'études I, un point a dû faire l'objet d'une Résolution qui permettra de parvenir à une solution acceptée par tous. Un problème a également été soulevé à propos du rapport de la Commission d'études II, qui devrait être résolu rapidement. Par ailleurs, il est probable que l'examen du rapport de la Commission d'études VIII posera problème. En ce qui concerne la gestion des indicatifs de pays pour le téléphone et le télex, la Commission a accepté les additions proposées aux indicatifs téléphoniques des pays, mais un problème subsiste au niveau de la procédure d'affectation de ces indicatifs. Cette question n'étant pas du ressort de la Commission 6, elle a été renvoyée à la Commission 3. La Commission 6 a également examiné les rapports des GAS.

4.6 *Le Président de la Commission 7* indique que, trois sections seulement du Document AP X-23(Rév.1) ayant été approuvées, sa Commission préfère attendre que l'approbation du document soit plus avancée pour poursuivre ses travaux.

## 5. Considérations générales sur la coopération entre le BDT et le TSB

5.1 *Le Directeur du BDT* se félicite du fait que le BDT participe à cette première manifestation de la coopération officielle entre les Secteurs. La présence du Secteur du développement des télécommunications sert trois objectifs: intégrer la normalisation dans ses travaux, communiquer avec tous les partenaires du Secteur de la normalisation et incorporer les travaux des GAS dans ses propres activités. Il rappelle la question de la participation des pays en développement dans les activités de normalisation de l'UIT, dont les modalités sont définies dans les Recommandations 49 à 53 de la C.H.N., et donne lecture de la Résolution 7 de l'APP-92 en soulignant le rôle que peut jouer le système d'affiliation au sein du Secteur du développement, dont INTELSAT a été la première organisation à demander à bénéficier au cours de la présente Conférence.

5.2 *Le délégué du Sénégal* craint que l'appel lancé par le Directeur du BDT ne soit pas conforme à la décision prise par la Conférence de plénipotentiaires additionnelle en ce qui concerne le transfert des activités des GAS, sur la recommandation de la C.H.N. Cette recommandation n'introduit pas selon lui la notion d'une UIT à deux vitesses dans le domaine de la normalisation. Au contraire, la Résolution 10 de l'APP-92 vise à renforcer la participation effective des pays en développement aux activités de l'Union notamment en matière de normalisation, dans le but de favoriser la coopération internationale entre les Membres. Il souhaite donc, en tant que représentant d'un pays en développement, obtenir des éclaircissements au sujet du transfert de ces activités.

5.3 *Le Coordonnateur des activités des GAS* remercie le Directeur du Bureau de la normalisation de l'aide fournie pour l'élaboration des Manuels des GAS. Par ailleurs, il se félicite de l'exposé que vient de faire le Directeur du BDT et assure celui-ci de sa collaboration pour la suite des travaux. Il relève que les travaux des GAS ont jusqu'à présent fait intervenir le CCITT, le CCIR et la Coopération technique.

5.4 *Le délégué de la Pologne* se demande ce que deviendront les Commissions du plan, tant mondiale que régionales. Eu égard à la mondialisation des réseaux de télécommunication, les activités de ces Commissions revêtent une importance accrue. L'orateur se demande donc quel organe reprendra leurs activités.

5.5 *Le Directeur du TSB* a indiqué qu'il informera le délégué de la Pologne des recommandations de la C.H.N. en dehors de la séance.

*La séance est levée à 15 h 45.*

## ANNEXE 1

### Déclaration du représentant d'INTELSAT

Monsieur le Président,

INTELSAT, vous n'êtes pas sans le savoir, est l'organisation intergouvernementale qui exploite le système mondial de télécommunication par satellite. Elle compte 125 membres. Ces membres ou les entités qu'ils désignent, sont les propriétaires et les utilisateurs du système. Ils l'utilisent en installant des stations terriennes qui sont connectées à un ou plusieurs satellites d'INTELSAT. Au nombre des utilisateurs du système d'INTELSAT figurent de nombreux pays, territoires et colonies non-membres. La quasi-totalité des 125 membres utilise le système INTELSAT.

Le lien entre INTELSAT et l'UIT tient, au départ, à une exigence simple, à savoir que pour devenir membre d'INTELSAT un pays doit tout d'abord être Membre de l'UIT. En second lieu, l'Accord d'exploitation d'INTELSAT veut que le secteur spatial et le secteur terrien d'INTELSAT soient conçus, construits et exploités conformément au Règlement des télécommunications et au Règlement des radiocommunications de l'UIT et compte tenu des Recommandations du CCIR et du CCITT.

Monsieur le Président, INTELSAT est le principal système mondial à bénéficier directement des efforts qui sont déployés dans le Secteur de la normalisation.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, nous sommes fiers à INTELSAT d'être associés aux activités du Secteur de la normalisation. Notre participation aux travaux des Commissions d'études ne cesse d'augmenter et nos experts connaissent de mieux en mieux ces Commissions d'études et sont de plus en plus connus. De ce fait, nous espérons que nos problèmes seront mieux perçus et mieux compris et que cette sensibilisation se retrouvera au niveau des groupes de travail, des groupes d'experts et du système des Rapporteurs.

Toutefois, en toute franchise, nous ne progresserons pas vraiment dans ce domaine si nous ne dépassons pas les barrières culturelles qui, selon notre expérience, semblent séparer les spécialistes des satellites de ceux des réseaux dans nos Administrations.

Monsieur le Président, nous nous félicitons des changements qui sont intervenus à l'UIT et plus précisément de ceux qui touchent à l'efficacité et à la rapidité d'élaboration des Recommandations. Cela est tout à fait naturel puisqu'à l'instar des EPR et des organismes scientifiques ou industriels, nous contribuons au budget de l'UIT. De plus, notre système étant un système mondial, nous souhaitons vivement que les activités de normalisation de l'UIT restent prééminentes dans le domaine des télécommunications mondiales.

Monsieur le Président, nous sommes heureux de participer à cette réunion et de collaborer avec le nouveau Secteur de la normalisation des télécommunications. Nous nous associons à ce que vous entreprenez, Mesdames et Messieurs, et pour les raisons que nous avons indiquées, cela est normal.

Merci, Monsieur le Président.

## ANNEXE 2

### Déclaration du Président de la CEI

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

C'est un grand honneur et un grand plaisir pour moi de prendre la parole devant la présente Conférence mondiale de normalisation des télécommunications, cela pour deux raisons. Ingénieur des télécommunications pendant la plus grande partie de ma vie professionnelle, j'ai toujours su que les Recommandations du CCITT représentaient les règles du jeu et que les résultats des travaux des Assemblées plénières étaient attendus avec grand intérêt. En fait, participer à cette première conférence d'une nouvelle génération de conférences, qui découle des modifications apportées l'an dernier à la Constitution et à la Convention de l'UIT, est une expérience passionnante.

En second lieu, je représente bien sûr la CEI, votre organisation sœur dans la normalisation électrotechnique mondiale. Je n'ai pas besoin de vous dire, à vous membres de la communauté des télécommunications, que la tendance à la mondialisation des marchés est de plus en plus marquée chaque jour. Vous êtes déjà conscients que, dans le domaine des télécommunications, le monde vous appartient. Aujourd'hui, il nous faut aussi y inclure une partie de l'espace. L'exigence de compatibilité internationale a toujours été une constante dans votre domaine.

Depuis près de 90 ans, la CEI élabore et harmonise des normes techniques dans de nombreux domaines de l'électrotechnique. Elle a ainsi publié plus de 3 000 normes bilingues, ce qui représente 100 000 pages. Toutefois, ce n'est qu'aujourd'hui, avec l'augmentation du volume du commerce international et l'essor des sociétés qui opèrent des transactions à un niveau véritablement mondial, que la normalisation devient une affaire à la fois économique et politique, comme le prouvent les efforts que déploie la Communauté européenne pour harmoniser les normes européennes. Ainsi, la principale tâche de notre organisation, à savoir livrer ses produits pour répondre à la demande commerciale ou politique, est de plus en plus exigeante. En outre, il est essentiel de réduire le délai de livraison de ces produits.

Cependant, il y a beaucoup d'autres enjeux. Le premier est le rythme rapide de l'évolution technologique, essentiellement dans la microélectronique et la technologie de l'information, qui touche de plus en plus de produits. C'est la raison pour laquelle des produits de plus en plus nombreux intègrent différentes technologies qui se conjuguent pour former un système. La technologie des communications revêt elle aussi une importance croissante pour ces systèmes.

Les Comités techniques et les organisations de normalisation, qui avaient autrefois l'habitude de travailler séparément, doivent aujourd'hui trouver de nouveaux moyens pour travailler ensemble et efficacement. Je suis heureux de signaler que nos deux organisations coopèrent déjà dans de nombreux projets et le Secrétaire général de la CEI, M. Tony Reaburn, rendra compte plus tard de certaines de nos activités communes.

Le rythme de l'évolution technique quant à lui pose d'autres problèmes. Aujourd'hui, il nous faut établir des normes avant que les technologies aient atteint leur stade de maturité; nous devons donc élaborer des normes parallèlement au processus de développement. Or comment pouvons-nous amener des concepteurs concurrents à s'entendre?

A un autre niveau, la société en général demande de plus en plus instamment une protection de l'environnement et là aussi nous devons élaborer des normes pour répondre à cette demande. Pour éviter que les gouvernements et les Administrations publiques n'inventent leurs propres règles, non harmonisées bien sûr, de protection de l'environnement, et érigent par là même de nouveaux obstacles au commerce, nous nous devons d'agir ensemble.

Nous ne devons pas oublier qu'à l'origine, la *raison d'être* de la normalisation électrotechnique était de protéger les utilisateurs contre les dangers de ces nouvelles technologies qui pouvaient résulter d'un défaut de fabrication ou d'une mauvaise utilisation de ces produits. Cela devait être fait sans qu'il y ait besoin d'une réglementation de l'Etat. Je suis convaincu que les trois organisations mondiales de normalisation – l'UIT, l'ISO et la CEI – peuvent elles aussi répondre aux exigences de leurs clients concernant la protection de l'environnement.

La CEI a analysé et défini ces tâches et d'autres encore nées de l'évolution politique et économique du monde. Il en est résulté un plan stratégique, le Plan directeur, qui doit guider la CEI jusqu'à la fin de la présente décennie.

Ce plan a été accepté par notre Conseil à la réunion générale de la CEI à Rotterdam l'an dernier. La mise en œuvre de ce plan est maintenant engagée dans le cadre de plusieurs équipes de projet sous l'égide de nos Vice-Présidents et d'autres membres du Comité de politique générale.

La stratégie pour laquelle nous avons opté exige dans l'avenir une coopération encore plus étroite avec nos organisations sœurs et je tiens donc à vous remercier de l'invitation qui m'a été faite d'assister à cette Conférence pour laquelle je forme tous les vœux de succès.

### ANNEXE 3

#### **Déclaration du Secrétaire général de l'ISO**

Mesdames et Messieurs,

Au nom du Président et des 90 pays membres de l'ISO, je suis heureux de m'associer au Président et au Secrétaire général de la CEI pour adresser nos meilleurs vœux à cette première Conférence mondiale de normalisation des télécommunications.

L'ISO comme la CEI ont suivi avec attention le processus de restructuration de l'UIT au cours des trois dernières années et, en particulier, la nouvelle organisation des travaux de normalisation. Nous avons été des observateurs attentifs mais sereins car nos efforts de coopération et de collaboration ont évolué de façon satisfaisante. Pour la plupart d'entre nous, à l'ISO et à la CEI, en particulier au niveau de la coopération technique, cela faisait partie des affaires courantes que je qualifierai sans hésitation de bonnes.

L'UIT, la CEI et l'ISO jouissent de fait d'une large reconnaissance car elles sont naturellement à l'avant-garde de la normalisation mondiale dans le monde d'aujourd'hui. Pour conserver notre position, il nous faut inlassablement redoubler d'efforts de manière que nos activités de normalisation soient complémentaires et s'intensifient. Nous ne devons pas – cela est très important – gaspiller le temps, l'énergie et l'argent de nos clients communs.

Nous avons jusqu'à ce jour en général réussi à être à la hauteur de nos responsabilités tant pour la coordination que pour la cohérence des activités de normalisation internationales, notre réussite la plus manifeste étant dans le domaine de la technologie de l'information. M. Reaburn, Secrétaire général de la CEI, s'est déjà longuement arrêté sur cet aspect de notre coopération.

Comme le Président de la CEI l'a noté, les enjeux de demain continueront d'exiger de nous une diligence de tous les instants dans nos efforts de coopération. Je prends ici l'exemple des nouveaux travaux de l'ISO sur les normes relatives à l'échange électronique de données (EDI) et sur l'informatisation des transports routiers. Dans un cas comme dans l'autre, l'UIT, la CEI et l'ISO ont déjà créé des groupes mixtes de planification pour faire face à la demande future. Je tiens à dire ma satisfaction à MM. Irmer et Kirby qui se sont constamment attachés à ce que l'UIT participe à ces entreprises communes et leur apporte son soutien.

Au nombre des multiples efforts de coopération entre nos trois organisations, je citerai en particulier les travaux concernant un projet de code de bonne conduite en matière de normalisation. Ce code, qui a été élaboré avec rigueur et qui a fait l'unanimité aux niveaux national, régional et international, est maintenant soumis à l'approbation des membres de l'ISO et de la CEI. L'UIT abordera elle aussi, pendant les mois à venir, la question de l'approbation de ce code au niveau le plus approprié.

Je vous remercie Monsieur le Président de l'occasion qui m'a été donnée de prendre la parole, au nom de l'ISO, à cette Conférence de l'UIT.

#### ANNEXE 4

### Déclaration du représentant d'EUTELSAT

Monsieur le Président,  
Monsieur le Secrétaire général,

Je vous remercie pour avoir donné la possibilité à EUTELSAT d'adresser un court message à cette Assemblée, ce que je ferai au nom du Directeur général d'EUTELSAT, M. Grenier. C'est la première fois que l'organisation intergouvernementale EUTELSAT est représentée dans une Assemblée plénière du CCITT et ceci dans un moment doublement significatif:

- d'un côté l'Assemblée plénière assume son nouveau statut de Conférence mondiale de standardisation;
- d'un autre côté les organisations internationales telles qu'EUTELSAT, y sont admises avec un statut amélioré adopté par l'APP.

EUTELSAT connaît à présent un moment de croissance importante. Sa vocation européenne est proche de son accomplissement. Ses 36 pays Membres comprennent les pays de l'ancien groupe de l'Europe de l'Ouest, à titre d'exemple l'Islande, la Finlande, l'Espagne, la Turquie, ainsi que beaucoup de pays de l'ancien groupe de l'Europe de l'Est, à titre d'exemple la Pologne, la Hongrie, la Lituanie, jusqu'aux limites extrêmes des frontières géographiques du continent européen avec l'annexion récente de l'Azerbaïdjan, la Géorgie et l'Arménie à la Convention EUTELSAT. D'autres pays en dehors de l'Europe utilisent déjà la capacité de nos répéteurs en orbite, voire la Tunisie et plus récemment le Maroc.

La flotte EUTELSAT compte aujourd'hui 8 satellites en orbite qui offrent une gamme variée de services:

- la téléphonie analogique ou numérique;
- différentes formes de liaisons numériques à caractère public ou privé;
- les réseaux VSAT;
- différentes formes de transmission de télévision;
- des services de radiolocalisation et de communications avec les mobiles.

Pour assurer l'harmonisation du système EUTELSAT avec les télécommunications qui se développent à l'échelle mondiale, des liens étroits ont été établis et seront gardés avec les sphères de la radiocommunication et de la standardisation. On peut même observer que dans ce cadre EUTELSAT a une perception des deux côtés de cette frontière entre la radiocommunication et la standardisation qui a été si longuement débattue à la Conférence de plénipotentiaires additionnelle. En 1990, en interprétant les désirs de ses signataires et pays Membres, EUTELSAT prit l'initiative de demander à l'Assemblée plénière du CCIR de Düsseldorf d'établir un Groupe d'experts du CCIR et du CCITT pour coordonner l'intégration de systèmes à satellite avec le réseau terrestre et le RNIS en particulier.

La réponse rapide et efficace que l'UIT a su donner à cette demande est la preuve de sa vitalité ainsi que de sa capacité à s'adapter aux besoins d'un monde en perpétuelle évolution.

Pour ces raisons, bien que la nature initialement européenne d'EUTELSAT lui crée des liens privilégiés avec des structures européennes telles que l'ETSI et la Communauté européenne, EUTELSAT croit que l'UIT, et le nouveau Secteur de la standardisation des télécommunications en particulier, ont le potentiel pour jouer un rôle accru de catalyseur à l'échelle mondiale, ce qui couvre aussi l'échelle européenne.

Je vous remercie Monsieur le Président.

## TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

(procès-verbal tel qu'approuvé à la septième séance plénière)

Mardi 9 mars 1993 à 15 h 15

### *Sujets traités:*

1. Examen du Rapport de la Commission 5
2. Rapports verbaux des Présidents de Commission
3. Propositions d'adjonctions à l'Annexe 1 du projet de Résolution N° Rés. 18/7 relative à la publication des Recommandations du [CCITT]
4. Abréviations et acronymes
5. Approbation des procès-verbaux de la séance d'ouverture et de la première séance plénière

### **1. Examen du rapport de la Commission 5 (Documents 38, 40 + Addendum 1 et Corrigendum 1)**

1.1 Le *Président de la Commission 5* présente le projet de rapport de la Commission qui figure dans le Document 40 et ses Addendum 1 et Corrigendum 1. Exposant les travaux effectués par la Commission et certaines des questions dont celle-ci a traitées, il mentionne en particulier les observations consignées dans les § 2.2 et 6.2 du Document 40. La Commission a approuvé à l'unanimité les rapports des Présidents des commissions d'études ainsi que la suppression des Recommandations énumérées dans l'Annexe 2 de l'Addendum 1 et du Corrigendum 1 au Document 40; l'Annexe 1 du même document contient une liste des Recommandations soumises à la Conférence pour approbation, que la Commission a également approuvée à l'unanimité sous réserve de la modification du projet de nouvelle Recommandation L.16 présenté dans le Document 38. Il remercie tous les Présidents et Vice-Présidents des commissions d'études de leur contribution ainsi que le Vice-Président de la Commission 5 et le secrétariat de leur précieuse assistance.

1.2 En l'absence d'observations sur le rapport de la Commission 5, il est *pris note* du Document 40 et de ses Addendum 1 et Corrigendum 1. La liste des Recommandations soumises à la Conférence pour approbation dans l'Annexe 1 de l'Addendum/Corrigendum est approuvée, sous réserve de la modification du projet de nouvelle Recommandation L.16 présenté dans le Document 38, de même que la liste des Recommandations soumises à la Conférence pour suppression dans l'Annexe 2 du même document. Le rapport est *approuvé* dans sa totalité.

### **2. Rapports verbaux des Présidents de Commission**

2.1 Le *Président de la Commission 4* présente un bref rapport verbal sur les progrès réalisés par sa Commission en ce qui concerne les principales questions relevant de son mandat. La Commission a terminé tous ses travaux sur la structure et les mandats des commissions d'études, à l'exception de la CMTT, et sur les programmes de travail des commissions d'études. Elle a estimé qu'il conviendrait d'établir cinq groupes mixtes de coordination et deux groupes de coordination intersectorielle et examine actuellement le transfert des travaux du Secteur des radiocommunications au Secteur de la normalisation des télécommunications. S'agissant des groupes régionaux de tarification, la Commission a considéré que ces groupes devraient être maintenus et elle fera rapport sur cette question à la séance plénière en temps voulu.

2.2 Le *Président de la Commission 3* expose brièvement les travaux effectués par sa Commission, qui comprennent notamment l'établissement d'un Groupe de travail chargé d'examiner certains aspects du projet de Résolution N° Rés. 18/X. La Commission a mené à bien tous les travaux qui lui ont été confiés et approuvé tous les textes qu'elle a rédigés, mais certains d'entre eux doivent encore faire l'objet de petites modifications de forme avant d'être présentés à la séance plénière.

2.3 Le *Président de la Commission 7* indique que sa Commission a jusqu'ici tenu quatre séances, pendant lesquelles elle a terminé l'examen du Document 48 qui a été présenté par la Commission 3 et qui contient des propositions relatives à la révision du projet de Résolution N° Rés. 18/X. La version révisée du projet de Résolution, qui énonce le règlement intérieur et les méthodes de travail du nouveau Secteur de la normalisation des télécommunications, sera publiée dans les trois langues de travail le jour suivant. En outre, une version révisée du Document 42,

soumis par la Commission 3 au sujet de la structure et des mandats des commissions d'études, sera disponible sous peu. Enfin, la Commission a examiné les Documents AP X-50, DT/5, DT/10 et DT/28 concernant la terminologie, afin d'établir un document de synthèse. Le texte approuvé sera présenté à une séance plénière suivante sous la forme d'un projet de Résolution.

2.4 La séance *prend note* des rapports d'activité présentés verbalement par les Présidents des Commissions 3, 4 et 7.

### 3. Propositions d'adjonctions à l'Annexe 1 du projet de Résolution N° Rés. 18/7 relative à la publication des Recommandations du [CCITT] (Document 46)

3.1 Le *Secrétaire* explique que le Document 46, dans lequel figurent des propositions de modifications de l'Annexe 1 du projet de Résolution N° Rés. 18/7 repris du Document AP X-26, a été renvoyé à la séance plénière en raison des incidences juridiques éventuelles de ces propositions.

3.2 Parlant au nom des auteurs du Document 46, le *délégué des Etats-Unis d'Amérique* présente les propositions formulées dans ce document, en mettant l'accent sur la reconnaissance et la confiance que le CCITT a acquises au niveau mondial et par conséquent sur l'intérêt qu'il y aurait à maintenir la «marque» CCITT dans les Recommandations publiées pendant une période de transition qui couvrirait les années 1993 à 1997.

3.3 Le *délégué de la Suisse*, prenant la parole en tant qu'un des auteurs du Document 46, fait observer que des références spécifiques au CCITT figurent dans des contrats, des spécifications et d'autres documents du même type publiés dans le monde entier.

3.4 Le *délégué de l'Australie* relève que les Recommandations publiées par le Secteur de la normalisation des télécommunications et par le Secteur des radiocommunications représentent un domaine très important qui pourrait permettre de faire connaître au monde extérieur les changements de structure intervenus à l'UIT. Selon lui, toute décision sur la question examinée devrait être prise en consultation avec le Secteur des radiocommunications, qui rencontre le même problème mais qui n'en sera pas saisi avant l'Assemblée des radiocommunications en novembre 1993. Toutefois, sa délégation sera disposée à accepter une solution de compromis tendant à ce que, pendant la période de transition, les Recommandations soient aussi désignées comme «anciennement Recommandation du CCITT», et non pas simplement «Recommandation du CCITT».

3.5 Le *délégué de l'Arabie saoudite*, après avoir fait observer que son Administration est l'un des auteurs du Document 46, attire l'attention sur le fait que les Recommandations nouvelles ou révisées et approuvées pendant la période de transition ne porteront pas seulement le nom «Recommandation du CCITT»; de toute évidence, elles porteront aussi la nouvelle abréviation.

3.6 A la suite d'un échange de vues auquel prennent part les *délégués du Brésil, du Liban, du Royaume-Uni, de la Hongrie et du Portugal*, le *Secrétaire général* et le *Secrétaire*, et pendant lequel il apparaît que la proposition de compromis de l'Australie est d'une manière générale appuyée, le *délégué des Etats-Unis d'Amérique* déclare qu'il peut lui aussi se rallier au compromis, qui répond à ses préoccupations pratiques et semble en outre être acceptable sur le plan juridique. Il espère qu'il ne s'avérera pas trop coûteux de faire figurer la même désignation sur les couvertures des publications.

3.7 A la suite d'autres observations des *délégués du Canada, de la Pologne, du Mexique et du Liban*, qui tous souscrivent à la proposition de l'Australie, les adjonctions proposées dans le Document 46 sont *approuvées* sous réserve de cette modification.

### 4. Abréviations et acronymes (Documents 6, DT/22)

4.1 Le *délégué de l'Espagne*, expliquant les motifs de la proposition de son Administration, présentée dans le Document 22, rappelle qu'à l'UIT, la tradition a toujours été que les acronymes appliqués aux organes permanents n'existent que dans une seule langue. Malgré la mise en œuvre de la nouvelle structure de l'Union, cette pratique a été maintenue, comme en témoigne le Document 6 qui, selon lui, ne constitue qu'un document d'information. Etant donné qu'aucun des acronymes ou abréviations énumérés dans ce document n'est en espagnol, son Administration propose que le Bureau de la normalisation des télécommunications soit désigné par l'abréviation BNT; cela ne répondrait pas seulement aux préoccupations des délégués espagnols et français, mais, plus important encore, serait en accord avec la décision prise à la Conférence de plénipotentiaires de Nice d'adopter l'acronyme BDT pour désigner le Bureau de développement des télécommunications. En outre, étant donné que les pays hispanophones éprouvent une difficulté particulière à prononcer TSAG – acronyme anglais désignant le Groupe consultatif pour la normalisation des télécommunications, l'acronyme équivalent en espagnol, GANT, est proposé.

- 4.2 Les *délégués du Mexique et du Sénégal* appuient la proposition et les observations de l'orateur précédent.
- 4.3 Le *délégué du Gabon*, tout en appuyant la proposition du délégué de l'Espagne, dit qu'en français, il préférerait pour le Groupe consultatif un acronyme qui ressemble de plus près à l'abréviation désignant le Secteur de la normalisation des télécommunications, à savoir BNT.
- 4.4 Le *délégué de la France* déclare que, par souci de simplicité, la proposition originale du Comité de coordination présentée dans le Document 6 serait préférable. Tout en comprenant les difficultés exposées par le délégué de l'Espagne, il craint que l'approbation d'un acronyme spécial en espagnol pour désigner le Groupe consultatif ne crée un précédent; cet acronyme ne devrait être formulé que dans une seule langue ou dans les trois langues de travail. Toutefois, au cas où la proposition du délégué espagnol serait approuvée par la séance plénière, il conviendrait de trouver un acronyme approprié en français.
- 4.5 Le *délégué de l'Argentine* appuie lui aussi la proposition de l'Espagne, mais pas seulement pour des raisons de prononciation. Il conviendra de faire à l'avenir des efforts pour rechercher des acronymes appropriés dans les trois langues de travail afin d'établir les activités de normalisation de l'Union sur une base solide.
- 4.6 Le *délégué du Liban* souhaite avant tout que l'acronyme BNT soit adopté pour des raisons de cohérence avec l'acronyme BDT. Toutefois, il ne s'oppose pas à la proposition de l'Espagne visant à adopter un autre acronyme pour désigner le TSAG.
- 4.7 Le *Secrétaire général* rappelle qu'en décembre 1992 la Conférence de plénipotentiaires additionnelle et le Conseil ont confié au Secrétaire général et au Comité de coordination le soin de mettre en œuvre les décisions relatives à la nouvelle structure de l'Union. Etant donné que la question des acronymes et des abréviations n'a été réglée ni par la Conférence ni par le Conseil et que de toute évidence de nouveaux acronymes sont nécessaires, le Comité de coordination a pris les mesures qui s'imposent. En conséquence, les informations données dans le Document 6 ne correspondent pas à des propositions du Comité de coordination, mais à ses décisions. Quant aux incidences juridiques de la question, au cas où la séance plénière approuverait l'adoption d'acronymes qui diffèrent de ceux qui sont présentés dans le Document 6, le Secrétaire général sera dans l'obligation de renvoyer la question au Conseil pour suite à donner, le Conseil étant l'instance de l'UIT compétente pour prendre des décisions sur de telles questions.
- 4.8 Le *délégué de l'Espagne* se déclare surpris d'apprendre qu'à la suite des décisions de la Conférence de plénipotentiaires additionnelle concernant l'amélioration générale de la structure de l'Union, le Comité de coordination, qui est présidé par le Secrétaire général, a adopté les acronymes présentés dans le Document 6 en vue de leur application à la nouvelle structure de l'UIT sans qu'aucune décision n'ait été prise par les organes compétents. Il invite instamment la séance à accepter sa proposition en vue de l'adoption de l'acronyme espagnol GANT, proposition qui semble rencontrer un appui suffisant.
- 4.9 Le *délégué de l'Arabie saoudite*, s'il reconnaît la nature délicate de la question, estime qu'il n'en est pas moins indispensable de respecter les règles pertinentes de l'UIT. Il est évident que de telles questions relèvent du mandat du Conseil et non du Comité de coordination. Il serait certainement préférable d'adopter un acronyme universel afin de faciliter les travaux des Administrations qui utilisent des langues différentes. C'est pourquoi il propose de renvoyer la question à la prochaine session du Conseil et d'utiliser entre-temps les acronymes désignant le Groupe consultatif dans les trois langues de travail.
- 4.10 Au cours de la discussion qui suit, le *Secrétaire* se déclare inquiet au sujet des documents qui devront être publiés jusqu'à la 48<sup>e</sup> session du Conseil. Le *délégué du Liban* approuve la proposition de l'Arabie saoudite. A la suite d'autres observations du *Président*, des *délégués du Brésil* et de l'Espagne et du *Secrétaire général*, le *délégué de la France* déclare qu'en attendant une décision du Conseil, il conviendra d'adopter pour désigner le Groupe consultatif en français l'acronyme GCNT.
- 4.11 Le *Président*, résumant les discussions sur le Document DT/22, déclare que s'il n'y a pas d'objection, il considérera que la proposition de l'Arabie saoudite est acceptable pour la séance. Il est donc entendu que les acronymes appropriés pour désigner le Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications dans les trois langues de travail de l'Union seront utilisés jusqu'à ce que le Conseil prenne une décision en la matière à sa 48<sup>e</sup> session, le Conseil étant l'organe compétent de l'UIT pour prendre des décisions sur les acronymes et les abréviations.

4.12 Il en est ainsi *décidé*.

## 5. Approbation des procès-verbaux de la séance d'ouverture et de la première séance plénière (Documents 34, 37)

5.1 Les Documents 34 et 37 sont *approuvés*.

*La séance est levée à 16 h 55.*

## QUATRIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

(procès-verbal tel qu'approuvé par le Président)

Mercredi 10 mars 1993 à 15 h 40

### *Sujets traités:*

1. Examen du rapport de la Commission 6
2. Projet de Résolution relative à l'importance de la normalisation des télécommunications pour les pays en développement

### 1. Examen du rapport de la Commission 6 (Document 76)

1.1 Le *Président de la Commission 6* présente le Document 76 qui contient le rapport des travaux effectués par sa Commission pendant les trois séances qu'elle a tenues. Un certain nombre de questions controversées ont été abordées et résolues de manière satisfaisante grâce à l'esprit de compromis dont ont fait preuve les participants; il insiste sur le risque qu'il y aurait à apporter de nouvelles modifications à des textes soigneusement rédigés, ce qui pourrait compromettre l'équilibre délicat des accords intervenus. L'un des résultats les plus remarquables de la Commission a été d'obtenir un consensus au sujet du projet de révision de la Recommandation E.161 présenté par la Commission d'études I. Le choix d'une norme préférée pour la position des lettres «Q» et «Z» sur le clavier téléphonique, moyennant des dispositions transitoires appropriées pour les équipements existants conformes à une autre norme, laisse bien augurer de l'adoption ultérieure d'une solution unique au niveau mondial. Une autre question délicate, soulevée par la Commission d'études II, concerne le numérotage des UPT dans le cadre du projet de Recommandation E.168. La question a trouvé une solution grâce à l'insertion d'un paragraphe dans l'introduction du projet de Recommandation, indiquant que le texte n'est pas encore «mûr» et que certains points devront faire l'objet d'un complément d'étude. La Commission d'études VII a rencontré des problèmes liés à dix Recommandations destinées à l'origine à être approuvées par la Conférence, mais qui ne sont pas conformes aux documents les plus récents établis par l'ISO/CEI. Afin d'éliminer toute incompatibilité, il a été décidé d'ajourner l'approbation de ces Recommandations jusqu'à la première réunion que tiendra la Commission d'études pendant la prochaine période d'études. La publication des Recommandations n'en sera pas retardée de manière excessive, étant donné que l'on aura recours pour l'approbation à la procédure de la Résolution N° 2, nouvelle preuve de l'utilité de ce système. L'Annexe C de la Recommandation T.30 a donné lieu à de longues délibérations au cours des séances de la Commission et a fait l'objet de nombreuses discussions informelles. La solution de compromis qui a finalement été adoptée revient à approuver la Recommandation et son Annexe, sous réserve de l'insertion d'une remarque tendant à souligner la nécessité d'effectuer un complément d'étude sur les questions de compatibilité et d'apporter de nouveaux amendements à la Recommandation T.4, à la Question E/VIII et à la Question 10/1.

1.2 Plusieurs questions qui ne relevaient pas de la compétence de la Commission, et notamment l'avenir des groupes régionaux de tarification et les procédures relatives aux indicatifs de pays, ont été renvoyées à d'autres Commissions pour suite à donner.

1.3 Après avoir attiré l'attention sur la liste figurant dans l'Annexe 1 du Document 76 concernant les Recommandations dont l'approbation ou la suppression est proposée, l'orateur félicite les Présidents et les Vice-Présidents des Commissions d'études du travail effectué et remercie tous ceux qui ont apporté leur assistance à la Commission 6.

1.4 le *Président* invite les délégués à présenter des observations sur le rapport de la Commission 6.

1.5 Le *délégué du Brésil*, se référant au § 1.2.3, et en particulier à l'accord obtenu sur la position des lettres «Q» et «Z» sur le clavier téléphonique, rappelle la déclaration prononcée à la deuxième séance plénière par le Secrétaire général de la CEI et suggère que la séance plénière devrait prier le Directeur du TSB d'aviser le Président du JTC 1 des termes de l'accord réalisé au sujet de la Recommandation E.161 révisée.

1.6 Il en est ainsi *décidé*.

1.7 Le *délégué de l'Australie*, se référant à la troisième ligne du § 1.2.3, demande, pour améliorer la clarté du texte, de remplacer les mots «membres» par «les délégués présents» et souligne également qu'il est souhaitable d'obtenir l'approbation unanime des membres des Commissions d'études en ce qui concerne les normes relatives aux services internationaux. Quant à la solution de compromis concernant la Recommandation E.161 révisée et indiquée dans l'avant-dernier sous-paragraphe, l'orateur insiste sur l'importance de la recherche d'une solution mondiale, en particulier pour ce qui est des GSM et des FMSTPT.

1.8 Le *délégué du Brésil*, se référant au § 4, suggère que le rapport mentionne d'une manière quelconque le fait que la demande d'approbation accélérée des dix Recommandations en question a été formulée par la Conférence conformément aux dispositions de la Résolution N° 18/X. Le *Secrétaire* confirme qu'une remarque dans ce sens figurera dans le rapport final.

1.9 Le *délégué de la Grèce*, se référant au § 5.2.2, attire particulièrement l'attention sur les observations et les modifications formulées par sa délégation à propos du projet de Recommandation T.52 et de la Recommandation révisée T.101.

1.10 Sous réserve de ces observations et modifications, les sections 1 à 9 du rapport sont *approuvées*.

1.11 Le *Président* attire l'attention sur l'Annexe 1 qui contient la liste des Recommandations dont la Commission 6 a proposé l'approbation ou la suppression, ainsi que sur les Annexes 2, 3 et 4 concernant respectivement le projet de Recommandation révisée E.161, les indicatifs de pays et le projet de Recommandation T.52.

1.12 Le *délégué du Mexique* suggère certaines modifications de forme à apporter au texte de l'Annexe 2.

1.13 Le *Président de la Commission d'études I* suggère qu'en l'absence de spécialistes de la question, celle-ci soit renvoyée à la première réunion de la Commission d'études I de la prochaine période d'études.

1.14 Il en est ainsi *décidé*.

1.15 Le *délégué de la République slovaque*, appuyé par le *délégué de la République tchèque*, demande que les renseignements donnés dans le Document 43 soient incorporés dans l'Annexe 3.

1.16 Le *Secrétaire* dit que les modifications de la liste des indicatifs de pays figurant dans le Document 43 et son Corrigendum 1 seraient prises dans la partie appropriée de la version finale du rapport.

1.17 Sous réserve de ces observations et modifications, les Annexes 1 à 4 sont *approuvées*. Le rapport de la Commission 6 est ainsi *approuvé* dans son ensemble, tel que modifié.

## **2. Projet de Résolution relative à l'importance de la normalisation des télécommunications pour les pays en développement (Document 49 et Addendum 1)**

2.1 Le *délégué du Sénégal*, parlant au nom des auteurs du projet de Résolution, présente le texte qui figure dans le Document 49 et Addendum 1 en faisant observer que l'objectif est de faire ressortir l'importance que les pays en développement attachent à la normalisation des télécommunications. S'il est approuvé, le projet de Résolution donnera une formulation concrète aux décisions prises à l'APP-92 et établira ainsi une liaison indispensable entre le Secteur de la normalisation et le Secteur du développement.

2.2 Le *délégué du Mexique* dit que la normalisation est intéressante aussi bien pour les pays en développement que pour les pays avancés. Il appuie sans réserve le projet de Résolution et se déclare préoccupé par la baisse constante de la participation aux réunions de normalisation des télécommunications. Il importe de tenir compte des besoins spécifiques des pays en développement et de tenir ceux-ci au courant des développements technologiques. Les délégués sont chargés d'encourager les travaux relatifs à la normalisation des télécommunications au sein de leurs Administrations, de manière à assurer une participation plus efficace aux activités concernées.

2.3 Les *délégués de l'Espagne*, de la *France*, de la *République de Corée* et de l'*Inde* appuient le projet de Résolution, comme le *délégué de la Chine*, qui fait observer que plus la participation est importante, plus le travail de normalisation est efficace, en particulier du fait qu'il s'agit de technologies en évolution rapide; il souligne également qu'il est impossible de parvenir à une normalisation mondiale, sans la participation des pays en développement.

2.4 Le *délégué de l'Arabie saoudite*, appuyé par le *délégué du Koweït*, considère que le titre du projet de Résolution couvre un domaine trop vaste et il propose de le modifier comme suit: «La participation des pays en développement aux travaux du Secteur de la normalisation des télécommunications», ce qui ne modifierait en rien le sens du texte.

2.5 Le *délégué de la Pologne* fait observer que la généralisation des techniques numériques conduit à une plus grande simplification de l'exploitation des systèmes de télécommunication. Lorsque les pays en développement auront mis en œuvre des systèmes de commutation et de transmission numériques, leur tâche sera beaucoup plus simple. Il préfère que le titre du projet de Résolution demeure tel qu'il est, car il est non seulement nécessaire d'accroître la participation des pays en développement, mais aussi d'obtenir une plus grande assistance des pays avancés qui disposent d'une large expérience des systèmes de télécommunication.

2.6 Après un échange de vues auquel prennent part les *délégués du Sénégal*, du *Kenya* et du *Mali*, le *délégué de l'Arabie saoudite* retire sa proposition.

2.7 Le projet de Résolution présenté dans le Document 49 et son Addendum 1 est *approuvé*.

*La séance est levée à 17 heures.*

## CINQUIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

(procès-verbal tel qu'approuvé par le Président)

Jeudi 11 mars 1993 à 10 h 45

### *Sujets traités:*

1. Examen du rapport de la Commission 2
2. Examen du rapport de la Commission 3

#### **1. Examen du rapport de la Commission 2 (Document 75)**

1.1 Le *Président de la Commission 2* présente le Document 75 où figure le rapport de la Commission de contrôle budgétaire à la séance plénière. Dans la section 3 de ce rapport, il appelle l'attention sur le fait que les dépenses pour les années 1989 à 1991 ont été inférieures aux prévisions budgétaires. Dans la section 6, il souligne que le montant total estimé des dépenses de la Conférence a été inférieur au crédit ajusté au 9 mars 1993. Aux termes de la section 4, dix jours ont été prévus pour la prochaine CMNT mais huit jours pourraient, en fait, être suffisants; le Conseil et la Conférence de plénipotentiaires de Kyoto devront examiner cette question. Selon l'usage, l'orateur prie le Secrétaire général de soumettre le rapport au Conseil avec les observations qu'il pourrait avoir à formuler.

1.2 Le rapport de la Commission de contrôle budgétaire à la séance plénière est *approuvé*.

#### **2. Examen du rapport de la Commission 3 [Documents 60(Rév.2), 69, 71, 72, 73, 74, 78, 79, 81 et Corrigendum 1, 82, 83 et Corrigendum 1, 85]**

2.1 Le *Président de la Commission 3* présente le Document 82 où figure le rapport de l'ensemble des travaux de la Commission 3. La Commission s'est réunie quatre fois et a créé un groupe de travail chargé d'examiner les propositions relatives au projet de Résolution N° Rés. 18/X. A ses troisième et quatrième séances, elle a approuvé l'ensemble de ses textes; certaines modifications de forme ont été cependant apportées par la suite par la Commission 7 et quelques modifications de fond ont été faites à l'issue des travaux de la Commission 4. Examinant le Document 82 section par section, l'orateur indique, s'il y a lieu, dans quels documents de conférence on pourra trouver les dernières versions de Résolutions ou de projets de Résolutions particuliers et souligne que le projet de Résolution figurant dans le Document 85 doit être adopté par la CMNT et par l'Assemblée des radiocommunications. Enfin, il rend tout particulièrement hommage au Groupe ad hoc – Résolution N° 18 et à son Président pour le travail qu'ils ont accompli pendant les quatre ans qui ont suivi l'Assemblée plénière de Melbourne. Il rend également hommage au Président du Groupe de travail créé par la Commission 3 ainsi qu'au Secrétaire de la Commission 3.

2.2 Le rapport de la Commission 3 à la séance plénière (Document 82) est *approuvé*.

#### **Projet de Résolution N° Rés. 1 – Règlement intérieur et méthodes de travail de l'UIT-T (Document 69)**

2.3 Le *Président* invite les participants à examiner le Document 69 qui a été présenté par la Commission 7 et qui contient le projet de Résolution qui portait le numéro provisoire «18/X».

2.4 Le *Président de la Commission 7* indique que la question de la dénomination du Secteur de la normalisation des télécommunications a quelque peu préoccupé la Commission 7 puisqu'aucune décision définitive n'a encore été prise sur l'acronyme ou le sigle à utiliser. Les différentes abréviations figurant dans le projet de Résolution devront donc être modifiées en conséquence, si nécessaire.

2.5 A la suite des observations du *délégué du Mexique* et du *Secrétaire*, le *délégué de l'Espagne*, prenant la parole en tant que Vice-Président de la Commission 7, précise qu'il convient d'aligner toutes les références à la Convention.

2.6 Le *Secrétaire* précise que le TSB se chargera de ces modifications et de toutes les autres modifications de forme nécessaires.

2.7 Il en est ainsi *décidé*.

## *Preamble*

2.8 *Approuvé.*

### *Section 1*

2.9 En réponse au *délégué de la Fédération de Russie* qui souhaite avoir des éclaircissements concernant les «Membres» mentionnés au § 1.3, et à la suite des observations du *Président de la Commission 7*, le *Secrétaire* propose de remanier le paragraphe afin de faire ressortir clairement qu'il est fait référence à tous les membres du Secteur de la normalisation des télécommunications.

2.10 Il en est ainsi *décidé.*

2.11 A la suite d'une proposition du *représentant d'INTELSAT* tendant à aligner la dernière phrase de la note de bas de page relative aux entités dûment autorisées sur le numéro 236 de la Convention de Genève, et des observations du *Secrétaire*, le *délégué du Royaume-Uni* indique que la solution la plus simple serait de modifier la phrase comme suit: «... se fera conformément à l'article 19 de la Convention».

2.12 Il en est ainsi *décidé.*

2.13 Le *délégué des Etats-Unis d'Amérique* propose d'insérer les mots «en principe» après «désigne» au § 3.9 afin de prévoir le cas où la CMNT ne serait pas en mesure de nommer les Vice-Présidents du GCNT. La question a déjà été examinée à la réunion des Chefs de délégation et devrait peut-être rester en suspens en attendant de nouvelles discussions.

2.14 Le *délégué de l'Espagne* est opposé à la modification mais souscrit à la proposition du *délégué du Royaume-Uni*, à savoir approuver la section 1, tout en laissant le § 3.9 en suspens jusqu'au règlement de la question soulevée par le *délégué des Etats-Unis d'Amérique*.

2.15 Il en est ainsi *décidé.*

### *Section 2*

2.16 Le *délégué de l'Australie* souligne que la Commission 4 a approuvé quelques modifications apportées au § 1.7.

2.17 La section 2 est *approuvée*, moyennant ces modifications.

### *Sections 3 à 7*

2.18 *Approuvées.*

### *Section 8*

2.19 La section 8 est *approuvée* sous réserve de la suppression des crochets au § 3.1 et de l'adjonction du nouveau § 6.5 du Document DT/24.

2.20 A l'exception du § 3.9 de la section 1, le projet de Résolution, ainsi modifié, est *approuvé* dans son intégralité.

## **Résolution N° 7 (modifiée) – Collaboration avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et la Commission électrotechnique internationale (CEI) (Document 83, Annexe 1)**

2.21 En réponse à une observation du *délégué du Canada*, le *Président* souligne qu'au point 8 du dispositif de la Résolution, il faut lire «UIT-T» et non CCITT.

2.22 Sous réserve de cette correction, la Résolution N° 7 (modifiée) est *approuvée.*

## **Projet de Recommandation A. [23] – Collaboration avec les autres organisations internationales dans le domaine de la technologie de l'information, des services de télématique et de la transmission de données (Document 83, Annexe 2)**

2.23 *Approuvé.*

**Projet de Résolution N° Rés. [18/7](Rév.3) – Publication des Recommandations UIT-T (Document 83, Annexe 3 et Corrigendum 1)**

2.24 Le *délégué du Brésil* souligne qu'il convient de supprimer la référence à la section 8, sous-section 2, dans le **notant en outre h)** alors que le *délégué du Mexique* s'interroge sur la référence à la Convention de Nice dans le **considérant b)**.

2.25 Le *Secrétaire* indique que les modifications nécessaires seront faites et appelle l'attention sur les révisions apportées aux versions française et espagnole du Corrigendum 1 du Document 83.

2.26 Après une discussion sur le fond du Corrigendum 1 du Document 83 à laquelle prennent part les *délégués du Brésil*, de l'*Australie*, du *Royaume-Uni*, des *Etats-Unis*, de la *Nouvelle-Zélande* et de la *Hongrie*, le *Président du Groupe de travail de la Commission 3* et le *Président de la Commission 3*, le *Président* suggère que la Conférence approuve les paragraphes **considérant** et **notant**, tels qu'ils figurent dans le Corrigendum, et crée un groupe de rédaction composé des délégués intéressés et présidé par le *Président de la Commission 3* afin d'élaborer conjointement un texte pour le point 8 du dispositif. La Conférence reprendra cette question ultérieurement.

2.27 Il en est ainsi *décidé*.

2.28 A cette condition, le projet de Résolution N° Rés. [18/7](Rév.3) est *approuvé*.

**Projet de Résolution N° Rés. 18/8(Rév.3) – Identification et présentation des Recommandations (Document 83, Annexe 4)**

2.29 *Approuvé*.

**Projet de Résolution N° Rés. 18/10(Rév.1) – Suppléments aux Recommandations UIT-T (Document 83, Annexe 5)**

2.30 *Approuvé*.

*La séance est suspendue à 12 h 25 et reprend à 14 h 05.*

2.31 Le *Président* invite les participants à la plénière à poursuivre l'examen des projets de Résolutions et de Recommandations figurant dans le rapport de la Commission 3.

**Projet de Résolution N° Rés. 18/11 – Développement du traitement électronique des documents (Document 72)**

2.32 *Approuvé*.

**Projet de Résolution N° Rés. 18/12 – Groupe EDH au sein du GCNT (Document 73)**

2.33 *Approuvé*.

**Projet de Résolution N° Rés. 18/13 – Bulletin d'information pour le Secteur de la normalisation des télécommunications (Document 74)**

2.34 *Approuvé*.

**Projet de Résolution N° Rés. 18/14 – Relations avec d'autres organisations de normalisation [Document 60(Rév.2)]**

2.35 *Approuvé*, sous réserve de l'adjonction des mots «dans chaque pays» après le mot «coordination» au point 4 du dispositif.

**Projet de Résolution sur les principes et procédures applicables à la répartition des tâches et à la coordination entre le Secteur des radiocommunications et le Secteur de la normalisation des télécommunications (Document 85)**

2.36 *Approuvé*, étant entendu que la prochaine Assemblée des radiocommunications approuvera un texte correspondant.

**Projet de Recommandation A.15 – Elaboration et présentation des textes pour les Recommandations du Secteur de la normalisation des télécommunications (Document 71)**

2.37 *Approuvé*.

**Résolution N° 11(révisée) – Collaboration avec le Conseil consultatif des études postales (CCEP) de l'Union postale universelle (UPU) concernant l'étude de nouveaux services intéressant à la fois le Secteur de la Poste et des Télécommunications (Document 78)**

2.38 *Approuvé*.

**Projet de Résolution N° Rés. 2 – Domaine de compétence et mandat des Commissions d'études (Document 81, Annexe 1)**

2.39 *Approuvé*.

**Projet de Recommandation N° Rés. A.14 – Production, mise à jour et publication de la terminologie du Secteur de la normalisation des télécommunications (Document 81, Annexe 2 et Corrigendum 1)**

2.40 Le *Président* appelle l'attention sur les corrections apportées à la version espagnole du projet de Recommandation figurant dans le Corrigendum 1 du Document 81.

2.41 Le projet de Recommandation N° Rés. A.14 est *approuvé*.

2.42 Le *Président* indique qu'à l'exception des questions laissées en suspens, la Conférence a achevé l'examen des documents de la Commission 3. Il remercie le *Président* et les membres de cette Commission pour leurs efforts.

*La séance est levée à 14 h 25.*

## SIXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

(procès-verbal tel qu'approuvé par le Président)

Judi 11 mars 1993 à 14 h 30

*Sujet traité:*

### 1. Examen du rapport de la Commission 4

#### 1. Examen du rapport de la Commission 4 (Documents 86, 42 et Addendums 1 et 2, 81)

1.1 Le *Président de la Commission 4*, présentant le rapport de la Commission à la séance plénière qui fait l'objet du Document 86, attire également l'attention sur le rapport adressé par la Commission à la Conférence dans le Document 42 et ses deux addendums. La Commission a centré ses travaux sur cinq points principaux: structure et mandats des commissions d'études; programme de travail des commissions d'études; groupes mixtes de coordination (GMC); groupes de coordination intersectorielle (GCI); transfert des travaux du Secteur des radiocommunications au Secteur de la normalisation des télécommunications. Les activités de la Commission sont récapitulées dans le Document 86 et les résultats font l'objet des propositions énoncées dans le Document 42 et ses addendums. Le Président souligne que la question des mandats des commissions d'études reste ouverte et qu'elle sera réexaminée par le GCNT.

#### Projet de Résolution N° Rés. 18/9 – Domaine de compétence et mandats des commissions d'études (Documents 86, Annexe 1, et 81)

1.2 Le *Président de la Commission 7* indique que le texte révisé, présenté sous le nouveau numéro de projet de Résolution N° Rés. 2, figure dans l'Annexe 1 de la Partie II du rapport adressé par sa Commission à la Conférence (Document 81).

1.3 Le *Président* invite la séance plénière à examiner l'Annexe A de ce projet de Résolution tel qu'il figure dans le Document 81, compte tenu également des résultats des travaux connexes qui sont récapitulés dans les Parties 2 et 3 du rapport de la Commission 4 (Addendums 1 et 2 du Document 42).

1.4 Le *Président de la Commission 4*, répondant à une question du *délégué des Etats-Unis*, indique que le texte concernant la Commission d'études XV dans l'Annexe A du projet de Résolution, sera modifié de manière à être conforme au titre «Systèmes et équipements de transmission» qui apparaît à la page 6 de l'Addendum 2 du Document 42. Il approuve en outre une suggestion du *Président de la Commission 3* concernant une modification de forme à apporter au titre de la Commission d'études VIII qu'il conviendra de transmettre au Secrétariat.

1.5 A la suite d'une question du *délégué du Royaume-Uni* et d'observations du *délégué de la Fédération de Russie* et du *Président de la Commission 4*, il est décidé de laisser le titre de la Commission d'études XVII tel qu'il figure dans l'Annexe A mais d'explicitier de manière informelle certains détails qui s'y rapportent.

1.6 L'Annexe A, telle que modifiée, est *approuvée*.

1.7 Les Annexes B et C sont *approuvées*, sous réserve d'une petite modification de forme à apporter au texte concernant la Commission d'études XII dans l'Annexe B.

1.8 Le projet de Résolution est *approuvé* dans son ensemble, tel que modifié.

#### Questions modifiées et autres modifications des Questions (Document 86, Annexe 2, Parties A et B)

1.9 *Approuvées.*

**Projet de Résolution relative à la formation de groupes mixtes de coordination afin d'étudier des questions intéressant plusieurs commissions d'études du Secteur de la normalisation des télécommunications conformément à la Résolution N° 18/X (Document 86, Annexe 3)**

1.10 *Approuvé.*

**Annexe 3 du projet de Résolution relative aux principes et procédures applicables à la répartition des tâches entre le Secteur des radiocommunications et le Secteur de la normalisation des télécommunications (Addendum 2 du Document 42, Annexe 3)**

1.11 *Approuvée.*

**Projet de Résolution relative à l'établissement d'un Groupe de coordination intersectorielle chargé de traiter des questions liées au FSMPTPT dans le Secteur de la normalisation des télécommunications et le Secteur des radiocommunications (Document 86, Annexe 4, Partie A)**

1.12 *Le Secrétaire*, répondant à une question du *délégué du Royaume-Uni*, indique que le dernier membre de phrase sous charge devrait se lire «(tel que modifié par le Document 42, Addendum 2, Annexe 3)». Il sera également tenu compte d'une autre modification de forme indiquée par les *délégués de la France* et de la *Fédération de Russie*.

1.13 Moyennant ces corrections, le projet de Résolution est *approuvé*.

**Projet de Résolution relative à l'établissement d'un Groupe de coordination intersectorielle chargé de traiter des questions liées au satellite et présentant un intérêt commun pour le Secteur de la normalisation des télécommunications et le Secteur des radiocommunications (Document 86, Annexe 4, Partie B)**

1.14 *Le Secrétaire* indique que, comme dans le cas du précédent projet de Résolution, le dernier membre de phrase sous charge devrait se lire «(tel que modifié par le Document 42, Addendum 2, Annexe 3)».

1.15 Moyennant cette modification, le projet de Résolution est *approuvé*.

**Projet de Résolution relative à l'inscription des travaux appropriés du CCIR dans le programme du Secteur de la normalisation des télécommunications (Document 86, Annexe 5, Partie A)**

1.16 *Le Président de la Commission 4* dit qu'un groupe d'experts dont la coordination a été assurée par le Vice-Président de la Commission 4 a procédé à un examen approfondi des Questions à transférer de l'ex-CCIR à l'UIT-T, ainsi que des Questions relevant de l'ex-CMTT, laquelle porterait un nouveau numéro en tant que commission d'études normale de l'UIT-T. Pour rendre l'établissement de cette nouvelle Commission d'études conforme à la Résolution N° 18/X et à la Convention, il a fallu modifier le § 1.7 de la section 2 de la Résolution N° 18/X. On trouvera la nouvelle version de ce paragraphe dans le Document 86, Annexe 5, Partie B.

1.17 *Le Vice-Président de la Commission 4*, répondant à une question du *délégué de la Nouvelle-Zélande*, explique que la modification apportée lors d'une précédente séance à l'Annexe 3 du Document 55 concernant le renvoi, par l'UIT-T, de certaines questions à l'Assemblée des radiocommunications n'entraîne aucune autre modification du présent projet de Résolution.

1.18 Le projet de Résolution figurant dans le Document 86, Annexe 5, Partie A est *approuvé*, sous réserve des petites modifications de forme lues par le Secrétaire.

**Modification du paragraphe 1.7 de la section 2 de la Résolution N° 18/X (Document 86, Annexe 5, Partie B)**

1.19 *Approuvée.*

**Projet de Résolution relative au rassemblement et à la diffusion par le TSB d'informations d'exploitation et de service (Addendum 2 du Document 42, Annexe 5)**

1.20 *Le Président de la Commission 4* indique qu'il convient de supprimer les mots «mais» et «également» entourant l'expression «tenant compte».

1.21 Le *délégué du Japon* propose de remplacer les mots «Règlements des télécommunications internationales» dans le paragraphe c) sous **considérant** et dans le paragraphe a) sous **reconnaissant** par «CAMTT».

1.22 Le *délégué de l'Espagne*, appuyé par le *délégué de la France*, propose de supprimer les mots «aux Administrations et au TSB de l'UIT» dans le paragraphe 3 sous **décide**, compte tenu des discussions de la Commission 4; la phrase se lirait alors «comment les coûts pourraient être réduits». Le *délégué du Royaume-Uni*, ayant indiqué sa préférence pour la formulation «comment les coûts pourraient être réduits en ce qui concerne le TSB», le *délégué de l'Espagne* fait observer que si aucun organisme n'est spécifiquement mentionné, on dispose d'une plus grande latitude pour réduire les coûts s'il y a lieu.

1.23 Le *délégué de la Hongrie* propose de remplacer l'expression «Commission d'études I» au paragraphe 1) sous **décide** par «Commissions d'études I, II et III».

1.24 Le projet de Résolution, tel que modifié par les délégués du Japon, de l'Espagne et de la Hongrie, est *approuvé*, sous réserve de la modification de forme lue par le Président de la Commission 4 et d'autres corrections rédactionnelles qui seront apportées, le cas échéant, par la Commission 7.

**Projet de Résolution relative aux futures procédures d'attribution d'indicatifs de pays et de réseau (Document 86, Annexe 6)**

1.25 Le *Président de la Commission 4* dit qu'il convient d'insérer les mots «indicatifs de pays pour transmission de données» après «indicatifs téléphoniques RNIS de pays» dans le **considérant a)** et de supprimer les mots «conformément aux Recommandations pertinentes» dans le paragraphe commençant par **reconnaissant**.

1.26 Le projet de Résolution, tel que modifié, est *approuvé*.

1.27 Le rapport de la Commission 4 (Documents 86, 42 et Addendums 1 et 2) est *approuvé* dans son ensemble.

1.28 Le *Président* remercie le Président et les membres de la Commission 4 de leur précieux travail.

*La séance est levée à 15 h 50.*

## SEPTIÈME ET DERNIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE

(procès-verbal tel qu'approuvé par le Président)

Vendredi 12 mars 1993 à 9 h 05

### *Sujets traités:*

1. Hommage à la mémoire de M. Cecil Crump
2. Examen du rapport de la Commission 7
3. Addendum et Corrigendum du rapport de la Commission 3
4. Nomination des Présidents et des Vice-Présidents des commissions d'études du Secteur de la normalisation des télécommunications
5. Approbation des procès-verbaux des seconde et troisième séances plénières
6. Déclaration des délégués de l'Allemagne et de l'Argentine

### **1. Hommage à la mémoire de M. Cecil Crump**

1.1 Sur proposition du *Directeur du TSB*, les délégués observent une minute de silence en hommage à la mémoire de M. Cecil Crump des Etats-Unis (AT&T) qui est décédé très récemment.

### **2. Examen du rapport de la Commission 7 (Documents 69, 81, 83, 87, 90)**

2.1 Le *Président de la Commission 7* présente les cinq parties du rapport sur les activités de sa Commission, en attirant l'attention sur les principales résolutions et recommandations qui ont été examinées. Il conclut en remerciant les deux Vice-Présidents de la Commission et tous les délégués qui ont participé à ce travail très exigeant.

2.2 Le *Président de la Commission 4*, se référant au Corrigendum 1 du Document 87, qui contient le projet de Résolution N° T-8 approuvé à la précédente séance plénière, fait observer que certaines des modifications de forme sur lesquelles il avait appelé l'attention à cette occasion ne semblent pas avoir été relevées par la Commission de rédaction. Le *Secrétaire* répond que le Secrétariat a pris note des modifications en question et qu'elles figureront dans la version finale.

2.3 Le *Président* félicite la Commission de son excellent travail.

### **3. Addendum et Corrigendum du rapport de la Commission 3 (Addendum 1 du Document 69, Corrigendum 3 du Document 83)**

3.1 Le *Secrétaire* rappelle que le § 3.9 du projet de Résolution N° Rés. 1 (Document 69) est resté en suspens en attendant de nouvelles discussions à propos de la question posée par le délégué des Etats-Unis. Cette question est désormais réglée et un texte a été établi et approuvé; il est reproduit dans l'Addendum 1 du Document 69 et il ne semble pas nécessaire d'entamer de nouvelles discussions, puisqu'il a été entériné par les intéressés.

3.2 Le Corrigendum 3 du Document 83 tient compte des diverses modifications proposées pour le projet de Résolution N° Rés. 18/7(Rév.3), en particulier par les délégués des Etats-Unis, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Les intéressés ont également examiné ces textes.

3.3 Le *délégué des Etats-Unis*, se référant au Corrigendum 3 du Document 83, indique qu'au cours des discussions entre sa délégation et le représentant du TSB, il a été décidé de remplacer le mot «anciennement» par «précédemment» dans l'expression «anciennement Recommandation du CCITT» afin d'éviter toute confusion entre les mots «formally» et «formerly» dont la prononciation est identique en anglais.

3.4 Le *Président de la Commission 3* donne lecture du texte d'un nouveau paragraphe **décide** qui, d'après lui, est acceptable pour les délégués de l'Australie et des Etats-Unis, à savoir: «que les Recommandations nouvelles ou révisées publiées par l'UIT seront accompagnées au bas de la première page de la remarque suivante: «les Recommandations UIT-T étaient précédemment connues sous le nom de Recommandations du CCITT». Une remarque similaire se référant au CCIR figurera dans toute publication de révision concernant la responsabilité des Recommandations relatives aux radiocommunications transférées au Secteur de la normalisation des télécommunications».

3.5 Il en est ainsi *décidé*.

3.6 En l'absence d'autres observations, les textes de l'Addendum 1 du Document 69 et du Corrigendum 3 du Document 83, tels que modifiés par le Président de la Commission 3, sont *approuvés*.

#### **4. Désignation des Présidents et des Vice-Présidents des commissions d'études du Secteur de la normalisation des télécommunications (Document 93)**

4.1 Le *Directeur du TSB*, présentant les propositions énoncées dans le Document 93, dit que la Conférence a été chargée de la mission très délicate de réduire sensiblement le nombre de Vice-Présidents des commissions d'études, conformément à la décision prise par la Conférence de plénipotentiaires additionnelle selon laquelle, en principe, les commissions d'études du nouveau Secteur ne devraient avoir que deux Vice-Présidents. La question a été examinée à plusieurs réunions des Chefs de délégation et la solution de compromis définitivement élaborée a été approuvée à l'unanimité le jour précédent. Les questions sur lesquelles les points de vue étaient divergents concernaient la nécessité de désigner des Présidents et des Vice-Présidents hautement qualifiés, compte tenu de la répartition géographique et de la représentation régionale. L'orateur a beaucoup apprécié l'esprit de coopération dont ont fait preuve les Chefs de délégation et qui a permis de présenter l'ensemble de propositions dont la Conférence est maintenant saisie.

4.2 Le *Directeur du TSB* attire ensuite l'attention sur le système de numérotation révisé que l'on propose d'adopter pour les commissions d'études, pour des raisons de simplicité et de cohérence avec la récente restructuration de l'Union. Il est en particulier proposé de cesser d'utiliser des chiffres romains pour désigner des commissions d'études et d'adopter des chiffres arabes, afin de faciliter le travail sur ordinateur et d'éviter toute confusion de la part de ceux qui ne sont pas habitués aux chiffres romains. Les Commissions d'études 1 à 8 resteront inchangées, alors que l'ex-CMTT deviendra la nouvelle Commission d'études 9. En outre, les Commissions d'études 10, 11 et 12 demeureront en place, alors que les anciennes Commissions d'études XVIII et XVII deviendront respectivement les Commissions 13 et 14. Enfin, dans le cas de la Commission d'études 9 (ex-CMTT), il a été jugé opportun que le Président et les Vice-Présidents soient désignés à l'Assemblée des radiocommunications qui doit se tenir en novembre 1993. C'est pourquoi, pour le moment, le Président et le Vice-Président de la CMTT restent en fonction.

4.3 Le *délégué du Japon* approuve l'ensemble de propositions du Document 93, qui sont totalement conformes à la restructuration récente de l'Union et qui contribueront à lancer avec succès les activités du Secteur de la normalisation.

4.4 Le *délégué du Mali* fait observer que l'absence de candidature des pays en développement ne correspond nullement à un manque d'intérêt pour les activités de normalisation. Bien au contraire, ces pays sont très préoccupés par le fait qu'ils ont pris du retard dans les domaines de la technologie et des services. Il se félicite des propositions du Document 93 reflétant le consensus qui s'est dégagé à la Conférence et il exprime l'espoir qu'après leur désignation, les Présidents et les Vice-Présidents travailleront dans l'intérêt des pays en développement.

4.5 Le *Directeur du TSB* donne au délégué du Mali l'assurance que l'on veillera de très près à apporter un plus grand appui aux activités de la normalisation conduites dans les pays en développement, conformément aux résolutions pertinentes adoptées par la Conférence.

4.6 Le *délégué du Kenya*, après avoir approuvé l'ensemble de propositions énoncées dans le Document 93, demande qu'une liste complète des candidatures présentées soit jointe au document.

4.7 Après une autre déclaration d'appui des propositions formulée par le *délégué des Pays-Bas*, le *Président* indique qu'en l'absence d'objection il considère que la liste des Présidents et des Vice-Présidents proposée pour les Commissions d'études 1 à 15 est acceptée par la Conférence.

4.8 Il en est ainsi *décidé*.

4.9 Le *Président* invite la séance plénière à examiner les propositions des Chefs de délégation concernant la désignation du Président et des Vice-Présidents du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications.

4.10 Le *Directeur du TSB* rappelle que le nombre de Vice-Présidents à désigner pour le Groupe consultatif a fait l'objet de longues discussions. En l'absence de candidatures et étant donné que la structure du Groupe n'a pas encore été déterminée, il a été décidé de donner aux Administrations la possibilité de présenter des candidatures jusqu'à la première réunion du Groupe, prévue pour le début de juin.

4.11 Le *Président* déclare que, en l'absence d'objection, il considère que les propositions présentées dans le Document 93 en ce qui concerne la désignation du Président et de l'un des Vice-Présidents du Groupe consultatif sont acceptées par la Conférence, sous réserve que d'autres Vice-Présidents seront désignés lors de la première réunion du Groupe en juin 1993.

4.12 Il en est ainsi *décidé*.

4.13 Le *Président* invite les participants à examiner la liste des Présidents et des Vice-Présidents proposée pour les Groupes régionaux de tarification dans le tableau qui figure à la dernière page du Document 93.

4.14 Le *Directeur du TSB* indique que, conformément aux pratiques antérieures, les Chefs de délégation ont décidé que seuls les Présidents des groupes régionaux de tarification seraient désignés par la Conférence, laissant aux groupes le soin de désigner eux-mêmes les Vice-Présidents à leur réunion d'ouverture, compte tenu de la représentation régionale.

4.15 A la suite d'observations des *délégués des Pays-Bas* et de la *France*, concernant des erreurs dactylographiques, le *Président* déclare qu'en l'absence d'objection, il considère que la liste de noms figurant dans le tableau est acceptée par la séance.

4.16 Il en est ainsi *décidé*.

4.17 Sous réserve des corrections dactylographiques nécessaires, le Document 93 dans son ensemble est *approuvé*.

4.18 Le *délégué de la Hongrie*, fait observer qu'en vertu du § 1.3 de la section 3 de la Résolution N° 1, les Présidents des groupes de travail jouissent du même statut et des mêmes droits que les Vice-Présidents de commissions d'études élus par la CMNT; il formule donc l'espoir que cette information sera largement diffusée en dehors des groupes de travail.

4.19 Le *Directeur du TSB* confirme que l'on procédera ainsi; les noms de tous les Présidents de groupes de travail seront publiés et diffusés dans un avenir proche.

## **5. Approbation des procès-verbaux des deuxième et troisième séances plénières (Documents 57 + Corrigendum 1, 92)**

5.1 Le procès-verbal de la deuxième séance plénière (Document 57 et Corrigendum 1) est *approuvé* sous réserve d'une modification de forme à apporter à l'Annexe 4.

5.2 Le procès-verbal de la troisième séance plénière (Document 92) est *approuvé* sous réserve d'une modification du § 4.8 qui sera communiquée au secrétariat par le *délégué de l'Espagne*.

5.3 Le *Secrétaire* fait une brève annonce sur la procédure qui sera suivie à propos des comptes rendus et des procès-verbaux qui n'ont pas encore été publiés.

## **6. Déclarations des délégués de l'Allemagne et de l'Argentine**

6.1 Le *délégué de l'Allemagne*, parlant au nom de toutes les administrations membres de la CEPT, remercie tous ceux qui ont contribué au succès de la CMNT, en particulier les Présidents des diverses Commissions. Il rend spécialement hommage au Président de la Conférence qui, en dépit des difficultés, a conduit la Conférence à bon port, faisant ainsi de la première CMNT un événement important dans l'histoire de la normalisation mondiale des télécommunications.

6.2 Le *délégué de l'Argentine* déclare que son Administration travaille actuellement avec, espère-t-il, la même efficacité et le même succès que le Secrétariat de l'UIT chargé de préparer et d'organiser la présente Conférence, à la mise en place de la première Conférence mondiale de développement des télécommunications, qui doit avoir lieu à Buenos Aires du 21 au 29 mars 1994 et pour laquelle des invitations officielles seront prochainement envoyées.

*La séance est levée à 10 h 35.*

## CÉRÉMONIE DE CLÔTURE

(procès-verbal tel qu'approuvé par le Président)

Vendredi 12 mars 1993 à 11 h 35

1. Allocution du Président de la Conférence
2. Allocution du Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications
3. Allocution du Secrétaire général
4. Allocution du délégué du Sénégal
5. Allocution du délégué du Canada
6. Allocution du Ministre des Transports et des Communications de la Finlande

### 1. Allocution du Président de la Conférence

- 1.1 *Le Président* prononce l'allocution reproduite à l'Annexe 1.

### 2. Allocution du Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications

2.1 *Le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications* déclare que la CMNT, bien qu'étant la première Conférence de ce type, avec une structure, des procédures et des Commissions nouvelles par rapport aux anciennes Assemblées plénières, et bien que convoquée très peu de temps après la Conférence de plénipotentiaires additionnelle, a été un grand succès. Ce succès tient en grande partie à l'esprit scandinave de coopération, d'ouverture et d'amitié, à la bonne volonté des délégués et à leur désir de rechercher un consensus en tenant compte des différences de points de vue. Après la Conférence, un certain nombre de collègues qui ont longtemps participé aux travaux des Commissions d'études quitteront l'UIT, pour prendre leur retraite ou pour assumer de nouvelles responsabilités professionnelles et il leur présente tous ses vœux, en les remerciant très sincèrement de la contribution qu'ils ont apportée aux travaux de l'ex-CCITT au fil des années. Il exprime aussi sa reconnaissance à ceux qui ont prêté leur concours en vue de la préparation de la Conférence et à ceux qui ont contribué à ce que celle-ci se déroule sans heurt, en particulier aux Présidents et Vice-Présidents des Commissions, aux Présidents de Groupes de travail établis au cours des deux dernières semaines. Il exprime en particulier sa gratitude au Président de la Conférence elle-même qui, malgré ses ennuis de santé, a su conseiller et diriger les participants pour les aider à examiner la multitude de documents compliqués dont ils étaient saisis et conduire la Conférence à une heureuse conclusion. Le personnel de l'UIT qui a travaillé à Genève et à Helsinki, sur le devant de la scène et dans les coulisses, doit aussi être remercié de son esprit de coopération et des longues heures de travail qu'il a accomplies. Enfin, l'orateur remercie chaleureusement les hôtes finlandais de la Conférence, de leur efficacité, de leur collaboration, des excellents services mis à la disposition de la Conférence et de leur hospitalité, au-delà même de tout ce que l'on pouvait souhaiter.

2.2 Il résume en disant qu'après deux semaines de travail intensif et axé sur l'avenir, l'étape suivante consistera à mettre en application le plus rapidement possible les Résolutions et les autres textes adoptés par la Conférence. Les nouvelles structures et les nouveaux travaux à entreprendre représentent un défi pour tous les participants des Administrations, des organisations et de l'UIT, en vue de parvenir sous les auspices de l'Union à une normalisation mondiale efficace, axée sur les réseaux et les besoins des usagers.

2.3 En conclusion, il souhaite à tous les participants un bon voyage de retour dans leurs pays et il espère les revoir tous très prochainement.

### 3. Allocution du Secrétaire général

- 3.1 *Le Secrétaire général* prononce l'allocution reproduite à l'Annexe 2.

3.2 Il offre au Ministre des Transports et des Communications de la Finlande la médaille d'argent de l'Union internationale des télécommunications.

(Applaudissements).

#### **4. Allocution du délégué du Sénégal**

4.1 Le délégué du Sénégal prononce l'allocution reproduite à l'Annexe 3.

#### **5. Allocution du délégué du Canada**

5.1 Le délégué du Canada tient lui aussi à exprimer, au nom des participants, sa gratitude pour l'accueil chaleureux qui a été réservé par la Finlande. A la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT, le Secrétaire général avait lancé «l'esprit de Melbourne», qui s'est concrétisé à la présente Conférence. Il fait donc siennes les remarques de l'orateur précédent qui a parlé du «réalisme d'Helsinki». Les réalités du changement ont été abordées avec beaucoup de courage. Pendant toute la Conférence, les participants ont non seulement bénéficié de la bienveillante hospitalité de leurs collègues finlandais, mais aussi des excellentes dispositions qui avaient été prises. Il tient en particulier à exprimer ses sincères remerciements au Président, M. Halme, qui a conduit la Conférence à travers le dédale et les complications des discussions avec grande compétence, patience et compréhension. Il remercie également le Secrétariat qui a assuré la présentation régulière des documents et félicite sincèrement le personnel finlandais du précieux appui qu'il a apporté.

#### **6. Allocution du Ministre des Transports et des Communications de la Finlande**

6.1 Le Ministre des Transports et des Communications de la Finlande prononce l'allocution reproduite à l'Annexe 4 et déclare close la première Conférence mondiale de normalisation des télécommunications.

*La séance est levée à 12 h 20.*

### **ANNEXE 1**

#### **Allocution du Président de la Conférence**

Il m'appartient d'entamer la cérémonie de clôture de la Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT-93). Je suis heureux de constater que toutes les missions confiées à cette Conférence ont été remplies, et peut-être même au-delà. Nous avons même une demi-journée d'avance sur notre programme et les dépenses ont elles aussi été plus faibles que prévu. Nous pouvons donc être satisfaits de ce que nous avons accompli.

La participation à la CMNT-93 a peut-être été plus forte que prévu. Au 9 mars, le nombre total de participants, toutes catégories confondues, était de 587, mais nous avons maintenant une nouvelle liste que je n'ai pas encore eu le temps de consulter. Sur ces 587 participants, 441 appartenaient à des délégations de différents pays et 10 représentaient des organisations. Les autres faisaient partie soit du personnel de l'UIT soit du personnel finlandais. Les plus grandes délégations étaient celles du Japon (53), des Etats-Unis (43), de la Finlande (31), de la Corée (21), de l'Allemagne (19), de la France (19), du Royaume-Uni (17) et de la Fédération de Russie (16). Parfois – mais pas toujours – la salle était comble, comme c'est le cas maintenant.

La Conférence s'est d'une manière générale déroulée selon le programme fixé. Les travaux de certaines Commissions ont pris un peu plus de temps que prévu, alors que d'autres ont progressé relativement vite. Toutefois, nous avons pu nous acquitter de notre mission avec une certaine avance. Je voudrais énumérer ici les principaux résultats de notre Conférence.

Tout d'abord, les Recommandations nouvelles ou modifiées UIT-T (anciennement appelées Recommandations du CCITT) ont été approuvées et certaines ont été supprimées. Le tableau ci-après indique que nous devons approuver 453 Recommandations et en supprimer 78. Comme vous le savez, l'approbation de certaines des Recommandations de la série X.500 a dû être ajournée en raison de changements de dernière minute apportés aux normes correspondantes de l'ISO. La plupart des nouvelles Recommandations (d'après ma liste, 118) font partie de la série Q, ce qui montre l'importance de plus en plus grande des réseaux et de l'intelligence répartie. Les Recommandations des séries I et G ont aussi représenté un apport considérable: 48 dans la série I et 45 dans la série G. Par ailleurs, la plupart des suppressions de Recommandations périmées concerne la série G (40), ce qui résulte de l'évolution rapide de la technologie de la transmission.

### Recommandations approuvées ou supprimées

Série	Approuvées	Supprimées
B	1	
C	3	
D	6	3
E	20	7
F	17	2
G	45	40
H	11	
I	48	3
K	6	
L	2	
M	11	
N	8	
O	2	
P	24	
Q	118	14
R	17	
S	11	
T	30	2
U	26	1
V	9	5
X	32	1
Z	6	
Total	453	78

La CMNT-93 avait pour tâche essentielle de déterminer les mandats des commissions d'études et la nouvelle liste des Questions à étudier. Une Commission d'études (IX) a été supprimée et ses travaux ont été confiés à d'autres Commissions d'études. Il s'agit des services télex et télégraphique, qui ont en fait été à l'origine de la création de l'UIT. Toutefois, nous savons que la télégraphie est plus utile que jamais sous sa nouvelle forme, dans les nouveaux réseaux numériques. Une mission importante nous a été donnée par la Conférence de plénipotentiaires additionnelle, à savoir intégrer certaines parties des services de radiocommunication, en étroite coopération avec le nouveau Secteur des radiocommunications. Les services de la plus haute actualité sont les futurs systèmes mobiles terrestres publics de télécommunication (FSMTPT) et le RNIS par satellite, à propos desquels des Résolutions ont été adoptées. La CMTT a été remplacée par une Commission d'études entièrement nouvelle. Les Commissions d'études ont été désignées par de nouveaux numéros et le nombre total de Questions est d'environ 300.

Un des actes importants de la Conférence a été l'élection de nouveaux Présidents et Vice-Présidents des commissions d'études. C'est à eux que reviendra la responsabilité de diriger avec succès les travaux des commissions d'études pendant la prochaine période. En outre, l'ancienne méthode de numérotation des commissions d'études a changé, comme le savent ceux d'entre vous qui se trouvaient dans cette salle au début de la matinée.

Une grande partie de notre temps a été consacrée à l'examen des règles et procédures, sur la base des Résolutions des anciennes Assemblées plénières du CCITT, des travaux du Groupe ad hoc – Résolution N° 18, et des travaux de l'APP. Nombre d'entre nous pensaient qu'après les longues discussions du Groupe de la Résolution N° 18 en janvier, «cela irait tout seul». Tel n'a pas été exactement le cas, mais après quelques délibérations, nous avons pu trouver des compromis acceptables et adopter les Résolutions appropriées qui guideront nos travaux futurs.

Je tiens à remercier tous les Présidents des commissions d'études, les Présidents et Rapporteurs des groupes de travail, des travaux remarquables qui ont été faits sur les Recommandations que nous avons pu approuver ici et à partir desquelles nous pourrons développer nos services de réseau et nos produits industriels partout dans le monde. En outre, je tiens à remercier le personnel de l'UIT de son excellent travail. Pour moi, cette Conférence a été une merveilleuse expérience.

## ANNEXE 2

### Allocution du Secrétaire général

Monsieur le Ministre,  
Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

La première Conférence mondiale de normalisation des télécommunications, résultat des réformes de l'UIT qui ont commencé après la Conférence de plénipotentiaires de Nice et ont abouti aux décisions de la Conférence de plénipotentiaires additionnelle de Genève, est un premier pas concret vers le renouveau de l'UIT.

Ce renouveau, qui se traduit par une réforme des activités de normalisation de l'UIT, a été amorcé ici à Helsinki.

Nous avons également assisté aux réformes des méthodes de travail du Secteur de la normalisation – sujet qui a suscité beaucoup d'intérêt parmi les délégations – et c'est avec doigté que la Conférence est parvenue à des résultats positifs.

L'adoption des normes, à l'élaboration desquelles prendront part tous les acteurs du monde moderne des télécommunications, sera accélérée et nous souhaitons que les pays apportent leur contribution afin que l'UIT garde sa prééminence dans ce secteur.

Le Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT coopérera, dans ses activités, avec les autres organisations de normalisation, afin d'utiliser au mieux les ressources humaines et les résultats des travaux des experts.

L'esprit de réussite, les discussions sérieuses et la qualité des participants ont permis à la Conférence d'aboutir aux résultats attendus dans les meilleurs délais.

Mesdames et Messieurs,

C'est un fait, nous avons atteint nos objectifs, nous avons réussi à mener à bien la tâche qui nous avait été confiée. Vous aurez pu remarquer pendant la Conférence, et en particulier pendant la première semaine, que parfois j'étais un peu soucieux, notamment en ce qui concerne les progrès, l'élan, le dynamisme de nos activités de normalisation.

C'est en regardant vers l'avenir que nous réussirons. Je suis très heureux de pouvoir annoncer aujourd'hui que, de mon point de vue au moins, les résultats de la Conférence constituent, avec les résultats de l'APP, un bon point de départ pour notre action future.

Il serait bien entendu excessif de prétendre que la Conférence a dépassé ses objectifs. Un certain nombre d'initiatives nouvelles ont été prises, les résultats des quatre dernières années ont été approuvés, les décisions de l'APP ont été mises en œuvre et le programme de travail des quatre prochaines années a lui aussi été approuvé. Tels sont les faits.

Mais le travail doit se poursuivre et il appartiendra à la nouvelle équipe, aux nouvelles commissions d'études et en particulier au nouveau GCNT et à son nouveau Président, M. Horton, de continuer dans cette voie et de veiller à ce que nos stratégies et priorités se concrétisent.

J'ai trois demandes à formuler: premièrement, ne perdez pas de vue les besoins des pays en développement – c'est un point qui a été souligné à plusieurs reprises au cours de cette Conférence. Deuxièmement, coordonnez vos activités avec celles des autres secteurs de l'UIT et des autres organismes stratégiques de l'UIT: WTAC, TDAB et GCR. Troisièmement enfin, je compte sur votre coopération pour la préparation de la Conférence de plénipotentiaires de Kyoto.

L'épreuve décisive reste la participation aux activités de l'UIT de tous ceux qui jouent un rôle dans la normalisation mondiale.

Permettez-moi de résumer ainsi:

La Conférence de plénipotentiaires de Nice de 1989 a abouti à un changement fondamental dans le Secteur du développement.

La Conférence de plénipotentiaires additionnelle de Genève a apporté des changements fondamentaux dans le Secteur des radiocommunications.

Le Secteur de la normalisation a fait de petits pas en avant à Melbourne en 1988, à Nice en 1989, à Genève en 1992 et à Helsinki en 1993. Toutefois, cela ne suffit pas. Afin de pouvoir relever les défis qui nous attendent, il faudra aller beaucoup plus loin. J'attends donc beaucoup plus encore, à Kyoto en 1994 et à la prochaine CMNT en 1996 ou 1997.

J'aimerais aussi vous demander de participer aussi activement que possible aux autres grandes manifestations de l'UIT qui vont avoir lieu entre Helsinki et Kyoto. Je saisis cette occasion pour faire un peu de publicité pour Asia Telecom et la Conférence régionale de développement des télécommunications pour l'Asie qui se tiendra en mai cette année à Singapour; il s'agit d'une Conférence de toute première importance, au même titre que la Conférence mondiale des radiocommunications et l'Assemblée des radiocommunications de novembre 1993 et la Conférence mondiale de développement des télécommunications qui aura lieu en mars 1994 à Buenos Aires.

Monsieur le Ministre,

La Finlande a été pour beaucoup dans le succès de cette Conférence, en mettant un grand nombre d'installations et de services très satisfaisants à la disposition des délégués et du Secrétariat.

Etant moi-même finlandais, je suis bien entendu très modeste et pour cette raison, permettez-moi simplement de m'associer aux paroles de M. Irmer et de vous exprimer notre reconnaissance en vous priant de la transmettre au Gouvernement finlandais et à tous ceux que vous pourrez atteindre. Je suis sûr que nous emportons tous d'heureux souvenirs de notre séjour ici en dépit de certains propos sur la rigueur du climat.

Monsieur le Ministre, pour que vous conserviez vous aussi un souvenir de cette Conférence, j'ai l'honneur de vous offrir la médaille d'argent de l'UIT, la plus haute marque de reconnaissance que l'Union peut accorder. Nous vous adressons nos meilleurs vœux.

Je vous remercie.

**Allocution du délégué du Sénégal**

Monsieur le Ministre,  
Monsieur le Président,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,  
Chers collègues,

C'est pour moi un grand privilège de m'adresser à cette auguste Assemblée à la fin de nos travaux.

Chers Amis,

En quittant la terre africaine ensoleillée à 42°C il y a une quinzaine de jours, notre appréhension était hypothétique dans la mesure où le choc climatique devait, à notre sens, constituer le premier point de l'ordre du jour de cette historique Conférence.

Pendant, dès le survol de votre beau pays au passé légendaire, la chaleur de l'accueil remarquable reçu à notre arrivée a radicalement enrayé notre dépaysement et favorisé notre intégration totale.

Monsieur le Ministre,

Cette ambiance exceptionnellement cordiale dans ce somptueux Palais des Congrès, symbole de votre vaillant peuple enraciné dans les vertus cardinales du travail bien fait, de la paix, de la démocratie et de l'art, nous a permis d'aboutir à des résultats spectaculaires à moindre coût.

Nous sommes persuadés que ce nouveau jalon, après le long parcours de 128 années de notre prestigieuse Union, consacre définitivement l'esprit d'ouverture, de rénovation et de renaissance décidé par la dernière APP de Genève 1992.

Monsieur le Ministre,

C'est ici le lieu de souligner que les progrès déjà réalisés au cours de la période d'études passée, et les lignes de forces de l'ambitieux programme retenu pour 1993-1997, serviront, à n'en pas douter, aux besoins multiformes et assez complexes de l'ensemble de la communauté internationale qui suit attentivement l'aboutissement de nos travaux.

Monsieur le Ministre,

Je voudrais, avec votre autorisation, transmettre au nom de tous les participants, nos sincères félicitations à M. Halme qui a su diriger avec brio, courtoisie, finesse et fermeté cette très importante Conférence.

Ces félicitations s'adressent également à notre créatif Secrétaire général, fils du terroir finlandais, au dynamique Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, au Secrétariat de la Conférence et à la partie cachée de notre Iceberg dont la contribution discrète et efficace a été le fer de lance du succès fabuleux de nos travaux.

Excellence,  
Monsieur le Ministre,

Nous vous sommes reconnaissants de vos pertinentes orientations qui ont balisé «sans dispositions transitoires» le déroulement très satisfaisant de notre première Conférence mondiale de normalisation des télécommunications.

Enfin, Monsieur le Ministre,

Nous vous prions de bien vouloir transmettre aux autorités de votre magnifique et généreux pays, l'expression de notre profonde gratitude pour la qualité exemplaire de l'accueil, toutes les facilités qui ont agrémenté notre mémorable séjour et surtout tous les efforts qu'elles ne cessent de déployer en faveur de la paix et du développement dans le monde.

Monsieur le Ministre,

L'ordre du jour étant épuisé, nous chargeons, par votre intermédiaire, la Commission N° «OURS» d'entamer une Recommandation, en procédure accélérée, de manière à consacrer «le Réalisme de Helsinki» à l'instar de l'esprit de Melbourne 1988.

Monsieur le Ministre,

A l'instant où nous quittons votre beau pays, c'est de tout cœur qu'en échange de votre générosité nous vous transférons la ressource illimitée de notre continent qui est le soleil, et qui, du reste, nous a accompagnés durant tout notre séjour.

Je vous remercie de votre bienveillante attention.

#### ANNEXE 4

#### **Allocution du Ministre des Transports et des Communications de la Finlande**

Monsieur le Secrétaire général,  
Mesdames et Messieurs,

Je tiens tout d'abord à vous remercier de la médaille que vous venez de m'offrir et qui est une très agréable surprise. Je suis heureux de l'accepter au nom du personnel finlandais qui a travaillé au service de la Conférence.

La première Conférence mondiale de normalisation des télécommunications touche à sa fin. Cela a été un honneur pour le Gouvernement finlandais et en particulier pour le ministère que je dirige, le Ministère des Transports et des Communications, d'avoir eu l'occasion d'accueillir cette Conférence. Je crois savoir que les séances se sont bien déroulées et que les dispositions prises ont donné satisfaction. Je constate avec plaisir que vous partagez cette appréciation. Nous avons fait de notre mieux et nous avons eu la chance de pouvoir utiliser ce Centre des congrès Marina pour la tenue de la Conférence. Ce nouveau bâtiment, à l'origine rénové à l'occasion de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, constitue un lieu idéal pour des réunions de cette importance. Je tiens à remercier une fois encore l'Union internationale des télécommunications d'avoir accepté notre invitation de tenir cette Conférence à Helsinki.

Ce qui était indépendant de notre volonté était l'époque de l'année. Il est dommage que le ciel ait été gris pendant ces deux semaines. Ce temps est très caractéristique de cette saison en Finlande et nous le retrouvons chaque année. Puis-je vous apporter quelque consolation en vous disant que les conditions météorologiques auraient pu être bien pires. Elles auraient été en revanche complètement différentes si nous nous étions réunis en mai. Nous aurions pu admirer les frondaisons des arbres et les fleurs des parcs. Le cadre nous serait apparu sous un jour totalement différent.

Je sais que la Conférence a suivi la glorieuse tradition de l'ancien Comité consultatif international télégraphique et téléphonique. Environ 500 Recommandations portant sur de nombreux secteurs techniques ont été adoptées au cours de ces deux semaines. Cela constitue un grand pas en avant dans la normalisation des nouveaux réseaux et des nouvelles applications. Le développement du réseau avec intégration des services à large bande ouvrira de nouvelles possibilités sur les postes de travail et dans les foyers. Les nouveaux types d'applications de télématique et de diffusion connaîtront une expansion considérable. Le développement futur des techniques des réseaux intelligents permettra de résoudre les problèmes que nous avons rencontrés en Finlande lors du remaniement du plan de numérotage. Il est extraordinaire de penser que chacun pourra être atteint par un seul numéro quel que soit l'endroit où il se trouve.

L'infrastructure des télécommunications est devenue indispensable au monde moderne. Les télécommunications offrent le moyen le moins coûteux et le plus rapide d'atteindre tous les habitants de la planète. Toutefois, l'infrastructure technique ne suffit pas. Actuellement, notre monde est secoué par des guerres et des conflits qui rendent les télécommunications inutiles et qui détruisent les résultats obtenus au prix d'un patient travail. Espérons que nous pourrions développer et construire le réseau mondial dans la paix et que les peuples auront la liberté d'échanger informations et réflexions avec les hommes de tous les pays.

J'espère que ce court séjour à Helsinki vous aura donné une image plus claire de la Finlande, de son peuple, de sa culture, de ses exploitants de télécommunication et de ses industriels. Il nous a été très utile de vous rencontrer pendant cette Conférence. J'espère que les contacts qui ont été pris permettront d'améliorer la compréhension internationale et d'ouvrir de nouvelles possibilités de discussion.

Je tiens à remercier le Secrétaire général, Monsieur Tarjanne, et le Président de la Conférence, Monsieur Halme, du succès de cette Conférence. Mes remerciements vont en particulier à l'ensemble du personnel de l'Union internationale des télécommunications, au personnel de liaison finlandais ainsi qu'au personnel du Centre des congrès Marina. Sans le travail et les efforts qu'ils ont accomplis en dehors des salles de réunion, la Conférence n'aurait pu être aussi réussie. Enfin et surtout, je tiens à remercier les délégués de leur coopération efficace au niveau international.

J'espère sincèrement que vous avez apprécié votre séjour parmi nous et je vous souhaite à tous un bon voyage de retour.

Je déclare close la première Conférence mondiale de normalisation des télécommunications.

### 3 – COMPTES RENDUS DES SÉANCES DE COMMISSIONS

#### 3.1 – COMMISSION 2 – COMMISSION DE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE

*Président:* M. S. S. AL-BASHEER (Arabie saoudite)

#### PREMIÈRE SÉANCE DE LA COMMISSION 2

(compte rendu tel qu'approuvé à la deuxième et dernière séance de la Commission 2)

Jeudi 4 mars 1993 à 9 heures

##### *Sujets traités:*

1. Mandat de la Commission 2
2. Responsabilités financières des Conférences
3. Rapport sur l'estimation des besoins financiers du CCITT
4. Budget de la Conférence mondiale de normalisation des télécommunications
5. Accord conclu entre le Gouvernement de la Finlande et le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications
6. Situation des comptes de la Conférence au 3 mars 1993

#### 1. Mandat de la Commission 2 (Document DT/1)

- 1.1 La Commission *prend note* de son mandat défini dans le Document DT/1.

#### 2. Responsabilités financières des conférences (Document 24)

- 2.1 Le *Président* appelle l'attention de la Commission sur les dispositions de l'Article 34 de la Convention (Genève, 1992) relatif aux responsabilités financières des conférences de l'Union.
- 2.2 La Commission *prend note* de ces dispositions.

#### 3. Rapport sur l'estimation des besoins financiers du CCITT (Document AP X-4)

3.1 Le *représentant du TSB* présente l'estimation des besoins financiers du CCITT (Document AP X-4) qui a été établie avec le concours du Département des finances du Secrétariat général. L'Annexe 1 de la Partie 1 du rapport indique l'état des effectifs permanents qui sont passés de 40 en 1989 à 38 en 1992 soit une légère baisse due au gel ou à la suppression de certains emplois importants. La Partie 2 concerne les dépenses occasionnées par les réunions du CCITT et par l'actuelle Conférence au titre du Chapitre 13 du budget. Il ressort du tableau de la page 3 que depuis l'Assemblée plénière de Melbourne, les dépenses des Chapitres 13 et 17 du budget n'ont pas dépassé les plafonds fixés. Il convient de noter que l'excédent de 34 000 francs suisses pour 1993 a été autorisé au titre du Protocole additionnel et qu'il ne sera vraisemblablement pas nécessaire. La Partie 3 du rapport donne une estimation des besoins futurs. Compte tenu des nouvelles méthodes de travail de l'UIT-T, le nombre de jours de réunion sera beaucoup plus régulier que dans le passé: 310 pour 1994, 1995 et 1996 et 220 pour 1997, y compris la prochaine Conférence de normalisation. Il convient de noter que l'évaluation des crédits (page 6) ne tient pas compte du coût du transfert de certaines activités de l'ex-CCIR au Secteur de la normalisation; les estimations correspondantes seront soumises au Conseil à un stade ultérieur. Deux dates possibles sont proposées pour la tenue de la prochaine Conférence de normalisation en 1996 ou 1997; il appartient à la Conférence elle-même d'en décider.

- 3.2 Le *Président* se félicite du fait que le CCITT n'a pas dépassé les limites de son budget depuis 1989.
- 3.3 Le *délégué de la France* indique que son Administration s'intéresse davantage aux dépenses réelles du CCITT qu'à son budget. Selon son interprétation, les chiffres du budget donnés dans le Document AP X-4 n'intègrent pas les dépenses des services communs du Secrétariat général et ne reflètent donc pas exactement l'ensemble des dépenses.
- 3.4 Le *représentant du TSB* souligne que le tableau de la page 3 du rapport indique les dépenses au titre des Chapitres 13 et 17 du budget mais pas les dépenses de personnel. C'est la raison pour laquelle les effectifs permanents du Secrétariat spécialisé du CCITT ont été indiqués dans l'Annexe 1.
- 3.5 Le *Secrétaire de la Commission* confirme que les dépenses indiquées dans le tableau de la page 3 couvrent les coûts directs des réunions, à l'exclusion des dépenses des Services communs. Les dépenses de personnel du Secrétariat spécialisé du CCITT, et des effectifs permanents du Secrétariat général travaillant à des activités liées au CCITT ne sont toutefois pas prises en compte; il est possible de trouver des précisions à ce sujet dans l'analyse de coûts dont est régulièrement saisie le Conseil. L'orateur est bien sûr disposé à fournir au délégué de la France toutes les informations qu'il pourrait souhaiter avoir à ce sujet.
- 3.6 Le *délégué de la République de Corée* demande des précisions sur le doublement ou presque des prévisions des crédits pour 1994 par rapport à 1993 (Chapitre 17, options 1 et 2, page 6 du rapport). Il demande également des précisions sur le financement du personnel de renfort dont il est question dans la note de bas de page se rapportant au tableau de l'Annexe 5.
- 3.7 Le *Secrétaire de la Commission*, répondant à la première question, indique que la somme de 3 218 000 francs suisses, prévue pour 1994 au titre du Chapitre 17, concerne essentiellement la traduction, la dactylographie et la reprographie des documents des réunions de l'UIT-T prévues pour cette année. Le chiffre plus bas pour 1993 s'explique par le fait que l'on attend moins de documents. Pour ce qui est de la seconde question, les dépenses indiquées dans le tableau correspondent uniquement aux dépenses des réunions de l'UIT-T au titre du Chapitre 13 à l'exclusion des dépenses des Services communs (Chapitre 17) qui sont imputées au budget ordinaire.
- 3.8 Le *représentant du TSB* donne la raison pour laquelle les crédits prévus pour 1993 (Chapitre 17) ne représentent qu'approximativement la moitié de ceux qui sont prévus pour 1994: à l'origine il avait été prévu de tenir la présente Conférence en décembre 1992. Au cours de cette année 1992, la plus grosse partie des documents destinés à la Conférence ont été préparés et envoyés aux Administrations. Par conséquent, les dépenses pour 1993 au titre du Chapitre 17 correspondent essentiellement à la tenue de la Conférence proprement dite. Se référant au tableau de l'Annexe 5, l'orateur explique que les dépenses effectives au titre du Chapitre 13 sont indiquées jusqu'en 1992 et que l'on trouve une estimation des dépenses pour 1993. Les dépenses au titre du Chapitre 17 figurent dans les deux options indiquées à la page 6.
- 3.9 Le *délégué de la République de Corée* rappelle que le Directeur du TSB a déclaré à la première séance plénière qu'en 1992 les frais postaux avaient été limités à 800 000 francs suisses. Entre 1993 et 1994, les estimations ont augmenté de près de 1 600 000 francs suisses et l'orateur voudrait connaître les raisons de cette augmentation.
- 3.10 Le *représentant du TSB* précise que les tableaux statistiques doivent être interprétés dans le contexte général. Dans sa déclaration liminaire, le Directeur du TSB a comparé les frais postaux de 1992 à ceux de 1988, c'est-à-dire l'année précédant l'Assemblée plénière de Melbourne, où les dépenses s'étaient chiffrées à 1 600 000 francs suisses. Depuis lors, les méthodes de travail ont changé et les envois de documents se font d'une autre façon. Les chiffres donnés dans ce contexte particulier ne peuvent être utilisés pour des comparaisons dans un contexte budgétaire.
- 3.11 La Commission *prend note* du rapport faisant l'objet du Document AP X-4.

#### **4. Budget de la Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (Document 25)**

- 4.1 Le *Secrétaire de la Commission* présente le budget de la Conférence (Document 25) qui s'inscrit dans le budget de l'Union pour 1993 (Chapitre 13, CCITT) couvrant les dépenses directes. Les dépenses des Services communs et du Secrétariat général pour la Conférence relèvent du Chapitre 17 du budget ordinaire de l'Union.
- 4.2 Le *délégué de la France* fait remarquer que les dépenses au titre du Chapitre 17 sont, en règle générale, du même ordre que celles qui sont indiquées au titre du Chapitre 13. Il propose donc que soit élaborée une version révisée du Document 25 indiquant les prévisions des dépenses au titre des Chapitres 13 et 17 afin de donner une image réaliste du coût total de la Conférence.
- 4.3 Le *Président* déclare qu'il croit comprendre que la Commission souhaite adopter la proposition de la France.
- 4.4 Il en est ainsi *décidé*.

**5. Accord conclu entre le Gouvernement de la Finlande et le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications (Document 27)**

5.1 Le *Secrétaire de la Commission* invite les participants à examiner et à entériner l'accord conclu entre le Gouvernement de la Finlande et le Secrétaire général (Document 27).

5.2 Le *Président* exprime sa profonde gratitude au Gouvernement de la Finlande qui a offert d'accueillir la Conférence.

5.3 Le *représentant du TSB* associe le Bureau aux remerciements formulés par le *Président* et fait remarquer que la première colonne de chiffres au tableau de l'Annexe B correspond aux dépenses qu'aurait occasionnées la tenue de la Conférence à Genève alors que la seconde colonne indique les dépenses supplémentaires à la charge du pays hôte. Tout est mis en œuvre pour que ce chiffre soit le plus bas possible et la Commission sera saisie d'une estimation finale à sa prochaine séance.

5.4 Le *Président* déclare qu'il croit comprendre que la Commission souhaite entériner l'accord et remercie le Gouvernement finlandais des remarquables installations mises à la disposition de la Conférence.

5.5 Il en est ainsi *décidé*.

5.6 La *déléguée de l'Italie*, prenant la parole au nom de son Administration, remercie l'Administration de la Finlande ainsi que le personnel du TSB qui ont fait des efforts remarquables pour que la Conférence soit couronnée de succès.

**6. Situation des comptes de la Conférence au 3 mars 1993 (Document 26)**

6.1 Le *Secrétaire de la Commission* présente une estimation mise à jour des dépenses directes de la Conférence (Chapitre 13) au 3 mars 1993 (Document 26).

6.2 La Commission *prend note* de la situation des comptes de la Conférence au 3 mars 1993.

*La séance est levée à 9 h 50.*

## DEUXIÈME ET DERNIÈRE SÉANCE DE LA COMMISSION 2

(compte rendu tel qu'approuvé par le Président)

Mercredi 10 mars 1993 à 14 heures

### Sujets traités:

1. Approbation du compte rendu de la première séance de la Commission 2
2. Budget de la Conférence
3. Projet de rapport de la Commission de contrôle budgétaire à la séance plénière

### 1. Approbation du compte rendu de la première séance de la Commission 2 (Document 56)

- 1.1 Le compte rendu de la première séance (Document 56) est *approuvé*.

### 2. Budget de la Conférence [Document 25(Rév.1)]

2.1 A la suite d'une brève introduction du Document 25(Rév.1) par le *Président*, le *délégué de la France* dit que le document a été révisé exactement comme il l'a demandé et il se félicite en particulier de noter que les coûts estimatifs au titre du Chapitre 17 sont bien inférieurs à ceux qui figurent au Chapitre 13. Le document donne maintenant un bien meilleur aperçu des coûts globaux de la Conférence, un total d'environ un million de francs suisses étant à la charge de l'UIT et environ 600 000 francs suisses étant à la charge de l'Administration finlandaise. Le faible volume des estimations de crédit pour couvrir les dépenses relatives au personnel de renfort – à peine 200 000 francs suisses – signifie que l'UIT a utilisé au mieux les services de son propre personnel et ses propres ressources.

2.2 Le *délégué du Liban*, appuyant le précédent orateur, constate avec plaisir que le budget de la Conférence est bien en deçà des limites fixées par le Conseil. Il félicite donc le Secrétaire général, le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications et le Président de la Commission de leur excellent travail et il exprime sa gratitude à l'Administration finlandaise pour sa chaleureuse hospitalité et ses inlassables efforts.

2.3 Le *Président* souscrit à ces remarques au nom de la Commission dans son ensemble et remercie le Secrétariat d'avoir fourni des estimations pour le Chapitre 17.

2.4 La Commission *prend note* du Document 25(Rév.1).

### 3. Projet de rapport de la Commission de contrôle budgétaire à la séance plénière (Document 75)

3.1 Le *Secrétaire de la Commission* présente le projet de rapport de la Commission qui fait l'objet du Document 75 en commentant brièvement chaque section. Il relève en particulier que la section 4 présente des estimations globales de crédits sur la base de deux options, selon l'année pendant laquelle aura lieu la CMNT suivante. Le montant du budget de la Conférence indiqué dans la section 5, d'après le Document 25(Rév.1), a été actualisé au 9 mars 1993, tout comme les chiffres de la section 6 et l'estimation des dépenses indiqués dans l'annexe.

3.2 Le *délégué du Liban* voudrait un complément d'explication au sujet des options présentées dans la section 4, en faisant observer que les estimations données dépendent de l'approbation de la Conférence de plénipotentiaires suivante.

3.3 Le *représentant du TSB* confirme que les estimations seront soumises tout d'abord à la séance plénière, puis à la Conférence de plénipotentiaires pour approbation; cette dernière fixera les limites budgétaires. Le rapport présente les deux options pour permettre à la Commission de choisir entre les deux au moment d'établir le calendrier général des réunions de l'UIT qui sera soumis au Conseil. Le premier tableau de la section 4 indique le même nombre de jours de réunion pour 1994, 1995 et 1996, ce qui est possible en raison de l'application des procédures d'approbation par correspondance. De plus, la durée de la CMNT suivante est estimée à 10 jours, mais 8 jours pourraient suffire. Toutefois, il n'est pas possible de tenir compte de cette possibilité dans le rapport de la Commission actuellement présenté.

3.4 Répondant à des observations du *délégué des Etats-Unis*, l'orateur explique que, dans les tableaux de la section 4, les divergences apparentes entre le nombre de jours de réunion et les estimations budgétaires correspondantes tiennent au fait que le coût de traitement des documents varie d'une année à l'autre. En outre, il est prévu un nombre plus restreint de jours de réunion des commissions d'études en 1997 que les années précédentes.

3.5 Le *délégué des Etats-Unis* fait observer que les commissions d'études rencontrent des difficultés considérables en ce qui concerne l'approbation des Recommandations en raison de l'intervalle excessivement long, qui dépasse parfois une année, s'écoulant entre la réunion finale d'une période d'études et la première réunion de la période suivante.

3.6 Le *représentant du TSB* dit que le problème mentionné par le précédent orateur a été pris en considération par le TSB lors de l'élaboration des calendriers de réunions pour les années à venir.

3.7 En réponse à une autre demande d'explication du *délégué des Etats-Unis*, le Secrétaire général confirme que tout sera fait pour qu'au moment des futures CMNT, l'intervalle séparant les réunions finales d'une période d'études et la première réunion de la période suivante ne soit pas excessif. Les difficultés mentionnées tiennent essentiellement au fait que la CMNT a été reportée de 1992 à 1993 afin de permettre la tenue de la Conférence de plénipotentiaires additionnelle. Etant donné que les futures Conférences de plénipotentiaires se tiendront en principe à intervalles réguliers, le problème ne se représentera pas.

3.8 Le projet de rapport de la Commission 2 à la séance plénière est *approuvé*.

3.9 Le *Président* indique que le Secrétaire général sera prié de présenter le rapport et les observations de la Commission au Conseil à sa prochaine session.

*La séance est levée à 14 h 40.*

## 3.2 – COMMISSION 3 – MÉTHODES DE TRAVAIL DU SECTEUR DE LA NORMALISATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'UIT

*Président:* M. W. STAUDINGER (Allemagne)

### PREMIÈRE SÉANCE DE LA COMMISSION 3

(compte rendu tel qu'approuvé à la quatrième et dernière séance de la Commission 3)

Mardi 2 mars 1993 à 9 heures

#### *Sujets discutés:*

1. Remarques liminaires du Président
2. Organisation des travaux de la Commission
3. Rappel de la Résolution N° 18 (Melbourne, 1988)
4. Présentation des parties pertinentes du rapport du Groupe ad hoc – Résolution N° 18

#### 1. Remarques liminaires du Président

1.1 Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, le *Président* revient brièvement sur les remarques faites par le Secrétaire général et par d'autres orateurs dans les allocutions qu'ils ont prononcées à la séance d'ouverture de la Conférence. Il attire en particulier l'attention sur la nécessité de modifier les activités de normalisation de l'UIT, où apparaissent de nouveaux acteurs et où le rôle des pouvoirs publics passe de l'exploitation à la réglementation. La normalisation devient sans cesse plus compétitive: les attributions de l'UIT ne sont plus seulement formelles mais doivent impérativement s'adapter aux défis que peuvent poser d'autres organisations de normalisation. On a besoin d'idées neuves et des méthodes peu conventionnelles peuvent même être introduites si elles répondent à un objectif utile. Il conviendrait également de s'efforcer d'éliminer les procédures périmées ou inefficaces tout en conservant celles qui restent valables.

#### 2. Organisation des travaux de la Commission (DT/7, DT/11, DT/14)

2.1 Le *Président* fait observer qu'il sera peut-être nécessaire d'établir des Groupes ad hoc pour discuter les points qui n'auront pas pu être résolus en séance plénière. Il attire par exemple l'attention sur le Document DT/11 qui énumère les Résolutions, Vœux et Recommandations concernant les travaux de la Commission. Le Document DT/7, qui concerne l'attribution des documents, nécessite une certaine mise à jour et une liste révisée figure à la page 2 de l'ordre du jour de la Commission (Document C3-1). Le Document DT/14 contient le calendrier des réunions et est évidemment sujet à modification.

2.2 Le *Secrétaire de la Commission* attire l'attention sur le nombre de séances prévu pour la Commission dans le Document DT/14: il fait observer que si celle-ci forme un Groupe de rédaction, celui-ci devra soumettre ses textes en temps opportun pour qu'ils puissent être traités avant la dernière séance de la Commission.

#### 3. Rappel de la Résolution N° 18 (Melbourne, 1988)

3.1 Le *Président* attire l'attention de la Commission sur les points e) et f) du **considérant** ainsi que sur le point 2) du **décide** de la Résolution N° 18: il fait remarquer que la nécessité d'accroître l'efficacité, dont il est question au point e) du **considérant**, vise tout particulièrement les moyens de relever les défis posés par d'autres organisations de normalisation tout en assurant une révision des méthodes de travail pour réduire les coûts. Il convient de ne pas se méprendre au sujet du point f) du **considérant**: il ne faut pas négliger les besoins des pays en développement mais cette préoccupation ne doit pas décourager les pays développés d'étudier des idées nouvelles et des techniques révolutionnaires pouvant en fin de compte profiter à l'ensemble de la communauté internationale.

#### 4. Présentation des parties pertinentes du rapport du Groupe ad hoc – Résolution N° 18 [AP X-23(Rév.1)]

4.1 Le *Président*, après avoir rappelé l'historique du mandat confié par la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière au Groupe ad hoc – Résolution N° 18, invite le Président de ce Groupe à présenter son rapport.

4.2 Le *Président du Groupe ad hoc – Résolution N° 18* déclare que le Document AP X-23(Rév.1) contient, de même que les autres documents qui forment le rapport du Groupe ad hoc, une terminologie qu'il faudrait revoir à la lumière des décisions prises en décembre 1992 par la Conférence de plénipotentiaires additionnelle. Cette tâche pourrait être confiée au Bureau. Le Groupe ad hoc, qui a tenu en tout quatre réunions, a commencé par recenser les textes contenant des instructions sur les méthodes de travail du CCITT. Il a ainsi relevé douze Recommandations ou Résolutions, qu'il a regroupées dans un projet unique de Résolution N° Rés. 18/X [reproduit dans le Document AP X-23(Rév.1)] afin de fournir des instructions et des directives claires et précises pour les travaux du CCITT. La section 1 de ce projet de Résolution contient relativement peu de données nouvelles car il s'agit de la synthèse de Recommandations ou de Résolutions existantes. Le § 2 (Commissions) serait à remanier en fonction de la nouvelle structure adoptée pour les conférences. Les nouvelles méthodes de préparation des rapports, exposées au § 7 de la section 2, ont pour l'essentiel été suivies depuis l'Assemblée plénière de Melbourne. Attirant l'attention sur le § 1.6 de la section 3, le Président du Groupe ad hoc déclare que, pour assurer la continuité des études, le Groupe a jugé important que tout Président de Groupe de travail en titre reste en fonction pendant toute la durée (quatre ans) d'une période d'études donnée. Le Groupe a consacré beaucoup de temps à définir le rôle des Rapporteurs, comme cela ressort du § 4 de la section 3. Certains changements ont été apportés à la section 4 en raison des décisions prises par la Conférence de plénipotentiaires additionnelle. Après avoir rapidement commenté les sections 5 et 6, respectivement intitulées «Fonctions du Directeur» et «Soumission et traitement des contributions», ainsi que les deux méthodes décrites dans la section 7 pour l'approbation des Questions d'études, le Président du Groupe ad hoc dit que celui-ci a examiné la section 8 (Approbation de Recommandations nouvelles et révisées) de façon assez approfondie et qu'il a introduit un nouveau § 3.4 prévoyant l'adjonction d'un résumé à toutes les Recommandations nouvelles ou révisées, lorsqu'elles arrivent au stade de l'approbation.

4.3 En dernier lieu, le Président du Groupe ad hoc rappelle le projet de Résolution N° Rés. 18/11 et son annexe, reproduits dans l'Annexe 2 du Document AP X-23(Rév.1), en faisant observer que l'objet de cette Résolution est de poursuivre le développement des possibilités de traitement électronique des documents (EDH) du Bureau ainsi que d'augmenter les possibilités offertes aux membres de consulter ces documents sous forme électronique. Il invite ceux qui s'intéressent particulièrement à ce sujet à étudier de près le projet de Résolution et ses annexes.

4.4 Le *Président* invite la Commission à examiner d'abord les questions qui figurent dans le Document AP X-23(Rév.1) et qui appellent des éclaircissements, puis de passer aux questions de fond. Le remplacement des termes et acronymes périmés qui se trouvent dans la section 1 du projet de Résolution N° Rés. 18/X est une tâche que l'on peut remettre aux soins du Bureau, avec l'assistance de représentants du Groupe ad hoc.

4.5 Le *délégué de la Pologne* dit, à propos de la section 8 du projet de Résolution N° Rés. 18/X, que la procédure d'approbation des Recommandations nouvelles ou révisées devrait refléter l'esprit de la Résolution N° 7 (modifiée) qui figure dans le Document DT/8. Il met en relief l'importance de la coordination entre le CCITT et les autres organisations de normalisation. Il apparaît qu'aucune des Recommandations de la série X.500 ne peut être approuvée par la CMNT parce que des difficultés demeurent encore quant à l'alignement des textes du CCITT et de l'ISO. Des problèmes analogues se poseront certainement en ce qui concerne d'autres textes importants. Le problème de la coordination ne vise pas seulement l'ISO et la CEI – dont il est question dans la Résolution N° 7 – mais aussi d'autres organisations régionales et nationales de normalisation. De plus, il manque souvent une consultation au niveau purement national pour assurer la coordination. Il conviendrait de modifier la section 8 du projet de Résolution N° Rés. 18/X pour tenir compte de cette préoccupation, en invitant instamment toutes les parties en cause, Administrations nationales comprises, à faire tout leur possible pour assurer la coordination à tous les niveaux.

4.6 Le *délégué de la Grèce* suggère le remplacement du terme «revoit» (au § 3.4 de la section 8 du projet de Résolution N° Rés. 18/X) par «met au point» car il arrive que les Commissions d'études examinent plusieurs fois une Recommandation nouvelle ou révisée: il faudra donc mettre à jour à plusieurs reprises le résumé qui accompagnera toujours le texte.

4.7 Le *représentant d'INTELSAT* dit que le Document AP X-23(Rév.1) fait souvent référence aux ER et aux OSI mais non aux organisations comme la sienne, qui sont maintenant mentionnées dans l'Article 19 de la Convention de Genève. Il demande que l'on tienne dûment compte de ce point lorsque le document sera révisé.

4.8 Le *Secrétaire de la Commission* dit qu'en raison des contraintes de temps, il n'a pas été possible d'insérer de telles modifications dans la version révisée du Document AP X-23. Tous les amendements faisant suite aux décisions adoptées par la Conférence de plénipotentiaires additionnelle seront apportés dans tous les documents, y compris dans le Document AP X-23(Rév.1), au moment de leur mise au point finale.

4.9 Le *représentant d'EUTELSAT* appuie les observations du représentant d'INTELSAT et se déclare satisfait de l'explication donnée par le Secrétaire de la Commission. Rappelant brièvement la contribution d'EUTELSAT (Document 28) et le fait que les organisations comme la sienne ont un accès de plus en plus facile aux activités de l'UIT, il souligne la nécessité que tous les textes traitant de tels problèmes soient parfaitement clairs, ce qui n'est pas le cas de toutes les dispositions de la nouvelle Convention et de la nouvelle Constitution.

4.10 Le *délégué du Mali* fait observer que le délai de deux mois dont il est question au § 5.1 de la section 8 du projet de Résolution N° Rés. 18/X semble un peu court car il ne permet pas d'utiliser le courrier de surface au lieu du courrier aérien. Il demande également une explication au sujet du § 5.3.

4.11 Le *Président du Groupe ad hoc – Résolution N° 18* dit que la valeur de 70% figurant dans le § 5.3 de la section 8 se rapporte au nombre de réponses reçues des Membres. Il convient cependant de ne pas oublier que des règles très strictes s'appliquent pour l'approbation des textes, dont un accord unanime au sein de la commission d'études concernée.

4.12 Le *délégué de la Corée* appelle l'attention sur l'apparente contradiction entre le § 1.2 de la section 1 du projet de Résolution et certaines dispositions de la Convention concernant l'envoi des invitations aux Conférences, d'un côté par le Secrétaire général et de l'autre par le Directeur du TSB.

4.13 Le *Directeur du TSB* dit que ces textes se rapportent à des conférences de deux sortes différentes: la CMNT remplace l'ancienne Assemblée plénière du CCITT et est convoquée par le Directeur du TSB d'entente avec le Secrétaire général. Cette conférence ne possède cependant pas les mêmes attributs que certaines autres conférences de l'Union: elle ne comporte par exemple pas de Commission des pouvoirs et n'établit pas d'Actes finals. Faisant allusion aux observations des orateurs précédents concernant les dispositions de la Convention et de la Constitution, il prie instamment la Commission d'éviter, sauf cas de force majeure, toute discussion de sujets d'ordre juridique.

4.14 Le *délégué de l'Espagne* fait part de ses préoccupations devant le fait que la révision rédactionnelle des textes est entièrement laissée aux soins du Bureau. La prononciation de certains acronymes anglais pose des problèmes pour des orateurs espagnols et français. La question serait à discuter entre représentants de chacune des trois langues.

4.15 Le *délégué de la France*, avec l'appui du *délégué du Mexique*, fait part de son accord avec l'orateur précédent et suggère de former un petit groupe afin de discuter de la question en privé et d'en rendre compte à la Commission avec des propositions.

4.16 Un bref échange de vues s'engage entre le *Président*, le *Directeur du TSB* et le *délégué de l'Espagne*, à la suite duquel il est décidé de constituer un groupe informel qui sera coordonné par la délégation espagnole, qui discutera de la question des acronymes et qui fera rapport à la Commission. Tous les délégués intéressés par la question sont invités à faire partie de ce groupe.

4.17 A la suite d'échange de vues informel, le *délégué de l'Espagne* fait savoir à la Commission que le groupe n'est pas parvenu à un accord sur les abréviations, notamment en raison d'une certaine confusion suscitée par le Document 6, dont le statut n'est pas clair.

4.18 Le *Secrétaire de la Commission* indique que le Secrétariat de la Conférence n'a pas prévu que la question donne lieu à de longues discussions. Il suggère aux délégations qui souhaitent formuler des réserves de s'adresser au Secrétaire général en sa qualité de Président du Comité de coordination.

4.19 Le *Président* suggère que la Commission examine le projet de Résolution N° Rés. 18/X section par section, en différant l'examen des parties du texte qui pour une raison ou une autre, et notamment la présentation de propositions par les Administrations, ne pourraient être approuvées rapidement.

4.20 Il en est ainsi *décidé*.

#### Sections 1 à 4

4.21 *En suspens.*

#### Section 5 – Fonctions du Directeur

4.22 *Approuvée.*

## Section 6 – Soumission et traitement des contributions

4.23 Le *délégué de l'Espagne* propose qu'à la première ligne du § 2.1, les mots «deux mois» soient remplacés par «trois semaines» et que le § 2.3 soit modifié de manière à indiquer que les contributions reçues moins de trois semaines mais pas moins de sept jours ouvrables avant la date d'ouverture de la réunion soient publiées comme «contributions tardives».

4.24 Le *Secrétaire de la Commission* explique que même si des améliorations récentes ont permis d'accélérer la communication, il n'en faut pas moins toujours un certain temps pour accomplir des travaux tels que la traduction, pour soumettre les contributions aux Présidents de groupes de travail et les distribuer aux membres lors des réunions. Il est prêt à examiner la question de manière informelle avec le délégué de l'Espagne, en particulier compte tenu de ses incidences financières

4.25 Le *délégué de la Chine* fait observer que le délai de soumission (deux mois avant la réunion d'une commission d'études) des contributions à ces réunions a donné lieu à un grand nombre de contributions tardives qui n'ont pas pu être traduites dans les trois langues de travail ni être distribuées aux Administrations qui n'avaient pas été en mesure d'assister à ces réunions. Sa délégation suggère donc que le TSB fournisse ces contributions aux Administrations qui n'ont pas pris part aux réunions mais qui ont demandé que les contributions tardives leur soient envoyées par courrier avant les réunions.

4.26 Le *délégué du Liban* préfère que le texte reste en l'état, soulignant que celui-ci est le résultat d'un accord obtenu après de longs efforts au cours de la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière.

4.27 Le *délégué du Mali* approuve la suggestion du Secrétaire tendant à organiser des entretiens informels.

4.28 Le *Président de la Commission d'études XVIII*, après avoir fait observer que l'expérience montre que les contributions sont de toute manière retardées, estime que le texte existant doit être maintenu.

4.29 Le *Président* invite les délégués de l'Espagne et de la Chine à s'entretenir de la question officieusement avec le Secrétaire de la Commission. Sous réserve de toute modification résultant de ces discussions, il considère que la section 6 peut être approuvée et que les autres crochets figurant dans le texte peuvent être supprimés.

4.30 Il en est ainsi *décidé*.

## Section 7 – Elaboration et approbation des Questions

4.31 Le *délégué de la Fédération de Russie* attire l'attention sur la proposition de son Administration formulée dans le Document 10 et tendant à insérer un nouveau § 3.2 ADD après le § 3.2.

4.32 Le *Président du Groupe ad hoc – Résolution N° 18* indique que la proposition russe semble être acceptable.

4.33 Moyennant cette modification, la section 7 est *approuvée*.

## Section 8 – Approbation de Recommandations nouvelles et révisées

4.34 *En suspens*.

4.35 Le *Président* déclare que la Commission a, pour le moment, terminé son examen, section par section, du projet de Résolution N° 18/X et il invite les délégués à se pencher sur les propositions pertinentes des diverses Administrations.

4.36 Le *délégué de la Fédération de Russie* indique que les propositions présentées par son Administration dans le Document 10 portent essentiellement sur la section 8 du projet de Résolution. Compte tenu de l'augmentation constante du nombre de Recommandations approuvées pendant les périodes d'études, il serait utile de disposer d'une liste annuelle des documents présentés l'année précédente, accompagnée de brèves explications.

4.37 Le *Secrétaire de la Commission* indique que les propositions de la Fédération de Russie demanderaient une adjonction à la section 8 du projet de Résolution. Il rappelle en outre que, depuis la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière, on publie tous les six mois une liste mise à jour.

4.38 A la suite d'un bref échange de vues, auquel prennent part le *Président du Groupe ad hoc – Résolution N° 18* et les *délégués de l'Australie* et de la *Fédération de Russie*, il est décidé de prendre note de la question et d'y revenir lorsque la Commission examinera le Document AP X-26 relatif à la publication des Recommandations.

4.39 Sur la suggestion du *Président*, il est également décidé de différer l'examen des Documents 18 et 20.

4.40 Le *délégué de la Nouvelle-Zélande* attire l'attention sur le Document 21, qui contient deux projets de Résolution. Pour le moment, sa délégation souhaite connaître la réaction de la Commission à l'égard du projet de Résolution [NZL-1], en particulier en ce qui concerne les techniques de gestion des projets, qui pourra peut-être être mentionnée dans la section 3 du projet de Résolution N° Rés. 18/X.

4.41 Le *Président du Groupe ad hoc – Résolution N° 18* rappelle que la question a fait l'objet de certaines discussions au sein du Groupe. La Commission pourrait peut-être la reprendre lors de l'examen de la section 4 du projet de Résolution N° Rés. 18/X.

4.42 Le *Président* propose que le *Président du Groupe ad hoc – Résolution N° 18* tienne des consultations informelles sur cette question avec le *délégué de la Nouvelle-Zélande*, ainsi qu'avec la délégation du Royaume-Uni, qui a présenté un texte similaire. Répondant à une observation du *délégué des Etats-Unis*, il indique qu'il n'est pas question de constituer un groupe pour proposer des modifications de rédaction; il fait aussi observer que le Document 7, dans lequel figurent les propositions de l'Administration des Etats-Unis, est disponible pour examen.

4.43 Le *délégué de la France* indique que sa délégation souhaite participer aux consultations informelles.

4.44 Il est *décidé* de tenir des consultations informelles, comme l'a suggéré le *Président*.

*La séance est levée à 12 h 05.*

## DEUXIÈME SÉANCE DE LA COMMISSION 3

(compte rendu tel qu'approuvé à la quatrième et dernière séance de la Commission 3)

Mercredi 3 mars 1993 à 9 heures

### *Sujets traités:*

1. Examen du rapport du Groupe ad hoc – Résolution N° 18 ainsi que des propositions de pays à ce sujet

**1. Examen du rapport du Groupe ad hoc – Résolution N° 18 ainsi que des propositions de pays à ce sujet [Documents AP X-23(Rév.1); 7, 20, 23, 28, 32, 33; DT/18, DT/19, DT/20, DT/21, DT/22]**

1.1 Le *délégué du Mexique*, présentant le Document 23, indique que les propositions qu'il contient visent à mettre l'accent sur certains aspects de la Résolution N° 2 (Melbourne, 1988) concernant l'approbation de Recommandations nouvelles et révisées entre deux Assemblées plénières; il convient en particulier de tenir compte de la tendance constatée au cours de la période d'études écoulée, à une diminution de la participation des Administrations, à un moment où les textes deviennent de plus en plus complexes. La nécessité d'une participation accrue, plus spécialement des pays en développement, a été reconnue dans la Résolution 10 de l'APP-92. Les modifications proposées par son Administration, qui n'appellent pas d'autres explications, auraient pour effet d'élargir la participation réelle des Administrations et ainsi de légitimer l'adoption des Recommandations conformément à la Résolution N° 2, dont le Mexique approuve les objectifs fondamentaux.

1.2 Le *délégué du Mali* présente le Document DT/20 en expliquant que les propositions de son Administration reflètent l'essentiel des préoccupations que la délégation mexicaine a exprimées dans ses propositions concernant les § 3.1 et 3.3 de la Résolution N° 2.

1.3 Le *délégué de l'Allemagne* présente le Document DT/19 en soulignant le fait que son Administration appuie sans réserve la procédure exposée dans la Résolution N° 2. Pour les raisons indiquées dans le Document DT/19, toute exigence d'un nombre minimal de réponses pénaliserait les bons résultats déjà approuvés à l'unanimité au niveau de la commission d'études. On prévoit que la grande majorité des futures Recommandations sera approuvée conformément à cette procédure accélérée. Toutes les Administrations sont invitées à activer leur processus de prise de décision de manière à faciliter l'approbation rapide des Recommandations.

1.4 Le *Président* rend compte de son expérience dans la Commission d'études VIII et précédemment dans la Commission d'études X. Il dit que, dans certains cas, un très petit groupe de participants actifs est arrivé à des résultats très importants, par exemple pour définir le service télex mondial. Tout en sachant parfaitement que ses fonctions actuelles lui interdisent de prendre part au débat, il offre cette information pour faciliter la compréhension de la procédure établie par la Résolution N° 2 (§ 8 de la Résolution N° Rés. 18/X).

1.5 Le *délégué du Canada* comprend parfaitement les préoccupations qui ont conduit aux propositions de la délégation mexicaine. Il considère cependant qu'elles n'apporteraient pas la meilleure solution. La procédure accélérée est inévitable; toutefois, il est certain que les pays ont besoin d'avoir assez de temps pour étudier les textes et formuler leur réponse. Ils doivent aussi pouvoir réagir individuellement, surtout parce que des problèmes de légalité et de souveraineté peuvent se poser en ce qui concerne des réponses collectives. Par l'entremise du BDT, l'UIT pourra peut-être se pencher sur les préoccupations relatives au manque de temps et de participation, mais les solutions sont à chercher du côté de l'incitation à une approbation rapide et non d'un allongement des délais.

1.6 Le *délégué de la Pologne* déclare que sa délégation appuie sans réserve les propositions de la délégation allemande, contenues dans le Document DT/19. Elle a également pris bonne note des observations du Président. La procédure accélérée dont la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière a décidé devrait prendre la forme d'un instrument unique, à savoir la version finale de la Résolution N° Rés. 18/X.

1.7 Le *délégué de la Colombie* dit que la Résolution N° 2 représente une étape importante vers la normalisation mondiale des télécommunications, but que son Administration vise également. Lors de la Conférence de plénipotentiaires additionnelle, sa délégation s'est prononcée en faveur de la Résolution 10, étant entendu que celle-ci ne ferait pas obstacle à la procédure accélérée. Il comprend tout à fait les préoccupations de la délégation mexicaine mais estime que les délais devraient être maintenus aussi courts que possible. Cela dit, il faudrait établir une procédure comme celle qui est exposée dans la Résolution 10.

1.8 Le *délégué de l'Arabie saoudite* rappelle qu'il avait été clairement décidé, lors de la Conférence de plénipotentiaires additionnelle, que la présente Conférence mondiale de normalisation des télécommunications reverrait la Résolution N° 2 pour l'aligner de plus près sur les souhaits des Administrations. Comme beaucoup de Membres de l'Union, dont le nombre augmente, sa propre Administration considère la procédure accélérée comme trop lourde. Sa délégation est donc en faveur de l'intervalle de cinq mois qui est proposé par la délégation mexicaine. Il ne s'agit pas de retarder l'application des normes mais d'élargir la participation. La Commission devrait établir un groupe de travail chargé d'examiner les propositions de la délégation mexicaine et toutes celles qui vont dans le même sens, afin de rédiger un texte reflétant les divers points de vue.

1.9 Le *délégué des Etats-Unis d'Amérique* dit que son pays compte parmi ceux qui ont beaucoup travaillé sur les procédures afin d'accélérer l'établissement des normes et de préserver le rôle prééminent de l'UIT dans ce domaine. Consciente du niveau avancé de son infrastructure administrative et industrielle, son Administration comprend parfaitement les préoccupations exprimées par les délégations du Mexique et du Mali, mais revenir en arrière ne résoudrait rien. Dans sa Résolution 10, la Conférence de plénipotentiaires additionnelle a donné à l'ex-CCITT la tâche de revoir les procédures. Ce travail a déjà commencé, en réponse au projet de Résolution N° Rés. 18/X. On peut citer par exemple la procédure d'insertion d'un résumé qui est exposée dans le § 4 de la section 8: elle aidera non seulement les Administrations ne pouvant pas assister aux conférences mais aussi les commissions d'études elles-mêmes. Au lieu de modifier une procédure qui n'a guère que 4 ans, les pays éprouvant des difficultés à s'y adapter devraient recevoir une assistance, par l'intermédiaire du BDT. Retarder l'établissement des normes ou s'en remettre à des procédures régionales pour régler les questions ne profiterait à personne.

1.10 Le *délégué du Japon* dit que l'établissement du nouveau Secteur de la normalisation des télécommunications implique la nécessité de disposer de procédures de normalisation rapides: tel devrait être l'objectif premier. Ensuite viendrait l'incitation à la participation des pays en développement – tâche à laquelle le BDT pourrait contribuer.

1.11 Le *délégué de la Suède* dit que la nouvelle UIT, comme cela est indiqué dans la récente brochure qui la décrit, devra répondre de manière dynamique aux défis de la concurrence et du marché et qu'elle devra – si elle veut conserver son rôle prééminent en matière de normalisation – établir ses Recommandations assez vite pour maintenir les avantages des normes mondiales. C'est la raison pour laquelle la Suède appuie sans réserve les propositions contenues dans le Document AP X-23(Rév.1). Le Secrétariat pourrait toutefois envisager que le Directeur donne aux Membres un préavis de cinq semaines, par exemple, afin de recevoir les réponses dans de meilleurs délais. Si le nombre (habituellement faible) des réponses est considéré comme un consentement de la part de la majorité, il faudrait néanmoins encourager la communication de réponses positives.

1.12 Le *délégué de l'Australie* dit qu'en ce qui concerne les décisions adoptées par la Conférence de plénipotentiaires additionnelle, il est nécessaire d'établir une distinction entre le Secteur de la normalisation des télécommunications et le Secteur des radiocommunications. Les procédures de vote par correspondance y sont par exemple différentes, aussi bien quant aux intervalles que quant à la nature des activités. L'APP a chargé la présente Conférence de revoir la Résolution N° 2 du CCITT. Celle-ci, adoptée lors de la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT, a déjà subi des modifications considérables, de même que la Résolution N° 18. S'il faut donc établir un groupe de travail, celui-ci devra comprendre des experts bien au fait des travaux déjà accomplis sur ces textes. Les problèmes posés par les nouvelles procédures sont trop divers pour être abordés sur la seule base d'une distinction entre pays en développement et pays avancés. Les travaux effectués, surtout depuis l'APP-92, reflètent un effort appliqué pour se rapprocher des objectifs de crédibilité, de qualité et de rapidité. C'est pour toutes ces raisons qu'il importe, au cours de cette Conférence, de se concentrer sur l'ensemble du processus plutôt que sur des paramètres isolés tels que le nombre des réponses ou la durée de leurs délais de soumission. Au-delà de l'étape du vote, il faut voir celle de la promulgation et de la publication. Les difficultés autrefois dues à l'emploi de résumés ont été traitées dans la Résolution N° 18 en vue de mieux faire comprendre à quoi les textes doivent correspondre pour tous les pays, en développement et avancés.

1.13 Le *Président*, résumant les discussions qui ont eu lieu jusqu'à présent, croit percevoir le sentiment général que la dernière période d'études a donné lieu à certaines difficultés; cependant, les opinions divergent quant à la solution et des préoccupations ont été exprimées à propos de la manière de concilier qualité et rapidité. Il invite la Commission à constituer un Groupe de travail, présidé par le délégué du Canada, afin d'examiner les propositions de l'Administration du Mexique présentées dans le Document 23, ainsi que les autres observations et contributions pertinentes.

1.14 Il en est ainsi *décidé*.

1.15 Le *délégué du Mexique* estime que la constitution du Groupe de travail permettra d'éclaircir les points soulevés par les orateurs précédents au sujet des propositions du Mexique. La rapidité de publication des normes est importante, mais on ne peut l'améliorer simplement en raccourcissant les intervalles prévus pour l'approbation. S'agissant du manque de réponses, de nombreuses Administrations qui ne sont pas en mesure de bien examiner une question dans les délais fixés, n'ont pas d'autre choix que de s'abstenir de répondre, ce qui crée une situation qu'il

convient d'analyser. L'orateur ne partage pas la crainte exprimée au sujet des incidences des réponses collectives du point de vue de la souveraineté nationale et de la modification d'une procédure qui n'a que quelques années. Il existe de nombreux précédents à l'UIT; la Constitution et la Convention de Nice, qui datent de 1989, ont déjà considérablement été modifiées. En tout état de cause, les propositions de son Administration ne visent pas à modifier le processus mais à éliminer une source de problèmes. A cet égard, les délégués du Japon et de la Suède ont présenté des observations constructives dont pourrait tenir compte le Groupe de travail.

1.16 Le *délégué du Maroc* se félicite de la constitution du Groupe de travail et demande que soient examinées toutes propositions qui auraient pour effet de modifier le statu quo en ce qui concerne l'approbation des Recommandations. Après avoir attiré l'attention sur le fait que les Recommandations adoptées par les ex-CCIR et CCITT sont respectées par quasiment l'ensemble des Membres de l'Union et avoir exprimé son appui aux propositions du Mexique et du Mali, il demande au Groupe de travail de tenir compte de deux points. Premièrement, lui-même n'est pas convaincu que le même système d'approbation doive s'appliquer à toutes les Recommandations établies par le Secteur de la normalisation des télécommunications, car ces Recommandations n'ont pas toutes la même importance au plan de l'applicabilité universelle. Deuxièmement, le Groupe de travail devrait envisager une méthode qui ne tiendrait pas seulement compte des points de vue exprimés par les pays ayant envoyé des réponses négatives et n'ayant pas participé à l'élaboration de la Recommandation en question.

1.17 Le *délégué du Royaume-Uni*, se référant à la Figure 1 à la fin de la section 8 du projet de Résolution N° Rés. 18/X, fait observer que le Directeur est invité à publier une notification de l'application de la procédure d'approbation trois mois avant toute réunion de commission d'études. Les intéressés sont ainsi avertis longtemps à l'avance qu'un texte est soumis à leur attention. Il fait sienne l'opinion selon laquelle la procédure qui a été établie ne devrait pas être modifiée avant qu'on ait eu le temps de la mettre à l'épreuve.

1.18 A la suite d'un échange de vues concernant le mandat précis du Groupe de travail, auquel prennent part les *délégués du Maroc, du Mexique et de l'Arabie saoudite* ainsi que le *Président, le Président du Groupe de travail* suggère de demander au Groupe d'examiner le texte établi en janvier 1993 par le Groupe ad hoc – Résolution N° 18, lequel a lui-même tenu compte de la Résolution 10 de l'APP-92; le projet de Résolution N° Rés. 18/X, qui figure dans le Document AP X-23(Rév.1) constituera donc le point de départ et le Groupe examinera si ce texte doit ou non être modifié compte tenu des préoccupations exprimées par les délégations.

1.19 Il en est ainsi *décidé*.

1.20 A la suite d'un échange de vues auquel prennent part les *délégués de l'Espagne et des Etats-Unis* ainsi que le *Secrétaire de la Commission* sur l'ordre dans lequel les documents inscrits à l'ordre du jour doivent être examinés, le *Président* indique qu'il espère traiter d'abord les documents qui peuvent être envoyés très facilement au Groupe de travail pour discussion, en particulier ceux qui comprennent des modifications du texte du projet de Résolution N° Rés. 18/X. Il compte ensuite passer à d'autres documents de portée plus générale. Le mandat du Groupe de travail sera donc élargi à mesure qu'un plus grand nombre de documents lui seront soumis.

1.21 Le *délégué de la République de Corée*, présentant le Document 32 qui contient des propositions relatives à la section 4 du projet de Résolution N° Rés. 18/X, indique que son pays est favorable à la composition plus ouverte du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications préconisée par le Groupe ad hoc, mais considère que certaines des dispositions pertinentes du projet de Résolution doivent être formulées de manière plus claire.

1.22 Le *délégué de l'Espagne*, se référant à la modification proposée par la République de Corée, au § 1 de la section 4 du projet de Résolution, se déclare d'accord avec le principe consistant à harmoniser les futures règles du Secteur de la normalisation des télécommunications avec l'Article 19 de la Convention de Genève. Toutefois, le libellé du Document AP X-23(Rév.1) est plus clair que la modification proposée et supprime la nécessité de faire référence à la Convention de Genève.

1.23 Le *délégué de la Fédération de Russie* s'oppose à la modification du § 3 de la section 4 proposée par la République de Corée, au motif que cette modification semble revenir au texte antérieur du projet de Résolution tel qu'il figure dans la première version du Document AP X-23.

1.24 Le *délégué des Etats-Unis*, sans s'opposer à la plupart des propositions énoncées dans le Document 32, souscrit au point de vue exprimé par l'orateur précédent et considère en outre, s'agissant de la modification qu'il est proposé d'apporter au § 8 de la section 4, que le Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications ne devrait pas être tenu de présenter un rapport au Conseil; en revanche, il devrait incomber au Directeur du TSB d'informer le Conseil de tout ce que celui-ci doit savoir.

1.25 Sur la suggestion du *Président*, il est décidé de renvoyer le Document 32 au Groupe de travail.

1.26 Le *délégué des Etats-Unis* présente le Document 33 en faisant observer que les propositions qu'il contient portent sur la forme plutôt que sur le fond.

1.27 Le *délégué du Royaume-Uni* se déclare en général d'accord avec le Document 33 et suggère, pour clarifier le texte, de faire mention du numéro 239 de la Convention de Genève (1992) dans la modification proposée du § 4.2 de la section 1 du projet de Résolution.

1.28 Le *délégué de l'Australie* fait observer que toutes les modifications proposées par les Etats-Unis ne sont pas des modifications de pure forme. Selon lui, les notes de liaison dont il est question dans le § 6.7 de la section 2, devraient être envoyées au Rapporteur spécial concerné ainsi qu'à la commission d'études ou au groupe de travail responsable; quant au § 3.1 de la section 8, le schéma de la Figure 1, à la fin de cette section, devrait être examiné attentivement, tout comme la question de la délégation de pouvoirs aux Présidents des commissions d'études.

1.29 Le *délégué du Mexique* estime que les mots «ne doit pas rencontrer d'opposition» figurant dans le § 4.3 de la section 8 et ailleurs dans le texte sont sujets à interprétation et devraient être remplacés par la formule «doit être prise à l'unanimité» qui est dépourvue d'ambiguïté.

1.30 Sur la suggestion du *Président*, il est décidé de renvoyer le Document 33 et la question soulevée par le délégué du Mexique au Groupe de travail.

1.31 Le *délégué de l'Espagne* présente le Document DT/21 qui contient une proposition tendant à fixer, au § 2.3 de la section 6 du projet de Résolution, une date limite intermédiaire pour la présentation et le traitement des contributions.

1.32 Le *Secrétaire de la Commission* fait observer que la proposition, si elle est acceptée, entraînerait des dépenses supplémentaires considérables pour l'Union. Il sera heureux de communiquer au Groupe de travail tout renseignement dont il pourrait avoir besoin à cet égard.

1.33 Il est *décidé* de renvoyer le DT/21 au Groupe de travail.

1.34 Le *délégué de la Pologne*, présentant le Document DT/18, dit qu'il est vital pour l'avenir de l'UIT que l'on trouve une procédure satisfaisante, efficace et rapide pour l'approbation des Recommandations nouvelles ou révisées. A défaut, en raison du rythme rapide du développement de la technique, les autres organisations cesseraient de tenir compte des normes et des Recommandations établies par l'UIT, ce qui mettrait un terme au rôle de normalisation de l'Union aux niveaux régional et mondial.

1.35 Le *délégué des Etats-Unis*, tout en comprenant l'intention qui est à l'origine du Document DT/18, dit que sa délégation ne peut accepter la formulation de la proposition, en raison du statut de nombreuses organisations de normalisation dans son pays.

1.36 Le *délégué de la Pologne* s'étant déclaré disposé à rechercher une solution généralement acceptable, il est décidé de renvoyer le Document DT/18 au Groupe de travail.

1.37 Le *délégué des Etats-Unis*, présentant le Document 7, se réfère aux difficultés rencontrées pour transférer les travaux du Secteur des radiocommunications au Secteur de la normalisation des télécommunications; il rappelle les circonstances dans lesquelles a eu lieu en janvier 1993 la réunion commune du Groupe ad hoc – Résolution N° 18 et du Groupe consultatif ad hoc du CCIR (Résolution 106). La proposition présentée par les Etats-Unis dans le Document 7 vise à faciliter les activités de liaison entre le Secteur des radiocommunications et le Secteur de la normalisation des télécommunications sur des questions d'intérêt commun grâce à l'établissement de groupes de coordination intersectorielle.

1.38 Le *Président de la Commission 4* estime que la question pourrait être traitée de manière plus appropriée dans sa Commission, qui examinera des questions telles que les mandats des commissions d'études et les activités de coordination.

1.39 Le *délégué de la Grèce* appuie sans réserve la proposition des Etats-Unis. De plus, lors de l'examen de la section 8 du projet de Résolution N° Rés. 18/X, le Groupe de travail devrait revoir le libellé précis du § 3.4, en ne perdant pas de vue que les résumés devraient être mis à jour à tous les stades de l'élaboration des Recommandations auxquelles ils se rapportent et devraient être disponibles au moment où la commission d'études revoit la version finale du texte.

1.40 Le *Président du Groupe ad hoc – Résolution N° 18* approuve la proposition des Etats-Unis. Le Groupe de travail pourrait envisager d'utiliser le texte présenté dans le Document 7 pour remplacer la partie du § 3.5 de la section 3 du projet de Résolution qui traite des groupes mixtes de coordination pour les travaux effectués en collaboration avec le Secteur des radiocommunications.

1.41 Le *délégué des Etats-Unis* accueille favorablement cette suggestion mais souligne que les groupes de coordination intersectorielle ne devraient pas être confondus avec les groupes mixtes de coordination établis au sein même du Secteur de la normalisation des télécommunications.

1.42 Il est *décidé* de renvoyer le Document 7 au Groupe de travail et à la Commission 4, le cas échéant.

1.43 Le *représentant d'INTELSAT* fait savoir à la séance que le Document 20, soumis conjointement par INTELSAT et EUTELSAT, sera présenté à la Commission 4.

1.44 Le *représentant d'EUTELSAT* suggère que le Document 28, qui contient une proposition de fond, soit renvoyé au Groupe de travail.

1.45 Il en est ainsi *décidé*.

1.46 Le *délégué de l'Espagne*, présentant le Document DT/22, exprime son mécontentement au sujet des décisions du Secrétariat général concernant les nouveaux acronymes de l'UIT qui doivent être adoptés à la suite des décisions prises par la Conférence de plénipotentiaires additionnelle sur la structure de l'Union. Les acronymes qui figurent dans le Document 6 ne sont pas les plus adéquats et la CMNT devrait prendre position en la matière. En particulier, l'insistance en faveur de l'utilisation de l'abréviation anglaise TSAG est symptomatique d'une attitude que sa délégation ne peut que déplorer.

1.47 Le *Président* répond que la question traitée dans le Document DT/22 ne relève pas de la compétence de la Commission 3 et qu'elle devra être abordée à un niveau plus élevé de la hiérarchie de l'UIT. C'est pourquoi ce document devra être soumis pour examen à la séance plénière.

*La séance est levée à 12 h 40.*

## TROISIÈME SÉANCE DE LA COMMISSION 3

(compte rendu tel qu'approuvé par le Président)

Lundi 8 mars 1993 à 9 h 05

### *Sujets traités:*

1. Examen de l'Annexe 1 révisée du Document AP X-23(Rév.1)
2. Examen des Annexes 2, 3 et 4 du Document AP X-23(Rév.1)
3. Examen des propositions relatives au Document AP X-25
4. Examen des propositions relatives au Document AP X-26
5. Présentation et examen de l'Annexe D du Document AP X-40
6. Eléments de données et données présentées sous forme de tableaux dans les normes de l'UIT
7. Résolutions, Vœux et Recommandations adoptés à la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT

### **1. Examen de l'Annexe 1 révisée du Document AP X-23(Rév.1) (Document 48)**

1.1 Le *Président du Groupe de travail chargé du projet de Résolution N° Rés. 18/X* présente le Document 48 et souligne que le texte révisé qui figure dans ce document représente un équilibre fragile tenant compte des diverses modifications proposées et des préoccupations des délégués.

1.2 Le *Président* invite les participants à formuler leurs observations sur le projet de Résolution révisée.

1.3 Le *délégué de la République de Corée* déclare que les § 1.2 et 1.3 de la section 1 devront être modifiés afin de tenir compte du fait qu'aux termes de l'Article 25 de la Convention de Genève, les invitations à la CMNT seront envoyées par le Secrétaire général et non par le Directeur du TSB.

1.4 Il en est ainsi *décidé*.

1.5 Se référant au § 2.3 de la section 6, le *Président du Groupe de travail* déclare que son Groupe est favorable à la proposition de l'Espagne relative à une date limite intermédiaire (Document DT/21) mais qu'il est préoccupé par les dépenses supplémentaires que cela entraînerait pour le Bureau. Le libellé modifié du § 2.3 est un compromis que la délégation de l'Espagne a accepté à l'issue de consultations officielles avec le Secrétaire de la Commission. Ce texte n'a pas été examiné par le Groupe de travail mais il semble tenir compte de toutes les préoccupations qui ont été exprimées.

1.6 Le § 2.3 de la section 6 est *approuvé*.

1.7 Le *Président du Groupe de travail*, se référant à la section 7, déclare que le nouveau § 1.11 a été rédigé suite à une proposition du délégué du Mali visant à insérer un texte reflétant l'esprit de la Résolution 10 de l'APP. Le Groupe de travail a jugé bon d'insérer le paragraphe dans la partie du texte traitant de l'élaboration des Questions. Le nouveau § 3.2 iv) est fondé sur la proposition de la Fédération de Russie (Document 10).

1.8 Les deux nouveaux paragraphes sont *approuvés*.

1.9 Passant à la section 8, le *Président du Groupe de travail* informe la Commission que l'adjonction apportée au § 3.1 tient compte de la proposition des Etats-Unis figurant dans le Document 33. Les modifications apportées aux § 3.3 et 3.4 ont été insérées pour répondre à la nécessité d'informer sans délai les membres des commissions d'études pendant la procédure d'approbation; le libellé, qui a été choisi avec soin, s'inspire de la phraséologie utilisée dans des textes similaires. Les nouveaux § 3.9 et 3.10 sont repris du Document 23 qui a été présenté par le Mexique. Dans le § 4.3, la référence aux réserves a été insérée en réponse à une demande formulée lors de la réunion du Groupe de travail. Les dispositions des § 5.1 et 5.3 ont été considérées comme un tout: concernant à la fois le calendrier et la crédibilité du processus d'approbation: le début du processus a été accéléré et le délai de réponse a été porté de deux mois (proposition figurant dans la première version du projet de Résolution) à trois mois (voir la Résolution N° 2). En conclusion, l'orateur déclare que le Groupe de travail s'est efforcé d'établir une distinction claire entre les trois étapes distinctes de la procédure d'approbation: constatation du fait que le texte d'une Recommandation est stable et mûr; décision de la commission d'études d'engager la procédure d'approbation et consultation des Membres.

1.10 Répondant à un point soulevé par le *délégué du Brésil*, le *Président du Groupe de travail* déclare que, si tel est le souhait de la Commission, il rédigera une modification du § 3.1 de la section 8 précisant que la CMNT est une instance qui peut déterminer qu'un projet de Recommandation est prêt pour la procédure d'approbation.

1.11 Il en est ainsi *décidé*.

1.12 Comme suite à une objection formulée par le *délégué du Mexique* concernant le § 4.4 de la section 8 et aux précisions données par le *Président du Groupe de travail* et le *délégué des Etats-Unis*, il est *décidé* de remplacer le mot «peut» dans la première phrase du paragraphe par «doit» et de modifier comme suit la seconde phrase: «Ces réserves doivent faire l'objet d'une note concise annexée au texte de la Recommandation concernée.»

1.13 Se référant au projet de Résolution révisée dans son intégralité et en particulier au § 1 de la section 6, le *représentant d'INTELSAT* déclare qu'il a bon espoir que la totalité du texte sera modifiée afin de tenir compte des décisions qu'a prises la Conférence de plénipotentiaires additionnelle concernant les droits et les obligations d'une organisation comme la sienne. Le *Secrétaire de la Commission* répond que les modifications nécessaires seront apportées à la version finale de tous les documents de la Conférence.

1.14 Le *délégué des Etats-Unis* déclare que lorsqu'il apportera ces modifications, le Bureau devra bien veiller à faire la distinction entre les Membres de l'Union et d'autres membres, en tenant dûment compte de leurs droits et de leurs obligations respectifs.

1.15 Sur proposition du *délégué du Canada* et à la suite d'observations du *délégué du Liban* et du *Secrétaire de la Commission*, il est *décidé* de remplacer «Rapporteur spécial» par «Rapporteur», chaque fois que l'expression apparaît dans le texte du projet de Résolution.

1.16 Sous réserve d'autres petites modifications de forme et de l'alignement des versions dans les trois langues, le projet de Résolution N° Rés. 18/X dans son intégralité, ainsi modifié, est *approuvé*.

## 2. Examen des Annexes 2, 3 et 4 du Document AP X-23(Rév.1) [Document AP X 23(Rév.1)]

### Annexe 2: Projet de Résolution N° Rés. 18/11 (Développement du traitement électronique des documents)

2.1 *Approuvé*.

### Annexe 3: Projet de Résolution N° Rés. 18/12 (Groupe TED au sein du TSAG)

2.2 *Approuvé*.

### Annexe 4: Projet de Résolution N° Rés. 18/13 (Bulletin d'information pour le Secteur de la normalisation des télécommunications)

2.3 Il est *décidé*, sur proposition du *délégué de l'Espagne* appuyé par le *délégué de la France*, d'ajouter les mots «dans les langues appropriées» après «Bulletin d'information périodique» au point 1 sous *charge*.

2.4 Le projet de Résolution N° Rés. 18/13, ainsi modifié, est *approuvé*.

## 3. Examen des propositions relatives au Document AP X-25 (Documents AP X-25, X-45, 18, DT/6, 8)

3.1 Le *Président du Groupe ad hoc – Résolution N°18*, présentant le Document AP X-25, appelle l'attention sur le projet de Recommandation A.[23] et le projet de Résolution N° Rés. 18/14 reproduits respectivement dans les Annexes 1 et 2. A propos du projet de Résolution, il déclare que la délégation de la Pologne a proposé d'ajouter sous *décide* un nouveau paragraphe relatif à la coopération avec d'autres organismes de normalisation; le texte sera distribué prochainement comme document de la Conférence.

3.2 Le *Secrétaire de la Commission*, se référant au § A.3, page 2 du Document AP X-25, déclare que le Guide en question est déjà disponible.

3.3 Le *délégué de la France*, présentant le Document AP X-45, déclare que les activités visant à renforcer la coopération entre le nouvel UIT-T et d'autres organismes doivent tenir compte de l'évolution de la situation. Pour donner effet aux propositions exposées dans le Document AP X-45, la Commission voudra peut-être examiner le texte du projet de Résolution N° 7 (modifiée) (Document DT/8) relative à la coopération avec l'ISO et la CEI; la délégation de la France tient à proposer une nouvelle version pour le point 3 sous **décide** – dont elle soumettra le libellé au Secrétariat – précisant que le Directeur du TSB et le Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications seront priés de réfléchir à l'amélioration de la coopération entre le Secteur de la normalisation, d'une part, et l'ISO et la CEI, d'autre part.

3.4 Sous réserve de la modification proposée par le délégué de la France, la Résolution N° 7 (modifiée), reproduite dans le Document DT/8, est *approuvée*.

3.5 Le *délégué de la République de Corée* présente le Document 18 et appelle l'attention de la Commission sur le projet de Résolution figurant dans ce document et relative aux relations avec d'autres organisations de normalisation.

3.6 Le *représentant de l'ETSI* fait observer que la Communauté européenne et non l'UIT-T est l'organe chargé des relations entre son organisation et les organismes nationaux de normalisation en Europe. Pour ce qui est de l'alinéa b) du deuxième paragraphe du Document 18, l'entité en question est un Groupe de collaboration et non une Conférence mondiale de normalisation.

3.7 Le *délégué du Canada*, auquel s'associe le *délégué de l'Espagne*, déclare qu'il souscrit à l'objectif général du projet de Résolution figurant dans le Document 18, mais qu'il préférerait un libellé révisé mettant davantage l'accent sur le rôle prééminent de l'UIT dans la normalisation mondiale.

3.8 Sur proposition du *délégué du Liban*, il est *décidé* qu'un petit groupe de rédaction, coordonné par la délégation de la République de Corée, élaborera un texte qui sera soumis à la séance plénière pour examen.

3.9 Le *Secrétaire de la Commission* suggère que le groupe de rédaction tienne peut-être compte de la Résolution N° 17 de la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière de l'UIT relative au rôle prééminent de l'UIT dans le domaine de la normalisation.

3.10 Le *Président* invite la Commission à examiner le Document DT/6, qui contient un projet de version révisée de la Résolution N° 11 du CCITT relative à la collaboration avec le Conseil consultatif des études postales de l'Union postale universelle, soumis par la Commission d'études I.

3.11 La Résolution N° 11 (révisée), reproduite dans l'Annexe 2 du Document DT/6, est *approuvée*.

3.12 Le *Président* invite les membres de la Commission à revenir au Document AP X-25. Le projet de Recommandation A.[23] reproduit dans l'Annexe 1 de ce document est *approuvé*. Sous réserve de la modification présentée par la délégation de la Pologne, le projet de Résolution N° Rés. 18/14, figurant dans l'Annexe 2, est lui aussi *approuvé*.

#### **4. Examen des propositions relatives au Document AP X-26 [Documents AP X-26, X-50; 46; DT/5, 9(Rév.1), 10, 24, 28]**

##### **Projet de Résolution N° Rés. 18/7(Rév.3) (Documents AP X-26; 46; DT/24)**

4.1 Le *Président* invite la Commission à examiner le projet de Résolution N° Rés. 18/7(Rév.3) relative à la publication des Recommandations.

4.2 Le *délégué des Etats-Unis* présente le Document 46, au nom de ses auteurs et déclare que les propositions d'adjonction au projet de Résolution N° Rés. 18/7(Rév.3) ont pour objet de définir une période de transition pendant laquelle les Recommandations nouvelles ou révisées du Secteur de la normalisation, qui sont publiées par l'UIT, porteront elles aussi le nom de «Recommandation du CCITT».

4.3 Le *Secrétaire de la Commission* considère qu'il n'appartient pas à la Commission de se prononcer sur cette question qui doit être examinée en séance plénière et en présence du Secrétaire général. Le *délégué de l'Espagne* souscrit à ce point de vue et propose que, lorsqu'elle fera un rapport à la plénière, la Commission indique sa préférence pour cette disposition transitoire.

4.4 Il en est ainsi *décidé*.

4.5 Le *Président du Groupe ad hoc – Résolution N° 18*, répondant à une question du *délégué de la Chine*, déclare que le Livre blanc doit comporter toutes les conclusions de la présente Conférence.

4.6 Le *délégué de l'Australie* présente le Document DT/24 et fait observer que les propositions de modifications qu'il contient ont été élaborées conjointement par un certain nombre de délégations, après l'examen, en Commission 3, du Document 10 présenté par la Fédération de Russie. Il s'agit de dresser une liste des Recommandations existantes et de la distribuer à intervalles réguliers afin que les utilisateurs sachent exactement quelles sont les normes qui sont en vigueur à un moment donné. L'Annexe 1 du document contient des propositions d'adjonctions au projet de Résolution N° Rés. 18/7 ainsi qu'une référence appropriée à insérer dans la section 8 de la Résolution N° Rés. 18/X.

4.7 Les propositions d'adjonctions aux projets de Résolutions N° Rés. 18/7 et N° Rés. 18/X, reproduites dans l'Annexe 1 du Document DT/24, sont *approuvées*.

4.8 Le *délégué de l'Australie* déclare que l'Annexe 2 du Document DT/24 contient une proposition visant à rétablir un certain nombre de points qui avaient été supprimés dans l'Annexe du projet de Résolution N° Rés. 18/7(Rév.3).

4.9 Les paragraphes supplémentaires proposés dans l'Annexe 2 du Document DT/24 sont *approuvés*.

4.10 Le projet de Résolution N° Rés. 18/7(Rév.3), ainsi modifié est *approuvé*.

#### **Projet de Résolution N° Rés. 18/8(Rév.3) (Document AP X-26)**

4.11 Le *Rapporteur du Groupe ad hoc – Résolution N° 18* appelle l'attention sur le fait que le projet de Résolution N° Rés. 18/8 relative à l'identification et à la présentation des Recommandations contient une référence à la Recommandation A.15 dont le projet révisé fait l'objet du Document DT/9(Rév.1). Aux termes de cette Recommandation, l'élaboration rationnelle, la numérotation et la présentation des textes des Recommandations devraient être confiées au Directeur du TSB et des règles claires et cohérentes devraient être publiées régulièrement pour la numérotation des séries de Recommandations. Le *Secrétaire de la Commission* confirme que les règles de numérotation des Recommandations seront dans l'avenir publiées par le Bureau sous forme d'un texte contraignant, si nécessaire, en collaboration avec le Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications.

4.12 Le projet de Résolution N° Rés. 18/8(Rév.3) est *approuvé*.

#### **Projet de Résolution N° Rés. 18/10(Rév.1) (Document AP X-26)**

4.13 Le *Président* invite la Commission à examiner le projet de Résolution N° Rés. 18/10(Rév.1) concernant les Suppléments aux Recommandations.

4.14 Le projet de Résolution est *approuvé*, sous réserve des corrections de forme qu'apportera le Bureau.

#### **Projet de Recommandation A.15 [Document DT/9(Rév.1)]**

4.15 Le *Rapporteur du Groupe ad hoc – Résolution N° 18* déclare que la Recommandation A.15 relative à l'élaboration et à la présentation des textes pour les Recommandations sera insérée dans le Livre blanc mais que son Appendice I dans lequel figure le Guide pour l'élaboration et la présentation des textes sera publié séparément, sous forme d'une lettre circulaire à toutes les Administrations, car il doit être mis à jour en permanence.

4.16 Le projet de Recommandation A.15 est *approuvé*.

#### **Propositions relatives au vocabulaire et à la terminologie (Documents AP X-50; DT/5, 10, 28)**

4.17 Le *délégué du Royaume-Uni* présente les propositions de son Administration (Document AP X-50) et déclare qu'elles visent à assurer la publication ininterrompue du Fascicule I.3 qui contient la liste des termes et définitions de toutes les commissions d'études, document essentiel pour la normalisation de la terminologie.

4.18 Le *Président* indique qu'il faut aussi tenir compte des Documents DT/5 et DT/28 concernant la terminologie.

4.19 Le *Président du Comité de coordination pour la terminologie* déclare qu'à l'origine le Groupe d'édition du CCITT avait l'intention de communiquer les propositions de chaque Commission d'études à tous les Rapporteurs chargés de la terminologie. Comme cela s'est révélé trop onéreux, le Groupe d'édition a créé une base de données terminologique – dont les conditions d'accès restent à définir – afin d'assurer l'homogénéité de la terminologie. De plus, tous les projets de Recommandations relatives à la terminologie pourront peut-être être distribués pour information aux Rapporteurs chargés de la terminologie et des listes terminologiques pourraient aussi être distribuées de façon

systématique. Le Document DT/28, publié pour information uniquement, donne des précisions sur l'utilisation des abréviations qui sont de plus en plus nombreuses et qui parfois apparaissent dans plusieurs langues. Il convient d'établir des acronymes normalisés dans une seule langue lorsque cela est possible.

4.20 Le projet de Recommandation Rés. 18/a.2, reproduit dans le Document DT/10, est approuvé quant au fond, étant entendu que le texte sera révisé compte tenu des points de vue exprimés dans les Documents AP X-50 et DT/5.

## **5. Présentation et examen de l'Annexe D du Document AP X-40 (Document AP X-40)**

5.1 Le *Président du Groupe ad hoc – Résolution N° 18* présente l'Annexe D du Document AP X-40 contenant un projet de Résolution sur les principes et les procédures applicables à la répartition des tâches entre le Secteur des radiocommunications et le Secteur de la normalisation des télécommunications. Cette Annexe a fait l'objet d'un débat approfondi.

5.2 Le *délégué des Etats-Unis* propose d'attendre que la Commission 4 ait achevé l'examen de cette Résolution pour prendre une décision sur ce projet de Résolution.

5.3 Le *Président de la Commission 4* confirme que sa Commission proposera des modifications concernant la forme et non le fond du projet de Résolution. Il est donc *décidé* d'attendre les résultats des discussions de la Commission 4 pour approuver le texte.

5.4 Le *Directeur du TSB* offre au *Président du Groupe ad hoc – Résolution N° 18* une médaille en témoignage de reconnaissance pour sa contribution inestimable aux travaux de la Conférence.

## **6. Eléments de données et données présentées sous forme de tableaux dans les normes de l'UIT (Document DT/27)**

6.1 Le *délégué du Brésil* présente les propositions de son Administration (Document DT/27) et fait observer qu'elles visent à mettre en place un mécanisme plus souple permettant de mettre à jour les structures relatives à l'information.

6.2 Le *délégué des Etats-Unis* fait remarquer que d'un point de vue strictement juridique, l'UIT produit des Recommandations et non des normes. Il exprime par ailleurs des réserves concernant l'utilisation du terme «Autorité chargée de l'enregistrement» dont il sera heureux de parler en privé avec le délégué du Brésil.

6.3 Le *Président* suggère que la Commission accepte peut-être d'approuver le principe de la proposition, étant entendu que le libellé sera revu et que le texte sera annexé au rapport qu'elle présentera au Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications.

6.4 Il en est ainsi *décidé*.

## **7. Résolutions, Vœux et Recommandations adoptés à la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT (Document DT/11)**

7.1 Le *Secrétaire de la Commission* présente le Document DT/11 et fait observer que la Commission est priée de donner son avis sur la Résolution N° 13 et la Recommandation A.30.

7.2 Le *délégué du Liban* se dit préoccupé par le fait que les Résolutions Nos 3, 9, 12, 14 et 18 ainsi que le Vœu N° 5 qui, tous, traitent de sujets présentant un grand intérêt pour les pays en développement, sont considérés comme obsolètes dans le Document DT/11. La Conférence mondiale de développement, qui se tiendra en mars 1994, pourra peut-être prendre des mesures sur les questions dont elle traite, mais il faudra vraisemblablement trouver des modalités transitoires.

7.3 Le *Secrétaire de la Commission* fait observer que la seule mesure que la Conférence pourrait prendre concernant ces textes, si elle le souhaite, est de les porter à la connaissance de la prochaine Conférence mondiale de développement.

7.4 Le *délégué de l'Arabie saoudite* souscrit aux observations du délégué du Liban. Il est prématuré d'abandonner les domaines de travail qui supposent une coopération entre le Secteur de la normalisation des télécommunications et le Secteur du développement.

7.5 Le *délégué du Mali* reprend lui aussi à son compte le point de vue du délégué du Liban et propose de maintenir les Résolutions Nos 3, 9 et 12 ainsi que le Vœu N° 5.

7.6 Après de nouvelles observations du *délégué du Liban*, notamment en ce qui concerne la connotation négative de l'adjectif «obsolètes», le *Secrétaire de la Commission* demande instamment que les Résolutions ne soient pas à nouveau publiées. Toutefois, il consultera volontiers, à titre informel, le délégué du Liban et d'autres parties intéressées afin de trouver un mot plus positif pour qualifier les textes considérés.

7.7 Il en est ainsi *décidé*.

7.8 Le *délégué de l'Espagne*, se référant aux différents services visés dans la Résolution N° 13 et la Recommandation A.30, demande instamment que les deux textes soient maintenus.

7.9 Après un bref échange de vues auquel prennent part les *délégués de l'Australie et de l'Espagne* ainsi que le *Secrétaire de la Commission*, il est *décidé* que les Résolutions, Vœux et Recommandations qui figurent dans le Document 79 et qui ne sont pas supprimés seront publiés dans le Livre blanc. Par la suite, les éléments d'information qu'ils contiennent pourront être présentés sous une autre forme, mais la présente Conférence n'a pas à régler ce problème; les commissions d'études concernées pourront réfléchir à cette question et formuler leurs propositions au Bureau pendant la prochaine période d'études.

*La séance est levée à 12 h 40.*

## QUATRIÈME ET DERNIÈRE SÉANCE DE LA COMMISSION 3

(compte rendu tel qu'approuvé par le Président)

Mardi 9 mars 1993 à 9 h 05

### *Sujets traités:*

1. Textes à soumettre à la séance plénière
2. Projets de Résolutions Nos [NZL-1] – Méthodes de travail du Secteur de la normalisation des télécommunications et [NZL-2] – Dispositions relatives aux documents et aux réunions
3. Résolutions, Vœux et Recommandations adoptés à la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT
4. Modifications des révisions qu'il est proposé d'apporter au projet de Résolution N° Rés. 18/X
5. Documents examinés par la Commission de rédaction
6. Approbation des comptes rendus des première et deuxième séances de la Commission 3
7. Publication et distribution des Recommandations

### 1. Textes à soumettre à la séance plénière (Documents 60, 62, 63, 65, 66, 67, 71, 72, 73, 74)

1.1 Le *Président* invite les membres de la Commission à approuver, en vue de présentation à la séance plénière, les textes dont ils sont saisis et qui ont été établis sur la base des précédentes discussions.

### Résolution N° 7 (modifiée) – Collaboration avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et la Commission électrotechnique internationale (CEI) (Document 62)

1.2 *Approuvée.*

### Projet de Recommandation A.[23] – Collaboration avec d'autres organisations internationales dans le domaine de la technologie de l'information, des services de télématique et de la transmission de données (Document 63)

1.3 *Approuvé.*

### Projet de Résolution N° Rés. 18/14 – Relations avec d'autres organisations de normalisation (Document 60)

1.4 Le *délégué de la République de Corée*, se référant au § 3) sous **décide** du projet de Résolution, rappelle qu'il avait été entendu au sein du groupe de travail informel que les crochets seraient supprimés dans le texte qui devait être transmis.

1.5 Le *Secrétaire de la Commission*, répondant aux observations des *délégués des Etats-Unis*, du *Japon* et de *l'Espagne* et du *représentant de l'ETSI*, indique que le texte soumis à la séance plénière ne mentionnerait nommément aucune délégation et par conséquent n'indiquerait pas l'origine du projet.

1.6 Le *délégué du Mexique* estime que le texte devrait être libellé de manière à énoncer plus clairement le rôle prééminent de l'UIT dans la normalisation.

1.7 Le *délégué du Canada* estime que le point soulevé par l'orateur précédent, pour important qu'il soit, a été largement pris en compte dans d'autres textes et que le temps manque pour remanier le projet de Résolution.

1.8 Sur la suggestion du *Président*, il est décidé de ne pas remanier le texte dans ce sens, étant entendu qu'une future CMNT pourra envisager d'adopter un texte plus approprié.

1.9 Le *délégué de l'Espagne*, se référant au § c) sous **considérant**, propose de supprimer les mots «le cas échéant nationales», étant donné que la participation des organisations nationales relève de la compétence de chaque Etat. Le *délégué du Mexique* approuve cette proposition.

1.10 Le *représentant de l'ETSI* rappelle que les organisations nationales jouent un rôle particulièrement important dans certaines régions et que le Groupe de rédaction a estimé qu'elles devaient être mentionnées. Le *délégué des Etats-Unis* souscrit à cette remarque, en ajoutant qu'en tout état de cause, les mots «le cas échéant» donnent une latitude suffisante.

1.11 Le *délégué de la Fédération de Russie* suggère d'adopter la proposition de l'Espagne, étant entendu que les mots pourraient à nouveau figurer dans le texte si une future conférence le jugeait nécessaire. Le *délégué de la Pologne* demande instamment que les mots en question soient maintenus. Le *délégué de l'Allemagne* propose de clore la discussion sur la question et de laisser le texte en l'état.

1.12 Sur proposition du *Président*, appuyé par le *délégué du Brésil*, il est *décidé* de laisser le texte du § c) sous **considérant** tel qu'il est, sous réserve d'un possible réexamen à la fin de la période d'études suivante.

1.13 Le *délégué du Japon*, se référant au § 3) sous **décide**, estime qu'il n'est pas indiqué avec précision quel type de mesures l'UIT pourrait prendre pour encourager la coopération entre les organisations participant aux études en question.

1.14 Le *délégué de l'Australie* dit que l'une des organisations dont il s'agit est le Global Standards Collaboration Group, auquel a fait allusion le représentant de l'ETSI lors d'une séance précédente et dont les activités intéressent des organismes privés et publics à l'étape de prénormalisation, afin d'obtenir plus facilement des accords.

1.15 Le *délégué des Etats-Unis* suggère, afin que le § 3) sous **décide** soit plus largement accepté, de supprimer les mots «entre autres par l'intermédiaire du TSAG».

1.16 Il en est ainsi *décidé*.

1.17 Le projet de Résolution N° Rés. 18/14, tel que modifié, est *approuvé*.

#### **Projet de Résolution N° Rés. 18/7(Rév.3) – Publication des Recommandations du [CCITT] (Document 65)**

1.18 *Approuvé*, sous réserve de la suppression des mots «sous-section 2» à la fin du § h) sous **notant en outre**.

#### **Projet de Résolution N° Rés. 18/8(Rév.3) – Identification et présentation des Recommandations (Document 66)**

1.19 *Approuvé*.

#### **Projet de Résolution N° Rés. 18/10(Rév.1) – Suppléments des Recommandations du [CCITT] (Document 67)**

1.20 *Approuvé*.

#### **Projet de Recommandation A.15 – Elaboration et présentation des textes des Recommandations du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (Document 71)**

1.21 Le *Président du Groupe de travail sur le projet de Résolution N° Rés. 18/X* déclare qu'une version modifiée du titre du projet de Recommandation sera présentée à la séance plénière, afin de tenir compte de certaines petites incohérences du Document DT/11(Rév.1), qui lui sera annexé.

1.22 Le projet de Recommandation A.15 est *approuvé* à cette condition.

#### **Projet de Résolution N° Rés. 18/11 – Développement du traitement électronique des documents (Document 72)**

1.23 *Approuvé*.

## Projet de Résolution N° Rés. 18/12 – Groupe EDH au sein du GCNT (Document 73)

1.24 Le *délégué de la France* propose que les abréviations «EDH» et «TSAG» qui figurent dans le titre du projet de Résolution soient développées.

1.25 Sous réserve de cette modification de forme, le projet de Résolution N° Rés. 18/12 est *approuvé*.

## Projet de Résolution N° Rés. 18/13 – Bulletin d'information pour le Secteur de la normalisation des télécommunications (Document 74)

1.26 Suite aux explications du *Secrétaire de la Commission*, le *délégué de l'Espagne* affirme qu'il doit être bien compris que, du point de vue purement juridique, le Secrétaire général a la responsabilité de produire et de diffuser les documents, bien que, dans le cas du Bulletin d'information dont il est question au § 1 sous **charge**, cette tâche puisse être déléguée au Directeur du TSB afin d'accélérer la diffusion aux membres. L'orateur attire aussi l'attention sur une petite correction de forme à apporter au texte espagnol.

1.27 Le *délégué du Japon* déclare que son Administration, tout en appuyant le projet de Résolution, tient à souligner qu'il importe de faire preuve d'économie dans la mise en œuvre du Bulletin, qui ne devrait pas entraîner de dépenses supplémentaires significatives pour l'UIT.

1.28 Moyennant ces observations, le projet de Résolution N° Rés. 18/13 est *approuvé*.

## 2. Projets de Résolutions N°s [NZL-1] – Méthodes de travail du Secteur de la normalisation des télécommunications et [NZL-2] – Dispositions relatives aux documents et aux réunions (Document 21)

2.1 Le *délégué de la Nouvelle-Zélande* explique que le premier paragraphe sous **charge** du projet de Résolution N° [NZL-2] a pour but d'assurer la réception rapide des documents par les organismes participant aux travaux et ne disposant pas de facilités d'accès au traitement EDH.

2.2 Les projets de Résolutions N°s [NZL-1] et [NZL-2] sont *approuvés*, sous réserve de modification de forme du préambule des deux textes.

## 3. Résolutions, Vœux et Recommandations adoptés à la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT [Document DT/11(Rév.1)]

3.1 Le *Secrétaire de la Commission* indique que le Document DT/11(Rév.1) est le résultat de discussions informelles qui ont eu lieu après la précédente séance de la Commission.

3.2 Sur proposition du *délégué des Etats-Unis*, appuyé par le *délégué de l'Espagne*, il est décidé que les textes des Recommandations A.20, A.21, A.22 et A.30 feront l'objet d'une nouvelle publication et que par conséquent les astérisques qui figurent en regard de ces Recommandations, ainsi que le renvoi, ne doivent pas figurer à la page 3 du Document DT/11(Rév.1).

3.3 La Commission *prend note* du Document DT/11(Rév.1).

## 4. Modifications des révisions qu'il est proposé d'apporter au projet de Résolution N° Rés. 18/X (Documents 48/Corrigendum 1; DT/24)

4.1 Le *Président* attire l'attention de la Commission sur les modifications des § 3.1 et 4.4 de la section 8 du projet de Résolution N° Rés. 18/X, indiquées dans le Corrigendum 1 du Document 48. Répondant à une question du *délégué de la Fédération de Russie*, il précise qu'un renvoi à la Résolution N° Rés. 18/7 sera ajouté à la section 8, sous forme de § 6.5, conformément à l'accord réalisé à propos du texte qu'il est proposé d'ajouter à l'Annexe 1 du Document DT/24.

4.2 Le *Président du Groupe de travail sur la Résolution N° Rés. 18/X*, répondant à une question du *délégué de l'Espagne* concernant le § 3.1, explique que les mots soulignés ne doivent pas figurer à la fin de la phrase mais immédiatement après les mots «ou la réunion du Groupe de travail». Sur la suggestion du *Secrétaire de la Commission*, il est décidé que le Corrigendum 1 du Document 48 serait transmis directement à la Commission de rédaction.

## 5. Documents examinés par la Commission de rédaction (Document DT/10)

5.1 Après un bref échange de vues auquel prennent part les *délégués du Sénégal, de la France et du Mexique*, il est *décidé*, par souci d'harmonisation avec les autres textes, de supprimer les mots «à l'unanimité» avant le mot «recommande» dans le projet de Recommandation Rés. 18/a.2 (Document DT/10).

5.2 Le *Secrétaire de la Commission*, répondant à une question du *délégué des Etats-Unis*, dit qu'avant la fin de la Conférence, les délégués recevront une liste complète de toutes les Résolutions et Recommandations de la série A, avec les numéros qui leur ont été officiellement attribués.

## 6. Approbation des comptes rendus des première et deuxième séances de la Commission 3 (Documents 39, 52)

6.1 Les comptes rendus des première et deuxième séances de la Commission 3 sont *approuvés*, sous réserve de corrections présentées par le *délégué de la Chine* à propos du § 4.25 du Document 39 et par le *délégué de l'Espagne* à propos des § 1.46 et 1.47 du Document 52.

6.2 Le *Secrétaire de la Commission* indique que les autres comptes rendus seront envoyés aux délégations et que des Corrigendums seront publiés si besoin est.

## 7. Publication et diffusion des Recommandations

7.1 Le *délégué de la Grèce* fait observer qu'il existe maintenant trois groupes de Recommandations: les Recommandations nouvelles ou révisées approuvées pendant la période d'études au titre de la procédure de la Résolution N° 2 et publiées dans des fascicules séparés; les Recommandations nouvelles ou révisées approuvées à la CMNT-93, qui doivent aussi paraître sous forme de fascicules; les Recommandations qui n'ayant pas été révisées restent en vigueur et sont publiées dans le Livre bleu. Le TSB a-t-il l'intention d'adopter une procédure permettant aux Administrations de pouvoir commander l'ensemble des fascicules?

7.2 Le *Secrétaire de la Commission* répond que toutes les Recommandations nouvelles ou révisées sont publiées sous forme de fascicules dont le catalogue complet a été dressé. La liste des Recommandations adoptées par la CMNT-93 figurera à la fin des rapports des Commissions correspondantes, dans le «Livre blanc» qui rassemblera les Actes et les Décisions de la Conférence ainsi que dans des catalogues d'information. Si besoin est, on pourrait aussi publier une liste des Recommandations du Livre bleu qui ne sont plus en vigueur. Les *délégués de la France et des Etats-Unis d'Amérique* demandent qu'une telle liste soit publiée.

Le *Président*, après avoir remercié tous les participants, déclare que la Commission 3 a terminé ses travaux.

*La séance est levée à 11 h 20.*

### 3.3 – COMMISSION 4 – STRUCTURE ET PROGRAMME DE TRAVAIL DES COMMISSIONS D'ÉTUDES

*Président:* M. M. ISRAEL (Canada)

#### PREMIÈRE SÉANCE DE LA COMMISSION 4

(compte rendu tel qu'approuvé par le Président)

Jeudi 4 mars 1993 à 9 heures

#### *Sujets traités:*

1. Remarques préliminaires par le Président
2. Structure et mandat des commissions d'études – Groupes de coordination mixtes (GCM)
  - Rapport du Groupe ad hoc – Résolution N° 18 – Résolution N° Rés. 18/9: domaine de compétence et structure des commissions d'études (y compris les GCM)
  - Propositions des Administrations au sujet de la structure et des mandats des commissions d'études (y compris les GCM)
3. Examen des propositions faites par les Administrations en vue de modifier les programmes d'études
4. Transfert des travaux issus du Secteur des radiocommunications

#### 1. Remarques liminaires par le Président (Document DT/14)

1.1 Le *Président* attire l'attention des participants sur le calendrier des travaux de la Conférence (Document DT/14) et observe que la Commission sera appelée à discuter de la mise en place éventuelle de groupes de coordination ou de mécanismes propres à garantir une bonne coordination entre les commissions d'études et, autre sujet très important, du transfert des Questions relevant de l'ex-CCIR, le Secteur des radiocommunications, au Secteur de la normalisation des télécommunications.

#### 2. Structure et mandat des commissions d'études – Groupes de coordination mixtes (GCM) (Documents AP X-23(Rév.1), X-24(Rév.1), X-44; 7, 8, 9, 12, 20, 21)

**Rapport du Groupe ad hoc – Résolution N° 18 – Résolution N° Rés. 18/9: domaine de compétence et structure des commissions d'études (y compris les GCM) [Document AP X-24 (Rév.1)]**

2.1 Le *Président du Groupe ad hoc – Résolution N° 18* présente le document AP X-24 (Rév.1), en faisant observer que ce rapport est le résultat de plusieurs années de travail sur les attributions et mandats des commissions d'études. Il attire l'attention des participants sur le projet de Résolution N° Rés. 18/9 que soumet le Groupe et sur l'Appendice 1, nouveau, qui traite des activités de coordination mixte, en soulignant le caractère non exhaustif des sujets retenus.

2.2 Le *Président* précise que l'Appendice 1 est destiné à la seule Commission 4, pour l'aider dans sa réflexion, alors que les trois annexes feront partie intégrante du rapport du Groupe.

2.3 Le *Président de la Commission d'études IX* déclare que dans l'esprit de Melbourne la Commission IX a accepté, après avoir œuvré à l'élaboration de normes de portée mondiale qui ont joué un grand rôle dans l'établissement d'une infrastructure mondiale de services télex, le principe de sa dissolution afin de ne pas entraver la restructuration décidée. Il invite les participants à voir dans cette acceptation la première manifestation du nouvel esprit d'Helsinki.

**Propositions des Administrations au sujet de la structure et des mandats des commissions d'études (y compris les GCM) (Documents AP X-23(Rév.1), X-44; 7, 8, 9, 12, 20 et 21)**

2.4 Le *délégué de la France* présente le Document AP X-44, en insistant sur les avantages qui pourraient être tirés d'une harmonisation rapide vu le grand nombre de commissions d'études intéressées dans certains domaines communs. Ainsi il conviendrait à son avis de créer de toute urgence un groupe de coordination mixte pour le service UPT qui intéresse plusieurs commissions.

2.5 Il est *décidé* que ce document sera examiné ultérieurement.

2.6 Le *délégué des Etats-Unis*, présentant le Document 7, signale que la notion de groupe de coordination intersectorielle (GCI) proposée par sa délégation diffère nettement de celle de groupe de coordination mixte (GCM). Il insiste sur le fait que ces GCI, dont le nombre serait fonction des circonstances, n'auraient pas pour mandat d'élaborer des recommandations, mais de guider et de coordonner les activités entre les deux Secteurs. Les Documents 8 et 9 sont dans le droit fil de cette proposition.

2.7 En réponse à une question du *Président* sur la relation qui existerait entre ces GCI et les groupes consultatifs de l'un et l'autre secteurs (GCNT et GCR), il précise que les groupes consultatifs seraient chargés d'établir les GCI si besoin est et n'auraient pas pour vocation de les absorber étant donné que le mandat des GCNT ou autres GCR est de longue durée alors qu'un GCI serait appelé à disparaître une fois sa mission terminée.

2.8 Le *Président* fait observer que dans la Résolution N° Rés. 18/X, comme dans le Document 7, il est dit que ces groupes de coordination n'élaboreront pas des recommandations, mais qu'il vaudrait mieux à son sens préciser leurs attributions exactes. A son avis, un groupe de coordination devrait être créé au début d'une période d'études, non pas dans le but de remplacer une commission, mais pour que toutes les parties prenantes à une Question en comprennent bien les tenants et aboutissants.

2.9 Le *délégué des Etats-Unis* indique que le Document 8 donne une définition claire de ce que pourraient être les activités d'un GCI et ajoute que, si la proposition de sa délégation vient à être acceptée, il sera possible d'en préciser le libellé en reprenant l'idée qui y est exposée.

2.10 Le *délégué du Danemark* pose la question de savoir quelle est la différence exacte entre un GCM et un GCI: les deux sont en effet appelés à coordonner les activités entre différentes commissions d'études, dans le premier cas au sein d'un même secteur et dans l'autre entre les deux secteurs. Il se demande si la proposition ne vise pas à empêcher qu'un secteur prenne le dessus sur l'autre dans certains domaines d'études techniques.

2.11 Le *délégué de la Tunisie* attire l'attention du *délégué des Etats-Unis* sur le fait qu'un secteur n'a pas normalement mandat à connaître des questions qui sont du ressort d'un autre secteur et demande qui sera chargé de définir le mandat de chaque GCI.

2.12 Le *délégué du Royaume-Uni* déclare qu'il a du mal à comprendre la différence qui existe entre un GCM et un GCI, si ce n'est que l'un appartient au Secteur de la normalisation des télécommunications alors que l'autre chevauche les deux secteurs. Il s'étonne, car il avait cru comprendre qu'un GCM devait en fait couvrir les deux secteurs; si tel n'est pas le cas, c'est le mandat même des GCM qui doit être revu et corrigé, plutôt que de créer un autre type de groupe. Par ailleurs, le GCI n'aurait pas pour mission d'évaluer les Recommandations des deux secteurs, comme le laisse entendre le Document 8.

2.13 Le *délégué du Japon* demande selon quel mécanisme seront convoquées les réunions conjointes des Groupes consultatifs des deux secteurs et à quelles conditions répondra la dissolution d'un GCI.

2.14 Le *représentant d'INTELSAT* indique que le Document 20 s'inscrit très bien dans le cadre décrit par le *délégué des Etats-Unis* étant donné que l'intégration complète des transmissions par satellite dans les réseaux numériques publics ne relève pas du seul Secteur de la normalisation des télécommunications. Il propose en conséquence que le projet de Résolution qui figure en annexe au Document 20 soit approuvé par la présente Conférence ainsi que par l'Assemblée des radiocommunications qui se tiendra en novembre 1993. Il ajoute que par le passé ce domaine a déjà fait l'objet d'une coopération très étroite entre les commissions d'études du CCIR et du CCITT et que le groupe mixte proposé permettra non seulement de poursuivre ces travaux d'intérêt commun, mais encore de promouvoir la participation active de tous les pays. Ce groupe serait chargé de suivre les travaux d'élaboration des Recommandations et au cas où des divergences subsisteraient, de faire rapport soit aux Directeurs intéressés, soit à la Conférence mondiale de normalisation et à l'Assemblée des radiocommunications.

2.15 Répondant aux questions qui lui ont été posées, le *délégué des Etats-Unis* indique qu'il incombera aux Directeurs, au Président du groupe de coordination intersectorielle (GCI) ainsi qu'à ses participants, de décider de l'achèvement des travaux du groupe. Il rappelle par ailleurs que le Secteur de la normalisation des télécommunications et le Secteur des radiocommunications ne menant pas le même genre d'études techniques, la création d'un GCI se justifie pleinement. Mais c'est aux Groupes consultatifs des deux secteurs qu'il appartiendra de se prononcer sur la nécessité de ce type de groupe et d'en définir le mandat.

2.16 Le *délégué du Maroc* indique qu'il fait sienne la proposition des Etats-Unis qui est contenue dans le Document 7, sous réserve de quelques modifications. Dans le cadre de la restructuration de l'UIT, il a été décidé d'établir des budgets qui seront affectés à des tâches particulières à l'intérieur des deux secteurs. Il conviendra d'en tenir compte lors de la création éventuelle d'un GCI. La nécessité d'établir un tel groupe est indiscutable mais il convient de s'entendre sur la procédure à suivre à cette fin. Pour que la nouvelle structure de l'UIT soit parfaitement efficace, il faudra éviter qu'un secteur traite d'une question importante sans que l'autre secteur n'en soit tenu au courant. Il appartiendra au Directeur d'un secteur d'informer son homologue dans l'autre secteur des nouvelles questions qui auront été discutées lorsqu'il les jugera d'intérêt commun et d'importance égale pour les deux secteurs. Par ailleurs, le mandat du GCI ne devra pas empiéter sur celui des commissions d'études de chaque secteur. L'orateur insiste enfin sur le fait que l'adoption des Recommandations ne devra pas être du ressort du GCI mais des commissions d'études concernées.

2.17 Le *Président de la Commission d'études II* estime que la question essentielle est celle du mandat dont seraient investis les GCI. A son avis, ces groupes devraient traiter avant tout des questions de gestion et de planification des activités. L'orateur n'est toutefois pas opposé à l'idée qu'un GCI discute également, le cas échéant, de problèmes techniques et qu'il se prononce sur la validité des Recommandations existantes. C'est pourquoi il faudra envisager de modifier le Chapitre 3 de la section 3 du projet de Résolution N° Rés. 18/X consacré aux groupes de coordination mixtes.

2.18 Le *Président de la Commission d'études XVIII* émet certaines réserves quant à la nécessité d'un GCI dont les activités risqueraient de faire double emploi avec celles des groupes déjà existants. En effet, il considère que les propositions contenues dans le rapport du Groupe ad hoc [Document AP X-23(Rév.1)], § 3.6 de la section 3 et § 1 de la section 5 du projet de Résolution N° Rés. 18/X, prévoient déjà des mécanismes suffisants qui permettraient d'éviter la création d'un nouveau groupe de coordination.

2.19 Le *Président du Groupe ad hoc – Résolution N° 18* se reporte au Document AP X-40 et rappelle que les participants à la réunion conjointe du Groupe consultatif ad hoc du CCIR (Résolution 106) et du Groupe ad hoc – Résolution N° 18 du CCITT ont décidé d'établir un Groupe de coordination mixte (GCM) qui relèverait du Secteur de la normalisation des télécommunications. Les deux Directeurs ont donc été chargés de créer le Groupe. Il serait regrettable de revenir sur des décisions déjà entérinées, c'est pourquoi il convient d'étudier soigneusement l'opportunité de créer un nouveau groupe de coordination.

2.20 Le *délégué de l'Australie* met en garde les participants contre la surcharge administrative et bureaucratique qu'entraînerait la création d'un nouveau groupe de coordination alors qu'il suffirait de modifier le libellé de la section 3 du projet de Résolution N° Rés. 18/X pour que soient couverts les besoins de coordination tant intersectoriels qu'intra-sectoriels. Il importe par ailleurs de ne pas créer de division définitive entre le Secteur de la normalisation des télécommunications et celui des radiocommunications.

2.21 Le *délégué de la Chine* estime que, pour parvenir à une efficacité optimale du système, il faut créer un GCM et un GCI, dont les tâches et le mandat devront être clairement définis.

2.22 Le *Président* rappelle que tous les participants approuvent le principe d'une coordination entre les deux secteurs puisque la création d'un Groupe de coordination mixte a déjà été décidée. La question est désormais de savoir s'il est nécessaire d'établir un mécanisme de coordination supplémentaire entre les deux secteurs, qui répondrait à des besoins exceptionnels. Dans cette perspective, il conviendrait de définir clairement quels seraient le mandat et la composition d'un GCI, qui en assurerait la direction et devant quelle instance il devrait faire rapport de ses activités. Pour résoudre ces questions, le Président propose d'établir un groupe restreint, sous la direction du *délégué du Maroc*, qui travaillera à la formulation d'un texte à incorporer au projet de Résolution N° Rés. 18/X.

2.23 Le *Président de la Commission d'études XVIII* rappelle que le § 3.5 de la section 3 du projet de Résolution N° Rés. 18/X stipule que le GCM établira également une coordination avec les organismes extérieurs à l'UIT-T. Il propose d'ajouter une phrase à ce paragraphe qui prévoit l'établissement d'un GCI lors de besoins ponctuels de coordination entre les deux secteurs. Le nouveau texte pourrait également indiquer que le mandat de ce Groupe sera défini conjointement par les Groupes consultatifs des deux secteurs.

2.24 Le *délégué des Etats-Unis* considère que la proposition de son pays d'ajouter des dispositions à une section appropriée du texte révisé du projet de Résolution N° Rés. 18/X du Secteur de la normalisation et de la Résolution N° 1 du Secteur des radiocommunications reste la meilleure puisqu'elle permettrait une claire définition du mandat des

groupes de coordination intersectorielle. Par ailleurs, le texte proposé dans le Document 7 répond aux questions posées concernant la composition du Groupe puisqu'il prévoit que la participation aux GCI sera ouverte à tous les Membres et autres entités définis à l'Article 19 de la Convention et que les Présidents des commissions d'études concernées dans les deux secteurs ainsi que les représentants des groupes de coordination pertinents à l'intérieur des secteurs seront vivement encouragés à participer aux travaux des GCI. La nécessité de coordonner les travaux des deux secteurs est d'autant plus importante que l'UIT connaît actuellement une période de transition qui devra l'amener vers une ère nouvelle.

2.25 Le *délégué du Danemark* souhaite que le groupe restreint examine également la question du secteur dont relèveraient les groupes intersectoriels.

2.26 Le *délégué des Etats-Unis* fait valoir qu'il a été convenu avec le CCIR que les groupes intersectoriels proposés relèveraient du Secteur de la normalisation.

2.27 Le *délégué du Japon* approuve le principe de la création de GCI tout en souhaitant que les coûts des réunions de tels groupes soient réduits.

2.28 Le *Président* rappelle que le groupe restreint présidé par le délégué du Maroc s'efforcera de définir avec précision le mandat des GCI. Par la suite, il faudra réfléchir à l'opportunité d'établir des GCI ou des GCM.

2.29 Il en est ainsi *décidé*.

2.30 Le *délégué de la Fédération de Russie*, en présentant le Document 12, rappelle que sa délégation propose d'exclure du mandat de la Commission d'études VII les aspects relatifs aux terminaux, d'exclure de celui de la Commission d'études XI les études relatives à la commutation et à la signalisation dans les réseaux télégraphiques et les réseaux de transmission de données, et d'inclure les services de télégraphie et de télématique dans l'appellation de la Commission d'études XVII.

2.31 Le *Président de la Commission d'études XI* juge inutile de modifier le mandat de la Commission d'études XI car la répartition des tâches dans le domaine de la commutation et de la signalisation avec la Commission d'études VII n'a pas posé de problèmes.

2.32 Le *délégué du Royaume-Uni*, appuyé par le *délégué du Danemark*, tout en approuvant la proposition concernant le mandat de la Commission VII souhaite que la phrase concernant la collaboration avec l'ISO/CEI, telle que proposée dans le Document AP X-24(Rév.1), soit maintenue. Comme le *Président de la Commission d'études XI*, il juge inutile d'exclure de cette Commission les réseaux télégraphiques et les réseaux de transmission de données mais approuve la proposition concernant l'appellation de la Commission d'études XVII.

2.33 A la suite d'une question du *Président* concernant la responsabilité de la Commission d'études VII en matière de collaboration avec l'ISO et la CEI, le *délégué de la Fédération de Russie* approuve le principe de cette collaboration et ajoute que sa proposition visait uniquement à exclure les aspects relatifs aux terminaux.

2.34 Le *Président* propose, comme l'a suggéré le délégué du Royaume-Uni, d'ajouter à la fin du texte proposé par la délégation russe dans le Document 12 la dernière phrase concernant le mandat de la Commission d'études VII telle que libellée dans le Document AP X-24(Rév.1).

2.35 Cette proposition est *approuvée*.

2.36 La proposition de la délégation russe concernant le mandat de la Commission d'études XI n'étant pas appuyée, il est *décidé* que ce mandat demeurera tel que libellé dans le Document AP X-24(Rév.1).

2.37 Le *Président de la Commission d'études XVII* ayant fait savoir qu'il approuvait l'inclusion des services de télégraphie dans la dénomination de sa Commission, la modification de l'appellation de la Commission XVII proposée par la délégation russe est *approuvée*.

2.38 Le *délégué de la Nouvelle-Zélande* présente le Document 21 qui étaye l'approche adoptée par le Groupe ad hoc – Résolution N° 18, telle qu'exposée dans le Document AP X 24(Rév.1).

2.39 Le Document 21 est *noté*.

### **3. Examen des propositions faites par les Administrations en vue de modifier les programmes d'études (Documents AP X-41, X-43, X-51; 35)**

3.1 Le *délégué de l'Australie*, en présentant le Document AP X-41, précise que les modifications proposées ont en fait été convenues lors de la réunion d'octobre des groupes de travail de la Commission d'études I. Conformément à la pratique, son Administration présente ces modifications au nom des Groupes de travail.

3.2 Le *délégué du Danemark* souhaite obtenir des précisions sur le sens de la spécification des éléments de service génériques, cette notion étant très importante du point de vue technique, et demande si la proposition australienne vise à associer ces éléments aux services. Le *délégué de l'Australie* indique que l'approche minimaliste adoptée vise à garantir une définition cohérente des services aux yeux des utilisateurs, et non à normaliser de façon précise des éléments de service génériques.

3.3 Moyennant ces explications, le Document AP X-41 est *approuvé*.

3.4 Le *délégué de l'Australie*, en présentant le Document AP X-43, précise qu'il s'agit là aussi de modifications visant à assurer la cohérence du texte de la Question T/III et à uniformiser la politique suivie dans le domaine de la tarification et de la comptabilité pour les services fondés sur le réseau intelligent.

3.5 Le *Président de la Commission d'études III* est en faveur de cette proposition; il indique que sa Commission se penchera davantage sur les mécanismes de taxation, qui font intervenir des aspects tant économiques que réglementaires, car elle tient à apporter une contribution essentielle à l'étude de cette Question.

3.6 Le Document AP X-43 est *approuvé*.

3.7 Le *délégué des Etats-Unis*, en présentant le Document AP X-51, précise que celui-ci reprend en fait, avec plus de précision, les éléments présentés dans le Document 35. Ce document vise à aligner le texte de certaines Questions sur celui du Document AP X-24(Rév.1) concernant les domaines de compétence et les mandats des commissions d'études. Il ne s'agit donc pas de transférer des Questions mais d'apporter des précisions en fonction des éléments contenus dans le Document AP X-24(Rév.1).

3.8 Le *délégué de la Finlande* partage le point de vue de l'orateur précédent et fait observer que d'après l'Annexe B au Document AP X-24(Rév.1), un grand nombre d'études liées au fonctionnement des réseaux sont réparties entre plusieurs commissions d'études. Il est donc favorable au regroupement des études portant sur le même sujet.

3.9 Le *Président* précise que l'Annexe B au Document AP X-24(Rév.1) ne fournit que des points de repère et qu'elle n'est pas définitive; elle peut donc être modifiée et améliorée.

3.10 Le Document AP X-51 et le Document 35 sont *approuvés*.

### **4. Transfert de travaux issus du Secteur des radiocommunications (Document DT/13)**

4.1 Le *Président* indique que le Document DT/13 a été établi par les Directeurs des Bureaux des deux secteurs à l'issue de la réunion commune du Groupe ad hoc – Résolution N° 18 et du Groupe ad hoc du CCIR (Résolution 106). Il propose de former un petit groupe composé d'experts et de Présidents des commissions d'études sous la présidence du Vice-Président de la Commission 4 pour examiner les listes de Questions et donner à la Conférence des indications plus spécifiques. Le texte de ces Questions sera ensuite transmis aux commissions d'études qui l'intégreront dans leur programme de travail.

4.2 Le *délégué du Royaume-Uni* se déclare surpris de cette proposition. Il considère que la répartition des travaux aurait dû être dans un premier temps traitée par les secrétariats du CCITT et du CCIR avant d'être examinée par un groupe d'experts et par le Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications pour être ensuite débattue dans le cadre d'une réunion mixte au mois de juin. Hormis le fait que sa délégation ne compte pas les experts nécessaires, elle s'interroge sur le statut qu'aurait la liste des Questions établie par le groupe proposé. Il estime que le Document DT/13 n'aurait pas dû être soumis à la Commission 4.

4.3 Le *Président*, tout en reconnaissant que la Conférence pourrait simplement prendre note du document, fait valoir qu'elle pourrait aussi apporter davantage de précisions dans ce domaine en établissant une version révisée de ce document qui serait transmise au Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications.

4.4 Le *délégué du Royaume-Uni* demande que le document préparé par le petit groupe d'experts ne soit pas considéré comme un document officiel de la Conférence. Il est appuyé par le *délégué des Etats-Unis*.

4.5 Le *Président* confirme que le document révisé qui serait établi par le petit Groupe d'experts serait soumis à la Commission avant d'être renvoyé aux deux secteurs qui prendraient alors une décision en la matière.

4.6 Il en est ainsi *décidé*.

*La séance est levée à 17 h 05.*

## DEUXIÈME SÉANCE DE LA COMMISSION 4

(compte rendu tel qu'approuvé par le Président)

Vendredi 5 mars 1993 à 9 heures

### *Sujets traités:*

1. Domaine de compétence de la Commission d'études XV
2. Programme de travail des commissions d'études
3. Groupes de coordination intersectorielle
4. Domaines d'établissement de groupes mixtes de coordination

### **1. Domaine de compétence de la Commission d'études XV [Document AP X-24(Rév.1)]**

1.1 Le *délégué de la France* dit, à propos du mandat de la Commission d'études XV tel qu'il est énoncé dans l'Annexe A du Document AP X-24(Rév.1), qu'il ne voit aucune raison d'exclure, des travaux de cette Commission d'études, les signaux de logique et de signalisation pour la commande des connexions et des appels.

1.2 Le *délégué du Royaume-Uni* et le *Président du Groupe ad hoc – Résolution N° 18* font tous les deux observer que le mandat proposé est l'aboutissement de délibérations relativement longues du Groupe ad hoc lors de sa réunion de janvier: le *Président* suggère que la question fasse l'objet d'une discussion privée et soit, au besoin, reprise ultérieurement par la Commission.

1.3 Il en est ainsi *décidé*.

### **2. Programme de travail des commissions d'études (Documents 2 + Corrigendum 1, 11)**

2.1 Le *délégué du Royaume-Uni* présente le Document 2 et son Corrigendum en expliquant que sa délégation ne considère plus comme nécessaire de modifier les mandats des commissions d'études VI et XV. Elle voudrait seulement proposer certaines améliorations à apporter aux textes des Questions W/XV, X/XV et 11/VI afin d'éviter tout chevauchement d'études. L'orateur attire l'attention sur quelques corrections touchant à la rédaction des modifications proposées dans le Corrigendum.

2.2 En réponse aux remarques formulées par le *représentant du TSB*, le *Président* suggère que les diverses parties concernées discutent de la question en privé et en saisissent la Commission ultérieurement.

2.3 Il en est ainsi *décidé*.

2.4 Le *délégué de la Fédération de Russie* présente les propositions de son Administration, telles qu'elles sont reproduites dans le Document 11. Elles sont destinées à faciliter la compréhension de certaines Questions et, dans certains cas, à éviter tout chevauchement des efforts de la part des commissions d'études.

2.5 En réponse aux observations formulées par le *Président*, par les *délégués de l'Australie* et par la *Fédération de Russie*, il est *décidé* que les propositions énoncées aux § 2.1 à 2.6 du Document 11 feront l'objet d'une discussion informelle dans un petit groupe de parties intéressées coordonné par le *délégué du Royaume-Uni* et d'un réexamen ultérieur par la Commission.

2.6 A propos de la proposition énoncée au § 2.7, le *Président* suggère qu'au lieu d'ajouter une nouvelle Question au programme de travail de chaque commission d'études, on introduise un texte général dans le rapport de la Commission, indiquant que ce programme de travail a été adopté étant entendu que le texte de chaque Question couvrirait implicitement l'examen des Recommandations existantes, qui ne sont pas reprises par d'autres Questions. Par ailleurs, la proposition du § 2.8 pourrait poser des problèmes étant donné que le projet de Résolution N° Rés. 18/X, qui sera soumis en Séance plénière pour adoption, développe un nouveau mécanisme d'examen permanent des Questions.

2.7 *Le délégué de la Fédération de Russie* souscrit aux observations du *Président*. Il convient néanmoins d'appeler l'attention de tous les *Présidents* de commission d'études sur la nécessité de travailler conformément aux dispositions des § 2.7 et 2.8 du Document 11.

2.8 *Le délégué de l'Australie* considère que la teneur du point 2 du **décide** du projet de Résolution N° Rés. 18/9 (voir l'Annexe 1 du Document 42) répond à la proposition du § 2.7 du Document 11. Quant à la proposition du § 2.8, il y a lieu de tenir compte des conclusions du Groupe ad hoc – Résolution N° 18 et en particulier du projet de Résolution N° Rés. 18/X qui fait référence à l'élaboration de Questions à titre permanent et qui, s'il est adopté, donnera cette responsabilité à toutes les commissions d'études.

### 3. Groupes de coordination intersectorielle [Documents AP X-23(Rév.1), AP X-40, 7, 42, DT/31]

3.1 *Le Président* rappelle à la Commission qu'un petit groupe, présidé par le délégué du Maroc a été prié d'examiner le concept et le domaine d'activité de groupes de coordination intersectorielle (GCI).

3.2 *Le délégué du Maroc* rend compte des débats qui ont eu lieu et des difficultés qui ont été rencontrées lors de l'élaboration du projet de Résolution reproduit dans le Document DT/31. Il ajoute que les discussions ont continué en privé après le traitement du document. Un accord de compromis a ensuite été conclu, sur la base duquel le délégué du Maroc est en train d'élaborer une version révisée du projet de Résolution qui sera soumis à la Commission. Ce nouveau texte sera fondé sur le projet de Résolution figurant dans l'Annexe D du Document AP X-40, auquel sera ajoutée une autre annexe contenant principalement les données du Document DT/31 qui n'ont pas déjà été reprises par ce projet de Résolution. Se faisant le porte-parole de sa délégation, il dit n'avoir aucune objection à ce procédé. Il aurait cependant quelques modifications de rédaction à proposer. Il convient toutefois de remarquer que la Convention de Genève ne contient aucune disposition concernant le type de groupe mixte dont il est question au point 3 b) du **décide** du projet de Résolution contenu dans l'Annexe D du Document AP X-40. En outre, l'Annexe C de ce même document contient un texte qui recommande aux Directeurs du CCIR et du CCITT que la CMTT «poursuive ses travaux en tant qu'organe à part entière et commission d'études mixte»: cette approche n'est pas non plus conforme à la Convention de Genève, qui ne contient aucune disposition relative aux commissions d'études mixtes. Il convient peut-être de soumettre la question à l'Assemblée des radiocommunications.

3.3 *Le Président* invite les Directeurs du TSB et du BR à fournir de plus amples renseignements sur les débats engagés au sujet de la coordination des études entre les deux Secteurs et plus particulièrement à propos des groupes mixtes et des réunions communes.

3.4 *Le Directeur du TSB* dit que le terme de «commission d'études mixte» a été utilisé lors de la réunion commune des groupes CCIR/CCITT qui s'est tenue le 22 janvier 1993 parce que les travaux relatifs à ce concept avaient commencé bien avant l'APP et parce que, de l'avis général, il convenait de le maintenir. Les deux Directeurs ont soumis une contribution commune à l'APP. Mais celle-ci, lorsqu'elle a adopté la nouvelle Convention, n'a pas donné suite au concept de «commission d'études mixte». Lors de la réunion commune, il a été décidé de créer un groupe mixte de coordination devant soumettre au Secteur de la normalisation des télécommunications un rapport sur les FSMPT. L'idée d'un tel groupe provient du Groupe ad hoc – Résolution N° 18 du CCITT. Il avait également été convenu que le nombre de groupes mixtes serait maintenu au minimum, bien qu'il ait été admis que, dans certains domaines, une étroite coordination pourrait être parfois nécessaire. Il avait finalement été décidé que les deux Secrétariats soumettraient des propositions relatives à l'attribution des sujets traités jusqu'alors par les Commissions d'études 4, 8, 9, 10 et 11 du CCIR. Une liste de ces sujets avait été dressée et soumise à l'examen des experts des diverses commissions d'études concernées. Pour le moment, sa seule observation sur le plus (récent) concept de «groupes de coordination intersectorielle» est que l'organisation et le financement de tels groupes devront relever des tâches d'un seul Secteur. Cela pourrait poser des problèmes d'ordre administratif, bien qu'il n'en prévoie concrètement aucun. Aucun désaccord n'a été exprimé quant au transfert de la CMTT au Secteur de la normalisation des télécommunications ni au sujet de la création de deux commissions d'études mixtes dépendant directement de ce Secteur afin de traiter des FSMPT, des UPT et des questions de RNIS/satellite.

3.5 *Le Directeur du BR* partage tout à fait l'avis du Directeur du TSB sur la question des commissions d'études mixtes; l'APP n'a pas délibéré au sujet du document qui lui avait été soumis conjointement par les deux Directeurs. Les tâches en question pourraient parfaitement continuer à être étudiées avec ou sans commissions mixtes; mais la tradition de commissions mixtes existe depuis longtemps, par exemple dans le domaine de la radiodiffusion. La CMTT avait initialement été créée afin de permettre aux opérateurs de réseau de participer aux travaux du CCIR sans avoir à verser de double contribution. Il semble que la Convention n'ait pas prévu l'établissement de groupes de coordination intersectorielle. Une coordination restera cependant nécessaire et ce terme ne lui paraît en rien erroné. L'attribution à un seul Secteur des travaux correspondants a pour seul but de rendre les responsabilités de gestion plus claires. En ce qui concerne les Commissions d'études 4, 8 et 9 du CCIR, leurs *Présidents* se sont prononcés en faveur des résultats de la réunion commune qui s'est tenue le 22 janvier 1993.

- 3.6 Le *Président du Groupe ad hoc – Résolution N° 18* dit que le projet de Résolution relative aux principes et procédures applicables à la répartition des tâches entre le Secteur des radiocommunications et le Secteur de la normalisation des télécommunications (Document AP X-40) a donné lieu à de longs échanges de vues. En ce qui concerne le dispositif du **décide**, un accord général est intervenu en faveur de la formation d'un groupe de travail mixte, pouvant théoriquement prendre la forme d'un groupe mixte de coordination. Conformément à l'Annexe 2 du projet de Résolution, il y aurait dans chaque cas un Secteur chargé de piloter la coordination, qui demanderait à l'autre Secteur d'indiquer ses exigences. Le groupe ad hoc a également souligné la nécessité de tenir des réunions communes des groupes consultatifs des deux Secteurs afin de débattre de sujets d'intérêt commun, d'encourager la formation de groupes mixtes de coordination selon les besoins et de déterminer dans chaque cas le Secteur chargé de la coordination.
- 3.7 Le *Président* invite la Commission à examiner, à la lumière des explications fournies par les orateurs précédents, si les instruments appropriés de l'UIT font place à la coordination intersectorielle ou s'il faut que la présente Conférence présente des propositions à ce sujet compte tenu de la disparition du terme «commission d'études mixte» à moins que la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994) ne soit priée de le remettre à l'ordre du jour.
- 3.8 Le *délégué du Maroc* suggère que la Commission envisage d'arriver à un compromis consistant à reprendre le contenu du dispositif figurant sous **décide** dans le Document DT/31 pour l'insérer dans l'annexe du projet de Résolution reproduit dans le Document AP X-40. En réponse à une question du *Président du Groupe ad hoc – Résolution N° 18*, le délégué du Maroc déclare que la phrase soulignée dans le § 3.5 de la Section 3 du projet de Résolution N° Rés. 18/X deviendra sans objet et que ce point pourra peut-être être réglé au moyen d'un renvoi approprié.
- 3.9 Le *délégué du Royaume-Uni* considère que la phrase en question devrait être maintenue dans la Résolution N° Rés. 18/X, éventuellement avec l'adjonction des mots «mais voir aussi la Résolution N° XXX».
- 3.10 A la suite d'un bref échange de vues auquel prennent part le *Président* et les *délégués de l'Australie et du Maroc*, il est décidé de ne pas débattre plus avant de la question des renvois.
- 3.11 Le *délégué du Maroc* suggère, que si, sur le fond, l'Annexe 2 du projet de Résolution figurant dans le Document AP X-40 est acceptable, la Commission examine le **décide** 3 du projet de Résolution N° XXX (Document DT/31). Répondant aux questions des *délégués de la France et de l'Australie* au sujet de ce paragraphe, il souligne que la question qui dans l'immédiat pose problème est une question de fond, à savoir si, dans certaines circonstances, on devrait envisager d'établir un groupe de coordination intersectorielle.
- 3.12 Il est *décidé* en principe que, dans des circonstances exceptionnelles, il conviendrait d'établir un groupe de coordination intersectorielle.
- 3.13 Le *Président* invite la Commission à examiner sur le fond les paragraphes 4 à 10 sous **décide** du projet de Résolution du Document DT/31.
- 3.14 Le paragraphe **décide** 4, fait l'objet d'un échange de vues sur la question de savoir si la réunion commune des Groupes consultatifs des deux Secteurs devrait définir le mandat précis de chaque GCI ainsi que des dates prévues pour l'achèvement des travaux. Le *délégué du Royaume-Uni* et le *Directeur du TSB* appuient la proposition tendant à fixer un mandat clair et une date précise pour l'achèvement des travaux. Le *délégué des Etats-Unis*, tout en étant favorable à un mandat bien défini, considère qu'il n'est guère possible de fixer une date, étant donné que la date à laquelle un GCI terminera ses travaux dépendra de la fin des travaux de la commission d'études compétente. Le *Président* fait observer qu'il pourrait être nécessaire de fixer une date limite afin d'éviter que les GCI ne deviennent des organes permanents.
- 3.15 Le *délégué du Maroc* répondant à une question du *délégué du Danemark* au sujet des titres de ces groupes, qui sont mis entre crochets dans le § 5 sous **décide**, dit que son Groupe ad hoc proposera une variante qui éliminera toute désignation spécifique.
- 3.16 Le *délégué de l'Australie* demande si les GCI devraient faire rapport à un seul Secteur ou aux deux et à quel niveau. Le *délégué de l'Allemagne*, faisant observer que les Groupes consultatifs n'ont pas de pouvoir officiel de décision, suggère d'éviter l'utilisation du mot «**décide**» à ce propos dans le projet de Résolution. Le *délégué du Maroc* fait observer que, aux termes du § 8 sous **décide**, un GCI fera rapport au Directeur d'un Secteur, et non pas aux Groupes consultatifs. Le *délégué de la Hongrie* considère qu'un formalisme excessif dans la définition des travaux des GCI risque de nuire à la souplesse qui caractérise les relations existant entre les deux Secteurs. Le *délégué du Royaume-Uni* souligne combien il est important de ne pas perdre de vue la principale fonction des GCI, à savoir, la coordination intersectorielle pour faciliter les travaux des commissions d'études. Le *délégué de l'Australie* préférerait que le groupe ne soit responsable que devant un seul Directeur, selon la Question étudiée.

3.17 La question de savoir qui devrait désigner le Président et le Vice-Président d'un GCI et à quel Secteur ceux-ci devraient appartenir donne lieu à un échange de vues. Le *délégué des Etats-Unis* considère qu'ils devraient être désignés par les membres du GCI, compte tenu de leur compétence technique dans le domaine étudié et que la présidence ne devrait pas aller à tel ou tel Secteur. Le *délégué du Maroc* suggère qu'en ce cas, le projet de Résolution stipule qu'au moment où elle constitue un GCI, la réunion commune des Groupes consultatifs devrait indiquer le Secteur responsable. Le *délégué des Etats-Unis* approuve cette suggestion. Il approuve également le § 9 sous **décide** qui permettra d'établir des GCI à brève échéance pendant une Conférence mondiale de normalisation ou pendant une Assemblée des radiocommunications.

3.18 Le projet de Résolution N° XXX (Document DT/31) est *approuvé* sur le fond, sous réserve que le délégué du Maroc, en collaboration avec toutes les délégations intéressées, rédige un texte révisé traduisant les points de vue exprimés au cours de délibérations.

3.19 Le *Président* indique que, dans le rapport qu'il adressera à la Séance plénière, il indiquera que l'établissement de ces GCI pourrait être en contradiction avec la Convention.

#### 4. Domaines d'établissement de groupes mixtes de coordination [Document AP X-24(Rév.1)]

4.1 Le *Président* invite la Commission à examiner l'Appendice 1 du Document AP X-24(Rév.1) concernant les activités de coordination mixte.

4.2 Le *Président du Groupe ad hoc – Résolution N° 18* rappelle que deux des domaines d'étude – FSMTPT et RNIS/satellite – ont déjà été examinés par la Commission. Les cinq autres points ont été considérés par le Groupe ad hoc comme étant des domaines d'études qui pourraient bénéficier de la coordination, conformément aux dispositions pertinentes du projet de Résolution N° Rés. 18/X. Il est proposé que les GMC soient constitués d'entente avec les groupes consultatifs des Secteurs concernés.

4.3 Le *délégué de l'Australie* dit qu'une telle méthode est conforme au principe énoncé dans le § 9 sous **décide** du Document DT/31 que la Commission vient juste d'approuver.

4.4 Le *délégué des Etats-Unis* admet que les points 3.1 à 3.5 sont des questions qui pourraient être examinées par des GMC. Toutefois, il s'interroge sur la nécessité de dresser à ce stade une liste complète et suggère de confier au Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications le soin de décider des domaines d'études.

4.5 Le *délégué de la Hongrie* fait observer que la coordination qui a déjà été lancée pour les réseaux de gestion des télécommunications (RGT) et les services audiovisuels/multimédias pourrait ne pas être considérée comme valable si le Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications est le seul organe autorisé à prendre des décisions en la matière. Pour la période d'études suivante, les Présidents des commissions d'études doivent être désignés avant la fin de la Conférence et les activités de coordination devraient commencer immédiatement et non pas être reportées jusqu'à la première réunion du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications. L'orateur se déclare également préoccupé par le fait que le regroupement proposé des études sur le FSMTPT et les UPT risque de rendre la coordination moins efficace qu'elle ne l'est à présent.

4.6 Le *délégué du Royaume-Uni* propose de laisser au Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications le soin d'établir officiellement les GMC, compte tenu des propositions qui seront soumises à ce Groupe par les commissions d'études.

4.7 Le *Président* invite la Commission à réfléchir sur les points de vue exprimés et à reprendre les discussions sur ce point de l'ordre du jour à la séance suivante.

*La séance est levée à 12 h 10.*

## TROISIÈME SÉANCE DE LA COMMISSION 4

(compte rendu tel qu'approuvé par le Président)

Lundi 8 mars 1993 à 14 h 05

### *Sujets traités:*

1. Programme de travail des commissions d'études (*suite*)
  2. Groupes de coordination intersectorielle (*suite*)
  3. Domaines d'établissement de groupes mixtes de coordination (*suite*)
  4. Transfert d'études du Secteur des radiocommunications
  5. Titre et travaux de la CMTT
  6. Groupes régionaux de tarification
  7. Révision du mode de collecte et de la publication des documents officiels de service
- 
1. **Programme de travail des commissions d'études (*suite*) [Corrigendum 2 au Document 2; DT/23(Rév.1), 34, 36]**
    - 1.1 Le *délégué du Royaume-Uni* présente le Corrigendum 2 au Document 2, qui diffère des versions précédentes par une proposition de modification de la Question 11/VI.
    - 1.2 Le Corrigendum 2 au Document 2 est *approuvé*.
    - 1.3 Le *Président de la Commission d'études II* présente le Document DT/23(Rév.1), qui propose une modification mineure de la Question 5/II afin de préciser que celle-ci se rapporte à des compléments d'étude sur le numérotage pour les UPT.
    - 1.4 Le Document DT/23(Rév.1) est *approuvé*.
    - 1.5 Le *délégué du Royaume-Uni* présente le Document DT/34, qui contient les résultats des travaux du Groupe ad hoc au sujet du Document 11.
    - 1.6 Le *délégué du Japon* fait observer que, dans la version anglaise du § 4 de l'Annexe 4, il faut remplacer les mots «Audio transmission ...» par «Auto transmission ...».
    - 1.7 Le *délégué des Etats-Unis d'Amérique* signale qu'il faut lire comme suit la première phrase du § 2 de l'Annexe 4: «Le service télex international est un service de communications d'abonné qui est ...».
    - 1.8 En réponse à une observation du *délégué de la Fédération de Russie*, le *délégué du Royaume-Uni* attire l'attention sur le fait que le § 3 de l'Annexe 5 fait référence aussi bien au réseau télégraphique qu'aux autres réseaux.
    - 1.9 Le document 34 est *approuvé* tel que corrigé.
    - 1.10 Le *délégué des Etats-Unis d'Amérique* présente les modifications des Questions 4/I, 8/I et 19/I qui ont été proposées par le groupe de rédaction dans le document DT/36.
    - 1.11 Le *délégué de l'Australie* propose que l'on ajoute le mot «internationaux» après les mots «services de télécommunication», au § 2.10.
    - 1.12 Le document DT/36, ainsi modifié, est *approuvé*.
  2. **Groupes de coordination intersectorielle (*suite*) (document DT/35)**
    - 2.1 Le *Président* attire l'attention de la Commission sur le document DT/35, qui a été établi par le *délégué du Maroc* à l'issue d'une large concertation et qui remplace le Document DT/31.

2.2 Le *délégué des Etats-Unis d'Amérique* félicite l'auteur du document, qu'il approuve.

2.3 Après un échange de vues entre les *délégués de la France, des Etats-Unis d'Amérique* et le *Président* au sujet de l'énoncé du point d) de l'Annexe 3, il est *admis* que le sens voulu par cet alinéa est que le *Président* appartient à un secteur et le *Vice-Président* à l'autre.

2.4 Le *Directeur du TSB* fait observer que de strictes conditions limitent la création de GCI («... dans des cas exceptionnels...») et de GMC («... il convient de limiter le nombre...»). Dans ces circonstances, il se demande s'il est vraiment nécessaire d'établir deux catégories de groupe puisque la plupart des questions traitées auront, en tout état de cause, tendance à avoir des points de chevauchement entre les deux secteurs. En posant cette question, il n'a nullement l'intention de revenir sur la décision de créer des groupes de coordination intersectorielle.

2.5 Le *délégué du Canada* rappelle que, lors de la réunion commune tenue en janvier 1993, on avait reconnu l'évidence d'un besoin de coordination entre les deux secteurs ainsi qu'entre ceux-ci et d'autres organisations. Les procédures exposées dans le Document DT/35 pour les GCI et celles de la Résolution N° Rés. 18/X pour les GMC révèlent un certain chevauchement, ce qui lui fait partager l'interrogation de l'orateur précédent. A son avis, la question reste ouverte.

2.6 Le *délégué des Etats-Unis d'Amérique* s'inquiète du fait que l'on remet maintenant en question le concept même de GCI, qui avait déjà été adopté dans deux cas particuliers.

2.7 Le *délégué de la Chine* rappelle que les GCI et les GMC ainsi que leur mandat ont fait l'objet de nombreuses discussions. Il semble maintenant qu'il y ait encore quelques confusions sur les questions qui relèvent de la compétence des GMC et sur celles qui sont du ressort des GCI; en d'autres termes, il reste à prendre une décision sur les «cas exceptionnels».

2.8 Le *délégué du Royaume-Uni* fait remarquer que les deux types de groupes ont, d'une manière générale beaucoup de points en commun mais qu'il y a des divergences importantes sur les points de détail. Par conséquent, étant donné qu'il a déjà été décidé de créer les deux types de groupes, l'orateur considère que la Conférence devrait traduire cette décision dans les faits, étant entendu que cette décision pourra être revue ultérieurement, par exemple par le Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications, en fonction de l'expérience acquise.

2.9 Le *délégué de la Pologne* précise que la décision de créer des groupes de coordination est l'une des décisions les plus importantes que doit prendre la Conférence. Toutefois, la situation, telle qu'elle ressort de la réunion commune, et telle qu'elle apparaît dans les documents dont la Commission est saisie, n'est pas claire. Le problème de coordination ne sera jamais résolu sauf à créer un groupe unique. L'orateur propose donc de créer un groupe de travail qui examinera la question et fera rapport à la Commission.

2.10 Le *délégué du Liban* souscrit aux propositions figurant dans le Document DT/35 et considère que la Commission devrait accepter le principe de création de GCI.

2.11 Pendant un échange de vues concernant le libellé du § g) (Annexe 3), le *délégué de l'Australie*, répondant à une question du *délégué de la France*, indique que l'intention est de désigner le *Président* du GCI parmi les membres du secteur responsable de la commission d'études concernée. Ainsi, dans chaque cas, il y aura un secteur responsable. Le *délégué de la France* reconnaît que le GCI devra soumettre son rapport aux groupes consultatifs des deux secteurs qui donneront leur avis, puis au secteur responsable qui aura déjà été désigné. Le *délégué de la Fédération de Russie* appelle l'attention sur le fait qu'il est important de soumettre les rapports des GCI aux deux secteurs et le *Président de la Commission d'études II* propose de réfléchir à des moyens de coordination autres que l'établissement de rapports, par exemple, la mise en place d'un contact direct avec la commission d'études concernée. Le *délégué des Etats-Unis* propose d'ajouter les mots «qui seront présentées au groupe consultatif de chaque secteur» après les mots «activités de coordination» au § g).

2.12 Le Document 35, ainsi modifié, est *approuvé*.

### 3. Domaines d'établissement de groupes mixtes de coordination (*suite*) [Document AP X-24(Rév.1)]

3.1 Le *Président* appelle l'attention de la Commission sur les sept domaines énumérés dans l'Appendice 1 du Document AP X-24(Rév.1) qui pourraient bénéficier de la création de GMC. Il invite les participants à se prononcer pour savoir si la présente Conférence doit examiner ces domaines et accepter de créer des groupes ou si la question doit être renvoyée au Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications, accompagnée de directives de la Conférence.

3.2 Le *délégué du Royaume-Uni* est opposé, en l'état actuel des choses, à l'idée de créer les groupes. Avant la première réunion du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications en juin, les commissions d'études pourraient examiner les divers domaines susceptibles de bénéficier d'une coordination commune puis soumettre des propositions écrites au Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications qui serait alors à même de prendre une décision en connaissance de cause. En réponse à une observation du *délégué de la France*, l'orateur propose que les Présidents des commissions d'études, pour lesquelles aucune réunion n'est prévue avant juin, soient invités à prendre contact avec les responsables de leur commission d'études et à soumettre un rapport au Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications.

3.3 Le *délégué des Etats-Unis* convient que les domaines 3.1 à 3.5 devront être renvoyés au Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications pour décision. Toutefois, dans le cas des FSMTPT, du RNIS et des télécommunications par satellite, il a été décidé à la réunion commune qu'il était nécessaire de créer immédiatement des groupes de coordination intersectorielle. L'orateur a élaboré à cet effet deux projets de Résolution définissant des mandats simples. Dans ces projets de Résolution, il est pris note du fait que les décisions pertinentes ont été prises et il est précisé dans le dispositif que des groupes intersectoriels sont créés «pour coordonner l'examen des Recommandations élaborées dans les deux secteurs» et que le Secteur de la normalisation des télécommunications devrait être le secteur responsable de ces activités de coordination.

3.4 Le *délégué de la Suisse* convient avec le *délégué du Royaume-Uni* que le Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications devra examiner la question à sa première réunion en juin. Pour ce qui est de la proposition des Etats-Unis, il constate qu'il a été déjà décidé qu'une coordination est nécessaire pour les FSMTPT et les questions touchant au RNIS et aux télécommunications par satellite mais il se demande si un seul groupe suffira.

3.5 Le *délégué de l'Australie* souscrit à l'idée d'examiner la question immédiatement, afin d'engager rapidement les travaux. A sa réunion de juin, le Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications pourra alors examiner les progrès enregistrés et proposer des modifications, si nécessaire.

3.6 Les *délégués de la France et du Liban* souscrivent à la proposition des Etats-Unis concernant les deux projets de Résolutions, la première proposant d'insérer une disposition demandant au Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications de définir de manière plus détaillée le mandat des groupes.

3.7 Le *délégué du Danemark* propose d'ajouter dans les projets de Résolutions une disposition demandant que soit établie une coordination au niveau de la planification des études.

3.8 Le *délégué de l'Allemagne* appuie fermement l'idée de prendre une décision sur les FSMTPT à la présente Conférence.

3.9 Le *délégué du Canada* souligne que les GMC chargés des questions touchant aux télécommunications par satellite et aux FSMTPT, relèveront bien sûr du Secteur de la normalisation des télécommunications et que le même texte de base est utilisé pour chacun d'entre eux dans le rapport de la réunion commune (Document AP X-40).

3.10 Répondant à des demandes de précisions du *délégué du Royaume-Uni*, le *Président* déclare que les domaines considérés à l'exclusion des deux qui ont été cités par le *délégué des Etats-Unis*, ont déjà été identifiés par le Groupe ad hoc – Résolution N° 18. Pour ne pas attendre la réunion du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications, il a proposé une option consistant à élaborer une Recommandation couvrant les cinq domaines et à prier le Directeur de demander aux commissions d'études d'examiner sans retard ces domaines afin qu'elles aient déjà des propositions et des Recommandations à formuler à la réunion du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications. Il convient avec le *délégué du Royaume-Uni* qu'il appartient au Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications de se prononcer sur des questions telles que la désignation des commissions d'études responsables.

3.11 Après un échange de vues entre les *délégués des Etats-Unis et du Royaume-Uni* sur les Résolutions annoncées par les Etats-Unis, il est *décidé* que deux Résolutions différentes devront être élaborées, l'une sur les GCI et l'autre sur les GMC.

#### **4. Transfert des travaux du Secteur des radiocommunications**

4.1 Le *Vice-Président de la Commission*, qui a examiné avec un petit Groupe ad hoc, le transfert au Secteur de la normalisation des télécommunications des travaux du CCIR énumérés dans le Document DT/13, présente le rapport du Groupe qui sera prochainement publié comme document de conférence. Il souligne dans le même temps qu'il n'est pas demandé à la Conférence de prendre une décision définitive sur la répartition des tâches. Il note que pour la plupart les travaux ont à ce jour été effectués par le CCIR et qu'il est temps maintenant que des décisions claires soient prises et que le Secteur de la normalisation achève ces travaux.

4.2 Le *Président* déclare qu'à la séance suivante de la Commission, le rapport du Groupe ad hoc sera disponible et il s'efforcera, sans autre présentation mais sous réserve d'une discussion, de rechercher l'autorisation de procéder comme l'a recommandé le Groupe ad hoc.

## 5. Titre et travaux de la CMTT (Documents AP X-40; DT/29)

5.1 Le *Président* indique que, puisque dans la nouvelle structure les commissions d'études mixtes cessent d'exister, il sera nécessaire de modifier le nom de la CMTT qui relève maintenant nettement du Secteur de la normalisation des télécommunications. A cet égard, il renvoie la Commission au Document DT/29 et note qu'il convient de supprimer les mots «sur de longues distances» dans le paragraphe unique de ce document. Etant donné que le Groupe a des liens étroits avec le Secteur des radiocommunications, qu'il sera peut-être ouvert aux représentants des deux secteurs, et en outre que les Résolutions et les autres instruments pertinents prévoient la tenue de «réunions communes» l'orateur considère qu'il est nécessaire de mieux rendre l'idée d'un groupe permettant des réunions communes d'experts chargés des transmissions télévisuelles et sonores. Il suffira peut-être d'apporter une petite modification au nom de la CMTT et d'ajouter un chiffre romain.

5.2 A la suite d'un long échange de vues auquel prennent part les *délégués de la France, du Liban, de l'Allemagne et des Etats-Unis, le Directeur du TSB, le représentant du BR, le Président de la CMTT et le représentant du TSB* sur le nouveau nom à donner à la CMTT y compris l'utilisation possible d'un chiffre romain ou arabe, sur la question de savoir si la CMTT sera désormais une réunion commune ou une Commission d'études mixte et sur la mesure dans laquelle elle sera ouverte aux membres de l'ex-CCITT et de l'ex-CCIR, le *Président* dit qu'une suggestion du délégué de la France, appuyé par le délégué du Liban, tendant à ce que l'abréviation CMTT soit maintenue pour désigner le Groupe, moyennant une modification mineure du titre complet, présente une certaine logique. Il est clair que la Commission d'études relèvera du Secteur de la normalisation des télécommunications et qu'elle sera ouverte à des participants des deux secteurs. A cet égard, la Résolution N° 246 du Conseil a été citée afin de montrer que le Secteur des radiocommunications ne sera pas appelé à verser des contributions pour bénéficier de cette participation. A une séance ultérieure de la Commission, le Vice-Président indiquera comment les autres points concernant cette question seront traités.

5.3 Le *Directeur du TSB* craint que le maintien de l'abréviation «CMTT» ne crée une certaine confusion.

5.4 Le *représentant du BR* rappelle l'importance des travaux de la CMTT pour les radiodiffuseurs, dont la position est très bien décrite à la page 9 du Document AP X-40, en particulier au § 3.

5.5 Le *délégué de l'Australie* dit que le § 1.7 de la section 2 du projet de Résolution N° Rés. 18/X figurant dans le Document AP X-23(Rév.1) indique qu'un secteur doit nommer le Président et que l'autre secteur doit nommer le Vice-Président. Il faut tenir compte de cette disposition avant que les Chefs de délégation puissent examiner la question à la présente Conférence. Le texte du § 1.7 a été inséré en janvier et même si on a procédé ainsi en suivant des avis erronés, à ce moment-là, on avait jugé cette disposition appropriée. Il est peut-être à présent nécessaire de chercher à obtenir d'autres avis, en se référant à la Convention et à la Constitution de Genève, pour déterminer si la disposition en question est correcte. Sinon, il pourrait y avoir lieu de modifier cette section de la Résolution N° Rés. 18/X. En bref, il semble qu'il y ait une contradiction entre ce qui a été accepté et la question qui est maintenant examinée.

5.6 Le *Président* estime qu'afin d'éviter tout conflit possible avec la Convention, compte tenu du cadre dans lequel la CMTT doit fonctionner, les délégations devraient réfléchir à ces problèmes jusqu'à la séance suivante. Il demande en outre au représentant du BR, au représentant du TSB et à d'autres experts de rencontrer le délégué de l'Australie afin de proposer des corrections appropriées à la Résolution N° Rés. 18/X. De plus, les délégations devraient s'interroger sur le point de savoir s'il convient de continuer à utiliser l'abréviation «CMTT», compte tenu de la crainte qu'a exprimée le Directeur du TSB au sujet d'une confusion possible.

## 6. Groupes régionaux de tarification

6.1 Le *Président de la Commission d'études III* indique que les Présidents des Groupes TEUREM et TAF se sont ouverts à lui d'un certain nombre de préoccupations. Dans le cas du Groupe TEUREM, ces préoccupations concernent la méthode de travail et le mandat du Groupe, à la lumière des changements de l'environnement des échanges commerciaux que l'on prévoit en Europe. Plus précisément, le Groupe éprouvera dans l'avenir de plus en plus de difficulté à identifier des tarifs normalisés. En conséquence, on peut s'attendre à ce que le modèle existant, fondé sur des lignes régionales, ne s'applique plus et que le Groupe TEUREM doivent développer un outil méthodologique et un certain nombre de principes généraux qui seront incorporés dans les méthodes de travail générales de la Commission d'études III.

6.2 Dans le cas du Groupe TAF, les pays africains dans leur ensemble ne disposent ni des ressources humaines ni des ressources financières pour leur permettre d'effectuer en totalité les études de coût qui s'inscrivent normalement dans les Questions M/III et N/III dont l'étude est proposée pour la nouvelle période. Le Groupe TAF veut donc que la CMNT prenne position au sujet d'un certain nombre de directives sur lesquelles il pourrait s'appuyer pour la suite de ses activités. A cette fin, il aura besoin des compétences et des connaissances spécialisées du Secteur de la normalisation afin de pouvoir poursuivre ses travaux sur les aspects méthodologiques, ainsi que de celles du Secteur du développement pour ce qui est des aspects sous-régionaux. L'idée consiste à définir un cadre méthodologique au niveau du continent, mais de continuer à effectuer un certain nombre d'études plus spécifiques au niveau sous-régional.

6.3 Dans ces conditions, il est évident que les mandats des groupes régionaux de tarification doivent être révisés de manière que ces groupes puissent fonctionner sur une base ad hoc, sous réserve de l'examen périodique des résultats qu'ils obtiennent. La Conférence devrait par conséquent charger la Commission d'études III de redéfinir à sa réunion plénière suivante en juin les circonstances ou conditions dans lesquelles les groupes régionaux de tarification peuvent poursuivre leurs travaux.

6.4 *Le Directeur du TSB*, relevant que les mêmes problèmes graves touchent l'ensemble des quatre groupes régionaux de tarification, ajoute qu'un grand volume de travail sur la tarification se fait actuellement en dehors des groupes de l'UIT et qu'il serait peut-être plus judicieux de s'efforcer d'y avoir accès. Il appuie donc fermement les idées exprimées par le Président de la Commission d'études III, en estimant que la présente Conférence devrait servir de tremplin pour réactiver les activités du groupe dont les objectifs fondamentaux devraient être souples, ouverture et rapidité de réaction.

6.5 *Le délégué du Mali* remercie le Président de la Commission d'études III d'avoir exposé avec une telle précision les préoccupations des Administrations africaines qui se sont exprimées à la réunion de février à Addis Abeba. Ces préoccupations sont désormais soumises à la CMNT et il conviendrait de charger la Commission d'études III de les prendre en charge.

6.6 *Le délégué du Liban*, s'il comprend les préoccupations exprimées par le Président de la Commission d'études III, souhaite néanmoins rappeler que les quatre groupes de tarification ont été établis dans un esprit de coopération Nord-Sud. Il convient donc de reconnaître pleinement leur importance et de ne pas tenter de les supprimer. Parallèlement, il conviendrait de créer un autre groupe sous les auspices du Secteur de la normalisation qui serait chargé de collaborer totalement avec le Secteur du développement, pour encourager les pays en développement à créer des bourses et à surveiller de près la politique tarifaire et les travaux de la Commission d'études III.

6.7 *Le délégué de la Pologne*, se déclarant favorable au maintien des groupes régionaux de tarification, dit que si le Groupe TEUREM ne peut pas régler le problème que pose la relation de plus en plus étroite entre les coûts et les tarifs dans la Communauté européenne, il cessera d'exister. En outre, il existe de très graves difficultés tarifaires au niveau intercontinental en particulier entre les Etats-Unis et l'Europe qu'il convient de résoudre. Enfin, il voudrait savoir comment les nouveaux Présidents et Vice-Présidents des groupes régionaux de tarification seront élus.

6.8 *Le délégué du Liban* dit que par tradition, les Présidents des groupes régionaux de tarification ont toujours été désignés lors des Assemblées plénières du CCITT. S'agissant de la question des modifications possibles du mandat de ces groupes, il considère que certaines assurances devraient être données pendant la présente Conférence au sujet de la présidence des Groupes TEUREM et TAF dont les Présidents se sont déclarés disposés à rester en fonction.

6.9 *Le Vice-Président du Groupe TAF* rappelle qu'il faut être prudent lorsqu'on applique la normalisation dans le domaine des tarifs, étant donné que tout effort visant à normaliser les méthodes de travail des groupes tarifaires ferait courir à ceux-ci le risque de rester à la traîne ou même d'avoir à renoncer à leur mission purement et simplement. Il se félicite donc des assurances données par le Directeur du TSB à cet égard.

6.10 *Le délégué de la Nouvelle-Zélande* dit que son pays a pendant quelque temps joué un rôle de premier plan dans la réforme des taxes de répartition et souhaite que le Groupe TAS soit maintenu. Il a un candidat potentiel à proposer pour la présidence de ce Groupe.

6.11 *Le délégué du Liban* considère que la question de la présidence et de la vice-présidence des groupes régionaux de tarification doit être traitée avant la réunion des chefs de délégation le jour suivant. Le Secteur du développement, ainsi que la Commission d'études III, devraient avoir la responsabilité de ces groupes et devraient fournir un appui financier pour permettre aux pays en développement de participer effectivement aux travaux des groupes.

6.12 *Le délégué du Sénégal* partage les craintes exprimées par le délégué de la Pologne et appuie le point de vue du Président de la Commission d'études III selon lequel il convient de maintenir les groupes régionaux de tarification.

6.13 Le *Directeur du TSB*, répondant aux préoccupations exprimées par certains délégués, dit que la coopération avec le BDT s'est déjà instaurée – ainsi, des bourses ont été obtenues pour la réunion d'Addis Abeba. Souhaitant écarter tout malentendu possible, il souligne qu'il ne s'agit pas d'abandonner les groupes régionaux de tarification, mais de les restructurer et de les moderniser.

6.14 Le *délégué de l'Australie* fait observer que le Groupe TAS a fonctionné de manière satisfaisante dans le passé, même dans le cadre des procédures plus formelles dans lequel il a travaillé jusqu'à présent. Toutefois, il aimerait avoir plus de détails sur la manière dont serait appliquée la méthode ad hoc.

6.15 Répondant aux préoccupations exprimées par le *délégué du Sénégal* à propos de la désignation des Présidents et des Vice-Présidents des groupes régionaux de tarification, le *Directeur du TSB* indique qu'il n'a fait encore aucune proposition à ce sujet aux Chefs de délégation, car il a d'abord souhaité connaître le résultat de la présente discussion. Etant donné qu'il est désormais relativement clair que ces groupes seront maintenus, les propositions correspondantes seront présentées de manière appropriée.

6.16 Résumant la discussion, le *Président* dit que la position qui se dégage nettement est que les travaux des groupes régionaux de tarification devraient se poursuivre, même s'il est clair que leur mandat, leur structure et leurs méthodes de travail peuvent être revus. Il convient maintenant non seulement de désigner les Présidents et les Vice-Présidents, mais aussi de communiquer à la séance plénière le vif désir de la Commission de voir se dégager certaines orientations très claires, et non pas simplement d'obtenir une Résolution.

## 7. Révision du rassemblement et de la publication des documents officiels de services (Document DT/12)

7.1 Le *Directeur du TSB*, présentant le Document DT/12, explique qu'il contient deux annexes, la première énumérant les documents de service dont il est proposé d'envisager l'interruption et la seconde une liste des publications qui doivent être actualisées, être éventuellement interrompues, ou faire l'objet d'autres modes de publication. Un projet de Résolution est joint à cet effet.

7.2 Le *délégué de l'Australie*, après avoir rappelé que la Commission d'études I a échoué dans ses efforts visant à rationaliser les informations de service, se félicite du projet de Résolution proposé. Compte tenu du peu d'intérêt que suscitent les documents de service, il propose d'ajouter un autre paragraphe commençant par **décide** pour indiquer que l'absence de réponse d'une administration à des demandes d'informations pourrait être considérée comme signifiant qu'elle ne s'intéresse pas au document en question.

7.3 Le projet de Résolution, modifié selon les suggestions formulées, est *approuvé*.

*La séance est levée à 17 h 35.*

## QUATRIÈME ET DERNIÈRE SÉANCE DE LA COMMISSION 4

(compte rendu tel qu'approuvé par le Président)

Mercredi 10 mars 1993 à 9 h 05

### *Sujets traités:*

1. Programme de travail des commissions d'études (*suite*)
2. Attribution des indicatifs de pays et de réseau
3. Groupe de coordination intersectorielle (*suite*)
4. Formation de groupes mixtes de coordination
5. Transfert de travaux du Secteur des radiocommunications (*suite*)
6. Titre et travaux de la CMTT (*suite*)
7. Attribution des indicatifs de pays et de réseau (*reprise*)
8. Résolution relative au rassemblement et à la diffusion d'informations d'exploitation et de service

### 1. Programme de travail des commissions d'études (*suite*) [Documents 58(Rév.1), DT/43]

1.1 Le *délégué du Royaume-Uni* présente le Document 58(Rév.1) dans lequel figurent les modifications des Questions E/VIII et 10/I.

1.2 Le Document 58(Rév.1) est *approuvé*.

1.3 Le *Président de la Commission d'études II* présente le Document DT/43 dans lequel figurent les propositions de modifications des Questions 5/II et 6/II et de l'Annexe C du Document AP X-24(Rév.1).

1.4 Le *délégué de l'Australie*, appuyé par le *délégué du Royaume-Uni*, déclare n'avoir aucune difficulté à approuver les modifications proposées dans les § 1 à 4 du Document DT/43, mais entrevoit des complications à propos de la Recommandation F.69 qui n'est pas simplement un plan de numérotage et qui est étroitement liée aux autres Recommandations de la série F, en particulier pour ce qui est de l'attribution des codes d'identification des réseaux. Il préférerait par conséquent laisser cette Recommandation sous la responsabilité première de la Commission d'études I, alors que les principes de numérotage relèveraient de la Commission d'études II. Les spécialistes du télex sont de plus en plus rares et ne se trouvent probablement qu'au sein des Commissions d'études I et XVII.

1.5 Le *délégué des Etats-Unis* approuve le Document DT/43 mais suggère que dans le § 1, les mots «est nécessaire» soient remplacés par les mots «peut être nécessaire».

1.6 Le *Président de la Commission d'études II* est prêt à accepter la modification des Etats-Unis, mais souhaiterait tenir d'autres consultations au sujet de la Recommandation F.69.

1.7 Le *Président* considère que la Commission souhaite approuver les § 1 à 4 du Document DT/43, tel que modifié, et qu'un texte acceptable pour le § 5 sera rédigé ultérieurement.

1.8 Il en est ainsi *décidé*.

### 2. Attribution des indicatifs de pays et de réseau (Document 70)

2.1 Le *délégué de l'Australie*, présentant le projet de Résolution qui figure dans le Document 70, rappelle qu'après avoir examiné l'attribution de certains indicatifs, la Commission 6 a conclu que la Conférence est simplement invitée à prendre note des modifications. La tenue à jour des attributions d'indicatifs est une autre question. Parlant en qualité de membre de la Commission d'études I, il rappelle qu'à la réunion de 1992 des Groupes de travail de la Commission d'études, certaines difficultés sont apparues au niveau de la mise en œuvre. Le moment est venu de penser à l'avenir. Le télex est une question compliquée parce que les codes télex de destination ont des incidences sur d'autres codes d'identification et c'est un service qui a toujours été envisagé dans le cadre d'une exploitation par de nombreuses

entreprises, et en relation avec le service des télégrammes. Il est donc impératif de préciser les dates auxquelles tout changement prend effet. A cet égard, il convient de rappeler que le Secteur de la normalisation des télécommunications a pour mission fondamentale de faire en sorte que les services existants fonctionnent efficacement, en particulier le télex, qui est un service indispensable aux entreprises des pays en développement.

2.2 Compte tenu de difficultés récentes, il est apparu nécessaire de revoir les principes régissant l'attribution de nouveaux indicatifs. A propos de cette question, il est à noter que l'ancienne attribution des indicatifs, la conception des plans de numérotage et les aspects politiques sont des sujets entièrement distincts. Le projet de Résolution prévoit l'étude des procédures d'attribution dans les paragraphes figurant sous **invite**, l'objectif étant l'entrée en vigueur du nouveau système au milieu de l'année 1994, ce qui ne sera possible que si les membres sont informés des résultats de l'étude en temps voulu. Entre-temps, afin d'éviter que les difficultés subsistent, il conviendrait de faire appel aux spécialistes que sont les Présidents des commissions d'études ou leurs représentants en cas de nouvelles attributions.

2.3 En réponse à une question du *délégué de la Pologne*, le *représentant du TSB* indique que les indicatifs téléphoniques de pays, télex et de transmission de données sont publiés en tant qu'annexes des Recommandations pertinentes. Les modifications de ces indicatifs sont publiées sous la forme de notifications dans le Bulletin d'exploitation de l'UIT, dans lequel paraissent régulièrement des listes complètes. A propos du projet de Résolution du Document 70, l'orateur rappelle que la question des attributions d'indicatifs de pays à la suite des changements récemment intervenus en Europe de l'Est a été posée à la Commission 6. De nouvelles attributions ont été faites conformément aux Recommandations pertinentes. Dans le cas du service téléphonique et de transmission de données, aucune difficulté ne s'est présentée, alors qu'un problème délicat s'est posé à la Commission d'études I à propos des indicatifs télex. Un numéro de code indiqué comme disponible a été attribué à la suite d'une nouvelle demande, mais malheureusement il a plus tard été découvert que ce numéro était utilisé à d'autres fins, autrement dit, un groupe de pays n'a pas tenu compte des Recommandations du CCITT. Au nom du Directeur du CCITT, il a donné les explications nécessaires à l'organisme concerné et s'est ensuite mis en rapport avec les pays en question afin de retarder l'entrée en vigueur de l'indicatif et de déterminer une date précise de mise en application. En attendant, afin de donner aux pays concernés le temps de se conformer aux Recommandations du CCITT, on n'a pas encore officiellement mis en service l'indicatif. Il s'agit de la seule difficulté rencontrée jusqu'à présent et, si l'orateur comprend les motifs du projet de Résolution proposé, il n'en estime pas moins que les commissions d'études pourraient revoir les dispositions des Recommandations en question sans qu'il soit nécessaire d'adopter une telle résolution. Il suggère donc d'inviter les auteurs à retirer le projet de Résolution et le Président à proposer à la séance plénière un réexamen des procédures d'application des Recommandations X.121, F.69 et E.164 pendant la période d'études suivante.

2.4 Les *délégués de la Fédération de Russie et du Mali* approuvent la suggestion tendant à retirer le projet de Résolution.

2.5 Le *délégué du Liban*, après avoir rappelé que la Commission mondiale du plan a déjà décidé de l'attribution des indicatifs, suggère qu'à l'avenir un document d'information soit soumis aux Conférences mondiales et régionales de développement.

2.6 Le *délégué de la Chine* propose qu'au cas où le projet de Résolution ne serait pas retiré, il soit modifié par l'adjonction des mots «Procédures relatives à» dans le titre et «les administrations concernées» après le texte entre parenthèses dans le paragraphe 4 sous **charge**.

2.7 Le *Président de la Commission d'études II* considère que, dans une perspective d'avenir, il est temps de procéder à une révision générale des principes de numérotage afin de ménager la capacité nécessaire aux nouveaux services. Le projet de Résolution constitue une garantie pour la période transitoire et c'est pourquoi il l'appuie sans réserve, comme l'a fait le *délégué du Royaume-Uni*.

2.8 Le Président invite les auteurs du projet de Résolution à tenir des consultations avec les délégations intéressées afin d'établir un texte acceptable.

### 3. Groupes de coordination intersectorielle (*suite*) (Documents DT/38, 39)

3.1 Le *délégué des Etats-Unis* présente les projets de Résolution tendant à créer des groupes de coordination intersectorielle concernant les questions liées aux FSMPT et aux satellites (Documents DT/38 et 39).

3.2 Le *délégué de la France* propose que le mot «décision» dans le paragraphe b) sous **considérant** des deux projets de Résolutions soit remplacé par «proposition» et fait observer que l'on ne peut se référer à un document temporaire dans un document destiné à être soumis à la séance plénière, ce qui est le cas dans le paragraphe **charge** des deux textes.

3.3 Le *délégué de l'Allemagne*, après avoir approuvé les observations du *délégué de la France*, fait remarquer que le paragraphe **charge** devrait s'adresser aux Directeurs des deux Bureaux, et non pas des Secteurs, et se demande s'il est correct que la CMNT donne des instructions au Directeur du Bureau des radiocommunications. Il suggère donc de modifier comme suit les paragraphes figurant sous **charge**: «charge le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications d'établir, en coopération avec le Directeur du Bureau des radiocommunications, . . .».

3.4 Répondant à une observation du *Président de la Commission d'études II*, le *Président* explique qu'il s'est avéré nécessaire de rédiger deux Résolutions, malgré la décision précédente de la Commission de n'en présenter qu'une, parce que la rédaction du paragraphe 1 sous **décide** diffère sensiblement d'un texte à l'autre. Il considère que la Commission est disposée à approuver les deux projets de Résolutions modifiés selon les suggestions des *délégués de la France* et de l'*Allemagne*.

3.5 Il en est ainsi *décidé*.

#### 4. Formation de groupes mixtes de coordination (Document DT/41)

4.1 Le *délégué des Etats-Unis* présente le projet de Résolution figurant dans le Document DT/41.

4.2 Le *Président*, répondant à une question du *délégué du Canada*, indique qu'il croit savoir que les études relatives aux communications UPT bénéficieraient des travaux concernant les FSMTPT, mais qu'en tout état de cause, il appartiendrait au GCNT de déterminer les frontières entre les deux. Le *délégué de l'Allemagne* souscrit à cette interprétation.

4.3 Le *représentant du TSB* indique que la version française du Document DT/41 devra faire l'objet de quelques modifications de forme. Il estime également nécessaire d'apporter un certain nombre de précisions rédactionnelles pour souligner le cas échéant que les travaux devraient être effectués en coopération avec le Directeur du TSB.

4.4 Il en est ainsi *décidé*.

4.5 Le *délégué de la Grèce* propose de supprimer, dans le cinquième alinéa en retrait sous **charge les Présidents des commissions d'études compétentes** les mots «des rapports au sujet de».

4.6 Il en est ainsi *décidé*.

4.7 Le Document DT/41, tel que modifié, est *approuvé*.

#### 5. Transfert de travaux du Secteur des radiocommunications (*suite*) (Documents 55, DT/42)

5.1 Le *Vice-Président de la Commission 4* explique que le projet de Résolution figurant dans le Document DT/42 vise à concrétiser le programme énoncé dans le Document 55 concernant le transfert des travaux du Secteur des radiocommunications au Secteur de la normalisation des télécommunications. Répondant à une observation du *Président de la Commission d'études XI*, il reconnaît que les travaux de cette Commission d'études devraient être mentionnés dans le Document 55 et il suggère que les modifications appropriées soient approuvées de manière informelle.

5.2 Le *délégué de la Pologne* propose d'ajouter, dans le paragraphe 1 sous **charge le Directeur du TSB**, les mots «en coopération avec le Directeur du Bureau des radiocommunications» après les mots «Questions du CCIR».

5.3 Le *délégué du Royaume-Uni* indique que sa délégation est favorable à la procédure proposée, mais il estime que le projet de Résolution devrait mentionner l'importance du rôle des Administrations. Il propose donc d'ajouter un paragraphe f) sous **notant** qui se lirait comme suit:

«qu'en outre, les Administrations souhaiteront peut-être examiner, avec leurs collègues du Secteur des radiocommunications, les travaux qu'il est proposé de transférer et proposer l'étude de Questions appropriées aux commissions d'études compétentes.»

5.4 Le *Président* considère que la modification suggérée par la délégation du Royaume-Uni est acceptable et que le Secrétariat en prendra note. Répondant à une question du *Président de la Commission d'études II*, il exprime l'opinion selon laquelle le GCNT est l'instance compétente pour examiner de nouvelles possibilités de transfert des études et pour traiter des Questions qui continueront à relever des deux Secteurs pendant la période de transition.

5.5 Le *délégué de l'Allemagne* souligne que la question du transfert préoccupe beaucoup le Secteur des radiocommunications. En fait, la tâche ne sera pas aussi facile que le laisse entendre le premier paragraphe de la page 2 du Document 55. A cet égard, la présentation du calendrier de travail pour novembre 1993, à l'Annexe 3 de ce document, devrait être modifiée, de manière à permettre à l'Assemblée des radiocommunications d'examiner si elle le souhaite les propositions du Secteur de la normalisation des télécommunications et d'éliminer des éléments du programme d'études du Secteur des radiocommunications; la CMNT n'est pas habilitée à décider de ce que l'Assemblée devra faire. L'orateur souhaite également connaître le statut exact du Document 55.

5.6 Le *Président* répond que le Document 55 sera annexé au projet de Résolution proposé dans le Document DT/42, en tant que document de travail préliminaire destiné aux commissions d'études de l'UIT-T. Répondant aux questions du *délégué de la Pologne*, il indique que les préoccupations de la délégation polonaise à propos du Secteur des radiocommunications seront consignées dans le rapport de la Commission 4 et que tous les textes approuvés par la Commission seraient modifiés comme convenu avant d'être soumis à la séance plénière. Répondant aux questions du *délégué du Royaume-Uni*, il précise que l'attribution des rôles directeurs aux commissions d'études n'est pas immuable, que les observations des administrations seront les bienvenues et que rien n'est définitif avant le résultat des réunions du GCNT et des réunions communes avec le Secteur des radiocommunications.

5.7 Suite à d'autres observations du *délégué des Etats-Unis* et du *Vice-Président de la Commission 4*, il est décidé que les textes des Documents 55 et DT/42 seront modifiés selon la proposition des délégués de la Pologne, de l'Allemagne et du Royaume-Uni et de manière à indiquer, dans le Tableau 2 concernant la Commission d'études 8 (Question N° 39-3/8 du CCIR concernant les FSMTPT), que la Commission d'études XI aurait le rôle directeur. Il est aussi noté qu'un certain nombre de modifications et de corrections découlant de ces changements seront apportées aux deux documents.

5.8 A ces conditions, les Documents 55 et DT/42 sont *approuvés*.

## 6. Titre et travaux de la CMTT (*suite*) (Documents 42(Add. 2), DT/40)

6.1 Le *délégué de l'Australie*, présentant le Document DT/40, indique que le texte décrit dans leurs grandes lignes les méthodes possibles à envisager pour la CMTT, récapitule l'option finalement recommandée et suggère un texte destiné à remplacer l'actuel § 1.7 dans la Section 2 de la Résolution N° Rés. 18/X. Le Secrétariat a fait observer à cet égard que le Conseil devra être invité à confirmer la procédure proposée.

6.2 Le *Président* invite la Commission à faire des observations sur le texte du Document DT/40.

6.3 Le *Président de la CMTT*, reconnaissant la nécessité de modifier les méthodes de travail de la CMTT – Commission au sein de laquelle la défiance mutuelle du début s'était peu à peu transformée en confiance et où la coopération des radiodiffuseurs est particulièrement importante – considère qu'il faut éviter de mettre en œuvre ces changements d'une manière qui risquerait de causer d'inutiles perturbations. A cette fin, il propose que les Questions concernées ne soient pas remaniées à la hâte, mais que ce travail se poursuive pendant la période conduisant à la conférence suivante. A ce stade, il tient à demander officiellement le transfert de la Commission d'études, dans l'idéal en tant que commission d'études mixte. Les réunions de la Commission devraient être fixées de manière à coïncider avec celles des Commissions d'études 10 et 11. En outre, il lui paraît nécessaire de définir plus clairement les activités futures de la CMTT, et en particulier de codifier les relations étroites qu'elle doit maintenir avec les commissions d'études. Le Document DT/40 n'aborde que des questions générales.

6.4 Le *Président* dit que le Document DT/40 a été limité à des considérations générales de manière à éviter tout conflit avec la Convention. Des précisions sur les activités de la CMTT feront l'objet d'une annexe du rapport de la Commission à la séance plénière concernant les mandats des commissions d'études.

6.5 Le *délégué du Canada* se demande si le nouveau texte proposé pour le § 1.7 de la Section 2 de la Résolution N° Rés. 18/X traduit bien la manière dont le Président et le Vice-Président de la CMTT doivent être désignés. Dans le passé, les nominations ont toujours été décidées de manière équilibrée entre le CCITT et le CCIR, le Président appartenant à l'un des Comités consultatifs et le Vice-Président appartenant à l'autre. A la lumière de l'explication du *délégué de l'Australie* sur l'objectif du Document DT/40, le *Président* propose que la Commission accepte le texte suggéré pour le § 1.7 en tant que texte général couvrant l'ensemble des commissions d'études, tout en proposant à la séance plénière que, dans le cas de la CMTT, le Vice-Président soit désigné par le Secteur des radiocommunications. Le *délégué du Canada*, appuyé par les *délégués de l'Australie* et des *Etats-Unis*, suggère qu'une note de bas de page – qu'il serait disposé à rédiger – devrait être ajoutée au nouveau § 1.7 pour préciser que dans des cas particuliers, un Président et un Vice-Président pourraient être désignés par l'un ou l'autre Secteur, ce qui ouvrirait également cette possibilité à d'autres commissions d'études.

6.6 Il en est ainsi *décidé*.

6.7 A propos de la possibilité d'attribuer un chiffre romain à la nouvelle Commission d'études CMTT, le *représentant du TSB* indique que le Directeur a l'intention de proposer d'attribuer à la CMTT un numéro appartenant à la série des commissions d'études du Secteur de la normalisation. Toutefois pour donner aux membres le temps de s'habituer à ce changement, ce numéro serait provisoirement suivi de l'expression «(ex-CMTT)». Il demande si le Document DT/40 doit figurer intégralement dans le rapport de la Commission ou si seul le nouveau texte du § 1.7 doit y être reproduit. Le *Président* répond que seul le deuxième paragraphe qui suit le titre «Méthode recommandée» figurera dans le rapport en tant que Recommandation de la Commission à la séance plénière, accompagnée d'un texte indiquant que le Vice-Président devrait venir du Secteur des radiocommunications.

6.8 Le *Directeur du BR* dit que le Document DT/40 constitue une bonne base pour traiter du problème des commissions d'études mixtes. On n'a nullement l'intention d'établir une commission d'études correspondante dans le Secteur des radiocommunications, de sorte que toutes les ressources disponibles se trouveront concentrées dans la Commission d'études du Secteur de la normalisation.

6.9 La Commission prend note d'une suggestion du *représentant du TSB* selon laquelle il serait peut-être opportun que la Conférence charge le Directeur de demander au Conseil de confirmer les dispositions actuelles de sa Résolution N° 246.

6.10 La Commission *approuve* pour présentation à la séance plénière le titre et le domaine de compétence proposés pour la CMTT, tels qu'ils figurent dans l'Annexe 4 de l'Addendum 2 du Document 42, ainsi que la proposition d'attribuer à la Commission d'études un chiffre romain suivi provisoirement par la précision «(ex-CMTT)».

## 7. Attribution d'indicatifs de pays et de réseau (*reprise*) (Document 70)

7.1 Le *Président* invite le délégué de l'Australie à faire rapport sur les consultations qui se sont tenues entre les auteurs du projet de Résolution reproduit dans le Document 70 et les délégations intéressées afin d'établir un texte acceptable.

7.2 Le *délégué de l'Australie* espère que la formule qui a pu, grâce à un esprit de consensus, être établie à l'issue des consultations sur ce point délicat, pourra être acceptée par la Commission. Le *délégué de la Fédération de Russie* continue à penser que le projet de Résolution doit être retiré, alors que d'autres délégations maintiennent leur appui à ce projet; il a donc fallu trouver un compromis. Sur la base des propositions des *délégués de la Chine et de la Fédération de Russie*, les mots «futurs procédures pour» doivent être ajoutés au titre du projet de Résolution. Le paragraphe figurant sous **constatant** doit être supprimé. Il convient d'apporter des modifications de forme au paragraphe **considérant** de manière à bien faire mention des nouveaux codes de destination télex et autres. Il convient d'ajouter un nouveau paragraphe b) sous **considérant** qui devra se lire comme suit: «que les principes concernant les futurs plans de numérotage visant à couvrir les nouveaux services soient étudiés au titre des Questions spécifiques approuvées par la présente Conférence» de manière à indiquer clairement que seuls les aspects de procédure sont couverts par la Résolution. Il conviendrait alors d'ajouter un nouveau paragraphe **reconnaisant** qui se lirait «que l'attribution des futurs indicatifs de pays et de réseau est une responsabilité des Secrétariats de l'UIT et des administrations concernées conformément aux Recommandations appropriées». Dans le paragraphe 1a) sous **invite**, il convient d'insérer le mot «seulement» après le mot «aspects» et dans le paragraphe 1c), il convient d'ajouter le mot «publication» pour que le texte se lise comme suit: «... concernant la promulgation, la publication et la date d'entrée en vigueur. . .». Dans le paragraphe 3 sous **invite**, le mot «demander» à la deuxième ligne doit être remplacé par «engager la procédure d'». Enfin, dans l'unique paragraphe figurant sous **charge**, les mots «et les administrations concernées» doivent être ajoutées immédiatement après les mots entre parenthèses et les mots «la série actuelle des» doivent être remplacés par le mot «nouveaux».

7.3 Le *représentant du TSB* explique que, dans le cadre de la nouvelle structure de l'UIT, il n'y a plus qu'un secrétariat général et des bureaux des secteurs. L'attribution des indicatifs relève de la responsabilité du Directeur du Bureau de la normalisation et il convient donc de modifier en conséquence le libellé du nouveau paragraphe commençant par **reconnaisant**.

7.4 Le *délégué de l'Australie* peut accepter ce changement. Il approuve également une proposition du *délégué de la Hongrie* en vue d'inclure l'abréviation «RNIS» après le mot «téléphonique» dans le premier paragraphe du **considérant** et à la quatrième ligne du paragraphe figurant sous **charge**.

7.5 Le *délégué de la Fédération de Russie* propose que le paragraphe **reconnaisant**, actuellement proposé, soit modifié de la manière suivante: «... relève de la responsabilité du Secrétariat de l'UIT, du Directeur du TSB et des administrations compétentes. . .».

7.6 Répondant à des préoccupations exprimées par le *délégué de la République slovaque* au sujet du traitement des indicatifs de pays et de l'attribution des indicatifs en cas de changement des noms de pays, le *Président* indique que les attributions sont faites de manière à assurer le développement harmonieux du réseau international. Il y va de l'intérêt de toutes les parties concernées et le projet de Résolution ne vise aucunement à restreindre la souveraineté d'un pays.

7.7 Le *Président de la Commission 6* ajoute que la question a été traitée par sa Commission qui a pris note des nouvelles assignations d'indicatifs de pays et de codes télex de destination, et notamment de ceux qui ont été attribués aux nouvelles Républiques tchèque et slovaque. Toutefois, un certain nombre de questions de procédure ont été renvoyées à la Commission 4.

7.8 Le *représentant du TSB* explique que toute modification d'un nom de pays est dûment reflétée dans les documents correspondants de l'UIT sous la forme indiquée par le pays en question.

7.9 La Commission, après avoir pris note des préoccupations exprimées par le délégué de la République slovaque, *approuve* le projet de Résolution du Document 70, tel que modifié oralement pendant la discussion.

## 8. **Résolution relative au rassemblement et à la diffusion d'informations d'exploitation et de service [Document 42(Add.2)]**

8.1 Le *Président* invite les participants à présenter des observations sur le projet de Résolution figurant dans l'Annexe 5 de l'Addendum 2 du Document 42.

8.2 Le *délégué de la Pologne* estime que sous le paragraphe **charge**, on ne trouve pas de directives claires concernant la diffusion des informations très importantes dont il s'agit. Le *représentant du TSB* répond que les informations, ainsi que la Résolution, seront distribuées aux Administrations sous forme d'un questionnaire, auquel on espère vivement que les Administrations répondront, malgré le faible taux de réponse obtenu la dernière fois qu'un tel questionnaire a été envoyé.

8.3 Le projet de Résolution est *approuvé*, sous réserve des modifications de nature de forme, essentiellement proposées par les *délégués du Sénégal et de l'Espagne*.

*La séance est levée à 12 h 15.*

## 3.4 - COMMISSION 5 - TECHNOLOGIE DES RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATION

*Président:* M. H. K. PFYFFER (Suisse)

### PREMIÈRE SÉANCE DE LA COMMISSION 5

(compte rendu tel qu'approuvé par le Président)

Mardi 2 mars 1993 à 14 h 05

#### *Sujets traités:*

1. Remarques liminaires du Président
2. Organisation des travaux de la Commission
3. Rapport de la Commission d'études IV
4. Rapport de la Commission d'études V
5. Rapport de la Commission d'études VI
6. Rapport de la Commission d'études XVII

#### **1. Remarques liminaires du Président**

1.1 Le *Président* appelle l'attention sur le mandat de la Commission 5, défini dans le Document DT/1, à savoir, examiner les rapports d'un certain nombre de commissions d'études, en particulier celles qui s'occupent de la technologie des réseaux de télécommunication et sur le rapport de la CMTT. La liste des Questions proposée par les commissions d'études sera toutefois examinée par une autre Commission. La Commission 5 sera priée d'approuver les rapports et de formuler des recommandations en la matière à l'intention de la séance plénière.

#### **2. Organisation des travaux de la Commission (Document DT/7)**

2.1 Le *Président* suggère que la Commission commence par examiner les rapports des Commissions d'études IV, V, VI et XVII et non celui de la Commission d'études X dont le Président n'est pas encore arrivé à Helsinki. La Commission pourra peut-être examiner les rapports des Commissions d'études X, XI, XII et XVIII à sa prochaine séance le 4 mars et les rapports de la Commission d'études XV et de la CMTT ainsi que son propre rapport final à la séance plénière le 5 mars.

2.2 Il en est ainsi *décidé*.

2.3 La Commission *prend note* du Document DT/7 qui donne la liste des Documents dont l'examen lui a été confié.

#### **3. Rapport de la Commission d'études IV (Document AP X-33 et Corrigendum)**

3.1 Le *Président de la Commission d'études IV* présente le Document AP X-33, qui traite des travaux de la Commission d'études IV sur la maintenance. Plusieurs groupes de travail ont été chargés d'examiner différents aspects de la maintenance des circuits de télécommunication, des équipements de mesure, des systèmes et des réseaux, des circuits sonores et télévisuels ainsi que les problèmes de gestion. Des Rapporteurs spéciaux de divers pays ont travaillé avec la Commission d'études par correspondance. Pendant la période d'études 1989-1992, la Commission a élaboré 18 nouvelles Recommandations et 29 Recommandations révisées.

3.2 La nature des travaux de la Commission d'études évolue car la complexité croissante des réseaux et des systèmes crée de nouveaux besoins de maintenance qui touchent à la gestion des réseaux et des systèmes afin d'offrir aux usagers un service de haute qualité. L'élaboration de Recommandations sur les interfaces entre les éléments du réseau et les systèmes d'exploitation nécessite une coordination étroite avec les Commissions d'études VII, XI, XV et autres. La Partie II du rapport de la Commission d'études IV contient un résumé des réponses aux Questions dont l'étude lui avait été confiée pendant la précédente période d'études. Dans cette Partie, il est précisé que l'étude de 19 Questions, dont les détails sont donnés dans le Document AP X-34, est proposée pendant la période d'études 1993-1996. Un certain nombre de Questions seront supprimées soit faute de contributions soit pour éviter tout chevauchement.

3.3 Le *délégué de la France* fait remarquer que la plupart des Recommandations se trouvent dans le Rapport COM IV-R 35, mais que six d'entre elles n'ont été publiées que comme documents blancs, documents qui ne sont pas parvenus à tous les services des Administrations. Il propose de publier à nouveau ces Recommandations dans un fascicule de la série R ou de les publier, en priorité, dans des brochures séparées. Il se dit par ailleurs préoccupé par les retards observés dans la publication des Recommandations.

3.4 Le *Président* confirme que toutes les Recommandations seront publiées dans un fascicule séparé et indique qu'il sera fait suite à la préoccupation du *délégué de la France*: une solution appropriée qui pourra s'appliquer à toutes les commissions d'études sera recherchée.

3.5 Les Recommandations énumérées à la section I.5 du Document AP X-33 sont *approuvées*.

3.6 Il est *décidé* de reporter l'approbation du reste du rapport en attendant la distribution d'une liste complète des Recommandations qu'il est proposé de supprimer.

3.7 Le *Président*, prenant la parole au nom de la Commission, remercie le *Président* et les membres de la Commission d'études IV de leurs travaux.

#### **4. Rapport de la Commission d'études V (Document AP X-11)**

4.1 Le *Président de la Commission d'études V*, illustrant son exposé du Document AP X-11, avec des transparents, présente les travaux de sa Commission d'études pendant la période 1989-1992. Les principales études portent sur la protection du personnel et des usagers contre les risques électriques, sur la protection des installations de télécommunication contre les dégâts d'origine électromagnétique, sur la protection des systèmes de télécommunication contre les dégradations de transmission, sur la baisse de la qualité de service et autres perturbations, la protection de l'environnement électromagnétique contre des émissions nuisibles des installations de télécommunication. Il résume les travaux des quatre Groupes de travail de la Commission d'études et indique en particulier que les Directives étudiées par le Groupe de travail V/4 concernent la protection des lignes de télécommunication contre les effets préjudiciables des réseaux électriques et des lignes de chemin de fer électrifiées, domaine qui nécessite une coopération avec d'autres organisations. De gros efforts ont été faits en collaboration avec l'Union internationale des chemins de fer (UIC) pour définir de nouvelles valeurs limites des tensions induites, valeurs qui seront insérées dans les Directives. Les méthodes d'évaluation des risques étant divergentes, il n'a pas été possible de se mettre d'accord sur une proposition de la CIGRE concernant les valeurs limites de l'induction ponctuelle et de nouvelles études sur cette question seront nécessaires. L'orateur donne des précisions sur les diverses sources de champs électromagnétiques – décharges atmosphériques, lignes de courant électrique, systèmes de chemins de fer électrifiés, équipements de transmission RF – qui ont été examinées avec d'autres organisations comme la CIGRE, l'UIC, la CEI et le CISCR.

4.2 Les résultats obtenus pendant la période d'études 1989-1992 sont exposés dans la section 4.4 du Document AP X-11. Au nombre de ces résultats figurent cinq nouvelles Recommandations de la série K, six Recommandations révisées et quatre nouvelles sections de Manuels existants. En réponse à une question du *délégué de la Chine*, l'orateur indique que la Question 11/V a été omise du tableau car aucune contribution n'était parvenue à ce sujet; il aurait peut-être fallu indiquer dans le rapport que l'examen de cette Question était achevé.

4.3 En conclusion, l'orateur prie les membres de la Commission d'approuver le rapport et, en particulier, les nouvelles Recommandations K.30 et K.31 ainsi que les modifications des Recommandations K.10, K.11, K.20 et K.28.

4.4 Le *délégué de la Pologne*, prenant la parole au nom de l'Administration polonaise et des organisateurs de la Conférence de Wroclaw sur la compatibilité électromagnétique (CEM), félicite le *Président* de la Commission d'études V de sa contribution très importante sur la technologie CEM et souligne, qu'avec l'avènement des systèmes de commutation électroniques et des transmissions par fibres optiques, beaucoup de nouveaux problèmes se posent pour la protection des installations de télécommunication.

4.5 Le *délégué de la Fédération de Russie* félicite très chaleureusement la Commission d'études V des travaux nombreux et très variés qu'elle a menés à bien.

4.6 Les Recommandations nouvelles ou modifiées proposées pour approbation à la section 4.3 du Document AP X-11, ainsi que le rapport dans son intégralité, sont *approuvés*.

## 5. Rapport de la Commission d'études VI (Document AP X-13)

5.1 Le *Président de la Commission d'études VI* déclare que les informations apportées par le Directeur du CCITT dans les Documents AP X-1 et 2 donnent un bon aperçu des activités de la Commission d'études pendant la dernière période d'études. Il fait observer que la souplesse dont la Commission a fait preuve lui a permis d'utiliser au mieux les compétences techniques de ses experts. Il faut noter tout particulièrement l'élaboration du nouveau Manuel intitulé «Application des ordinateurs et des microprocesseurs à la fabrication, à l'installation et à la protection des câbles de télécommunication» et la révision complète du Manuel intitulé «Construction, installation, épissurage et protection des câbles à fibres optiques» qui a été complété par de nouvelles données qui n'avaient pas encore été publiées. L'orateur souligne toutefois qu'il faut redoubler d'efforts pour que ces documents soient publiés rapidement étant donné que des retards – qui autrefois pouvaient aller jusqu'à trois ans – sont aujourd'hui inacceptables compte tenu de la rapidité des progrès technologiques. Quant aux lacunes dans les activités de la Commission d'études, l'orateur a pris note des directives données à juste titre par le Groupe ad hoc – Résolution N° 18 dans l'Annexe B du Document AP X-24(Rév.1) et précisant que la Commission d'études devrait revoir les Questions dont l'étude lui a été confiée afin de mettre l'accent sur les activités de normalisation; il convient de souligner toutefois, que les Manuels élaborés par la Commission d'études VI contiennent pour la plupart, des données qui pourraient, sans difficulté excessive, être transformées en normes.

5.2 Exprimant sa profonde gratitude à tous ceux qui ont contribué aux travaux de la Commission d'études, en particulier à ses Rapporteurs spéciaux et au Directeur ainsi qu'au Secrétariat du CCITT, l'orateur conclut en demandant à la Commission d'approuver le rapport et les propositions figurant dans le Document AP X-13.

5.3 Après une précision donnée par le *Président de la Commission d'études VI* et le *Président de la Commission d'études V* en réponse à des questions d'ordre économique et technique du *délégué du Royaume-Uni* concernant le § 7 de la Recommandation L.16, et compte tenu d'une demande formulée ultérieurement par le *délégué du Royaume-Uni* qui souhaite que cette question fasse l'objet d'un complément d'étude, le *Président* suggère, en l'absence de documents pertinents à la présente séance, de revenir plus tard sur cette question.

5.4 Il en est ainsi *décidé*.

5.5 Le *Président* note avec satisfaction que la Commission d'études a mené à bon terme l'élaboration du nouveau Manuel. Dans le même temps, il prend note de la demande du Secrétariat qui souhaite voir ce Manuel publié aussi vite que possible. Le *Président* remercie le *Président de la Commission d'études VI* de son excellent travail.

5.6 Sous réserve d'un nouvel examen du § 7 de la Recommandation L.16, la Recommandation L.15 ainsi que le rapport complet de la Commission d'études VI, sont *approuvés*.

## 6. Rapport de la Commission d'études XVII (Documents AP X-35, DT/17)

6.1 Le *Président de la Commission d'études XVII* dit que la principale tâche de la Commission d'études XVII reste l'étude des modems pour la transmission de données sur le réseau téléphonique public étant donné que la plupart des accès d'abonnés restent analogiques même si des progrès considérables ont été faits dans la numérisation du réseau. Grâce aux technologies modernes et à l'amélioration du réseau, on peut aujourd'hui utiliser des débits binaires plus élevés qui, dans le cas des modems, ont été portés à 14,4 kbit/s pendant la période d'études. Des débits encore plus élevés – deux fois plus élevés que celui mentionné – sont à l'étude. De plus, la méthode de compression de données décrite dans la nouvelle Recommandation V.42bis permet d'accroître les débits de données à l'interface ETCDE/ETTD d'un facteur de 4, par rapport au débit de ligne selon la structure des données. Pour ce qui est de l'avenir, diverses techniques nouvelles pour les modems, notamment des débits binaires allant jusqu'à 28,8 kbit/s sur une voie de 3 kHz, sont actuellement à l'étude. L'objectif est d'augmenter le débit de données sur une voie téléphonique ordinaire, et par là-même de réduire le coût de transmission des données. Les Recommandations existantes ont été améliorées, développées et adaptées aux nouveaux besoins; cela vaut en particulier pour les Recommandations décrivant les méthodes d'adaptation des terminaux de la série V au RNIS.

6.2 Conformément à une proposition du Groupe ad hoc – Résolution N° 18, la Commission d'études XVII reprendra toutes les tâches de la Commission d'études IX concernant les transmissions télex. Les deux Commissions d'études ayant déjà des liens dans le passé, il ne devrait pas y avoir de problèmes majeurs. La Commission d'études XVII se chargera donc de l'étude de 13 Questions, à savoir les dix qu'elle a proposées et les trois qu'elle reprendra à la suite de la Commission d'études IX.

6.3 En conclusion, l'orateur remercie de leur appui les Vice-Présidents, les Rapporteurs spéciaux et le Secrétariat du CCITT.

6.4 Les Recommandations proposées pour approbation dans la section 4.3 du Document AP X-35 sont *approuvées* tout comme la suppression des cinq Recommandations énumérées à la page 5 du Document DT/17 et le rapport de la Commission d'études XVII dans son intégralité.

6.5 En réponse à une demande du *délégué de la Pologne*, qui souhaite que, chaque fois qu'une Commission d'études est citée sur la page de couverture d'un document, son titre soit indiqué entre parenthèses, le *représentant du TSB* dit que cela sera fait dans les documents ultérieurs.

*La séance est levée à 16 h 45.*

## DEUXIÈME SÉANCE DE LA COMMISSION 5

(compte rendu tel qu'approuvé par le Président)

Mardi 4 mars 1993 à 9 h 10

### *Sujets traités:*

1. Rapport de la Commission d'études X et documents associés
2. Rapport de la Commission d'études XI et documents associés
3. Rapport de la Commission d'études XII et documents associés
4. Rapport de la Commission d'études XVIII et documents associés

### **1. Rapport de la Commission d'études X et documents associés (Documents AP X-31; DT/16, 17)**

1.1 Le *Vice-Président de la Commission d'études X* présente le rapport de cette Commission en l'absence de son Président. Il résume les résultats des travaux des quatre Groupes de travail respectivement formés pour étudier: l'interface homme-machine dans les réseaux de télécommunication; l'environnement d'appui et la qualité des logiciels pour les systèmes de télécommunication; les techniques de description formelle et les langages de spécification et de description; le langage de haut niveau du CCITT (CHILL). Pendant toute la période d'études, une très étroite coordination a été assurée, dans le domaine des réseaux de gestion des télécommunications (RGT), entre les Commissions d'études X et IV. Cela n'a pas empêché quelques chevauchements mais on estime avoir maintenant résolu ce problème. En ce qui concerne le langage CHILL, le *Vice-Président* souligne l'importance qu'il y a pour les utilisateurs, étant donné la grandeur des implications financières, de savoir qu'il existe un organe qui s'occupe de sa maintenance. Pour ce qui est de la promotion des résultats obtenus par le Groupe de travail, des mémoires ont été présentés lors de la 5<sup>e</sup> Conférence sur le CHILL tenue à Rio de Janeiro en mars 1990, lors de Telecom-91 à Genève, lors de la Conférence de Florence sur l'ingénierie logicielle pour systèmes et services de télécommunication et lors du Colloque international de la commutation tenu au Japon en 1992: le matériel correspondant est maintenant publié. Des forums sur le langage SDL ont également eu lieu à intervalles réguliers. Le prochain doit se tenir en septembre 1993 en Allemagne.

1.2 En conclusion, le *Vice-Président* exprime ses remerciements aux Présidents des Groupes de travail, aux Rapporteurs spéciaux, au Directeur et au Secrétariat du CCITT ainsi qu'à tous les autres organes ou individus qui ont aidé la Commission d'études X dans ses travaux.

1.3 Le *délégué de la Suède* souligne l'importance de la Question 10/X et annonce à ce propos qu'au début d'octobre 1993 le JTC 1 tiendra le deuxième d'une série d'ateliers, au cours duquel on poursuivra la discussion des systèmes de vérification destinés à la reconnaissance mutuelle des rapports d'essai et des certificats. L'objectif est de mettre au point un système permettant une reconnaissance mutuelle des rapports d'essai, non seulement à l'intérieur de chaque pays mais aussi entre pays et continents différents.

1.4 En réponse à une question du *délégué du Danemark* sur l'avancement de la coopération – prévue au titre de la Question 10/X – avec des organisations régionales de normalisation telles que l'ETSI ou le Comité technique T1, le *Vice-Président de la Commission d'études X* répond qu'un Forum SDL se tient presque chaque année et que le sujet en question est étudié de très près par de nombreux membres européens. Il est donc persuadé que des liens de coopération très étroits existent dans ce domaine.

1.5 Le *Président de la Commission d'études XI* dit, pour donner un autre exemple de la coopération qui existe en la matière, que les Commissions d'études X et XI ont monté en 1992, de concert avec l'ETSI, avec le Comité T1 des Etats-Unis et avec le TTC du Japon, une opération très fructueuse qui a abouti à l'adoption d'un système logiciel généralement acceptable pour la sauvegarde et l'échange sous forme de disquettes de fichiers SDL volumineux et longs à transcrire.

1.6 Le *Président* prend acte d'une observation du *délégué de la Chine* selon laquelle il y a une erreur typographique à la page 7 de la version anglaise du Document AP X-31.

1.7 La Commission *approuve* les projets de Recommandations qui lui ont été soumis par la Commission d'études X dans le Document DT/16, la suppression des Annexes B, C, D et E de la Recommandation Z.100 (comme indiqué dans le Document DT/17) et le rapport de la Commission d'études X dans son ensemble.

1.8 Le *Président* transmet les félicitations et les remerciements de la Conférence au Président de la Commission d'études X (qui malheureusement n'a pas été en mesure d'assister à la réunion), à son Vice-Président qui a présenté le rapport et à tous ceux qui ont donné un appui actif à la Commission d'études dans ses travaux très complexes.

## 2. Rapport de la Commission d'études XI et documents associés (Documents AP X-17, DT/16, 17)

2.1 Le *Président de la Commission d'études XI* présente le rapport diffusé sous la cote AP X-17 en disant que les 25 Questions attribuées à sa Commission ont été traitées par sept Groupes de travail, dont il décrit brièvement les activités. Les Présidents des Groupes de travail ont formé une équipe de gestion qui a très bien fonctionné au cours d'une période d'études qui a vu la Commission d'études XI tenter quelques expériences d'organisation visant à éviter les divergences entre systèmes de signalisation. Ces expériences vont très probablement se poursuivre dans la prochaine période d'études pour essayer d'arriver à une situation dans laquelle on pourra obtenir des résultats cohérents sans surcharger inutilement l'un quelconque des Groupes de travail.

2.2 La Commission d'études a fait tout son possible pour utiliser la procédure de la Résolution N° 2 afin d'accélérer ses travaux. Il est cependant évident que le Bureau, confronté à l'énorme volume de documents suscité par la nouvelle procédure, est devenu incapable de le traiter suffisamment vite et qu'il faudrait trouver le moyen d'éliminer le goulet d'étranglement qui en résulte.

2.3 Une importante réalisation de la Commission d'études XI a été l'établissement de Recommandations pour l'Ensemble de capacités n° 1 du Réseau intelligent. Les travaux sur l'Ensemble de capacités n° 2 sont également en bonne voie. Un autre sujet de grande satisfaction est le fait qu'à l'issue de nombreux et difficiles travaux de coopération, il existe maintenant des tests de conformité qui sont cohérents et que l'on peut accepter au moins en Europe et en Amérique du Nord. A la demande des participants à une réunion ad hoc d'Administrations et d'exploitants tenue à Genève dans le cadre de Telecom-91, la Commission d'études a lancé des procédures pour la surveillance et l'étude des défaillances de réseau de signalisation, à la suite d'une série de pannes majeures aux Etats-Unis qui ont fait les grands titres de la presse mondiale et ont été, dans certains cas, rapportées au Système de signalisation n° 7. On a jugé souhaitable d'établir un forum pour la dissémination des informations relatives aux interruptions de service, qui seront soumises à la Commission d'études XI afin de déterminer aussi bien les causes fondamentales de ces défaillances que leurs facteurs communs. La Commission d'études a accepté cette tâche, un Rapporteur spécial a été nommé et une nouvelle Question à ce sujet sera traitée au cours de la prochaine période d'études. Les graves défaillances qui ont été analysées jusqu'à maintenant n'ont pas fait apparaître de défauts dans les spécifications proprement dites mais plutôt dans leur mise en œuvre. Des interruptions de service majeures peuvent aussi être dues à des délestages prolongés dans les villes. Un certain nombre de pays ont déjà offert de communiquer les renseignements correspondants, qui seront rendus totalement anonymes avant d'être analysés. Le *Président de la Commission d'études XI* invite toutes les autres Administrations éventuellement intéressées à demander au Directeur du TSB les détails correspondants.

2.4 Il remercie finalement les très nombreux experts qui ont contribué au succès des travaux de la Commission d'études XI. Il informe aussi la Commission qu'il va abandonner ses fonctions de Président de Commission d'études. Il fait part de sa profonde gratitude à l'égard de tous ceux qui lui ont fait confiance pendant les nombreuses années du mandat qu'il a eu le privilège d'exercer.

(Applaudissements.)

2.5 Le *délégué de la Pologne* se dit préoccupé de ce que les tentatives du Conseil de l'UIT pour effectuer des économies pourraient, à la limite, se traduire par une aggravation du regrettable goulet d'étranglement de la Résolution N° 2, déjà décrit par le Président de la Commission d'études XI. Cela interviendrait au moment où il faut mener à bien des études cruciales comme la coordination des diverses versions du Système de signalisation n° 7. Le *Président* lui donne en réponse l'assurance que de telles inquiétudes ont déjà donné lieu à des débats approfondis, par exemple lors d'une réunion de Présidents sur la façon de garantir une adoption rapide des Recommandations au fur et à mesure qu'elles parviennent des commissions d'études. Il faut également tenir compte du fait que le Bureau et les Services communs ont eu récemment un énorme volume de travail à absorber, comprenant non seulement la préparation de la CMNT mais aussi celle de l'APP. La Commission prendra cependant acte des observations du délégué de la Pologne et les consignera dans son compte rendu.

2.6 Le *Président de la Commission d'études XI* précise qu'il n'a voulu en aucune façon donner à entendre que le Bureau ne travaillait pas assez bien – loin s'en faut. Il se trouve simplement que les nouvelles procédures qu'il doit suivre maintenant lui posent des problèmes nouveaux. Il les résoudra certainement, comme cela a toujours été le cas.

2.7 Le *délégué du Liban* formule l'espoir que le Président de la Commission d'études XI continuera, même retraité, à faire bénéficier la Commission de sa précieuse expérience et de ses avis, en particulier pour ce qui est de la préparation des divers Manuels sur la commutation. Il fait également part de ses propres souhaits tendant à ce que le Bureau soit renforcé dans l'intérêt des travaux de toutes les commissions d'études.

2.8 La Commission *donne son approbation* aux projets de Recommandations énumérés dans la partie correspondante du Document DT/16, à la suppression des Recommandations indiquées dans la partie correspondante du Document DT/17 ainsi qu'au rapport de la Commission d'études XI dans son ensemble.

2.9 Le *Président* joint sa voix à celle d'autres orateurs pour remercier le Président sortant de la Commission d'études XI pour tout le travail qu'il a accompli au cours de ses longues années de service à ce poste.

### 3. Rapport de la Commission d'études XII et documents associés (Documents AP X-7; DT/16, 17)

3.1 Le *Président de la Commission d'études XII* illustre sa présentation du Document AP X-7 au moyen de transparents. Il déclare que les travaux de la Commission d'études pendant la période de 1989 à 1992 ont surtout porté sur la qualité de transmission des réseaux et des terminaux téléphoniques, du point de vue des utilisateurs et de la qualité de la parole. Trente-deux Questions ont été étudiées, y compris deux Questions nouvelles (31/XII et 32/XII) concernant la qualité de parole dans les terminaux multimédias et la possibilité de mesurer la qualité de transmission au moyen de techniques de traitement de signal. Il décrit les activités des quatre Groupes de travail, assistés de Rapporteurs spéciaux appartenant à un certain nombre de pays, qui ont été chargés d'examiner des problèmes de téléphonométrie et d'électroacoustique, de terminaux téléphoniques, de qualité de transmission, de modélisation et de planification de la transmission. Les Groupes de travail XII/1 et XII/4 ont également été chargés, respectivement, de la mise à jour des Manuels sur la téléphonométrie et sur la planification de la transmission. Deux Questions (1/XII et 3/XII) n'ont pas été examinées par les Groupes de travail mais par des Rapporteurs spéciaux dépendant directement de la Commission d'études. Un Groupe d'experts pour la qualité de la parole (SQEG) – groupe restreint mais souple et dynamique, travaillant en étroite liaison avec la Commission d'études XV, a effectué des essais subjectifs sur les algorithmes de codage à 16 kbit/s, une évaluation objective des codecs à 16 kbit/s, ainsi que des essais visant à sélectionner un futur codec à 8 kbit/s. Il a également participé à la révision de Recommandations existantes et à la préparation des nouvelles Recommandations P.80, P.83 et P.84.

3.2 Les résultats obtenus au cours de la période de 1989 à 1992 sont résumés dans les tableaux synoptiques du Document AP X-7. Il s'agit de 20 Recommandations révisées de la série P, de sept Recommandations révisées de la série G, de la rédaction de six Suppléments et de la suppression de cinq autres, plus quatre nouvelles Recommandations de la série P et deux nouvelles Recommandations de la série G. Une liste de 25 Questions proposées pour la période d'études 1993-1996 a été reproduite dans le § 4 du Document AP X-7.

3.3 Le *Président du Groupe de travail XII/4*, prenant la parole à la demande du Président de la Commission pour répondre à une question posée par le *délégué du Liban*, donne de plus amples renseignements au sujet du Manuel sur la planification de la transmission, qu'il a fallu mettre à jour pour tenir compte des changements intervenus au cours des quatre à cinq ans écoulés, comme les références aux équivalents pour la sonie, aux systèmes numériques et à l'écho pour le locuteur. Ce Manuel est une version mise à jour du Chapitre V du Manuel de planification du réseau général, établi par le GAS 3. Il remplace en même temps l'ancien Manuel sur la planification de la transmission, établi par l'ancienne Commission d'études XVI. Le *délégué du Liban* dit que de telles versions remises à jour intéressent particulièrement les pays en développement.

3.4 Le *Président de la Commission d'études XII*, en réponse à une demande d'explication du *délégué de la Grèce*, confirme que les projets de nouvelles Recommandations et les modifications apportées à des Recommandations existantes sont reproduits dans les Rapports COM XII-R 28 et R 29. Les Suppléments révisés ou nouveaux des séries P et G figurent respectivement dans les Rapports COM XII-R 30 et R 31.

3.5 Le *Président*, relevant le fait qu'aucune suppression de Recommandation n'est proposée dans le Document DT/17 pour ce qui est de la Commission d'études XII, invite la Commission à approuver le rapport et en particulier les Recommandations nouvelles ou révisées qui sont proposées dans le Document DT/16.

3.6 Les Recommandations nouvelles ou révisées qui sont indiquées aux pages 9 et 10 du Document DT/16, ainsi que l'ensemble du rapport, sont *approuvés*.

*M. M. Asfaw (Ethiopie) (Vice-Président) prend la présidence de la séance.*

#### 4. Rapport de la Commission d'études XVIII et documents associés (Documents AP X-37; DT/16, 17)

4.1 Le *Président de la Commission d'études XVIII* utilise des transparents pour illustrer son rapport sur les activités de cette Commission au cours de la période d'études 1989-1992. Il appelle l'attention de la Commission sur le Document AP X-37 qui donne de plus amples renseignements sur la structure, les réunions et les publications de la Commission d'études. Huit Groupes de travail ont été formés pour traiter la vaste gamme de sujets complexes qui avait été attribuée à la Commission d'études. Trente-trois Rapporteurs spéciaux ont, au cours de la période d'études, été chargés de Questions relatives à leurs domaines de spécialisation respectifs. Ils ont reçu l'assistance de rédacteurs pour l'élaboration des Recommandations. Des Groupes d'experts ont aussi été formés pour collaborer avec d'autres Groupes de travail du CCITT. Des chargés de liaison ont été nommés auprès d'autres Commissions d'études du CCITT et du CCIR ainsi qu'auprès de Comités techniques ISO et de Comités d'études de la CEI étudiant des sujets d'intérêt commun. De plus, en raison de la complexité et du volume des travaux confiés aux Groupes de travail, jusqu'à 15 Sous-Groupes se sont réunis parallèlement à chaque réunion de la Commission d'études XVIII et de ses Groupes de travail. L'accent a été principalement porté sur les activités relatives au RNIS-LB. A la fin de la période d'études, plusieurs Groupes de travail étaient engagés dans l'examen de ces questions. En de nombreux cas ils ont dégagé des solutions uniques qui faciliteront grandement le futur interfonctionnement mondial des réseaux.

4.2 Des réunions ont été tenues au siège de Genève ainsi qu'ailleurs dans le monde afin de répartir la charge des frais de voyage entre les participants venant régulièrement des Amériques et de l'Asie et afin d'encourager la participation de membres d'autres régions. L'essentiel des travaux de la Commission d'études a été effectué au niveau des Groupes de travail et des Rapporteurs spéciaux, ce qui a réduit à 12 jours seulement le nombre total des réunions plénières de la Commission d'études. Ces réunions se sont caractérisées par un niveau de participation élevé et par l'énorme volume des contributions tardives traitées et des documents temporaires ou des rapports diffusés. Le Secrétariat spécialisé du CCITT aussi bien que les administrations hôtes ont cependant très bien absorbé la charge qui leur était ainsi imposée. Les principaux défis relevés au cours de la période d'études ont été la nécessité d'obtenir des résultats rapides, des solutions uniques et une coopération accrue. Malgré les difficultés particulières qu'elle a rencontrées, la diversification de ses intérêts et la nature hautement complexe des sujets dont l'étude lui avait été assignée, la Commission d'études a obtenu des résultats d'un niveau remarquable, qui se sont traduits par l'établissement d'un grand nombre de Recommandations nouvelles ou révisées, que le Document AP X-37 énumère. Ses succès sont dus dans une large mesure à la claire définition de ses vastes objectifs, à l'esprit de coopération internationale qui a régné dans ses travaux et aux bonnes liaisons qui ont été maintenues avec les autres commissions d'études du CCITT.

4.3 La Commission d'études est actuellement en train de mettre au point 12 Recommandations nouvelles. Il y a également des projets visant à en améliorer certaines ou à en ajouter un certain nombre. Les 28 Questions nouvelles dont l'étude est proposée au cours de la prochaine période anticipent d'éventuels changements du mandat de la Commission d'études. Un plan d'élaboration dans les délais de normes stables est en cours d'établissement. Il nécessitera une étroite coopération avec les autres Commissions d'études concernées. La Commission d'études XVIII aura constamment un rôle important à jouer, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la communauté de l'UIT qui lui est la plus proche, consistant à se saisir des aspects relatifs au réseau général et à fournir des avis sur l'incidence des nouvelles technologies qui ont des conséquences de grande portée.

4.4 Le *Président de la Commission d'études XVIII* termine son intervention en rendant hommage à tous ceux qui ont contribué aux travaux de la Commission. Il fait également part de sa gratitude au Secrétariat du CCITT pour l'assistance fournie. Etant donné qu'il va bientôt se démettre de ses fonctions de Président de la Commission d'études XVIII, il remercie tous ceux avec lesquels il a été en contact au fil des années au CCITT. Il leur souhaite tout le succès possible dans leurs travaux futurs.

(Applaudissements.)

4.5 Le *délégué de la Pologne* félicite le Président de la Commission d'études XVIII des excellents résultats obtenus au cours de la période d'études 1989-1992, surtout dans le domaine de la hiérarchie numérique synchrone (SDH). Il convient de mentionner spécialement la solution unifiée qui a été trouvée car elle illustre bien la coopération internationale et la volonté de parvenir à un compromis. Compte tenu de la forte demande de trafic aux débits binaires actuels, le délégué demande au Président de la Commission d'études XVIII ce qu'il en est des perspectives de normalisation des débits binaires très élevés, c'est-à-dire au-dessus de 622 Mbit/s.

4.6 Le *Président de la Commission d'études XVIII* dit que la question est actuellement à l'étude. Du moment que les objectifs actuels de la Commission d'études sont maintenus en ce qui concerne une solution mondiale unique pour la hiérarchie SDH et sous réserve de l'approbation des Questions soumises à la présente Conférence, il est certain que l'on peut normaliser les débits binaires très élevés.

4.7 Le *délégué de la France* fait observer que le problème de la normalisation des débits binaires plus élevés que ceux qui sont actuellement utilisés pour la hiérarchie numérique synchrone entre également dans les attributions de la Commission d'études XV.

4.8 Le *délégué du Liban* dit que la Commission d'études XVIII est peut-être l'organe le plus important de ceux qui fonctionnent à l'UIT, du moins pour ce qui est des questions de normalisation. Son Manuel sur les «Directives pour les essais du RNIS» complétera celui du GAS 9 sur l'introduction progressive du RNIS dans un réseau national. Il espère continuer à bénéficier des conseils et des connaissances spécialisées du Président de la Commission d'études XVIII lorsqu'il s'agira, pour le BDT, de mettre à jour les Manuels existants de l'UIT. Il est toutefois un peu préoccupé par le fait qu'aucune mention n'a été faite de la coopération entre la Commission d'études XVIII et la Commission d'études XV qui traite de quelques importants problèmes de transmission.

4.9 Le *Président de la Commission d'études XVIII* dit que celle-ci continuera certainement à coopérer avec le BDT en lui apportant des informations répondant aux besoins spécifiques des pays en développement. Bien qu'il n'ait pas expressément mentionné la coopération avec la Commission d'études XV, il a souligné dans son rapport l'importance des interactions avec presque toutes les autres Commissions d'études du CCITT et la nomination à cette fin, d'un certain nombre d'experts et de chargés de liaison. Ce qui est absolument essentiel, c'est cependant la coordination entre experts au niveau national de manière que leurs positions soient harmonisées avant les réunions des commissions d'études du CCITT.

4.10 Le *délégué de la Fédération de Russie* dit que son Administration, qui est très intéressée par les systèmes de réseau intelligent et par la possibilité de les intégrer à tout réseau public de télécommunication, apprécie beaucoup les travaux de la Commission d'études XVIII. Le mérite des progrès accomplis dans ce domaine est à attribuer aux membres et, surtout, au Président de la Commission d'études XVIII, auquel il souhaite tout le succès possible dans l'avenir.

4.11 Les Recommandations nouvelles ou révisées dont l'approbation est proposée aux pages 12 à 14 du Document DT/16 sont *approuvées*. La liste des Recommandations dont la suppression est proposée à la page 6 du Document DT/17 est également *approuvée*, de même que le rapport figurant dans le Document AP X-37.

4.12 Le *Président* remercie les membres et le Président de la Commission d'études XVIII de leur excellent travail au cours de la précédente période d'études.

*La séance est levée à 12 h 10.*

## TROISIÈME ET DERNIÈRE SÉANCE DE LA COMMISSION 5

(compte rendu tel qu'approuvé par le Président)

Vendredi 5 mars 1993 à 14 h 35

### *Sujets traités:*

1. Approbation du projet de Recommandation L.16
2. Rapport de la Commission d'études IV (*suite*)
3. Rapport de la Commission d'études XV
4. Rapport de la CMTT
5. Liste des Recommandations proposées pour approbation et pour suppression
6. Projet de rapport de la Commission 5
7. Compte rendu de la première séance de la Commission 5
8. Conclusion des travaux de la Commission 5

### **1. Approbation du projet de Recommandation L.16 (Document 38)**

1.1 Le *Président de la Commission d'études VI* indique qu'après consultation avec le Président de la Commission d'études V au sujet de la formule employée au § 7 du projet de Recommandation L.16, il a été jugé préférable de faire référence au Manuel intitulé «Protection des lignes et installations de télécommunication contre la foudre». Cette solution ayant fait l'unanimité, il ne reste plus maintenant qu'à aligner la Recommandation K.29, qui a déjà été approuvée au titre de la procédure accélérée de la Résolution N° 2, sur la nouvelle disposition de la Recommandation L.16. Une fois cet alignement réalisé, la question pourra être considérée comme réglée.

1.2 Le *Président de la Commission d'études V* approuve la proposition de modification de la Recommandation L.16 mais estime qu'un complément d'étude sera nécessaire au sein de la Commission d'études V pour déterminer si cette décision de modification aura des conséquences sur la Recommandation K.29.

1.3 Le corrigendum au projet de nouvelle Recommandation L.16 qui figure dans le Document 38 est *approuvé*.

1.4 Le *Président* indique qu'avec ce nouveau § 7, le projet de Recommandation L.16 est *approuvé* dans sa totalité.

### **2. Rapport de la Commission d'études IV (*suite*) (Addendum 1 au Document DT/17)**

2.1 La liste des Recommandations de la Commission d'études IV proposées pour suppression dans l'Addendum 1 au Document DT/17 est *approuvée*.

### **3. Rapport de la Commission d'études XV (Documents AP X-29, DT/16, DT/17)**

3.1 Un des *Vice-Présidents de la Commission d'études XV* explique, à l'aide de transparents, que cette Commission a approuvé pendant la période d'études vingt-deux Recommandations au titre de la procédure accélérée et qu'elle soumet à la présente Conférence quatorze nouvelles Recommandations et vingt Recommandations modifiées. Il cite les différentes Recommandations élaborées ou révisées dans les différents domaines par les 8 Groupes de travail de la Commission d'études XV, et remercie tous ceux qui ont collaboré aux travaux de la Commission.

3.2 Le *délégué de la France* tient à remercier tout particulièrement le représentant d'AT&T qui était chargé de l'alignement des textes dans les langues française et espagnole.

3.3 Les Recommandations de la Commission d'études XV proposées pour approbation dans le Document DT/16 (pages 10 et 11) sont *approuvées*.

3.4 La liste des Recommandations de la Commission d'études XV proposées pour suppression dans le Document DT/17 (pages 3 à 6) est *approuvée*.

3.5 Le rapport de la Commission d'études XV tel qu'il figure dans le Document AP X-29, est *approuvé* dans sa totalité.

#### **4. Rapport de la CMTT (Documents 19 + Addendum 1)**

4.1 Le *Président de la CMTT*, après avoir rappelé la structure de sa Commission, fait observer que celle-ci a toujours travaillé en étroite collaboration avec le CCIR et qu'il importe que cet arrangement soit maintenu, la collaboration des radiodiffuseurs aux activités de la CMTT étant indispensable. L'orateur demande à la Conférence d'entériner le transfert de la CMTT au Secteur de la normalisation des télécommunications, étant entendu qu'elle continuera de fonctionner comme Commission d'études mixte des radiocommunications et de la normalisation des télécommunications. Il demande également que les réunions de la CMTT, de ses Groupes de travail et de ses Groupes d'action aient lieu parallèlement à celles des Commissions d'études 10 et 11 du Secteur des radiocommunications.

4.2 Le *Président* précise qu'il n'est pas dans le mandat de la Commission 5 d'examiner les modalités du transfert de la CMTT au Secteur de la normalisation des télécommunications.

4.3 Compte tenu de ces explications, le rapport de la CMTT tel qu'il figure dans le Document 19 et son Addendum 1 est *approuvé*.

#### **5. Liste des Recommandations proposées pour approbation et pour suppression (Documents DT/16, DT/17 + Addendum 1)**

5.1 La liste complète des Recommandations proposées par la Commission 5 pour approbation (Document DT/16) est *approuvée*.

5.2 La liste complète des Recommandations proposées par la Commission 5 pour suppression (Documents DT/17 et Addendum 1) est *approuvée*.

#### **6. Projet de rapport de la Commission 5 (Document 40)**

6.1 Le *Président* propose aux participants d'examiner le document section par section.

6.2 Les sections 1, 2 et 3 sont *approuvées*.

6.3 En ce qui concerne la section 4, le *Président* confirme que le Secrétaire et le Président de la Commission d'études V rédigeront un texte pour indiquer que la Commission d'études V fera le nécessaire pour modifier au besoin la Recommandation K.29 en fonction de la nouvelle Recommandation L.16.

6.4 Moyennant cette explication, la section 4 est *approuvée*.

6.5 Les sections 5, 6 et 7 sont *approuvées*.

6.6 En ce qui concerne la section 7, le *Président de la Commission d'études XII* demande que les termes «une réunion supplémentaire à Brasilia» au quatrième alinéa soient remplacés par «une autre réunion à Brasilia».

6.7 Sous réserve de cette modification, la section 7 est *approuvée*.

6.8 Les sections 8, 9, 10, 11 et 12 sont *approuvées*.

6.9 En réponse à une question du *délégué du Portugal*, le *Président* précise que le texte qui sera établi par le Secrétaire en collaboration avec le Président de la Commission d'études V fera l'objet d'un addendum au Document 40 avec deux Annexes reproduisant respectivement le contenu des Documents DT/16, DT/17 + Add.1.

6.10 Moyennant ces explications, le Document 40 est *approuvé* dans sa totalité.

**7. Compte rendu de la première séance de la Commission 5 (Document 44)**

7.1 Le *Président* précise que les conclusions officielles de la Commission 5 seront exposées dans le Document 40 et son Addendum qui seront soumis à la plénière. En conséquence, il ne lui paraît pas nécessaire d'approuver formellement le compte rendu de la première séance.

7.2 La Commission *prend note* du Document 44.

**8. Conclusion des travaux de la Commission 5**

8.1 Le *Président* remercie le Vice-Président de la Commission 5, les Présidents et Vice-Présidents des commissions d'études, leurs collaborateurs, ainsi que les membres du Bureau de leur collaboration et se félicite que la Commission ait pu s'acquitter de sa tâche dans les meilleurs délais.

*La séance est levée à 15 h 45.*

### 3.5 – COMMISSION 6 – SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATION

*Président: M. J. S. RYAN (Etats-Unis)*

#### PREMIÈRE SÉANCE DE LA COMMISSION 6

(compte rendu tel qu'approuvé par le Président)

Mardi 2 mars 1993 à 14 h 05

##### *Sujets traités:*

1. Organisation des travaux de la Commission
2. Rapport de la Commission d'études I et documents associés
3. Rapport de la Commission d'études II et documents associés
4. Rapport des activités des GAS 7, 9 et 12
5. Rapport de la Commission d'études III et documents associés

#### **1. Organisation des travaux de la Commission**

1.1 *Le Président rappelle aux participants que la Commission 6 ne dispose que de deux séances pour s'acquitter d'une lourde charge de travail. Il suggère donc qu'après un bref rapport des Présidents des diverses commissions d'études suivi par la présentation de tous documents connexes, la Commission se limite à discuter des points sur lesquels il n'y a pas eu accord.*

1.2 *Il en est ainsi décidé.*

#### **2. Rapport de la Commission d'études I et documents associés (Documents AP X-15 et Addendum, 48; 13, 22; DT/6)**

2.1 *Le Président de la Commission d'études I présente le Rapport de la Commission d'études qui fait l'objet du Document AP X-15 et de son Addendum, en attirant en particulier l'attention sur les deux points à propos desquels la Conférence est appelée à prendre une décision: date de l'entrée en vigueur de la version révisée des «Instructions pour les opératrices dans le service téléphonique international assisté par des opératrices» et le texte révisé de la Résolution N° 11 du CCITT. Il attire également l'attention sur l'importance accordée par la Commission d'études I à l'intégration des facteurs humains, tels que les besoins particuliers des personnes handicapées, dans l'élaboration des Recommandations. Une Recommandation relative à l'accès aux téléphones publics et aux autres terminaux de télécommunication pour les personnes ayant des besoins particuliers est en cours d'élaboration. De plus, on a accordé une attention particulière à l'intégration dans le Secteur de la normalisation des télécommunications des activités de normalisation du CCIR concernant les services de télécommunication.*

2.2 *Le Président invite la Commission à examiner la proposition tendant à faire entrer en vigueur la version révisée des «Instructions pour les opératrices dans le service téléphonique international assisté par des opératrices» figurant dans la Recommandation E.141, le 1<sup>er</sup> janvier 1994.*

2.3 *Le délégué du Sénégal demande si, compte tenu du fait que la X<sup>e</sup> Assemblée plénière a été retardée, le maintien de la date proposée soulèverait des difficultés notables, en particulier dans le cas des pays en développement, ou si cette date pouvait être repoussée de six mois.*

2.4 *Le délégué du Liban croit savoir que la Commission d'études a suggéré le 1<sup>er</sup> juillet 1994 comme la date la plus tardive à laquelle les Instructions révisées devraient entrer en vigueur, mais ces Instructions peuvent être adoptées avant cette date si un pays le souhaite.*

2.5 Le *Président de la Commission d'études I* rappelle que les révisions apportées aux Instructions sont mineures et il ne voit aucune difficulté à adopter la date proposée du 1<sup>er</sup> janvier 1994. Le point important est de fixer une date précise de sorte que tous les pays puissent agir en même temps.

2.6 Le *Président* considère que la Commission recommande à la Conférence d'approuver la date proposée du 1<sup>er</sup> janvier 1994.

2.7 Il en est ainsi *décidé*.

2.8 Le *Président* invite la Commission à examiner la proposition de révision de la Résolution N° 11 du CCITT figurant dans le Document DT/6. En réponse à une observation du *délégué de la Suède*, il confirme que le texte sera revu de manière à tenir compte de la nouvelle structure de l'UIT.

2.9 Le *représentant de l'Union postale universelle* déclare que l'UPU apprécie beaucoup les activités communes qu'elle a entreprises avec la Commission d'études I et d'autres et il espère qu'elles se poursuivront. Etant donné que les travaux ont progressé de manière satisfaisante, il ne semble plus nécessaire de tenir des réunions régulières du Comité de contact, mais d'organiser ces réunions selon les besoins. L'orateur approuve donc sans réserve le texte révisé de la Résolution N° 11.

2.10 En réponse à une observation du *délégué du Liban* concernant les crochets figurant dans le § 2.3 de la Résolution, le *Président de la Commission d'études I* dit qu'il examinera la question et qu'il fera rapport à ce sujet.

2.11 Le *Président* considère que la Commission recommande à la Conférence d'approuver la Résolution N° 11 (révisée).

2.12 Il en est ainsi *décidé*.

2.13 Le *délégué du Canada*, présentant les modifications que son Administration propose d'apporter au projet de révision de la Commission d'études I de la Recommandation E.161 (Document AP X-48), explique que le Canada n'est pas favorable à la normalisation de deux options pour l'assignation des lettres Q et Z dans la mise en correspondance des 26 caractères de l'alphabet latin et des touches téléphoniques numériques. Elle appuie sa position sur le fait qu'une solution unique faciliterait l'accès aux services au-delà des frontières nationales. Un facteur humain entre en jeu également en ce sens que les études effectuées aux Etats-Unis et au Canada ont fait apparaître une claire préférence pour la solution qui associe Q et Z respectivement aux touches 7 et 9, conformément à leur ordre alphabétique naturel. De plus, le JTC 1 de l'ISO/CEI est favorable à la solution proposée par le Canada, qui permettrait de réaliser des économies d'échelle dans la fabrication des appareils téléphoniques et des autres dispositifs. Bien entendu, cela entraîne des conséquences pour la communauté bancaire, mais les équipements ont tellement vieilli que l'on n'a aucune raison de maintenir une norme manquant de cohérence uniquement en raison de l'existence d'un équipement qui sera remplacé en temps utile. L'orateur est néanmoins disposé à examiner les solutions à tout problème particulier qui pourrait se poser.

2.14 Le *délégué de l'Australie*, présentant la proposition de son Administration (Document 13), rappelle que l'association des lettres et des chiffres figurant sur les claviers a suscité des divergences de vues au sein de la Commission d'études I. Selon lui, la question n'est pas tant une question de facteurs humains que celle de l'existence d'une norme américaine à laquelle de nombreux pays sont liés pour des raisons historiques. Si l'on reconnaît qu'il serait préférable d'adopter une norme unique, il n'en est pas moins vrai qu'un grand nombre de pays ont adopté la norme américaine non seulement pour les appareils téléphoniques, mais aussi pour des dispositifs tels que les guichets automatiques dans le secteur bancaire. A cet égard, l'orateur n'est absolument pas convaincu que l'industrie de fabrication réaliserait des économies d'échelle, étant donné que la question ne concerne que les claviers proprement dits. Il s'agit d'une question d'application autant que d'une question de réseau et il convient de tenir compte de la commodité d'utilisation pour le client. Au sein de la Commission d'études I, on a étudié avec soin la solution fondée sur une norme unique dans différents pays où l'interfonctionnement entre deux normes très voisines est possible sur le plan pratique. De plus, dans certains domaines tels que les noms de code, où la sécurité entre en jeu, la possibilité d'associer les lettres à neuf chiffres et non à huit est d'une importance capitale. Enfin, les préférences qu'ont fait apparaître les études menées aux Etats-Unis et au Canada correspondent à des conditions propres à l'Amérique du Nord et ne s'appliquent pas au reste du monde. Pour toutes ces raisons, l'orateur préférerait maintenir la solution de compromis élaborée par la Commission d'études I: elle est peut-être imparfaite, mais elle est cependant la meilleure possible.

2.15 Le *délégué de la Suède* ne peut accepter le point de vue de l'orateur précédent: le système à boutons-poussoirs proposé pour le téléphone est fondé sur une structure qui commence en haut à gauche, ce qui est le contraire des claviers numériques sur les ordinateurs, d'où les difficultés pour ceux qui travaillent sur les deux systèmes. Il espère que l'on pourra éviter une autre erreur de ce type. Selon lui, il est essentiel de faire preuve d'une certaine logique, en plaçant les lettres dans l'ordre alphabétique comme le propose le Canada. De plus, les personnes qui se déplacent à travers le

monde doivent pouvoir retrouver partout les lettres Q et Z à la même place. Une solution consisterait à éliminer purement et simplement les lettres et à n'utiliser que des nombres. Cela étant, il appuie fermement la proposition du Canada.

2.16 Le *délégué de la Nouvelle-Zélande*, présentant la proposition de son Administration (Document 22), partage les préoccupations exprimées par le délégué de l'Australie. La Nouvelle-Zélande associe les lettres Q et Z au chiffre 1 parce qu'il s'agit d'une norme déjà adoptée dans de nombreux pays, qu'elle est compatible avec la norme ANSI X3.118-1984 et que la correspondance avec neuf chiffres et non huit donne une plus grande clarté.

2.17 Le *Président* fait observer que les équipements bancaires sont déjà fabriqués selon les normes de l'ISO et il se demande si l'ANSI se propose maintenant d'adopter la nouvelle norme ISO.

2.18 Le *délégué du Canada* indique que le JTC 1 ISO/CEI a deux Sous-Comités – SC 17 et SC 18 – qui s'occupent respectivement des applications bancaires et des terminaux d'ordinateur. C'est le SC 18 qui a adopté Q et Z sur les chiffres 7 et 9. Le Sous-Comité 17 a déclaré que pour des raisons de sécurité, il n'avait pas l'intention d'utiliser des lettres alphabétiques pour les mots de passe. De plus, il est habituel dans l'industrie bancaire de changer les machines à des intervalles de trois à six mois. Si une solution unique devait être adoptée, l'ISO s'y conformerait.

2.19 Le *délégué du Brésil* rappelle que la norme ISO/CEI 9995 n'a pas encore été adoptée et certaines délégations préféreraient peut-être, à titre de compromis, attendre jusqu'à ce qu'elle devienne une norme de l'ISO.

2.20 Le *délégué des Etats-Unis* fait observer qu'un renvoi de bas de page de la Recommandation E.161 informe les Administrations qu'elles pourront si elles le désirent se référer aux décisions de l'ISO avant de décider de la disposition des lettres Q et Z. Ainsi il semble qu'on ait tendance à se diriger vers une solution unique.

2.21 Le *Président de la Commission d'études I* croit savoir que l'ISO s'est adressée à l'UIT afin d'obtenir des directives avant de prendre une décision finale. Par ailleurs, il sait combien il est difficile pour les Administrations nationales d'adopter une norme complètement nouvelle. A titre de compromis il suggère que, premièrement, le nouveau Secteur de la normalisation des télécommunications, en tant qu'organe prééminent dans ce domaine, donne des directives à l'ISO en ce qui concerne une application liée aux télécommunications; deuxièmement, il convient de reconnaître qu'une norme unique est préférable à deux normes; troisièmement, il convient de respecter le cas particulier de pays comme l'Australie et la Nouvelle Zélande, éventuellement en fixant pour l'application d'une norme unique une date qui leur donnerait suffisamment de temps pour étudier les conséquences de cette mesure.

2.22 Le *délégué de la Finlande*, tout en se déclarant favorable à une norme unique, demande si l'on a envisagé la possibilité d'associer les lettres O et Q à zéro, qui se ressemblent beaucoup. La pratique est très répandue en Europe à des fins commerciales.

2.23 Le *Président de la Commission d'études I* estime que la suggestion paraît bonne mais qu'elle vient un peu trop tard pour pouvoir être retenue.

2.24 Le *Président* rappelle que l'ensemble de la question a été examiné dans les années 60, mais qu'au stade actuel l'affectation de O ne constitue plus un problème. Il tire du débat la conclusion que tous préfèrent une norme unique. Il semble aussi qu'une préférence se dégage en faveur d'une disposition particulière. Il suggère donc que la Commission recommande une seule disposition, accompagnée d'une clause reconnaissant l'existence de dispositions différentes et accordant aux équipements utilisant cette disposition une durée de vie raisonnable avant l'introduction de la norme unique.

2.25 Le *délégué du Sénégal*, parlant en qualité de consommateur et non de producteur de technologie, approuve la sage proposition du Président. Selon lui, la meilleure solution consisterait à recommander la mise en œuvre d'une norme unique le plus rapidement possible, sans fixer de date.

2.26 Le *délégué de l'Australie* considère que la proposition du Président est un sage compromis. S'il reconnaît qu'on a intérêt à fixer une date pour l'introduction d'une norme unique, il n'en souhaite pas moins disposer d'un peu de temps pour examiner la position de son pays et consulter d'autres délégations.

2.27 Le *délégué du Liban* appuie la suggestion du Président.

2.28 Le *Président* suggère d'ajourner la décision définitive sur la question afin de permettre l'organisation de consultations.

2.29 Il en est ainsi décidé.

### 3. **Rapport de la Commission d'études II et documents associés (Documents AP X-5 et Corrigendum 1, 42; 15 et Corrigendum 1, 16, 17)**

3.1 Le *Président de la Commission d'études II* présente le rapport de la Commission (Document AP X-5 et Corrigendum 1) en s'aidant d'une série de transparents. Les travaux, effectués pour l'essentiel par des Groupes de Rapporteurs spéciaux, ont été répartis entre quatre Groupes de travail. Ceux-ci ont bénéficié d'une aide précieuse de la part du Secrétariat du CCITT. On compte plus de journées de réunion à l'extérieur de Genève que dans cette ville et 74% de toutes les Recommandations ont été acceptées selon la procédure de la Résolution N° 2, les 16 autres restant soumises à l'approbation de la Conférence. Après avoir décrit les grandes lignes des principaux sujets traités, le Président rappelle les travaux d'importance cruciale qui ont été exécutés – sans frais pour le CCITT – par les deux Groupes de développement. Entre autres résultats, on peut citer le nouveau Manuel sur la Qualité de service, des travaux dirigés (en heures libres) et des réunions de vulgarisation. Le Président expose les problèmes qui restent à résoudre puis fait remarquer que la Commission d'études s'est efforcée de travailler dans la transparence, avec souplesse et efficacité. Une «carte routière» est proposée pour guider le lecteur dans le dédale des travaux de la Commission. On trouvera enfin, à la page 4 du Document AP X-6, un tableau à double entrée résumant le futur programme de travail.

3.2 Le *délégué de l'Australie* présente la proposition de son Administration, diffusée sous la référence AP X-42, en déclarant que les télécommunications personnelles universelles (UPT) vont révolutionner les communications et avoir des répercussions sur les travaux des Commissions d'études I, II, III, VIII et XI. Le numérotage est essentiel pour les UPT mais, à son avis, le plan de numérotage proposé dans le projet de Recommandation E.168 ne constitue pas une base valable pour mettre en œuvre le nouveau service. La proposition de l'Australie développe les préoccupations de ce pays en ce qui concerne la nécessité d'une exécution rapide mais harmonieuse des activités relatives aux UPT, de préférence par le biais d'un Groupe mixte de coordination (GMC) établi à cette fin. Il est certain que le projet de Recommandation E.168 constitue un cadre utile pour les activités permanentes mais un complément d'étude sera nécessaire pour certains aspects de la Recommandation, en particulier ceux qui sont énumérés dans l'Annexe A. L'orateur estime que ce projet de Recommandation n'est pas assez mûr pour pouvoir être proposé à l'approbation par correspondance.

3.3 Un autre élément de préoccupation est le programme d'études concernant ce projet de Recommandation. La délégation australienne a toutefois reçu, lors de récents échanges de vues officieux avec le Président de la Commission d'études II, des précisions sur les problèmes les plus délicats. Elle serait donc disposée à retirer son objection à l'adoption du projet de Recommandation, sous réserve de l'approbation de la proposition bipartite ci-après. En premier lieu, il conviendrait d'élargir la Question 5/II pour permettre d'apporter de nouvelles améliorations au projet de Recommandation E.168 et, ce qui est plus important, pour souligner la nécessité de Recommandations complémentaires. En deuxième lieu, il faudrait ajouter un nouvel alinéa dans le § 1 de la Recommandation E.168 afin de signaler que les UPT sont en cours d'évolution et qu'elles comportent des éléments (dont ceux qui sont énumérés dans l'Annexe A) qui appellent un complément d'étude. La Recommandation aurait donc pour objet de constituer un terrain d'entente en ce qui concerne les questions principales et donc de faciliter une mise en œuvre rapide des UPT dans un cadre commun.

3.4 Le *Président* conclut que la Commission peut donner son accord de principe à la proposition de la délégation australienne d'insérer un alinéa supplémentaire dans le projet de Recommandation E.168, ainsi que tous autres amendements mineurs qui pourraient être nécessaires. Il est entendu que la Commission 4 devra examiner la question des UPT pour déterminer quels sont les aspects qui appellent un complément d'étude. Il y a donc lieu de différer l'examen du projet de Recommandation E.168 jusqu'à la diffusion d'un texte mis au point selon la proposition de la délégation australienne.

3.5 Il en est ainsi *décidé*.

3.6 Le *Président de la Commission d'études II* présente le Document 15 et son Corrigendum 1 en disant que l'attribution des indicatifs de pays relève du Bureau de la normalisation des télécommunications. Les indicatifs récemment attribués, qui sont énumérés dans le document et dans son corrigendum, sont à ajouter à la liste d'indicatifs de pays figurant dans l'Annexe A de la Recommandation E.164.

3.7 Le *délégué du Royaume-Uni* attire l'attention de la Commission sur les Documents 16 et 17 qui concernent respectivement les Recommandations F.69 et X.121. Il demande des éclaircissements au sujet de la procédure d'attribution des nouveaux indicatifs. A son avis, une telle attribution revient à modifier des Recommandations existantes sans soumettre les amendements en question aux commissions d'études compétentes. Il suggère donc que la Commission se contente de prendre acte des amendements proposés, qui devront ensuite être soumis aux commissions d'études concernées pour approbation selon la procédure de la Résolution N° 2.

3.8 Le *Président de la Commission d'études II* répond qu'il est de coutume au Secrétariat du CCITT, d'attribuer librement les indicatifs de pays, après consultation des Administrations concernées, sans nécessairement demander l'agrément de la commission d'études correspondante. Cependant, celle-ci est toujours tenue au courant de l'attribution de nouveaux indicatifs.

3.9 Le *Directeur du TSB* explique que l'attribution d'indicatifs de pays relevait précédemment de la responsabilité du Directeur du CCITT. Elle sera donc dévolue au Directeur du TSB, qui naturellement devra s'en tenir strictement aux dispositions de la Recommandation E.164 pour remplir cette tâche. Après avoir expliqué les procédures suivies dans le passé à ce propos, le Directeur souligne que l'attribution d'indicatifs n'implique pas la modification de Recommandations bien que, naturellement, l'exercice de ses fonctions lui donne un certain degré de latitude dans le cadre des Recommandations en question. En réponse à une autre demande du *délégué du Royaume-Uni*, il confirme que la procédure d'attribution d'indicatifs de pays est la même que pour les codes télex de destination.

3.10 Le *délégué des Etats-Unis d'Amérique* voudrait savoir si la procédure d'attribution des indicatifs est différente lorsqu'un avis spécifique est bien communiqué au Bureau par les commissions d'études, comme dans le cas de la Recommandation F.69.

3.11 La *déléguée de la République slovaque* demande, à propos du Document 15, que l'Annexe A de la Recommandation E.164 soit modifiée de manière à tenir compte de la séparation des Républiques tchèque et slovaque à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1993. Elle fait observer que, pour le moment, ces deux pays conserveront le même indicatif. Les Documents 16 et 17, se rapportant respectivement aux Recommandations F.69 et X.121, sont à modifier dans le même sens.

3.12 Le *délégué du Brésil* dit, à propos des remarques du délégué britannique, qu'il faut absolument examiner un autre point important, à savoir la procédure de tenue à jour des données figurant dans les Recommandations – comme les tableaux – de manière à éviter de devoir soumettre l'ensemble de la Recommandation à la commission d'études appropriée, pour examen et approbation. On pourrait sans doute prier la Commission 3 d'étudier la question.

3.13 Le *Président de la Commission d'études IX* déclare que c'est sa Commission qui est chargée de la Recommandation F.69. Etant donné que sa réunion finale s'est tenue en avril 1992, elle n'a pas eu l'occasion d'engager des délibérations formelles sur les indicatifs à ajouter dans l'Annexe A de cette Recommandation.

3.14 Le *Directeur du TSB* donne à la Commission l'assurance que le Bureau consulte toujours les commissions d'études compétentes lorsqu'il attribue des indicatifs. Il a pris acte de la demande de la déléguée de la République slovaque à laquelle il sera donné suite après que ce pays aura adhéré à la Convention de l'UIT, ce qui ne saurait tarder. Quant à la question posée par le délégué du Brésil, le Directeur dit que la question appelle un complément d'étude et devrait peut-être faire l'objet de consultations privées, mais elle pourrait aussi bien être reprise dans une autre Commission. A propos des observations du Président de la Commission d'études IX, le Directeur confirme que le problème relatif à la Recommandation F.69 s'est posé après la réunion finale de cette Commission. La situation n'est cependant pas aussi critique qu'en ce qui concerne les indicatifs téléphoniques, dont on ne dispose plus que d'un très petit nombre.

3.15 Moyennant ces observations, le Document 15 et son Corrigendum 1 sont *approuvés*.

#### **4. Rapport des activités des GAS 7, 9 et 12 (Document DT/4)**

4.1 Le *Coordonnateur des activités des GAS* présente le Document DT/4 qui résume les activités des Groupes autonomes spécialisés (GAS) pendant la précédente période d'études. Ces Groupes ont pour tâche de rédiger des manuels traitant d'un large éventail de questions relatives à la technique, à l'exploitation, à la gestion et aux aspects financiers. Ils sont composés d'experts qui possèdent une connaissance approfondie des commissions d'études et des Résolutions ou Recommandations des deux anciens Comités consultatifs de l'UIT dans ces domaines. Bien que les manuels soient surtout destinés aux pays en développement, ils peuvent être utiles aux pays industrialisés. Les trois Groupes autonomes en question ont rempli leur mandat pendant la période d'études écoulée. Les détails relatifs aux manuels qu'ils publient – nouveaux ou à venir – se trouvent dans le Document DT/4. Après avoir rapidement passé en revue les activités et les publications des anciens GAS 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8 et 11, le Coordonnateur attire l'attention sur les deux nouveaux manuels élaborés par le GAS 9, en soulignant le fait que le domaine d'application des études entreprises dans le cadre de leur rédaction est conforme au numéro 211 de la nouvelle Convention de l'UIT (Genève, 1992). Il décrit ensuite le contenu des nouveaux manuels établis respectivement par les GAS 7 et 12. Celui du GAS 12 sera un guide très précieux pour l'introduction des nouveaux services non vocaux dans les pays en développement. Il importe enfin de relever que, depuis 1988, le prix des manuels a diminué de plus de 50% grâce aux efforts du Directeur et du Secrétariat du CCITT.

4.2 En conclusion, le Coordonnateur remercie les responsables des trois Groupes autonomes spécialisés ainsi que tous ceux qui ont contribué à leurs travaux. Rappelant les deux Résolutions adoptées par la Conférence de plénipotentiaires additionnelle en ce qui concerne les activités des GAS, il se déclare persuadé que le Directeur du BDT, qui vient d'être élu, fera en sorte que les importants travaux entrepris par ces Groupes au bénéfice des pays en développement soient poursuivis dans le cadre du Secteur du développement. En réponse à une question du *délégué de la Grèce*, le Coordonnateur confirme que, si le GAS 12 a terminé ses travaux, les GAS 7 et 9 continueront leurs activités dans le Secteur du développement. On espère que celui-ci disposera de fonds plus abondants afin de permettre à des représentants de pays en développement de participer à des réunions et à des conférences internationales.

4.3 Le *Directeur du BDT* félicite le Bureau de la normalisation des télécommunications des excellentes dispositions transitoires qu'il a prises afin de transférer les activités des GAS au BDT. A propos de la Recommandation 5 de la C.H.N., le Directeur souligne l'importance de la coopération entre Directeurs des trois Bureaux ainsi qu'avec le Coordonnateur des activités des GAS afin de garantir le succès du transfert de ces travaux au Secteur du développement, conformément à la décision prise par la Conférence de plénipotentiaires additionnelle (Résolution 7). Un certain nombre de mesures initiales ont été adoptées à l'issue d'échanges de vues avec les Directeurs des deux autres Bureaux et avec le Coordonnateur des activités des GAS. Il a tout d'abord été convenu de consolider les résultats déjà obtenus par les Groupes autonomes spécialisés grâce à une plus large diffusion de leurs manuels et à une coopération plus étroite lors de cycles d'études, de réunions et de conférences du Secteur du développement des télécommunications. Doivent bientôt paraître une publication du GAS 7 sur les systèmes d'alimentation et les techniques de radiodiffusion dans les zones rurales et une publication du GAS 9 sur la construction de systèmes opérationnels. Les préparatifs ont déjà commencé en vue de la Conférence mondiale de développement qui se tiendra en mars 1994: un groupe d'étude rédigera un programme de synthèse reprenant des sujets très divers, conformément à la Résolution 7 de l'APP-92.

4.4 Le nombre de commissions d'études de développement sera limité à trois ou quatre mais chacune traitera plusieurs sujets différents au cours de la période d'études 1994-1998, sous l'égide du Coordonnateur des activités des GAS. La participation d'entités autres que les Administrations sera encouragée, conformément aux dispositions de la Convention de l'UIT en la matière. Le BDT œuvrera également dans ce sens grâce à un dispositif provisoire mais plus souple en ce qui concerne les classes de contribution, fondé sur l'article 26 de la Convention. Un arrangement analogue fonctionne déjà parfaitement pour les participants aux réunions des commissions d'études du CCIR et du CCITT. La première organisation à avoir, lors de la présente Conférence, demandé à adhérer au nouveau système d'affiliation du Secteur du développement des télécommunications est INTELSAT. Le *Directeur du BDT* invite les autres organisations à s'engager sur la même voie afin de profiter des moyens et des services du Secteur, y compris la possibilité d'assister, sans frais supplémentaires, à des conférences de développement. En conclusion, il exprime sa gratitude envers le Bureau de la normalisation des télécommunications et à l'égard des Présidents ou membres des Groupes autonomes spécialisés pour leur contribution au développement. Il attend avec intérêt le transfert des activités des GAS au Secteur du développement des télécommunications.

4.5 Le *délégué du Sénégal* rappelle que la Résolution 10 de l'APP-92 invite la présente Conférence à encourager et à renforcer la participation des pays en développement au Secteur de la normalisation. Compte tenu de l'accent mis par la Conférence de plénipotentiaires additionnelle sur la nécessité d'adapter les activités de normalisation aux besoins des pays en développement, il conviendrait que la présente Conférence adopte une résolution priant le BDT de prendre les mesures nécessaires afin d'encourager la participation de ces pays aux travaux du Secteur de la normalisation des télécommunications.

4.6 Le *délégué de l'Arabie saoudite* félicite le Coordonnateur des activités des GAS de ses travaux au cours de la précédente période d'études. Il souscrit sans réserve aux observations du Directeur du BDT en ce qui concerne la nécessité d'une coordination avec les autres Secteurs de l'UIT. Il fait également part de son espoir qu'une plus grande attention soit désormais accordée aux activités des GAS compte tenu de leur importance pour les pays en développement.

## 5. Rapport de la Commission d'études III et documents associés (Document AP X-9)

5.1 Le *Président de la Commission d'études III* présente le rapport diffusé sous la cote AP X-9 en faisant remarquer que les travaux de la Commission d'études III diffèrent considérablement de ceux d'autres commissions d'études car les questions dont elle traite posent des problèmes d'ordre économique, financier, réglementaire et parfois politique. Elle doit examiner non seulement l'amélioration des services classiques mais aussi le développement des services nouveaux compte dûment tenu des aspects techniques, commerciaux et réglementaires des méthodes de tarification et de comptabilisation qui leur sont applicables. Au cours de la période d'études écoulée, les sept Groupes de travail et les six Rapporteurs spéciaux de la Commission d'études ont mis au point 50 Recommandations nouvelles, révisé près de 30 Recommandations existantes (ainsi que le Supplément N° 3 au Fascicule II.1 du *Livre bleu*) et supprimé trois Recommandations. Tous les projets de nouvelles Recommandations et la plupart de celles qui ont été révisées ont été approuvés par correspondance.

5.2 Après un compte rendu détaillé des résultats obtenus par chacun des Groupes et des Rapporteurs – comme indiqué dans le rapport – le *Président de la Commission d'études III* souligne la précieuse contribution apportée par les utilisateurs à l'élaboration de la Recommandation D.7: Concept et mise en œuvre du «guichet unique» pour les circuits internationaux de télécommunication loués à usage privé. Il attire également l'attention sur le projet de Recommandation D.140, qui résulte de l'esprit de compromis qui règne dans le Groupe de travail III/4: ce projet formera la base du développement progressif de mécanismes de comptabilité internationale prenant en considération l'évolution des coûts et l'introduction de nouvelles techniques. Au cours de la prochaine période d'études, on établira deux annexes à cette Recommandation, qui seront utiles lors de négociations bilatérales sur les taxes de répartition téléphoniques. De plus, cette Recommandation offre aux pays en développement un calendrier réaliste pour la mise en œuvre de ces politiques. Le Groupe de travail III/7 a eu la difficile tâche d'étudier la Question 29/III sur les méthodes de détermination des coûts et d'établissement des tarifs nationaux. Il n'a malheureusement pas reçu des experts le soutien nécessaire. Il a néanmoins pu apporter quelques améliorations et compléments au Supplément N° 3 des Recommandations de la série D. Il s'est aussi efforcé de mettre au point une méthode logique qui servira plus tard à déterminer les coûts et à établir les tarifs nationaux des circuits loués et des services publics de transmission de données. Compte tenu des circonstances, il est cependant jugé souhaitable de transférer l'étude de la Question 29/III au Secteur du développement des télécommunications, en vue d'obtenir des résultats plus concrets.

5.3 Les conclusions des quatre Groupes régionaux de tarification associés à la Commission d'études III sont également exposées dans le rapport. Ces résultats méritent d'être relevés mais il est certain qu'il faudra les revoir au cours de la prochaine période d'études à la lumière des nouveaux règlements qui seront mis en application. Ceux-ci invitent les Administrations et les exploitants à réviser les conditions dans lesquelles leurs études de coût sont effectuées, tout en accordant aux exploitants une plus grande souplesse en matière de négociation des taxes de répartition. Par ailleurs, les problèmes que rencontrent les pays en développement sont tout à fait différents car ils tiennent pour l'essentiel à un manque de ressources. A son avis, c'est à la Commission 4 qu'il revient d'examiner ces questions. Il conclut son intervention en remerciant tous ceux qui ont contribué aux activités de la Commission d'études III au cours de la période d'études 1989-1992.

5.4 Le *Président* dit que les documents relatifs au rapport de la Commission d'études III seront examinés à la prochaine séance de la Commission.

*La séance est levée à 17 h 25.*

## DEUXIÈME SÉANCE DE LA COMMISSION 6

(compte rendu tel qu'approuvé par le Président)

Vendredi 5 mars 1993 à 14 h 30

### *Sujets traités:*

1. Rapport de la Commission d'études III et documents associés (*suite*)
2. Rapport de la Commission d'études I et documents associés (*suite*)
3. Rapport de la Commission d'études II et documents associés (*suite*)
4. Rapport de la Commission d'études VII et documents associés
5. Rapport de la Commission d'études IX et documents associés
6. Rapport de la Commission d'études VIII et documents associés

### **1. Rapport de la Commission d'études III et documents associés (*suite*) (Document AP X-9)**

1.1 Le *Président* rappelle que le Président de la Commission d'études III a déjà présenté son Rapport et invite les participants à formuler leurs observations sur ce document.

1.2 Le *délégué de la Grèce* se félicite de l'adoption de la nouvelle Recommandation D.140 qui constitue un premier pas dans la bonne direction.

1.3 Les *délégués du Sénégal et du Liban* posent la question de la modification du système de répartition des recettes (partage par moitié), en vue d'aider les pays en développement à améliorer leurs réseaux de télécommunication. Le *délégué du Liban* demande en particulier si la Commission d'études III a tenu compte de la Résolution N° 3 de la Conférence administrative mondiale télégraphique et téléphonique (Melbourne, 1988). Il propose de confier au BDT le soin de mettre en œuvre cette Résolution.

1.4 Le *Président de la Commission d'études III* rappelle que dans la Recommandation D.140, qui a été approuvée selon la procédure d'approbation accélérée, figurent certains principes relatifs aux taxes de répartition qui devront être négociés à un niveau bilatéral avant de pouvoir être appliqués. Pendant la nouvelle période d'études, la Commission d'études III élaborera les annexes de cette Recommandation et ne manquera pas d'examiner le principe du partage par moitié des recettes de répartition dans l'Annexe 3. Un principe aussi fondamental ne pourra pas être modifié sans justification valable, par exemple les coûts de part et d'autre, la qualité de service, l'augmentation du trafic ou une réforme des structures des pays en développement afin de stimuler le financement de l'investissement. L'examen de cette question sera repris à la fin de l'année et tout au long de 1994.

1.5 Il convient par ailleurs de noter que la Recommandation D.150 révisée prévoit une certaine souplesse dans la répartition des taxes. Toutefois, l'adoption d'un modèle général sur une base autre que 50/50 engendrera, selon l'orateur, des problèmes politiques et structurels qui dépassent le mandat technique de la Commission d'études III. L'orateur appelle par ailleurs l'attention sur le problème de l'avenir des groupes régionaux de tarification, en particulier les Groupes TEUREM et TAF, qui sera repris par la Commission 4.

1.6 Le *Président* note qu'il n'y a pas d'autres observations concernant le rapport de la Commission d'études III.

### **2. Rapport de la Commission d'études I et documents associés (*suite*) (Document 45)**

2.1 Le *délégué de la Nouvelle-Zélande* présentant la proposition commune de l'Australie et de son pays (Document 45), déclare que cette proposition consiste à accepter le principe d'une norme unique, à souligner les préoccupations concrètes des deux auteurs, à relever certaines questions comme l'obsolescence des équipements et les services mobiles et à présenter une position pour examen. Certains points fondamentaux doivent encore être examinés de toute urgence par la Commission d'études I.

2.2 Le *délégué de Singapour* souscrit à la proposition commune et convient notamment qu'il est urgent de résoudre le problème de la normalisation des claviers qui aura une incidence sur les applications du GSM. Son propre pays est sur le point de lancer un système GSM, en associant les lettres Q et Z au chiffre 1.

2.3 Le *délégué des Etats-Unis* se dit surpris et déçu par la proposition commune qui, semble-t-il, ne reflète pas le consensus qui s'est dégagé à la première séance de la Commission. Il n'est pas favorable en particulier au renvoi de la question à la Commission d'études I. A cet égard, il rappelle que le représentant de l'ISO a déclaré en séance plénière que son organisation attend avec intérêt que le Secteur de la normalisation des télécommunications prenne la direction de l'élaboration d'une norme unique. Par conséquent, il est en faveur de l'adoption immédiate d'une Recommandation précisant que les pays qui mettent en place des claviers alphanumériques doivent utiliser les configurations 7 et 9 et que l'attribution des lettres Q et Z au chiffre 1 sera abandonnée avant une certaine date. Il propose donc de limiter la proposition commune au deuxième alinéa à la fin en retrait dans la partie inférieure de la page 1. La question de la date pourra, si nécessaire, être envoyée à la Commission d'études I.

2.4 Le *Président* et les *délégués du Royaume-Uni* et du *Canada* confirment le rappel du consensus évoqué par l'orateur précédent.

2.5 Le *délégué de l'Australie* se déclare favorable à une solution unique et espère que les utilisateurs des services mobiles se rallieront à cette proposition, évitant ainsi d'en arriver à la situation qui se produit actuellement en Nouvelle Zélande et en Australie où des unités GSM utilisent trois formats alphanumériques différents. L'orateur cherche à obtenir l'assurance – et l'adhésion du Royaume-Uni et du Canada à une norme unique va quelque peu dans ce sens – que les utilisateurs du GSM et des FSMTPT se rallieront à cette norme. A cette condition, il est en mesure d'accepter le consensus.

2.6 Le *Président de la Commission d'études I* considère qu'il est extrêmement important pour l'élaboration future du GSM et des FSMTPT que l'existence d'un consensus sur une norme universelle unique soit portée à la connaissance de la séance plénière.

2.7 Le *délégué de la Nouvelle-Zélande* souhaiterait que la date reste entre crochets et que la question soit soumise à la Commission d'études I en vue de trouver une solution.

2.8 Le *délégué du Liban* propose d'ajouter au texte les mots «en collaboration avec l'ISO».

2.9 Le *délégué de la Chine* déclare que sa délégation est favorable à l'adoption d'une norme unique et à l'abandon progressif du système dépassé.

2.10 Le *Président* invite les *délégués de l'Australie* et du *Canada* à élaborer une formule reflétant le consensus.

2.11 Le *délégué de l'Australie*, présentant la formule, propose d'ajouter une note de bas de page à la Recommandation E.161 correspondant au paragraphe commençant par «afin de parvenir . . .» du Document 45 et aux deux alinéas suivants, de supprimer les crochets entourant la date et d'ajouter les mots: «(date provisoire – pour complément d'étude)». Dans le rapport de la Commission devrait par ailleurs figurer la phrase suivante: «lorsqu'elle a accepté le présent compromis, la Conférence a reçu l'assurance que tous les pays Membres de l'UIT adopteraient une norme universelle unique y compris pour l'élaboration du GSM et des FSMTPT».

2.12 Le *Président de la Commission d'études I* fait remarquer qu'il faudra peut-être modifier une des Questions dont la Commission d'études I est saisie; il soumettra cette modification à la Commission 4.

2.13 Le *Président* déclare qu'il croit comprendre que la Commission souhaite soumettre la Recommandation E.161, ainsi modifiée, à la séance plénière pour adoption.

2.14 Il en est ainsi *décidé*.

2.15 Le *Président* note qu'il n'y a pas d'autres observations concernant le Rapport de la Commission d'études I.

### **3. Rapport de la Commission d'études II et documents associés (suite) (Documents 43; DT/23(Rév.1))**

3.1 Le *délégué de l'Australie* présente le projet de texte du Groupe de rédaction concernant la Recommandation E.168 (Document DT/23(Rév.1)). Il indique que ce texte se borne à préciser que la Recommandation n'est pas «mûre» et qu'un complément d'étude sera nécessaire. Le nouveau programme d'études a été modifié, compte tenu de cette nécessité.

3.2 Le *délégué des Etats-Unis* souscrit au texte proposé qui est *approuvé*.

3.3 Le *Président* appelle l'attention de la Commission sur les nouveaux indicatifs de pays proposés pour la République slovaque et la République tchèque dans le Document 43.

3.4 Le *représentant du TSB* explique la méthode d'affectation des indicatifs de pays que le Bureau tient systématiquement à jour. Un problème s'est posé à la suite de la création des deux nouveaux Etats, étant donné qu'il est impossible d'affecter le même indicatif aux deux pays. L'orateur croit comprendre que des contacts ont été pris avec le représentant de la République slovaque et que la question sera réglée sans retard.

3.5 Le *Président de la Commission d'études II* indique qu'une fois les modifications des indicatifs de pays négociés par le Bureau, il appartient à la Commission d'en prendre note et de les insérer ultérieurement dans les textes pertinents. Toutefois, il reste à savoir si la procédure utilisée permet d'identifier des problèmes techniques plus graves dans l'affectation de ces indicatifs, question qui mérite un complément d'étude.

3.6 Le *Président de la Commission 4* convient qu'un complément d'étude s'impose et fait observer que la question du numérotage doit être inscrite au programme de travail pour la période à venir.

3.7 Le *Président* croit comprendre que la tâche de la Commission se limite à prendre note des nouveaux indicatifs téléphoniques de pays pour la République tchèque et pour la République slovaque.

#### 4. Rapport de la Commission d'études VII et documents associés (Documents AP X-22, X-49; 43; DT/3)

4.1 Le *Président de la Commission d'études VII*, présentant le rapport (Document AP X-22), déclare que le vif intérêt dont continuent de faire l'objet les travaux de la Commission d'études est une preuve de l'importance que les Administrations attachent à ces travaux. Toutefois, du fait de la récession économique mondiale, un nombre croissant de Rapporteurs et de délégués n'ont pas été en mesure de poursuivre les travaux au sein de leur Commission en raison de compressions d'effectifs dans leurs organisations nationales. Il est donc important que la contribution des organismes qui sont restés engagés dans ces travaux soit dûment reconnue. Dans un souci de clarté et d'efficacité, la Commission d'études a adopté des plans d'action afin de donner aux délégués la possibilité de mieux se préparer aux réunions et de donner à leurs organismes d'origine la possibilité de surveiller les progrès accomplis. Il faut recommander la poursuite de cette méthode de gestion des travaux dans le Secteur de la normalisation. Les travaux de la Commission d'études se caractérisent essentiellement par le fait qu'ils ont progressé en étroite collaboration avec l'ISO et la CEI. A cet égard, on a établi un projet de «Guide pour la coopération entre le CCITT et le JTC 1 de l'ISO/CEI» qui pourrait être examiné en vue de devenir une annexe de la Recommandation A.23.

4.2 Décrivant brièvement les travaux des cinq Groupes de travail pendant la période d'études, l'orateur souligne qu'il a été proposé d'apporter quelques modifications à la liste des Recommandations de la série X.500 qui doit être soumise à la Conférence pour approbation, car il y avait un certain nombre de divergences importantes par rapport aux normes ISO/CEI correspondantes. Ces modifications sont exposées en détail dans le Document DT/3. Le Document AP X-49 présenté par le Royaume-Uni appelle l'attention sur ce problème et propose une solution.

4.3 Pour ce qui est de l'avenir, la Commission d'études a élaboré près de 25 Questions pour la prochaine période. Elles figurent dans le Document AP X-21 et ont été approuvées par la Commission 4. En conclusion, l'orateur remercie tous ceux qui ont appuyé la Commission d'études VII dans ses travaux et annonce qu'il met fin à ses fonctions de Président de cette Commission d'études.

(Applaudissements.)

4.4 Le *Président* remercie le Président de la Commission d'études VII de son travail et de son esprit de coopération et indique qu'évidemment il ne serait pas judicieux pour l'UIT-T de publier des Recommandations qui s'écartent des normes ISO/CEI correspondantes; toutefois, en appliquant la procédure de la Résolution N° 2, il ne faudra que quelques mois pour remédier à la situation.

4.5 Répondant à une demande de précision du *délégué du Brésil* qui souhaite savoir s'il est acceptable, aux termes de la Résolution N° 18, d'examiner les Recommandations énumérées dans le Document DT/3 à la première réunion de la Commission d'études VII en vue d'appliquer la procédure de la Résolution N° 2, le *Président de la Commission d'études VII* indique qu'une notification à une CMNT devrait autoriser la première réunion d'une commission d'études à examiner les Recommandations en vue de leur approbation selon la procédure accélérée.

4.6 Le *Président* croit comprendre que le Directeur peut à tout moment annoncer l'application de la procédure de la Résolution N° 2 après réception d'une demande correspondante du Président d'une commission d'études et qu'il n'est pas nécessaire qu'une Commission d'études se réunisse pour que son Président en formule la demande; cette demande peut être formulée lors d'une réunion d'un groupe de travail ou d'un groupe de Rapporteurs si le Président estime que les travaux sont suffisamment mûrs pour qu'on puisse procéder ainsi.

4.7 Le *Président de la Commission d'études I* déclare que la présente Conférence a tous pouvoirs d'agir comme elle le juge nécessaire. Toutefois, il ne faut pas oublier que le Président d'une commission d'études doit avoir l'approbation unanime de tous ses membres avant de pouvoir engager la procédure de la Résolution N° 2. Par conséquent, même s'il s'agit là d'un détail technique, il est toutefois important, dans le cas présent, que le Président de la Commission d'études VII ait cette approbation.

4.8 Le *Président de la Commission d'études VII* déclare, pour éviter toute confusion possible, qu'il suffit maintenant d'indiquer que la première réunion de la Commission d'études de la prochaine période d'études sera saisie d'un texte qui ne nécessitera alors qu'une approbation unanime. Ainsi, comme l'a justement indiqué le délégué du Brésil, la seule mesure à prendre dans l'immédiat est d'annoncer à l'avance que l'on a l'intention d'appliquer la procédure de la Résolution N° 2.

4.9 Compte tenu des discussions précédentes, la Commission approuve les Recommandations proposées par la Commission d'études VII dans le Document AP X-22, à l'exception de celles qui figurent dans le Document DT/3, ainsi que le Rapport de la Commission d'études VII dans sa totalité.

4.10 A propos des nouveaux indicatifs de pays pour le service de transmission de données de la République tchèque et de la République slovaque (Document 43), le *Président de la Commission d'études VII* explique qu'une fois que le cadre de la Recommandation correspondante – dans le cas présent, la Recommandation X.121 – aura été élaboré par la Commission d'études, le Bureau se chargera des travaux courants d'affectation de ces indicatifs. Cette méthode a fait ses preuves et l'orateur demande à la Commission de se borner à prendre note de l'attribution de nouveaux indicatifs de pays qui a eu lieu à ce moment là.

4.11 La Commission *prend note* des nouveaux indicatifs de pays propres au service de transmission de données pour la République tchèque et la République slovaque.

4.12 Le *Président de la Commission d'études II* souhaite qu'il soit consigné dans le présent compte rendu qu'il a beaucoup apprécié la collaboration du Président de la Commission d'études VII.

4.13 Le *Président de la Commission d'études VII* remercie à son tour les Présidents des Commissions d'études XI et II de leur collaboration harmonieuse pendant toute la période d'études.

## **5. Rapport de la Commission d'études IX et documents associés (Document AP X-27)**

5.1 Le *Président de la Commission d'études IX*, présentant le rapport de sa Commission d'études (Document AP X-27) à l'aide de transparents, déclare que, pendant la période d'études, quatre Groupes de travail ont examiné 22 Questions et que le système des Rapporteurs spéciaux a très bien fonctionné, en particulier lorsque l'examen des Questions nécessitait une liaison avec d'autres Commissions d'études. A l'issue des travaux menés pendant la période d'études, la Commission a soumis 17 projets de Recommandations nouvelles et 39 projets de Recommandations révisées pour approbation par l'Assemblée plénière; il a été proposé de supprimer deux Recommandations.

5.2 Etant donné qu'il est proposé, dans le contexte de la grande réforme de structure de l'UIT, de supprimer la Commission d'études IX dont la longue histoire – résumée brièvement – remonte à la création de l'Union télégraphique internationale, la Commission a limité à cinq le nombre de Questions qui seront soumises pendant la prochaine période d'études. A cet égard, tout en reconnaissant qu'il est judicieux de supprimer la seule Commission d'études dont le titre contient encore le mot «télégraphique», l'orateur souligne que le réseau télex est maintenant l'infrastructure essentielle des télécommunications mondiales et il recommande donc instamment de ne pas laisser se disperser les experts de la Commission d'études IX et de confier les Questions proposées pour la prochaine période d'études aux Commissions d'études I et XVII.

5.3 En conclusion, l'orateur remercie tous ceux qui ont travaillé au sein de la Commission d'études IX, en particulier ses prédécesseurs et les Administrations, les exploitations reconnues et les organismes scientifiques ou industriels qui ont accueilli des réunions en dehors de Genève.

5.4 Le *Président* note qu'il n'y a pas d'observations concernant le rapport de la Commission d'études IX et, puisque la Commission est supprimée, présente à son Président ses meilleurs vœux pour l'avenir.

(Applaudissements.)

**6. Rapport de la Commission d'études VIII et documents associés (Documents AP X-19, X-46(Rév.1), X-47; 36 et Addendum 1; DT/33)**

6.1 *Le Président de la Commission d'études VIII*, illustre la présentation du Document AP X-19 avec des transparents et expose les activités de la Commission d'études pendant la période 1989-1992. Les travaux de la Commission d'études VIII portent sur quatre domaines qui relèvent de quatre Groupes de travail; des sujets plus spécialisés ont été confiés à des Rapporteurs spéciaux. Après avoir précisé les principaux domaines de compétence de chaque Groupe de travail et avoir attiré tout particulièrement l'attention sur la Question 17/VIII relative aux caractéristiques des terminaux et aux protocoles pour les services de télématique assurés dans le RNIS, Question qui a été confiée à un Rapporteur spécial, l'orateur indique que 12 des 27 Questions examinées pendant la période d'études 1989-1992 seront reprises pendant la prochaine période d'études, moyennant des modifications importantes pour bon nombre d'entre elles. Pour éviter tout chevauchement avec d'autres commissions d'études on a regroupé six Questions et l'examen des neuf autres Questions sera interrompu parce que certaines d'entre elles sont déjà traitées par d'autres commissions d'études et que pour d'autres, l'intérêt qui leur est porté ne justifie plus leur maintien. Les travaux relatifs aux autres Questions ont été achevés et ils ont abouti à l'élaboration d'un certain nombre de Recommandations nouvelles ou révisées dont près de la moitié ont été approuvées selon la procédure de la Résolution N° 2.

6.2 On trouvera dans le Document AP X-20 des informations sur les 22 nouvelles Questions proposées pour la prochaine période d'études. En dehors des Questions touchant aux activités en cours, quelques nouvelles Questions traitant de nouveaux sujets ont été élaborées. En conclusion, l'orateur remercie tous ceux qui ont participé aux travaux de sa Commission pendant la période d'études qui vient de s'écouler.

6.3 Le rapport de la Commission d'études VIII (Document AP-X 29) est *approuvé*.

6.4 *Le délégué du Japon* présentant le Document AP X-46(Rév.1), explique pourquoi les auteurs de ce Document sont opposés à l'adoption de l'Annexe C de la Recommandation T.30 relative à l'option 64 kbit/s dans le service de télécopie G3. Après avoir fait l'historique des services de télécopie G4 et G3 et des Recommandations correspondantes, l'orateur souligne que les quatre auteurs du document préféreraient que le service de télécopie G4 soit le seul appliqué dans le RNIS; il est donc regrettable qu'il ne soit plus possible d'apporter des modifications au Protocole G4 dans le cadre de la Question 17/VIII. S'il est vrai qu'une norme unique est souhaitable, on ne peut nier qu'une des conditions que la Commission d'études I a spécifiée pour l'option G3C dans sa note de liaison est que l'interfonctionnement direct soit assuré avec le service de télécopie G4. Or, on s'est aperçu depuis que non seulement l'interfonctionnement direct était impossible, mais qu'il pouvait donner lieu à des problèmes (voir le § 2 du Document AP X-46(Rév.1)). La principale préoccupation des auteurs du Document tient aux problèmes relatifs à la taxation, problèmes que l'orateur explique en détail. Enfin, et surtout, on considère que l'approbation d'une option G3C ne serait pas conforme au principe énoncé dans l'article 1 du Règlement des télécommunications internationales à savoir faciliter l'interconnexion et les possibilités d'interfonctionnement à l'échelle mondiale des moyens de télécommunication.

6.5 *Le délégué des Etats-Unis*, présentant le Document 36 au nom de ses auteurs, qui tous sont favorables à l'adoption de l'Annexe C de la Recommandation T.30, regrette qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un consensus en dépit de discussions officieuses prolongées sur ce sujet. Se référant à la note de liaison adressée à la Commission d'études I (Annexe du Document 36), il fait observer que s'il y a eu accord unanime sur la nécessité d'examiner plus avant les Questions d'interopérabilité, il n'y a pas eu de propositions visant à reporter l'approbation de la Recommandation T.30, comme le confirme l'annonce dans la Circulaire N° 175 de l'application de la Résolution N° 2 à cette Recommandation.

6.6 *Le délégué du Japon* déclare qu'il convient de faire la distinction entre l'approbation d'un projet de Recommandation qui sera soumis à une Conférence mondiale et l'approbation d'un projet de Recommandation en tant que norme internationale. De plus, s'il est vrai que le Document 36 renvoie au rapport COM VIII-R 38, le document omet la déclaration très pertinente qui figure dans ce rapport et qui indique que l'Annexe C de la Recommandation T.30 et l'Annexe Y de la Recommandation T.4 doivent être renvoyées devant la X<sup>e</sup> Assemblée plénière. Il ne mentionne pas non plus la conclusion des deux réunions intérimaires sur l'interopérabilité, à savoir que l'interfonctionnement direct entre les deux services de télécopie est impossible. La délégation du Japon ne s'est pas opposée à l'adoption de l'Annexe C lors de la réunion finale de la Commission d'études au printemps de 1992 car elle avait espéré que le problème serait résolu par les deux réunions intérimaires qui se sont tenues en juin et en octobre 1992.

6.7 *Le délégué de l'Allemagne* déclare que son Administration qui, à l'origine était opposé à l'adoption de l'Annexe C de la Recommandation T.30, se rend compte maintenant que la plupart des délégations à la présente Conférence sont favorables à son adoption. Les délégations de l'Autriche, du Danemark, des Etats-Unis, de la France, du Japon et du Royaume-Uni ont cherché par des discussions officieuses à trouver une solution appropriée à ce

problème. Un compromis a finalement été obtenu et un texte qui a recueilli l'approbation de tous les participants, à l'exception du Japon, a pu être établi. L'orateur lit à haute voix le texte du compromis qui souligne le fait que l'élaboration de normes internationales est un processus graduel. Les pays concernés sont disposés à se rallier à l'adoption de l'Annexe C de la Recommandation T.30, non comme une norme définitive mais comme un point de départ pour les travaux futurs qui porteront sur la définition de l'interfonctionnement entre les deux services de télécopie. De plus, leur accord est assujéti à deux conditions: la modification du projet de Question E/VIII et l'insertion de directives claires à l'intention de la Commission d'études VIII, dans le projet d'Annexe C de la Recommandation T.30 ou dans la Recommandation T.4, demandant que le problème de l'interfonctionnement direct entre les terminaux G4 et les terminaux G3C soit examiné d'urgence.

6.8 Pendant la discussion qui suit, le *délégué du Portugal* se prononce en faveur de la solution de compromis. Le *délégué du Japon* craint que le compromis proposé ne réponde pas à sa préoccupation au sujet des problèmes de taxation résultant de l'adoption de l'Annexe C. Le *délégué du Royaume-Uni* se félicite de la solution de compromis et fait observer que la Question a été longuement examinée à la Commission d'études VIII; les préoccupations du délégué du Japon ainsi que d'autres points concernant la taxation des appels à la suite desquels la communication n'a pas été établie, pourraient être examinés par la Commission d'études III. Une Question appropriée devrait peut-être être élaborée à l'intention de celle-ci.

6.9 Le *délégué du Canada* dit que les terminaux G3C doivent être acceptés comme une réalité puisqu'il n'est plus possible d'arrêter leur fabrication. Le fait que la Commission n'ait pu parvenir à un consensus dans ce domaine conduira peut-être à l'élaboration de normes qui ne sont applicables que dans certaines parties du monde. L'orateur préconise donc d'adopter l'Annexe pour que l'on dispose d'une norme plus ou moins universelle même si ce n'est pas une norme définitive. De plus, la Recommandation T.30 n'a pas un caractère contraignant puisqu'elle donne une option. Il est vrai que l'adoption de l'Annexe C pose des problèmes de taxation et l'orateur ne doute pas que la Commission d'études III trouvera une solution qui ne pénalisera pas les utilisateurs. Les questions d'interopérabilité sont complexes et doivent être dûment examinées ce qui demandera beaucoup de temps. Soulignant la nécessité de prendre rapidement des mesures pour élaborer une norme unique sans délai, l'orateur demande instamment à la Commission de donner son accord à l'adoption de l'Annexe C tout en précisant clairement qu'elle à l'intention d'examiner en priorité ces deux points qui posent des problèmes immédiatement après la Conférence.

6.10 Pendant l'échange de vues qui suit, le *délégué du Brésil*, tout en souscrivant globalement aux remarques du *délégué du Canada*, considère que les problèmes posés par l'adoption de l'Annexe C ne devraient être examinés que par la Commission d'études VIII. Le *Président de la Commission d'études III* déclare que sa Commission ne sera pas à elle seule en mesure de résoudre les problèmes de taxation soulevés par la délégation du Japon et elle recherchera certainement l'appui d'autres Commissions d'études ou d'autres Comités techniques. Le *délégué du Japon* déclare que, compte tenu de la discussion et du fait qu'une majorité semble se dégager en faveur du compromis proposé par le délégué de l'Allemagne, sa délégation retirera son objection et appuiera l'adoption de l'Annexe C de la Recommandation T.30 étant entendu que des études seront engagées d'urgence en vue de résoudre les problèmes en suspens, avec l'appui d'autres Commissions d'études.

6.11 A la suite d'une nouvelle discussion à laquelle prennent part le *Secrétaire de la Commission* ainsi que les *délégués de l'Allemagne, de la Pologne et du Royaume-Uni*, le *Président* déclare que s'il n'y a pas d'objection, il considérera que la Commission peut donner son accord à l'adoption de l'Annexe C de la Recommandation T.30 sur la base de la proposition de compromis du délégué de l'Allemagne. Un Groupe de rédaction sera chargé d'apporter les modifications nécessaires en tenant compte des points de vue exprimés pendant la réunion. Le texte sera distribué en temps voulu.

6.12 Il en est ainsi décidé.

6.13 Le *délégué de la Grèce*, présentant le Document AP X-47, dans lequel figurent les observations et les propositions de modifications relatives au projet de Recommandation T.52, dit qu'il y a maintenant deux écoles de pensée à propos du codage des ensembles de caractères pour les services de télématique. Son Administration est favorable au jeu supplémentaire commun de caractères latins-grecs reproduit dans la Recommandation T.61 (*Livre bleu*, 1988), qui pourrait être développé de manière à couvrir d'autres écritures. Son Administration est opposée à l'utilisation du nouveau jeu supplémentaire proposé dans le projet de Recommandation T.52, étant donné qu'il serait entièrement incompatible avec le jeu supplémentaire commun mentionné ci-dessus et qui figure dans la Recommandation T.61. Ce jeu est utilisé pour les réseaux et les services de télématique existants en Grèce, pour lesquels des investissements ont déjà été faits. Toutefois, si cette approche n'est pas retenue par l'UIT-T, l'Administration grecque serait disposée à demander le remplacement du nouveau jeu supplémentaire grec proposé par un autre jeu mieux adapté à ses besoins. En tout état de cause si la Commission approuve l'adoption de la Recommandation T.52, sa délégation demandera d'insérer dans cette Recommandation (page 72) la note de bas de page reproduite dans le Document DT/33.

6.14 Passant aux modifications de forme proposées dans les sections 3 et 4 du Document AP X-47, l'orateur explique la raison pour laquelle son Administration est opposée à l'utilisation de noms de langue dans certains caractères cyrilliques et appelle par ailleurs l'attention sur la nécessité de rectifier l'omission de la lettre minuscule grecque sigma dans le jeu de caractères grecs figurant dans les jeux chinois et japonais-Kanji.

6.15 Le *Président de la Commission d'études VIII* déclare que la proposition de la délégation grecque d'adopter un jeu de caractères supplémentaire commun devrait être examinée par des experts et devrait donc être renvoyée à la Commission d'études VIII; en revanche, il peut accepter sans difficulté l'autre proposition c'est-à-dire adopter le projet de Recommandation T.52 sous réserve de l'insertion de la note de bas de page du Document DT/33. Il considère que les modifications de forme proposées sont tout à fait acceptables pour la Commission d'études VIII.

6.16 Pendant la discussion qui suit, le *délégué de la Fédération de Russie* indique que son Administration qui a d'urgence besoin d'un jeu de caractères applicable au niveau international pour les services télématiques, est favorable à l'adoption du projet de Recommandation T.52. Pour ce qui est des autres propositions de la délégation grecque, il ne peut, en l'état actuel des choses, qu'accepter les modifications de forme. Le *délégué de la Chine* précise que l'adoption des modifications de forme proposées concernant les jeux de caractères chinois ne posent pas de problème à sa délégation. Le *délégué du Japon* regrette ne pas pouvoir pour l'instant adopter une position sur les propositions de forme qu'il est suggéré d'apporter aux jeux de caractères japonais. Le *délégué de la France* appuyé par le *Président de la Commission d'études VIII*, fait observer que les propositions de la délégation grecque concernant les jeux de caractères asiatiques risquent d'avoir des incidences considérables en particulier en ce qui concerne la langue japonaise; il serait plus judicieux, selon lui, que la Commission d'études VIII traite de ces questions techniques en coopération étroite avec l'ISO. Le *représentant du TSB* explique que la lettre minuscule grecque sigma final figure déjà dans les jeux de caractères chinois et qu'à sa connaissance il est conforme aux normes nationales. Le *délégué de la Grèce* indique que sur le fond, la note de bas de page du Document DT/33 devrait également s'appliquer à la Recommandation T.101 révisée dans la mesure où l'évolution récente de l'environnement télématique pourrait avoir des répercussions sur les services vidéotex grecs.

6.17 Le *Président* déclare que s'il n'y a pas d'objection, il prendra pour acquis que la Commission peut donner son accord à l'adoption du projet de Recommandation T.52 sous réserve de l'insertion de la note de bas de page du Document DT/33 et qu'elle pourrait aussi accepter les modifications de forme qui ont été proposées et que la Grèce remettra au Secrétariat.

6.18 Il en est ainsi *décidé*.

*La séance est levée à 17 h 55.*

## TROISIÈME ET DERNIÈRE SÉANCE DE LA COMMISSION 6

(compte rendu tel qu'approuvé par le Président)

Lundi 8 mars 1993 à 16 heures

### *Sujets traités:*

1. Projet de rapport de la Commission 6
2. Indicateurs de pays pour le service de transmission de données

### **1. Projet de rapport de la Commission 6 (Documents 41, 51, 53, 58; DT/15, 23(Rév.1), 33, 37)**

1.1 Le *Président* présente le Document 41 qui contient la première partie du projet de rapport de la Commission. A propos du § 1.2.3, il attire l'attention sur le Document DT/37 qui résume l'accord final conclu au sujet de la révision de la Recommandation E.161. Il fait observer qu'un document similaire a été rédigé par la Commission 4, comme convenu. A propos du § 2.2.1, il dit que le document contenant le texte qu'il a été décidé d'insérer dans le projet de nouvelle Recommandation E.168 relative au numérotage des UPT, est le document DT/23(Rév.1).

1.2 Le *délégué de la République tchèque* attire l'attention sur une erreur typographique du texte anglais au § 2.2.2.

1.3 La *déléguée de la République slovaque*, au sujet du même § 2.2.2, attire l'attention sur le Corrigendum 1 du Document 43, où une proposition de compromis est soumise conjointement par les Républiques tchèque et slovaque concernant l'attribution d'indicateurs de pays pour leurs services de transmission de données. La déléguée prie la Commission d'approuver ces nouvelles attributions.

1.4 Le *Président* rappelle que la Commission n'est pas habilitée à approuver l'attribution de tels indicateurs. Elle ne peut que prendre acte de ces informations. Le Directeur du TSB est seul responsable de ces questions. En conséquence, toutes propositions de modification des attributions devront être soumises au Directeur.

1.5 Le *représentant du TSB* souscrit à ces observations. Bien que le Bureau ait pris acte de la demande des Républiques tchèque et slovaque, il n'en a pas été fait mention dans les rapports et ces questions ne relèvent pas des compétences de la Commission 6. Ces informations seront cependant publiées dans les documents pertinents de l'UIT, tels que le Bulletin d'exploitation.

1.6 La *déléguée de la République slovaque* dit qu'une proposition écrite a déjà été soumise au TSB à ce sujet.

1.7 Le *Président* confirme que c'est la procédure correcte. Ces informations pourraient sans doute être reproduites dans un document temporaire et être soumises à une Séance plénière suivante.

1.8 Sous réserve de ces observations et de ces modifications d'ordre rédactionnel, la première partie du projet de rapport (Document 41) est *approuvée*.

1.9 Le *Président* invite la Commission à passer au Document 53, qui contient la deuxième partie du projet de rapport.

1.10 Le *délégué de l'Australie* suggère que, pour plus de clarté, la remarque figurant dans le Document DT/37 soit insérée dans le § 1.2.3.

1.11 Le *Président* dit que le texte du Document DT/37 a donné lieu à quelque malentendu concernant le système GSM et les futurs systèmes mobiles terrestres publics de télécommunication (FPLMTS). Ces derniers, selon ce qui est prévu, utiliseront la même configuration de lettres sur leur touches de clavier. Il est donc possible qu'il faille apporter quelques autres modifications au texte.

1.12 En réponse à une question du *délégué de la Pologne* concernant les groupes régionaux de tarification, le *Président* attire l'attention sur le § 3.2.2 et dit que, comme indiqué par le Président de la Commission d'études III, les activités de ces groupes seront réexaminées lors de la première réunion que la Commission d'études III tiendra pendant la nouvelle période d'études.

1.13 Le *délégué de la Nouvelle-Zélande* fait observer que les groupes régionaux de tarification doivent faire l'objet d'un débat en Commission 4 dans l'après-midi.

1.14 Le *délégué des Etats-Unis* suggère, à propos du § 4.2 du Document 53, que le nombre 10 soit, pour plus de clarté, inséré avant les mots «projets de Recommandations» et avant les mots «textes révisés», respectivement.

1.15 Concernant le § 5.2.1, le *Président* attire l'attention sur les Documents 51 et 58 relatifs à la solution de compromis proposée au sujet de l'Annexe C de la Recommandation T.30.

1.16 Le *délégué de l'Allemagne* présente le Document 58 en disant qu'à la suite de l'accord conclu au sujet de l'Annexe C de la Recommandation T.30 lors de la deuxième séance de la Commission, il a préparé, d'entente avec les délégués du Japon et du Royaume-Uni, le texte reproduit dans le Document 58, sur la base du compromis initialement proposé dans le Document 51. Les modifications qui en découlent pour la Recommandation T.4, pour la Question E/VIII et pour la Question J/I ont aussi été indiquées dans le Document 58.

1.17 Le *délégué du Royaume-Uni* fait observer, au sujet du Document 58, que la dernière ligne de l'alinéa principal du § 1 doit se lire comme suit: «... directement avec les terminaux du Groupe 4 – classe 1 ou 1/G3F». Il signale également des corrections à apporter au texte du § 3.

1.18 Le *délégué du Japon* demande qu'on insère le mot «urgent» dans la dernière phrase de la Remarque du § 1, qui se lirait: «La possibilité que les terminaux... fait l'objet d'une étude urgente au titre de la Question E/VIII». Il donne ensuite lecture d'une déclaration dont sa délégation souhaite l'insertion dans la version finale du rapport de la Commission.

1.19 Le *délégué des Etats-Unis* demande confirmation du fait que la déclaration dont l'orateur précédent a donné lecture reflète l'avis de la seule délégation japonaise et non celui de la Commission dans son ensemble. Le *délégué du Japon* confirme que c'est le cas.

1.20 Le *délégué du Royaume-Uni* reconnaît certes à toute délégation le droit de demander l'insertion d'une déclaration dans le rapport. Il prie toutefois le Secrétariat de bien préciser que cette déclaration n'a pas été approuvée par la Commission.

1.21 Sous réserve de ces observations et modifications, le Document 58 est *approuvé*.

1.22 Le *délégué de la Grèce* suggère d'apporter un certain nombre de modifications au § 5.2.2 du Document 53. Il attire aussi l'attention sur la version française du Document DT/33, demandant que les mots «jeu primaire» soient remplacés, dans les deux alinéas, par «jeu supplémentaire».

1.23 Sous réserve de ces observations et modifications, la deuxième partie du projet de rapport (Document 53) est *approuvée*.

1.24 La liste des Recommandations dont l'approbation ou la suppression est proposée dans le Document DT/15 est *approuvée* pour soumission à la Séance plénière sous forme d'annexe du rapport, avec les modifications adoptées au cours des délibérations de la Commission.

## 2. Indicateurs de pays pour le service de transmission de données (Corrigendum 1 au Document 43)

2.1 La Commission *prend acte* du Corrigendum 1 au Document 43 en indiquant le nouvel indicatif de pays de la République slovaque pour son service de transmission de données.

*La séance est levée à 17 heures.*

## 4 - RAPPORTS

### 4.1 - RAPPORT DU DIRECTEUR SUR L'ACTIVITÉ DU CCITT ENTRE LA IX<sup>e</sup> ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE (MELBOURNE, 1988) ET LA CONFÉRENCE MONDIALE DE NORMALISATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (HELSINKI, 1993) ET RAPPORT SUR LE SECRÉTARIAT SPÉCIALISÉ DU CCITT

1. **Rapport du Directeur sur l'activité du CCITT entre la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière (Melbourne, 1988) et la Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (Helsinki, 1993)**

#### PARTIE I

##### Informations statistiques générales sur l'activité du CCITT entre la IX<sup>e</sup> et la X<sup>e</sup> Assemblée plénière

1. **Liste des réunions**

1.1 Dans la Partie II du présent rapport figure la liste des réunions tenues par les différentes Commissions d'études (et leurs Groupes de travail) et les Groupes autonomes spécialisés de janvier 1989 à fin juin 1992. Ces réunions sont données par ordre chronologique pour chaque Commission. En outre, la liste des réunions intérimaires tenues de juillet 1992 à fin janvier 1993 figure en Appendice 1.

- 1.2 *Tableau 1 - Nombre de réunions et leur durée*

Le Tableau 1 ci-après, établi à partir de la liste générale des réunions, donne une vue plus synthétique à la fois du nombre de réunions et de leur durée (jours ouvrables).

Il est rappelé qu'au sein des Commissions se tiennent des réunions dites «restreintes» de groupes de Rapporteurs travaillant souvent sans la participation d'un membre du Secrétariat du CCITT. Les informations sur la tenue de ces réunions figurent dans les rapports respectifs des différentes Commissions.

2. **Participation aux réunions**

Dans l'Annexe 1 au présent rapport on trouve la liste des pays Membres, représentés par une Administration ou une exploitation privée reconnue, qui ont participé aux réunions des Commissions. On constatera que lors de cette période le nombre des pays représentés à la majorité des Commissions d'études est à peu près le même que pour la période précédente. La participation aux Commissions d'études II, XI et, en particulier à la Commission III, reste supérieure à 40 pays. Au total, 108 pays ont participé aux réunions d'au moins une Commission; ce chiffre était de 113 pour la période précédente.

TABLEAU 1

**Nombre de réunions et leur durée**  
(voir également le Graphique 1 qui illustre ce Tableau)

Commission d'études ou Groupe de travail	Nombre de réunions	Nombre de jours ouvrables de réunion		
		A Genève	Hors Genève	Total
I	6	45	9	54
II	13	44	45	89
III	11	77	5	82
IV	9	85	–	85
V	8	25	16	41
VI	6	20	8	28
VII	5	48	–	48
VIII	6	38	8	46
IX	4	20	5	25
X	7	34	18	52
XI	13	85	39	124
XII	5	33	6	39
XV	9	78	–	78
XVII	7	42	–	42
XVIII	11 *)	68 *)	30	98
Plan AF	2	–	9	9
Plan AL	1	–	6	6
Plan AS	2	–	9	9
GAS 7	3	12	–	12
GAS 9	7	40	–	40
GAS 12	3	15	–	15
TAF	1	–	6	6
TAS	1	–	5	5
TEUREM	3	16	–	16
Gr. ad hoc – Rés. 18	4	23	–	23
Réunion des Présidents	2	4	4	8
<b>Total</b>	<b>149</b>	<b>852</b>	<b>228</b>	<b>1080</b>

\*) Y compris 3 réunions mixtes concernant les CE XVIII, CE I et CE XV.

### 3. Tableau 2 – Inscriptions dans les Commissions

3.1 Le Tableau 2 donne le nombre d'inscriptions dans les Commissions, c'est-à-dire le nombre d'adresses auxquelles sont envoyés les rapports, les contributions et les lettres collectives relatives aux réunions des Commissions ainsi que les lettres circulaires.

Dans le tableau ci-dessous, les colonnes ont les significations suivantes:

- A: Administrations des pays Membres;
- B: Exploitations privées reconnues autorisées à participer aux travaux du CCITT (N° 88 de la Convention de Nairobi, 1982);
- C: Organismes scientifiques ou industriels admis aux réunions des Commissions d'études, à titre consultatif (N° 400 de la Convention de Nairobi, 1982);
- D: Organisations internationales ou régionales de télécommunications admises à participer, à titre consultatif, aux travaux du CCITT (N° 398 de la Convention de Nairobi, 1982).

TABLEAU 2

## Nombre d'inscriptions aux Commissions d'études

Commission d'études	A		B		C	D	Total	
I	113	(124)	56	(58)	106	21	296	(309)
II	114	(126)	52	(54)	95	14	275	(289)
III	116	(128)	57	(59)	81	23	277	(291)
IV	113	(125)	55	(57)	97	15	280	(294)
V	110	(122)	49	(50)	99	14	272	(285)
VI	107	(119)	47	(48)	93	12	259	(272)
VII	110	(122)	58	(60)	126	24	318	(332)
VIII	106	(118)	53	(55)	119	17	295	(309)
IX	107	(119)	50	(52)	84	11	252	(266)
X	104	(116)	49	(51)	95	14	262	(276)
XI	113	(125)	49	(51)	108	16	286	(300)
XII	110	(122)	50	(52)	98	14	272	(286)
XV	114	(126)	54	(56)	125	18	311	(325)
XVII	112	(123)	54	(56)	121	18	305	(318)
XVIII	111	(123)	57	(59)	132	25	325	(339)
Plan mondial	158	(170)	54	(56)	67	18	297	(311)
Plan AF	73	(78)	32	(34)	39	12	156	(163)
Plan AL	51	(57)	39	(41)	35	11	136	(144)
Plan AS	66	(74)	37	(39)	36	12	151	(161)
Plan EU	54	(59)	39	(41)	52	12	157	(164)
TAF	70	(75)	31	(33)	19	9	129	(136)
TAL	51	(58)	35	(37)	18	8	112	(121)
TAS	62	(70)	36	(38)	17	8	123	(133)
TEUREM	57	(63)	42	(44)	26	10	135	(143)
GAS 7	105	(116)	43	(45)	73	12	233	(246)
GAS 9	107	(118)	46	(48)	81	13	247	(260)
GAS 12	107	(118)	48	(50)	74	13	242	(255)
Gr. ad hoc - Rés. 18	90	(99)	40	(41)	52	1	183	(193)

Note: Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre total d'adresses (par Commission d'études) auxquelles sont envoyés les contributions et rapports du CCITT.

3.2 On notera la participation de plus en plus importante des organismes industriels; ils manifestent un intérêt croissant aux travaux du CCITT, et tout particulièrement à ceux des Commissions d'études VII, XI, XV et XVIII. Compte tenu de la restructuration des Commissions et du programme de travail adoptés lors de la dernière Assemblée plénière, leur participation aux travaux des Commissions II, IX et XVII a légèrement diminué. Quant au nombre total d'organismes scientifiques ou industriels membres du CCITT, il est en légère baisse, ceci étant dû en particulier au regroupement de ces entreprises.

D'autre part, compte tenu de la privatisation du secteur de l'exploitation, la participation des «opérateurs» indépendants des Administrations a augmenté au fur et à mesure des changements de lois de télécommunications dans les différents pays Membres de l'UIT. Cette participation a engendré la baisse de participation des Administrations à certaines réunions du CCITT.

3.3 Conformément aux dispositions de l'article 68 de la Convention internationale des télécommunications (Nairobi, 1982), de nouvelles admissions ont été autorisées par les Administrations des pays Membres au cours de la période d'études 1989-1992.

Au 1<sup>er</sup> octobre 1992\*) participaient aux travaux du CCITT:

76 exploitations privées reconnues;

155 organismes scientifiques ou industriels;

39 organisations internationales s'intéressant aux télécommunications (non comprises les institutions spécialisées des Nations Unies).

Le Graphique 2 illustre l'évolution du nombre d'exploitations privées reconnues et d'organismes scientifiques ou industriels participant aux travaux du CCITT depuis 1957.

#### 4. Tableau 3 – Contributions, rapports et documents temporaires publiés

4.1 Le Tableau 3 fournit des données statistiques sur le nombre de documents traités pendant la période d'études pour les travaux des Commissions. Il est bien entendu que dans ces données, les documents temporaires publiés pour les réunions pour lesquelles le Secrétariat du CCITT n'était pas présent (en particulier les réunions des rapporteurs) ne sont pas inclus.

Le Graphique 3 illustre l'évolution du nombre des rapports et contributions depuis 1957.

#### 4.2 Contributions reçues

Il est important de souligner que pendant cette période d'études la majorité des contributions aux travaux des Commissions d'études était des «contributions tardives», c'est-à-dire des contributions reçues dans un délai compris entre deux mois et sept jours avant la réunion de la Commission concernée. Ceci est vrai en particulier pour les Commissions d'études I, VII, VIII, XI, XV et XVIII. De ce fait on pourrait tirer des conclusions en ce qui concerne la soumission future des contributions aux travaux des Commissions d'études.

#### 4.3 Rapports

Bien que le nombre de rapports soit resté pratiquement constant, le volume de ces rapports a augmenté. Des dispositions ont été prises, conformément à ce qui est stipulé dans la Résolution N° 1, pour publier ces rapports en différentes parties afin d'accélérer leur diffusion surtout en ce qui concerne les projets de Recommandations. Les textes des projets de Recommandations nouvelles ou révisées sont en effet publiés dans les rapports des réunions pour être portés à la connaissance des Membres en vue de l'application de la Résolution N° 2.

#### 4.4 Documents temporaires

En ce qui concerne les documents temporaires, une coordination pendant les réunions des Commissions d'études est nécessaire entre le Secrétariat du CCITT et le Département des Services communs puisque ces documents sont souvent imprévus et que leur nombre et leur volume ne cessent d'augmenter.

Il est vrai qu'une partie de ces documents temporaires émanant des rapporteurs sont des projets de Recommandations nouvelles ou révisées, mais il est utile que des dispositions adéquates soient prises dans l'avenir pour éviter des surcharges de travail importantes à la veille des réunions et pendant les réunions.

Le Secrétariat du CCITT, pour des raisons d'économies et pour éviter tout double emploi, distribue, dans la mesure du possible, les documents temporaires et les contributions tardives au Groupe de travail concerné et non pas à la totalité des participants à la réunion. Il est prévu de généraliser ces dispositions dans l'avenir, sans exceptions. D'autre part, vu le volume de ces documents temporaires, ils ne sont disponibles que dans la langue originale.

4.5 Enfin, on ne peut pas passer sous silence le coût de l'affranchissement postal pour l'envoi des rapports, circulaires et lettres collectives malgré les études et les recherches du Secrétariat du CCITT et du Département des Services communs visant à diminuer ce coût. La diffusion des documents du CCITT par l'intermédiaire des moyens électroniques (Teledoc) pourrait probablement diminuer ce coût.

---

\*) Ces chiffres étaient respectivement de:  
57, 146 et 36 en 1984 (VIII<sup>e</sup> AP), et  
65, 164 et 36 en 1988 (IX<sup>e</sup> AP).

TABLEAU 3

## Contributions, rapports et documents temporaires publiés

(jusqu'au 26 juin 1992 inclus)

Commission d'études	Nombre de contributions reçues et leur mode de publication			Nombre de Rapports	Nombre de documents temporaires *)
	Normales	Tardives	Total		
I	130	614	744	50	2079
II	90	107	197	35	1273
III	109	87	196	30	632
IV	97	106	203	36	940
V	40	104	144	12	257
VI	63	44	107	13	174
VII	247	511	758	61	2045
VIII	213	398	611	55	1204
IX	53	34	87	9	320
X	28	116	144	36	488
XI	40	1990	2030	261	2963
XII	127	146	273	31	613
XV	195	456	651	104	1645
XVII	34	205	239	11	476
XVIII	107	2465	2572	122	1814
Plan mondial	1	-	1	1	8
Plan AF	15	13	28	3	53
Plan AL	-	23	23	2	49
Plan AS	21	12	33	3	95
Plan EU	-	-	-	1	12
TAF	-	-	-	1	20
TAL	-	-	-	-	-
TAS	2	-	2	1	4
TEUREM	1	9	10	3	55
GAS 7	-	-	-	3	162
GAS 9	-	-	-	9	297
GAS 12	-	-	-	5	81
Gr. ad hoc - Rés. 18	30	69	99	8	156
Total	1643	7509	9152	906	17915

\*) Documents temporaires des réunions des Commissions d'études ou Groupes de travail seulement.

Au 1<sup>er</sup> octobre 1992, le nombre de lettres collectives et de circulaires publiées était le suivant:

Nombre de lettres collectives: 196

Nombre de circulaires: 166

## 5. Tableau 4 - Questions et Recommandations

5.1 Le Tableau 4 indique le nombre de Questions attribuées à chaque Commission d'études.

5.2 En ce qui concerne les Recommandations nouvelles ou révisées, elles ont été séparées en deux groupes afin d'indiquer le nombre de Recommandations approuvées en application de la Résolution N° 2.

TABLEAU 4

## Questions et Recommandations

Commission d'études	Nombre de Questions		Nombre de Recommandations				
	Étudiées 1989-1992	A étudier 1993-1996	Série	Nouvelles		Révisées	
				Approuvées (Rés. N° 2)	Soumises AP X	Approuvées (Rés. N° 2)	Soumises AP X
I	35	24	E, F, I	30	11	38	18
II	20	12	E	21	10	28	7
III	33	22	D	15	-	29	7
IV	21	19	M, N, O	18	3	29	18
V	17	13	K	3	2	2	4
VI	13	13	L	3	2	-	-
VII	35	25	X	49	5	17	24
VIII	27	22	T	6	10	21	17
IX	22	5	R, S, U	-	17	-	39
X	11	10	Z	-	4	-	2
XI	26	28	Q	20	71	5	73
XII	32	25	P, G	-	6	-	25
XV	31	31	G, H, J	18	14	4	20
XVII	16	10	V	3	1	2	8
XVIII	22	28	G, I	18	19	10	37
TOTAL	361	287		204	175	185	299

Le Tableau ci-dessous indique le nombre de Recommandations adoptées pendant les différentes périodes d'études du CCITT.

	1969-1972	1973-1976	1977-1980	1981-1984	1985-1988	1989-1992		
						Rés. 2	AP X	Total
Recommandations nouvelles	67	127	204	206	368	204	175 *)	379
Recommandations révisées	199	225	187	373	388	185	299 *)	484

\*) Sous réserve de l'approbation de l'ensemble des Recommandations par l'Assemblée plénière.

On remarque en particulier que le nombre total des Recommandations adoptées au cours de cette période d'études (Rés. 2 ou AP X) dépasse largement le nombre de Recommandations adoptées lors des dernières périodes d'études. Ceci est dû en particulier à l'adoption par la Résolution N° 2 d'un total de 389 Recommandations dont 185 profondément révisées et 204 nouvelles et à la soumission à la X<sup>e</sup> Assemblée plénière d'un total de 474 Recommandations dont 299 profondément révisées et 175 nouvelles.

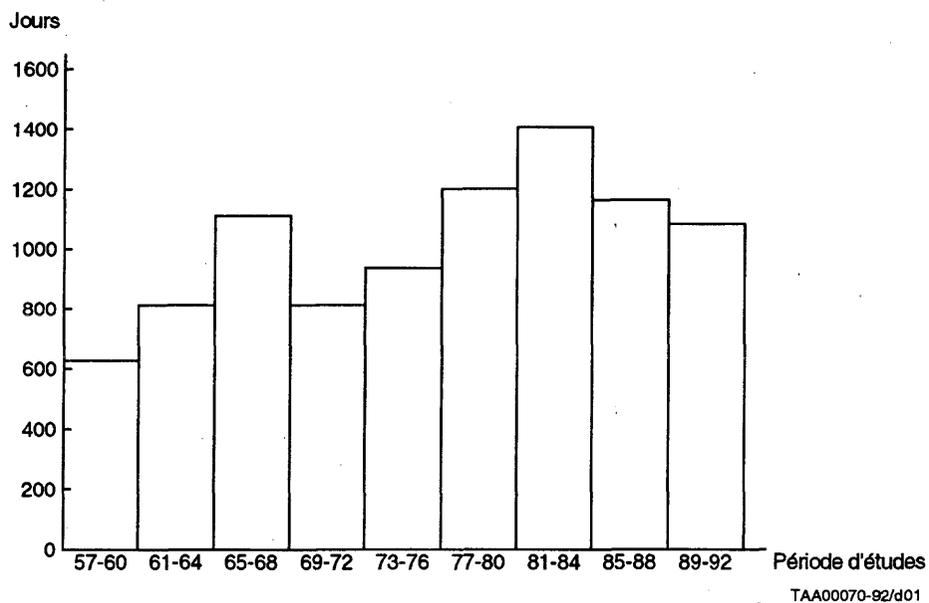
## 6. Vue d'ensemble sur l'activité du CCITT

### 6.1 Statistiques sur les travaux (sans les réunions d'Assemblée plénière) (Voir également les Graphiques 1 et 3)

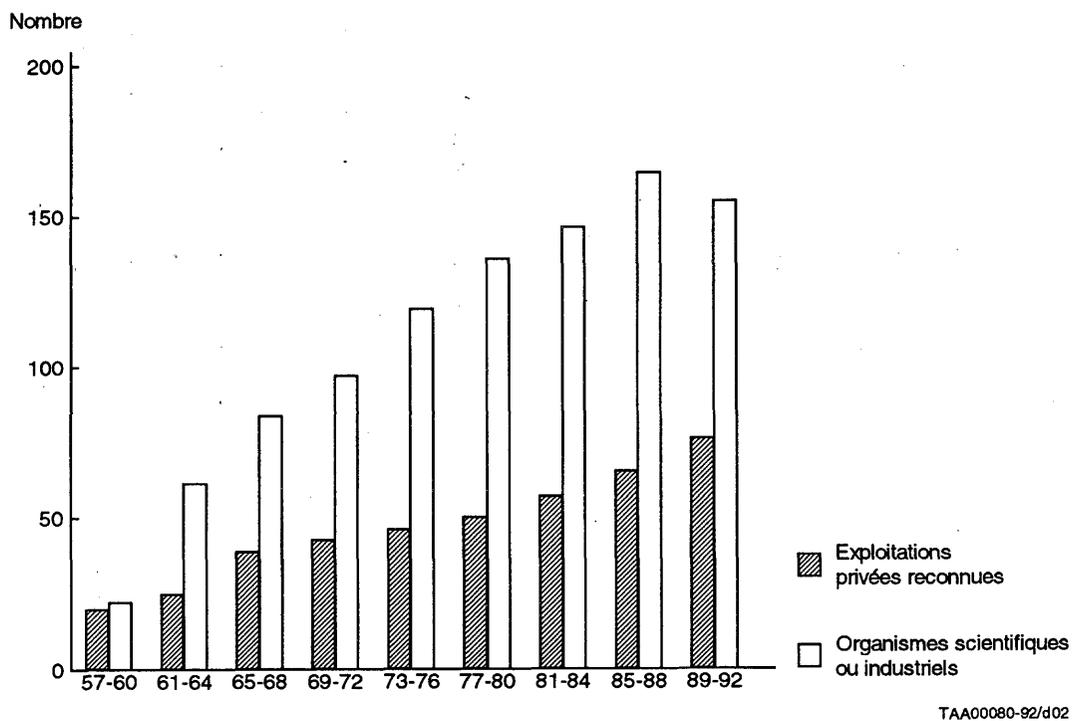
	1 <sup>re</sup> période (1957-1960)	2 <sup>e</sup> période (1961-1964)	3 <sup>e</sup> période (1965-1968)	4 <sup>e</sup> période (1969-1972)	5 <sup>e</sup> période (1973-1976)	6 <sup>e</sup> période (1977-1980)	7 <sup>e</sup> période (1981-1984)	8 <sup>e</sup> période (1985-1988)	9 <sup>e</sup> période (1989-1992)
Nombre de journées de réunions	628	808	1107	810	943	1206	1411	1161	1080
Contributions publiées	1000	1500	2015	2625	4335	6054	8127 (+ 462 rapports)	9563 (+ 778 rapports)	9152 (+ 906 rapports)
Circulaires émises	120	140	160	200	211	186	71	74	166

### 6.2 Participation aux travaux (voir également le Graphique 2)

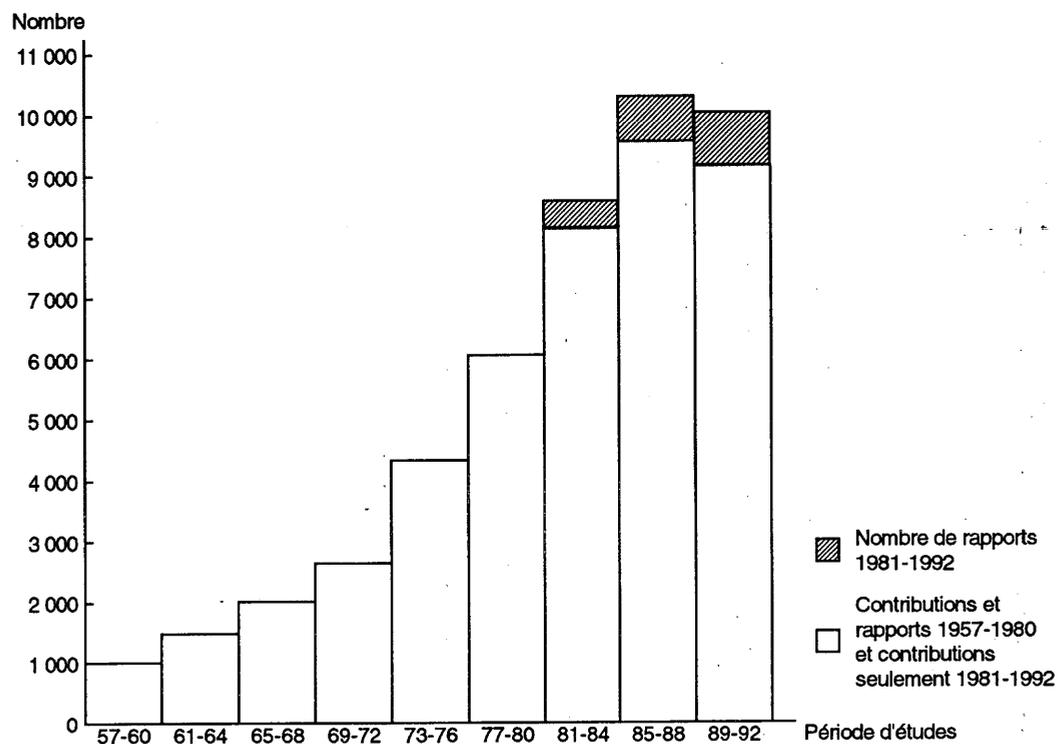
	1 <sup>re</sup> période (1957-1960)	2 <sup>e</sup> période (1961-1964)	3 <sup>e</sup> période (1965-1968)	4 <sup>e</sup> période (1969-1972)	5 <sup>e</sup> période (1973-1976)	6 <sup>e</sup> période (1977-1980)	7 <sup>e</sup> période (1981-1984)	8 <sup>e</sup> période (1985-1988)	9 <sup>e</sup> période (1989-1992)
Inscriptions dans les Commissions	2615	4496	env. 8000	9946	9833	7969	410 *)	455 *)	463 *)
Exploitations privées participant aux travaux	20	25	39	43	46	50	57	65	76
Organismes scientifiques participant aux travaux	22	61	83	97	119	136	146	164	155
Organisations internationales en liaison avec le CCITT	-	-	-	-	-	-	36	36	39



**GRAPHIQUE 1**  
**Nombre de jours de réunions tenus par le CCITT**



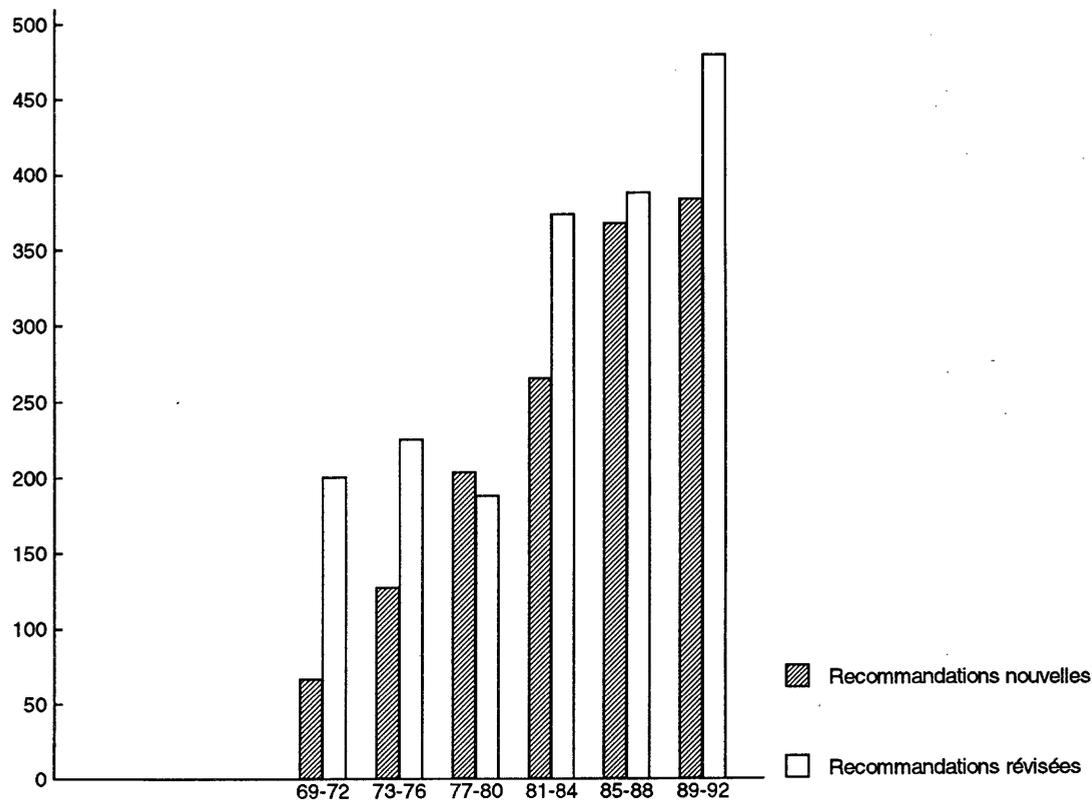
**GRAPHIQUE 2**  
**Evolution du nombre des exploitations privées reconnues et organismes scientifiques ou industriels participant aux travaux du CCITT (1957-1992)**



TAA00090-92/d03

GRAPHIQUE 3

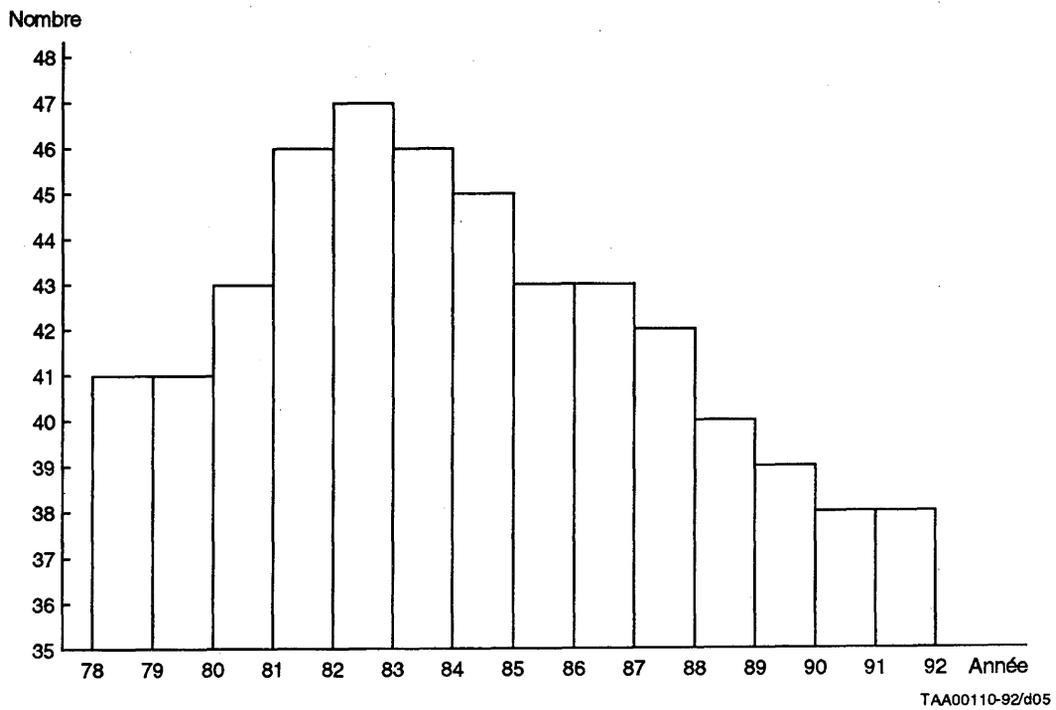
Evolution du nombre des rapports et contributions 1957-1992



TAA00100-92/d04

GRAPHIQUE 4

Recommandations nouvelles et Recommandations révisées par période d'études



**GRAPHIQUE 5**  
**Evolution du nombre de fonctionnaires**  
**au Secrétariat spécialisé du CCITT**  
**1978-1992**

## PARTIE II

### Liste des réunions du CCITT organisées au cours de la période d'études 1989-1992

#### I – Commissions d'études

##### Commission I – Services

9-13 janvier 1989	Réunion mixte d'experts des Commissions d'études I et XVIII sur la définition et la description des services ainsi que sur les questions d'organisation
2-12 mai 1989	Réunion de la Commission
20 fév. - 2 mars 1990	Réunion de la Commission et des Groupes de travail
30 oct. - 9 nov. 1990	Réunion de la Commission et des Groupes de travail
28 mai - 7 juin 1991	Réunion de la Commission et des Groupes de travail
14-26 novembre 1991	Réunion des Groupes de travail
24 mars - 3 avril 1992	Réunion de la Commission

##### Commission II – Exploitation des réseaux

21 février - 1 mars 1989	Réunion de la Commission
29 août - 7 sept. 1989	Groupe de développement de la gestion du réseau (NMDG) et Groupe «Mise au point de la qualité de service» (QSDG)
18-20 octobre 1989	Groupe de travail II/4 (Manuel sur la qualité de fonctionnement du réseau)
24 oct. - 3 nov. 1989	Groupes de travail II/1 (Numérotage et acheminement), II/2 (Evaluation du réseau) et II/3 (Ingénierie du trafic)
2-12 avril 1990	Groupe de développement de la gestion du réseau (NMDG) et Groupe «Mise au point de la qualité de service» (QSDG)
12-22 juin 1990	Réunion de la Commission et des Groupes de travail
12-22 mars 1991	Réunion de la Commission et des Groupes de travail
29 mai - 11 juin 1991	Groupe de développement de la gestion du réseau (NMDG) et Groupe «Mise au point de la qualité de service» (QSDG)
27 juin - 3 juillet 1991	Groupe de travail II/3 (Ingénierie du trafic)
4-14 février 1992	Réunion de la Commission
26 mars - 1 avril 1992	Groupe de développement de la gestion du réseau (NMDG)
30 mars - 3 avril 1992	Groupe «Mise au point de la qualité de service» (QSDG)
26 juin 1992	Réunion de la Commission

### Commission III – Principes de tarification et de comptabilité

- 24-28 avril 1989 Réunion de la Commission
- 10-20 octobre 1989 Groupes de travail III/1 (Location des circuits et des réseaux internationaux à usage privé), III/2 (Tarification des circuits loués et spécialisés offerts par les techniques numériques et par satellite), III/3 (Tarification et comptabilité des services télex et télégraphique et des services de transmission de données sur les réseaux publics pour données), III/5 (Tarification et comptabilité des services mobiles maritimes, terrestres et aéronautiques) et III/6 (Tarification et comptabilité des services offerts sur le RNIS)
- 12-23 février 1990 Groupes de travail III/3 (Tarification et comptabilité des services télex et télégraphique et des services de transmission de données sur les réseaux publics pour données), III/4 (Tarification et comptabilité du service téléphonique international et du service des transmissions radiophoniques et télévisuelles) et Groupes de Rapporteurs spéciaux pour les Questions 20/III, 26/III, 30/III, 13/III, 14/III, 15/III et 31/III
- 15-30 mai 1990 Groupes de travail III/1 (Location des circuits et des réseaux internationaux à usage privé), III/2 (Tarification des circuits loués et spécialisés offerts par les techniques numériques et par satellite), III/5 (Tarification et comptabilité des services mobiles maritimes, terrestres et aéronautiques), III/6 (Tarification et comptabilité des services offerts sur le RNIS) et III/7 (Méthodologie à suivre pour la détermination des coûts et l'établissement des tarifs nationaux)
- 13-21 novembre 1990 Réunion de la Commission
- 6-15 mars 1991 Réunion de la Commission et du Groupe de travail III/3 (Tarification et comptabilité des services télex et télégraphique et des services de transmission de données sur les réseaux publics pour données)
- 18-22 mars 1991 Groupes de travail III/4 (Tarification et comptabilité du service téléphonique international et du service des transmissions radiophoniques et télévisuelles) et III/5 (Tarification et comptabilité des services mobiles maritimes, terrestres et aéronautiques)
- 26 août - 12 sept. 1991 Réunion de la Commission et des Groupes de travail III/1 (Location des circuits et des réseaux internationaux à usage privé), III/2 (Tarification des circuits loués et spécialisés offerts par les techniques numériques et par satellite), III/3 (Tarification et comptabilité des services télex et télégraphique et des services de transmission de données sur les réseaux publics pour données), III/4 (Tarification et comptabilité du service téléphonique international et du service des transmissions radiophoniques et télévisuelles), III/6 (Tarification et comptabilité des services offerts sur le RNIS) et III/7 (Méthodologie à suivre pour la détermination des coûts et l'établissement des tarifs nationaux)
- 21-23 janvier 1992 Groupe de travail III/4 (Tarification et comptabilité du service téléphonique international et du service des transmissions radiophoniques et télévisuelles)
- 2-6 mars 1992 Réunion de la Commission
- 22-25 juin 1992 Réunion de la Commission et du Groupe de travail III/4 (Tarification et comptabilité du service téléphonique international et du service des transmissions radiophoniques et télévisuelles)

## **Commission IV – Maintenance**

- 3 - 11 avril 1989      Groupes de travail IV/1 (Maintenance des circuits de type téléphonique, des circuits loués et des circuits spéciaux), IV/2 (Equipement de mesure) et IV/5 (Maintenance des systèmes et des réseaux)
- 3 - 11 juillet 1989      Groupes de travail IV/3 (Réseaux de gestion et interfaces) et IV/4 (Stratégie et principes de maintenance)
- 15 - 26 janvier 1990      Réunion de la Commission et des Groupes de travail IV/1 (Maintenance des circuits de type téléphonique, des circuits loués et des circuits spéciaux), IV/2 (Equipement de mesure) et IV/6 (Maintenance des circuits radiophoniques et télévisuels)
- 26 mars - 6 avril 1990      Groupes de travail IV/3 (Réseaux de gestion et interfaces), IV/4 (Stratégie et principes de maintenance) et IV/5 (Maintenance des systèmes et des réseaux)
- 25 sept. - 3 oct. 1990      Groupes de travail IV/1 (Maintenance des circuits de type téléphonique, des circuits loués et des circuits spéciaux), IV/2 (Equipement de mesure) et IV/6 (Maintenance des circuits radiophoniques et télévisuels et de visioconférence)
- 14 - 30 janvier 1991      Réunion de la Commission et des Groupes de travail IV/3 (Réseaux de gestion et interfaces), IV/4 (Stratégie et principes de maintenance) et IV/5 (Maintenance des systèmes et des réseaux)
- 30 avril - 8 mai 1991      Groupes de travail IV/1 (Maintenance des circuits de type téléphonique, des circuits loués et des circuits spéciaux), IV/2 (Equipement de mesure) et IV/6 (Maintenance des circuits radiophoniques et télévisuels et de visioconférence)
- 22 oct. - 8 nov. 1991      Groupes de travail IV/4 (Stratégie et principes de maintenance), IV/5 (Maintenance des systèmes et des réseaux) et IV/3 (Réseaux de gestion et interfaces)
- 25 mai - 5 juin 1992      Réunion de la Commission et des Groupes de travail

## **Commission V – Protection contre les effets électromagnétiques**

- 29 mai - 2 juin 1989      Réunion de la Commission
- 11 - 15 septembre 1989      Groupes de travail V/1 (Immunité des équipements et problèmes de sécurité électrique associés) et V/2 (Brouillages aux fréquences radioélectriques et perturbations dues aux transitoires rapides)
- 6 - 13 juin 1990      Groupes de travail V/1 (Immunité des équipements et problèmes de sécurité électrique associés), V/2 (Brouillages aux fréquences radioélectriques et perturbations dues aux transitoires rapides) et V/3 (Mise à la terre et protection contre la foudre)
- 5 - 9 novembre 1990      Groupe de travail V/4 (Directives et Questions connexes)
- 12 - 16 novembre 1990      Réunion de la Commission et des Groupes de travail V/1 (Immunité des équipements et problèmes de sécurité électrique associés), V/2 (Brouillages aux fréquences radioélectriques et perturbations dues aux transitoires rapides) et V/3 (Mise à la terre et protection contre la foudre)
- 15 - 19 avril 1991      Réunion des Groupes de travail
- 23 - 27 septembre 1991      Réunion de la Commission et des Groupes de travail
- 9 - 13 mars 1992      Réunion de la Commission

#### **Commission VI – Installations extérieures**

5-9 juin 1989	Réunion de la Commission
3-6 avril 1990	Réunion du Groupe de travail (Installation et technique des fibres optiques)
19-23 novembre 1990	Réunion de la Commission
4-7 juin 1991	Réunion du Groupe de travail (Installation et technique des fibres optiques)
30 sept. - 4 oct. 1991	Réunion de la Commission
16-20 mars 1992	Réunion de la Commission

#### **Commission VII – Réseaux de communication de données**

3-13 juillet 1989	Réunion de la Commission
5-16 février 1990	Réunion de la Commission et des Groupes de travail
12-23 novembre 1990	Réunion de la Commission et des Groupes de travail
2-13 septembre 1991	Réunion de la Commission et des Groupes de travail
6-16 avril 1992	Réunion de la Commission

#### **Commission VIII – Equipements terminaux pour les services de télématique**

12-20 avril 1989	Réunion de la Commission
26 mars - 4 avril 1990	Réunion des Groupes de travail
5-14 septembre 1990	Réunion de la Commission
18-27 mars 1991	Réunion de la Commission
16-25 octobre 1991	Réunion de la Commission et des Groupes de travail
22-30 avril 1992	Réunion de la Commission

#### **Commission IX – Réseaux et équipements terminaux télégraphiques**

24-28 avril 1989	Réunion de la Commission
28 mai - 1 juin 1990	Réunion de la Commission
19-28 février 1991	Réunion des Groupes de travail
7-15 avril 1992	Réunion de la Commission

#### **Commission X – Langages pour les applications de télécommunications**

22-26 mai 1989	Réunion de la Commission
6-15 novembre 1989	Réunion des Groupes de travail
4-15 juin 1990	Réunion des Groupes de travail
6-13 février 1991	Réunion de la Commission

- 20 - 28 novembre 1991      Groupes de travail X/1 (Interface homme-machine dans les réseaux de télécommunication), X/2 (Environnement d'appui et qualité des logiciels pour les systèmes de télécommunication) et X/4 (CHILL)
- 4 - 13 décembre 1991      Groupe de travail X/3 (Techniques de description formelle et langage de spécification et de description)
- 18 - 27 mai 1992          Réunion de la Commission

#### **Commission XI – Commutation et signalisation**

- 5 - 12 janvier 1989      Réunion des experts du Système de signalisation n° 7
- 29 mars - 11 avril 1989      Réunion de la Commission
- 2 - 6 octobre 1989      Groupe de travail XI/2 (Protocoles communs)
- 3 - 12 octobre 1989      Groupe de travail XI/5 (Flux d'information)
- 9 - 13 octobre 1989      Groupe de travail XI/1 (Interfonctionnement des réseaux et réseaux mobiles)
- 9 - 13 octobre 1989      Groupe de travail XI/3 (Manuel sur la mise en œuvre du Système de signalisation n° 7)
- 16 - 27 octobre 1989      Groupe de travail XI/6 (Commutation et signalisation)
- 4 - 15 décembre 1989      Groupes de travail XI/4 (Nouvelles techniques) et XI/7 [Exploitation, administration et gestion (EAG)]
- 5 - 23 mars 1990          Réunion des Groupes de travail
- 1 - 12 octobre 1990      Réunion de la Commission
- 8 - 26 avril 1991          Réunion de la Commission et des Groupes de travail
- 16 sept. - 4 oct. 1991      Réunion de la Commission et des Groupes de travail
- 9 - 20 mars 1992          Réunion de la Commission

#### **Commission XII – Qualité de transmission des réseaux et des terminaux téléphoniques**

- 9 - 17 mars 1989          Réunion de la Commission et des Groupes de travail
- 7 - 16 février 1990      Réunion de la Commission et des Groupes de travail
- 24 oct. - 2 nov. 1990      Réunion de la Commission et des Groupes de travail
- 6 - 13 septembre 1991      Réunion des Groupes de travail
- 24 février - 6 mars 1992      Réunion de la Commission et des Groupes de travail

#### **Commission XV – Systèmes et équipements de transmission**

- 13 - 22 mars 1989          Réunion de la Commission
- 26 - 27 juin 1989          Réunion mixte d'experts des Commissions d'études XV et XVIII
- 28 - 30 juin 1989          Groupe de Rapporteurs spéciaux pour les Questions 10/XV et 29/XV
- 14 - 22 septembre 1989      Groupe de Rapporteurs «Aspects généraux de la hiérarchie numérique synchrone», Groupes de Rapporteurs pour les Questions 9/XV, 19/XV et 29/XV, réunion mixte de Rapporteurs spéciaux relative aux Questions 9/XV et 19/XV et aux aspects généraux de la hiérarchie numérique synchrone et réunion mixte de Rapporteurs spéciaux relative aux Questions 29/XV et 19/XV et aux aspects généraux de la hiérarchie numérique synchrone
- 20 nov. - 1 déc. 1989      Réunion des Groupes de travail

23 novembre 1989	Groupes de travail XV/3 (Multiplexage), XV/5 (Transmission optique) et XVIII/7 (Hiérarchies numériques)
16-27 juillet 1990	Réunion de la Commission et des Groupes de travail
18 février - 1 mars 1991	Réunion des Groupes de travail
8-19 juillet 1991	Groupes de travail XV/4 (Guide pour les réseaux locaux) et XV/2 (Traitement des signaux)
11-22 novembre 1991	Réunion des Groupes de travail
4-15 mai 1992	Réunion de la Commission

#### **Commission XVII – Transmission de données sur le réseau téléphonique**

13-21 mars 1989	Réunion de la Commission
26-29 septembre 1989	Réunion de la Commission et des Groupes de travail
19-27 avril 1990	Réunion de la Commission et des Groupes de travail
15-23 octobre 1990	Réunion de la Commission et des Groupes de travail
29 avril - 3 mai 1991	Réunion des Groupes de travail
29 oct. - 6 nov. 1991	Réunion des Groupes de travail
8-12 juin 1992	Réunion de la Commission

#### **Commission XVIII – RNIS**

9-13 janvier 1989	Réunion mixte d'experts des Commissions d'études I et XVIII sur la définition et la description des services ainsi que sur les questions d'organisation
23 janv. - 3 fév. 1989	Réunion des experts RNIS
19-30 juin 1989	Réunion de la Commission
26-27 juin 1989	Réunion mixte d'experts des Commissions d'études XV et XVIII
20-24 novembre 1989	Groupe de travail XVIII/7 (Hiérarchies numériques)
8-19 janvier 1990	Réunion des Groupes de travail
9-25 mai 1990	Réunion de la Commission et des Groupes de travail
26 nov. - 7 déc. 1990	Réunion des Groupes de travail
11-28 juin 1991	Réunion de la Commission et des Groupes de travail
2-13 décembre 1991	Réunion des Groupes de travail
9-19 juin 1992	Réunion de la Commission

## **II – Commissions du Plan**

### **PLAN MONDIAL – Plan général de développement du réseau international des télécommunications**

20-22 mars 1991 Réunion du Groupe de travail

### **PLAN AFRIQUE – Plan général de développement du réseau régional des télécommunications en Afrique**

27-29 mars 1990 Réunion du Comité de coordination

6-13 mars 1991 Réunion de la Commission

### **PLAN AMÉRIQUE LATINE – Plan général de développement du réseau régional des télécommunications en Amérique latine**

30 août-6 sept. 1989 Réunion de la Commission

### **PLAN ASIE – Plan général de développement du réseau régional des télécommunications en «Asie-Océanie»**

15-17 février 1989 Réunion du Comité de coordination

31 oct.-7 nov. 1990 Réunion de la Commission

### **PLAN EUROPE – Plan général de développement du réseau régional des télécommunications en «Europe et Bassin méditerranéen»**

25-27 septembre 1990 Réunion du Comité de coordination

## **III – Groupes autonomes spécialisés**

### **GAS 7 - Télécommunications rurales**

5-8 septembre 1989 Réunion plénière

3-6 septembre 1990 Réunion plénière

17-20 septembre 1991 Réunion plénière

### **GAS 9 – Aspects économiques et techniques du passage d'un réseau analogique à un réseau numérique (étude d'un réseau global)**

16-20 octobre 1989 Réunion plénière

24 janv.-2 fév. 1990 Groupes de travail GAS 9/1 (Introduction progressive du RNIS dans un réseau national) et GAS 9/2 (Mise en place de réseaux régionaux)

5-9 juin 1990 Groupes de travail GAS 9/1 (Introduction progressive du RNIS dans un réseau national) et GAS 9/2 (Mise en place de réseaux régionaux)

17-25 septembre 1990 Réunion plénière et réunion des Groupes de travail

14-18 janvier 1991 Réunion des Groupes de travail

22-26 avril 1991 Réunion des Groupes de travail

4-8 novembre 1991 Réunion plénière

## **GAS 12 – Stratégie d'introduction des nouveaux services non vocaux de télécommunication dans les pays en développement**

18-22 septembre 1989 Réunion plénière

25-29 juin 1990 Réunion plénière

10-14 juin 1991 Réunion plénière

### **IV – Groupes régionaux de tarification de la Commission d'études III**

#### **GR TAF – Tarification pour l'Afrique**

5-12 avril 1989 Réunion

#### **GR TAS – Tarification pour l'Asie et l'Océanie**

19-23 mars 1990 Réunion

#### **GR TEUREM – Tarification pour l'Europe et le Bassin méditerranéen**

13-16 juin 1989 Réunion

17-26 octobre 1990 Réunion

24-27 septembre 1991 Réunion

### **V – Groupe ad hoc – Résolution N° 18**

#### **Groupe ad hoc – Résolution N° 18 – Structure et méthodes de travail du CCITT**

26 fév. - 2 mars 1990 Réunion du Groupe ad hoc

10-14 septembre 1990 Réunion des Groupes de travail

29 janv. - 7 fév. 1991 Réunion du Groupe ad hoc et des Groupes de travail

28 oct. - 1 nov. 1991 Réunion du Groupe ad hoc

### **VI – Réunions des Présidents**

2-7 mars 1989 Réunion des Présidents des Commissions du CCITT

24-25 octobre et  
4-5 novembre 1991 Réunion des Présidents des Commissions du CCITT

## Appendice 1 à la Partie II

### Liste des réunions prévues de juillet 1992 à fin janvier 1993

(Ces réunions, vu leurs dates, ne sont pas prises en considération dans les statistiques)

<i>Date</i>	<i>Réunion</i>
29 juillet - 4 août 1992	Groupe TAS (Tarification pour l'Asie et l'Océanie) (Commission d'études III)
15 - 18 septembre 1992	Groupes de Rapporteurs des Groupes de travail II/1 (Numérotage et acheminement) et II/3 (Ingénierie du trafic)
16 - 18 septembre 1992	Groupe TEUREM (Tarification pour l'Europe et le Bassin méditerranéen) (Commission d'études III)
21 sept. - 2 oct. 1992	Groupes de travail XI/1 (Interfonctionnement des réseaux et réseaux mobiles), XI/2 (Protocoles communs), XI/4 (Nouvelles techniques) et XI/6 (Commande usager-usager)
28 sept. - 2 oct. 1992	Groupes de travail III/3 (Tarification et comptabilité des services télex et télégraphique et des services de transmission de données sur les réseaux publics pour données) et III/6 (Tarification et comptabilité des services offerts sur le RNIS)
28 sept. - 2 oct. 1992	Groupes de travail de la Commission d'études XII (Qualité de transmission des réseaux et des terminaux téléphoniques)
6 - 9 octobre 1992	Groupes de travail de la Commission d'études V (Protection contre les effets électromagnétiques)
12 - 16 octobre 1992	Groupes de travail de la Commission d'études I (Services)
19 - 23 octobre 1992	Groupes de travail XI/5 (Flux d'information) et XI/7 (Exploitation, administration et gestion)
20 - 22 octobre 1992	Réunion des Présidents des Commissions d'études du CCITT
20 - 23 octobre 1992	Groupes de travail de la Commission d'études VI (Installations extérieures)
26 - 30 octobre 1992	Groupes de travail de la Commission d'études VII (Réseaux de communication de données)
2 - 10 novembre 1992	Groupes de travail de la Commission d'études XV (Systèmes et équipements de transmission)
16 - 20 novembre 1992	Groupes de travail X/2 (Environnement d'appui et qualité des logiciels pour les systèmes de télécommunication), X/3 (Techniques de description formelle et langage de spécification et de description) et X/4 (CHILL)
12 - 15 janvier 1993	Groupes de travail de la Commission d'études XVII (Transmission de données sur le réseau téléphonique)
19 - 29 janvier 1993	Groupes de travail de la Commission d'études XVIII (RNIS)
20 - 26 janvier 1993	Groupe ad hoc - Résolution N° 18 (Structure et méthodes de travail du CCITT)
21 - 29 janvier 1993	Groupes de travail de la Commission d'études IV (Maintenance)

## ANNEXE 1

## Participation des pays Membres aux réunions du CCITT

PAYS (Administrations ou exploitations privées reconnues)	Commissions d'études et leurs Groupes de Travail															Commissions du Plan					Groupes Régionaux de Tarification			Groupes Autonomes Spécialisés			Groupe ad hoc Rés. 18	TO- TAL	
	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	XV	XVII	XVIII	AF	AL	AS	EU CC	W GT	TAF	TAS	TEU- REM	GAS 7	GAS 9	GAS 12			
Algérie		x	x													x							x		x	x			6
Allemagne	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x													x	16
Angola			x								x																		2
Arabie saoudite	x	x	x				x				x		x		x			x		x				x		x	x	12	
Argentine			x																										1
Australie	x	x	x	x	x		x		x		x		x		x											x		x	12
Autriche	x		x	x		x	x	x	x		x	x	x	x	x									x					13
Bahreïn			x															x					x						3
Belgique	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x		x	x	x									x					14
Bénin																x						x							2
Bolivie			x																										1
Brésil	x	x	x	x	x		x	x		x	x	x	x	x	x														13
Brunéi Darussalam																							x						1
Bulgarie																										x			1
Burkina Faso																x						x			x				3
Burundi			x																			x							2
Cameroun			x		x											x						x			x	x	x		7
Canada	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x							x	x	x	x	20	
Centrafricaine (Rép.)			x													x						x				x			4

PAYS (Administrations ou exploitations privées reconnues)	Commissions d'études et leurs Groupes de Travail															Commissions du Plan					Groupes Régionaux de Tarification			Groupes Autonomes Spécialisés			Groupe ad hoc Rés. 18	TO- TAL													
	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	XV	XVII	XVIII	AF	AL	AS	EU CC	W GT	TAF	TAS	TEU- REM	GAS 7	GAS 9	GAS 12															
Chili			x							x						x																			3						
Chine	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x			x															x			17						
Chypre	x	x	x								x																									7					
Colombie			x														x																			2					
Congo																	x																			1					
Corée (Rép. de)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x				x			x													x			20				
Costa Rica																		x																			1				
Côte d'Ivoire																																						3			
Cuba																																						1			
Danemark	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x																								16			
Djibouti																																							1		
El Salvador																																							1		
Emirats arabes unis			x																																				1		
Equateur			x																																				1		
Espagne	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x																		25		
Etats-Unis	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x																					23		
Ethiopie		x																																						3	
Finlande	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x																										17	
France	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x																				25	
Gabon							x																																	3	
Gambie			x								x																													4	
Ghana																																									2
Grèce	x		x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x																										17	



PAYS (Administrations ou exploitations privées reconnues)	Commissions d'études et leurs Groupes de Travail															Commissions du Plan					Groupes Régionaux de Tarification			Groupes Autonomes Spécialisés			Groupe ad hoc Rés. 18	TO- TAL	
	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	XV	XVII	XVIII	AF	AL	AS	EU CC	W GT	TAF	TAS	TEU- REM	GAS 7	GAS 9	GAS 12			
Mexique		x	x							x		x	x	x		x								x		x	9		
Monaco							x																					1	
Namibie			x																									1	
Népal																					x							1	
Nicaragua			x													x												2	
Niger															x					x								2	
Norvège	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x				x	x				x				x	19	
Nouvelle-Zélande	x	x	x	x							x		x		x													7	
Oman			x										x												x			3	
Ouganda																					x							1	
Pakistan			x																									1	
Panama			x																									1	
Pays-Bas	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x						x	x			x	20	
Pérou			x														x											2	
Philippines		x	x		x										x			x				x		x				7	
Pologne			x										x										x					3	
Portugal	x	x	x	x			x	x	x	x	x	x	x	x									x		x	x	x	17	
Qatar	x	x	x															x										4	
Syrie			x																				x					2	
Roumanie			x																									1	
Royaume-Uni	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x			x	x			x	x	23	
Russie	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x						x								x	17
Sénégal							x									x									x	x		4	

PAYS (Administrations ou exploitations privées reconnues)	Commissions d'études et leurs Groupes de Travail															Commissions du Plan					Groupes Régionaux de Tarification			Groupes Autonomes Spécialisés			Groupe ad hoc Rés. 18	TO- TAL								
	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	XV	XVII	XVIII	AF	AL	AS	EU CC	W GT	TAF	TAS	TEU- REM	GAS 7	GAS 9	GAS 12										
Singapour	x	x	x	x			x	x	x		x		x		x			x				x													12	
Soudan																						x													1	
Sri Lanka																							x												1	
Suède	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x				x	x												x		19		
Suisse	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x																		x		16		
Suriname																	x																	1		
Tanzanie			x																			x												2		
Tchad																x																		1		
Tchèque et slov. (R. f.)	x	x	x				x	x	x	x			x	x	x																				11	
Thaïlande	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x			x		x			x						x		x			20		
Togo																						x											x		2	
Trinité-et-Tobago		x																																	1	
Tunisie					x			x				x		x				x																	5	
Turquie	x		x																																4	
Ukraine									x	x																									2	
Uruguay																			x																1	
Venezuela			x																x																2	
Yougoslavie	x	x		x			x	x	x																											14
Zambie			x																																	1
Zimbabwe																																				2
TOTAL	39	41	71	32	30	23	36	34	29	26	41	27	38	30	39	21	21	20	8	14	16	11	23	18	32	24						23				

ANNEXE 2

Participation aux réunions du CCITT et contributions reçues

	Commissions d'études et leurs Groupes de Travail															Commissions du Plan					Groupes Régionaux de Tarification			Groupes Autonomes Spécialisés			Groupe ad hoc Rés 18	
	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	XV	XVII	XVIII	AF	AL	AS	EU CC	W GT	TAF	TAS	TEU-REM	GAS 7	GAS 9	GAS 12		
Administrations	37	37	69	28	27	20	34	31	24	24	38	25	36	26	38	19	16	17	5	11	16	10	17	13	29	20	20	
Exploitations privées reconnues	31	30	38	25	13	11	24	18	16	13	29	16	22	18	32	4	11	15	4	6	-	3	16	9	8	5	16	
Organismes scientifiques ou industriels	35	19	2	39	25	20	46	39	7	30	57	16	79	39	79	4	7	7	-	-	-	-	-	12	4	4	6	
Organisations internationales	9	3	10	1	3	1	8	4	-	1	4	2	6	1	7	5	3	5	-	-	1	1	1	-	-	2	-	
Contributions	normales	130	90	109	97	40	63	247	213	53	28	40	127	195	34	107	15	-	21	-	1	-	2	1	-	-	-	30
	tardives	614	107	87	106	104	44	511	398	34	116	1990	146	456	205	2465	13	23	12	-	-	-	-	9	-	-	-	69
Rapports	50	35	30	36	12	13	61	55	9	36	261	31	104	11	122	3	2	3	1	1	1	1	3	3	9	5	8	

## 2. Rapport sur le Secrétariat spécialisé du CCITT

Conformément aux dispositions de la Convention de Nairobi, 1982, le Directeur du CCITT a été réélu par la Conférence de plénipotentiaires de Nice, 1989. Le Directeur du CCITT est assisté, dans ses fonctions, par un Secrétariat spécialisé.

### 1. Structure du Secrétariat spécialisé du CCITT

Le Secrétariat spécialisé comprend les départements énumérés ci-après:

Département A	Affaires générales
Département B	Réseaux de télécommunications et éléments de réseaux
Département C	Services des télécommunications et tarification
Département des Services techniques	Edition technique et terminologie.

Chaque Département, à l'exception du Département des Services techniques, est chargé dans son domaine d'activités de diffuser les contributions présentées par les membres, d'élaborer le programme de travail des réunions, d'assister les Rapporteurs principaux et de fournir le secrétariat des réunions et d'en préparer les rapports. Le Secrétariat spécialisé prête son concours aux Rapporteurs principaux et aux participants aux réunions. Il assure la liaison avec d'autres organisations et le CCIR; il passe en revue les caractéristiques techniques des projets et rapports émanant d'experts engagés par le BDT et, selon les besoins, prend part en qualité de conférencier aux séminaires organisés par cet organe.

Le Département A coordonne également les relations avec le Secrétariat général (Départements des Finances, des Conférences et Services communs, du Personnel, des Services informatiques, etc.). Il dispose d'un service administratif et d'un service de documents qui assurent, en collaboration avec les services concernés du Secrétariat général, l'organisation des réunions et leur documentation.

En outre, le Département A assure l'organisation de l'Assemblée plénière et assiste le Directeur dans les affaires relatives au Conseil d'administration et aux comités internes de l'UIT.

### 2. Le tableau des effectifs permanents du Secrétariat spécialisé du CCITT figure à l'Annexe 1.

### 3. Fonctionnaires mis au bénéfice de la retraite (1989-1992)

- M. R. Baillod (Suisse), Conseiller
- M. Z. Bobilewicz (Pologne), Chef du Laboratoire
- Mme L. Fernandez del Pino (Espagne), Assistante
- Mme M. E. Galeras Roy (Suisse), Assistante
- M. M. Geromel (France) Dessinateur
- M. C. Moussac (France) Ingénieur/Editeur
- M. S. Novikov, (URSS) Conseiller supérieur
- M. E. Pierre (Haïti) Conseiller
- Mme C. Vigneulle (France), Assistante

#### Décès:

- M. A. Lefort (Belgique), Ingénieur, le 12 novembre 1990

## ANNEXE 1

**Personnel permanent du Secrétariat spécialisé du CCITT  
approuvé par le Conseil d'administration**

(personnel effectif \*)

Classe	Nombre			
	1989	1990	1991	1992
D1	3	2	2	2
P5	7	6	5	5
P4	3	4	4	6
P3	2	2	2	1
P2	2	2	2	1
P1	-	-	-	-
G7	2	2	2	2
G6	17	16	18	18
G5	1	3	1	1
G4	3	2	2	2
Total	40	39	38	38

\*) Compte tenu des décisions de la Conférence de plénipotentiaires de Nice, 1989, plusieurs emplois sont gelés et ils ne figurent pas dans ce tableau.

## 4.2 – RAPPORT DE LA COMMISSION 2

(tel qu'approuvé par la Conférence)

### COMMISSION DE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE

La Commission de contrôle budgétaire a tenu 2 réunions pendant la durée de la Conférence et a examiné les différents points de son mandat.

Selon les dispositions pertinentes de la Convention de l'Union internationale des télécommunications, Genève, 1992, la Commission de contrôle budgétaire a pour mandat «d'apprécier l'organisation et les moyens d'action mis à la disposition des délégués, d'examiner et d'approuver les comptes des dépenses encourues pendant la durée de la Conférence ainsi que d'estimer les dépenses que risque d'entraîner l'exécution des décisions prises par la Conférence.

#### 1. **Accord conclu entre le Gouvernement de la Finlande et le Secrétaire général de l'UIT**

Conformément à la Résolution N° 83 (modifiée) du Conseil de l'UIT relative à l'organisation, au financement et à la liquidation des comptes des conférences et réunions de l'UIT, le Gouvernement finlandais et le Secrétaire général de l'UIT ont conclu un accord concernant l'organisation et le financement de la Conférence mondiale de normalisation des télécommunications.

La Commission de contrôle budgétaire a pris note de l'accord conclu entre le Gouvernement finlandais et le Secrétaire général de l'Union.

#### 2. **Appréciation de l'organisation et des moyens d'action mis à la disposition des délégués**

La Commission de contrôle budgétaire a considéré l'organisation et les moyens d'action mis à la disposition des délégués. La Commission tient à exprimer ses remerciements au Gouvernement de la Finlande pour tout ce qui a été mis en œuvre pour permettre le parfait déroulement des travaux de la Conférence. Elle a par ailleurs exprimé sa satisfaction pour les efforts déployés par le personnel de l'Administration finlandaise et de l'Union affecté aux travaux de la Conférence.

#### 3. **Dépenses encourues depuis la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT**

La Commission de contrôle budgétaire a pris note des indications fournies par le Secrétaire général et le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications au sujet des dépenses des réunions du CCITT pour les années 1989 à 1991 et les prévisions budgétaires des années 1992 et 1993.

La Commission a noté que les dépenses des années 1989 à 1991 ont été inférieures aux prévisions budgétaires. La Commission a également constaté que, grâce aux mesures prises en vue de réduire le coût d'envoi des documents des réunions des commissions d'études, les dépenses dans ce domaine ont pu être réduites et maintenues inférieures aux crédits prévus à cet effet.

#### 4. **Besoins financiers du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT jusqu'à la prochaine Conférence**

La Commission de contrôle budgétaire a examiné le rapport du Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications mentionnant les besoins financiers du secteur en matière de réunions jusqu'à la prochaine Conférence mondiale de normalisation des télécommunications. Elle a pris note des évaluations de crédits faites dans ce rapport (voir à ce sujet le Document AP X-4, Partie 3).

En résumé, ces évaluations de dépenses sont fondées sur le programme de réunions suivant:

Années	Jours de réunions
1994	310
1995	310
1996	310
1997	220 (210 + CMNT)

Il est bien entendu que ce programme pourrait faire l'objet de modifications.

Sur cette base et en considérant que toutes les réunions des commissions d'études seront tenues à Genève, les crédits budgétaires ont été estimés globalement comme suit:

#### OPTION 1

(En francs suisses)

Année	Chapitre 13	Chapitre 17	Total
1993	3.420.000	1.686.000	5.106.000
1994	3.070.000	3.218.000	6.288.000
1995	3.105.000	3.043.000	6.148.000
1996 *)	3.780.000	2.674.000	6.454.000
1997	3.105.000	3.043.000	6.148.000
	16.480.000	13.664.000	30.144.000

\*) Y compris les crédits relatifs à la deuxième Conférence mondiale de normalisation des télécommunications.

#### OPTION 2

(En francs suisses)

Année	Chapitre 13	Chapitre 17	Total
1993	3.420.000	1.686.000	5.106.000
1994	3.070.000	3.218.000	6.288.000
1995	3.105.000	3.043.000	6.148.000
1996	3.105.000	3.043.000	6.148.000
1997 *)	3.780.000	2.674.000	6.454.000
	16.480.000	13.664.000	30.144.000

\*) Y compris les crédits relatifs à la deuxième Conférence mondiale de normalisation des télécommunications si celle-ci a lieu en 1997.

Les chiffres sont fondés sur les conditions d'emploi au 1<sup>er</sup> janvier 1992. Ils devront être révisés lors de l'établissement des budgets pour tenir compte des variations des conditions d'emploi.

## **5. Budget de la Conférence**

La Commission de contrôle budgétaire a examiné le budget de la Conférence, tel qu'il a été approuvé par le Conseil au cours de sa session de juin 1992 et s'élevant à 813.000 francs suisses. La Commission a noté le budget relatif aux dépenses encourues pour les besoins de la Conférence pour le personnel supplémentaire pour les services communs du Secrétariat général de l'Union. Ces dépenses ont été évaluées à 190.000 francs suisses, de telle sorte que les dépenses totales de la Conférence sont estimées à 1.003.000 francs suisses.

La Commission a noté que le budget de la Conférence avait été ajusté pour tenir compte des modifications intervenues dans le système commun des traitements et indemnités des Nations Unies et des institutions spécialisées. Ces ajustements ont porté le budget de la Conférence au 9 mars 1993 à 1.011.400 francs suisses, soit une augmentation de 8.400 francs suisses.

## **6. Situation des comptes de la Conférence**

Conformément aux dispositions pertinentes de la Convention de l'Union internationale des télécommunications, Genève, 1992, la Commission de contrôle budgétaire doit présenter à la Séance plénière un rapport indiquant aussi exactement que possible le montant estimé des dépenses de la Conférence.

On trouvera donc en annexe au présent document une situation donnant le budget de la Conférence tel qu'il a été approuvé par le Conseil et tel qu'il a été ajusté en vertu des dispositions de la Résolution N° 647 du Conseil avec une ventilation des crédits sur les articles et rubriques budgétaires et les dépenses effectives arrêtées au 9 mars 1993. Cette situation est complétée par l'indication des dépenses engagées jusqu'à cette date et les dépenses estimées jusqu'à la fin de la Conférence.

Il ressort de l'état susmentionné que le montant total des dépenses à la charge du budget ordinaire au titre de la Conférence mondiale de normalisation des télécommunications est estimé à 971.000 francs suisses, inférieur de 40.400 francs suisses par rapport au crédit ajusté au 9 mars 1993.

La Séance plénière est priée d'examiner et d'approuver le présent rapport. Ce rapport, avec les observations de la séance plénière, devra ensuite être transmis au Secrétaire général afin qu'il en saisisse le Conseil lors de sa prochaine session prévue en juin 1993.

## ANNEXE

## Estimation des dépenses de la Conférence mondiale de normalisation des télécommunications

Recapitulation	Budget valeur 1/1/92	Budget ajusté 9/3/93	Dépenses effectives 9/3/93	Dépenses engagées et estimées	Total des dépenses à la charge du budg. ord.	Total des dépenses à la charge Adm. invitante
(Francs suisses)						
Chapitre 13						
Traitement et dépenses connexes						
- Personnel des réunions	360.000	361.400		320.000	320.000	-56.000
- Frais de voyage de recrutement	86.000	86.000		86.000	86.000	-84.000
- Assurances	3.000	3.000		3.000	3.000	-1.000
Sous-total I	449.000	450.400		409.000	409.000	-141.000
Frais de déplacement hors de Genève						
- Per diem						460.000
- Frais de voyage						226.000
- Frais de transport et d'expédition						20.000
Sous-total II						706.000
Dépenses de locaux et de matériel						
- Locaux, mobilier, machines	15.000	15.000		15.000	15.000	-15.000
- Production de documents	16.000	16.000	1.000	26.000	27.000	
- Fournitures et frais généraux	30.000	30.000		20.000	20.000	
- PTT	300.000	300.000	2.000	298.000	300.000	
- Divers et imprévus	3.000	3.000		3.000	3.000	90.000
Sous-total III	364.000	364.000	3.000	362.000	365.000	75.000
à déduire: Personnel mis à la disposition de la Conférence						-56.000
Total Chapitre 13	813.000	814.000	3.000	771.000	774.000	584.000
Chapitre 17 (estimation)	190.000	197.000		197.000	197.000	
Total Chapitres 13 et 17	1.003.000	1.011.400	3.000	968.000	971.000	584.000

### 4.3 - RAPPORT DE LA COMMISSION 3

(tel qu'approuvé par la Conférence)

#### MÉTHODES DE TRAVAIL DU SECTEUR DE LA NORMALISATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'UIT

1. La Commission 3 chargée des Méthodes de travail du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT a tenu quatre séances lors de la Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (Helsinki, 1993).

La base de ses délibérations était constituée par les documents suivants provenant du Groupe ad hoc - Résolution N° 18:

AP X-23(Rév.1)  
AP X-25  
AP X-26  
AP X-40

et par des documents transmis par les Membres contenant souvent des propositions se rapportant aux documents de base mentionnés.

2. Lors de sa première séance, après avoir pris note des dispositions de la Résolution N° 18 (Melbourne, 1988), la Commission a examiné les différents documents qui lui ont été présentés par le Président du Groupe ad hoc - Résolution N° 18 et par les Membres ayant soumis des contributions.

Compte tenu des délibérations qui ont eu lieu lors de ses séances, la Commission a adopté, en vue de leur approbation par la Conférence, les documents suivants qui contiennent des projets de Résolutions ou de Recommandations relatives aux activités futures du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT.

Les détails des délibérations figurent dans les comptes rendus des séances (Documents 39, 52, 88 et 94).

#### 3. Projets de Résolutions ou Recommandations soumis à la séance plénière<sup>1)</sup>

- Projet de Résolution N° 1 - Règlement intérieur et méthodes de travail du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT-T)  
(Document 69)
  - Conférences
  - Commissions d'études
  - Responsables des commissions d'études
  - Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications
  - Directeur et Bureau (TSB)
  - Présentation et traitement des contributions
  - Elaboration et approbation des Questions
  - Approbation des Recommandations
- Projet de Résolution N° 9 - Développement du traitement électronique des documents  
(Document 72)
- Projet de Résolution N° 10 - Groupe de traitement électronique de documents au sein du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications  
(Document 73)

<sup>1)</sup> Note du TSB - Les Résolutions et Recommandations telles qu'adoptées par la CMNT, Helsinki, 1993, figurent dans le Livre N° 1 de la Conférence mondiale de normalisation des télécommunications, Helsinki, 1993.

- Projet de Résolution N° 12 – Bulletin d'information pour le Secteur de la normalisation des télécommunications  
(Document 74)
- Projet de Recommandation A.23 – Collaboration avec les autres organisations internationales dans le domaine de la technologie de l'information, des services de télématique et de la transmission de données  
(Document 83 + Corr.)
- Projet de Résolution N° 6 – Relations avec d'autres organisations de normalisation  
(Document 83 + Corr.)
- Projet de Résolution N° 3 – Publication des Recommandations UIT-T  
(Document 83 + Corr.)
- Projet de Résolution N° 4 – Identification et présentation des Recommandations  
(Document 83 + Corr.)
- Projet de Résolution N° 5 – Suppléments aux Recommandations UIT-T  
(Document 83 + Corr.)
- Projet de Résolution N° 18 – Principes et procédures applicables à la répartition des tâches et à la coopération entre le Secteur des radiocommunications et le Secteur de la normalisation des télécommunications  
(Document 85)
- Résolution N° 7 (*modifiée*) – Collaboration avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et la Commission électrotechnique internationale (CEI)  
(Document 83 + Corr.)
- Projet de Recommandation A.15 – Elaboration et présentation des textes pour les Recommandations du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT-T  
(Document 71)
- Résolution N° 11 (*révisée*) – Collaboration avec le Conseil consultatif des études postales (CCEP) de l'Union postale universelle (UPU) concernant l'étude de nouveaux services intéressant à la fois les secteurs de la poste et des télécommunications  
(Document 78)
- Projet de Recommandation A.14 – Production, mise à jour et publication de la terminologie de l'UIT-T  
(Document 81)

A l'examen au sein de la Commission de rédaction.

4. La Commission 3 a examiné la situation des Recommandations, Résolutions et Vœux adoptés à Melbourne (1988) (voir le Document 79).
5. La Commission a proposé qu'une liste complète et à jour des Recommandations en vigueur du Secteur de la normalisation des télécommunications soit publiée. Cette liste devra être mise à jour périodiquement à l'intention des membres.
6. La Commission encourage fortement le TSB à diffuser les Recommandations par des moyens électroniques (CD ROM, accès à la base de données, ITUDOC), en plus de la publication des Recommandations sur papier.
7. Enfin, la Commission a pris note d'un document intitulé «Eléments de données et données présentées sous forme de tableau dans les Recommandations de l'UIT» en vue de sa transmission au Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (voir le Document 77).

## 4.4 – RAPPORT DE LA COMMISSION 4

(tel qu'approuvé par la Conférence)

### STRUCTURE ET PROGRAMME DE TRAVAIL DES COMMISSIONS D'ÉTUDES

#### Considérations générales

1. Conformément à la décision prise à la première séance plénière au sujet de la structure de la Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (Document 29), le mandat de la Commission 4 «Structure et programme de travail des Commissions d'études» a été défini comme suit:

- examiner la structure et le programme de travail des commissions d'études et établir la liste des Questions attribuées à ces commissions;
- examiner les parties pertinentes du rapport du Groupe ad hoc – Résolution N° 18 et des documents présentés par les pays;
- examiner les Questions proposées par les commissions d'études.

2. La Commission 4 a nommé à la présidence et à la vice-présidence les personnes suivantes:

Président: M. M. Israël (Canada)

Vice-Président: M. J. Haydon (Australie).

3. Le rapport de la Commission 4 à la CMNT portera sur les quatre principales questions examinées par la Commission:

- I. Structure et mandat des commissions d'études
- II. Programme de travail des commissions d'études
- III. Groupes mixtes de coordination (GMC)
- IV. Groupe de coordination intersectorielle (GCI)
- V. Transfert des travaux du Secteur des radiocommunications au Secteur de la normalisation des télécommunications.

4. Les résultats des quatre séances de la Commission sont les suivants:

#### Résultats des travaux de la Commission 4

##### I. Structure et mandat des commissions d'études (Résolution N° 2)

###### 1. Documents

AP X-24(Rév.1), AP X-44  
CMNT 7, 8, 9, 12, 20, 21.

###### 2. Résultats

La Commission a approuvé le rapport du Groupe ad hoc – Résolution N° 18 sur le domaine de compétence et le mandat des commissions d'études, ainsi que les modifications et adjonctions apportées pendant les séances.

## II. Programme de travail des commissions d'études

### 1. Documents

#### 1.1 Programmes d'études proposés par les commissions d'études

##### Origine/commission d'études

I	AP X-16 + (Corr., E seulement)
II	AP X-6
III	AP X-10
IV	AP X-34
V	AP X-12
VI	AP X-14
VII	AP X-21
VIII	AP X-20
IX	AP X-28
X	AP X-32
XI	AP X-18
XII	AP X-8 (et AP X-7 pour la liste synoptique)
XV	AP X-30
XVII	AP X-36
XVIII	AP X-38
... (anciennement CMTT)	CMNT-19+(Add.1) CMNT-86, Annexe 2, Partie A

#### 1.2 Propositions de modifications du programme d'études

AP X-41, 43, 51

CMNT-2 + (Corr.2), 3, 11, 35, 42, 58(Rév.1).

### 2. Résultats

2.1 La Commission a accepté les programmes de travail présentés par les commissions d'études, tels qu'ils figurent dans les documents énumérés au § 1.1.

2.2 Compte tenu des modifications qu'il a été décidé d'apporter aux Questions L, M, N et P/XVIII (telles qu'elles sont proposées dans le Document 35 et reproduites dans l'Annexe 2 du Document 42), le Royaume-Uni a annoncé qu'il retirait le Document 3, étant donné que les modifications des Questions de la Commission d'études XVIII ont permis de donner suite aux propositions figurant dans ce document.

2.3 M. A. Pugh (Royaume-Uni) s'est aimablement proposé pour diriger un petit Groupe ad hoc chargé d'examiner les propositions de modifications d'un certain nombre de Questions confiées aux Commissions d'études I, VIII, IX et XVIII (Document 11).

Les propositions de ce Groupe ad hoc étaient reproduites dans un document temporaire.

- 2.4 La Commission 4 a en outre retenu la suggestion formulée dans le Document 11 (§ 2.7 et 2.8) selon laquelle:
- a) les Recommandations existantes non reprises par les Questions figurant dans le programme de travail devraient être tenues à jour et prises en charge par les commissions d'études compétentes;
  - b) chaque commission d'études doit élaborer son propre programme de travail pour la prochaine période d'études.

L'attention de toutes les commissions d'études est appelée sur la demande énoncée dans le paragraphe a) ci-dessus.

Pour ce qui est du paragraphe b), cette demande figure déjà dans la Résolution N° 1.

- 2.5 Les propositions de modifications du programme de travail qui ont été approuvées par la Commission figurent dans les documents suivants:

Annexe 1, Partie A: Modifications aux Questions de la Commission d'études 1

Annexe 1, Partie B: Modifications aux Questions de la Commission d'études 2

Annexe 1, Partie C: Modifications à une Question de la Commission d'études 3

Annexe 1, Partie D: Modifications à une Question de la Commission d'études 6

Annexe 1, Partie E: Modifications aux Questions de la Commission d'études 8

Annexe 1, Partie F: Modifications aux Questions de la Commission d'études 13

Annexe 1, Partie G: Modifications aux Questions de la Commission d'études 15

Annexe 1, Partie H: Texte des nouvelles Questions confiées à la Commission d'études 9 (ex-CMTT) et conjointement élaborées par les Présidents de la Commission d'études 11 du Secteur des radiocommunications et de la Commission d'études 9 (ex-CMTT).

### **III. Groupes mixtes de coordination (GMC)**

#### **1. Documents**

AP X-24(Rév.1), AP X-40, Annexe A  
AP X-44, CMNT-42.

#### **2. Résultats**

2.1 La Commission a approuvé un nouveau projet de Résolution (Projet de Résolution N° 16) relative à la «Formation de groupes mixtes de coordination chargés d'étudier les questions intéressant plusieurs commissions d'études du Secteur de la normalisation des télécommunications conformément à la Résolution N° 1».

2.2 La Commission a décidé qu'il appartiendrait aux commissions d'études et aux Présidents de commissions d'études de proposer les mandats, les domaines d'activité et les questions pour lesquelles il conviendra d'établir des GMC et que ces propositions seraient adressées à la première réunion du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications en juin 1993.

### **IV. Groupes de coordination intersectorielle (GCI)**

#### **1. Documents**

AP X-24(Rév.1), AP X-40 (Annexe D)  
CMNT 7, 8, 9, 42.

#### **2. Résultats**

2.1 La Commission a approuvé un projet de nouvelle Résolution (Projet de Résolution N° 18) relative aux «Principes et procédures applicables à la répartition des tâches et à la coopération entre le Secteur des radiocommunications et le Secteur de la normalisation des télécommunications». Elle a en particulier approuvé une nouvelle Annexe C préparé par un Groupe ad hoc présidé par M. A. Berrada (Maroc), qui décrit les procédures applicables à l'établissement des GCI.

2.2 Les Directeurs du TSB et du BR, ainsi que le Président du Groupe ad hoc – Résolution N° 18 ont été priés de donner leur avis sur les modalités des travaux nécessitant une coordination intersectorielle.

A la suite des réponses de MM. Irmer, Kirby et Hoffman et de discussions ultérieures, un certain nombre de problèmes ont été soulevés:

- i) la réunion commune du Groupe consultatif ad hoc du CCIR (Résolution 106) et du Groupe ad hoc du CCITT (Résolution N° 18) (Rapport dans le Document AP X-40) a convenu de ce qui suit:
  - a) Les futurs systèmes mobiles terrestres publics de télécommunication (FSMTPT) et les télécommunications personnelles universelles (UPT) ont été reconnus comme étant des domaines présentant un intérêt commun pour les deux Secteurs. Il a été décidé de créer pour ces deux domaines un GMC qui fera rapport au Secteur de la normalisation des télécommunications.
  - b) La CMTT relèvera désormais de la responsabilité du Secteur de la normalisation.
  - c) Dans un premier temps, les Bureaux des deux Secteurs dresseront une liste provisoire des Questions ou parties de Questions qui seront transférées au Secteur de la normalisation ou qui présentent un intérêt commun pour les deux Secteurs.

Cette liste a été établie (voir le Document DT/13).

- ii) Il a été souligné que le maintien de la CMTT comme Commission d'études mixte n'était pas autorisé aux termes de la nouvelle Convention (APP-92). Le Directeur du BR a expliqué que la CMTT était traditionnellement depuis trente ans une Commission d'études mixte puisqu'elle autorisait la participation de radiodiffuseurs qui n'étaient pas obligés d'acquitter des contributions à la fois à l'ex-CCIR et à l'ex-CCITT.

Une possibilité de maintenir la CMTT consiste à ne pas l'appeler Commission d'études mixte mais à parler d'une «réunion commune». Cela éviterait tout conflit avec la Convention.

Toutefois, il s'avérera peut-être nécessaire d'élaborer une résolution régularisant le statut de la CMTT à l'intention de la Conférence de plénipotentiaires de 1994.

2.3 La Commission a approuvé en outre deux projets de Résolutions demandant une coordination intersectorielle, à savoir:

- Projet de Résolution N° 15: Etablissement d'un Groupe de coordination intersectorielle (GCI) chargé de traiter des activités liées aux FPLMTS dans le Secteur de la normalisation des télécommunications et le Secteur des radiocommunications
- Projet de Résolution N° 14: Etablissement d'un Groupe de coordination intersectorielle (GCI) chargé de traiter des questions liées aux satellites présentant un intérêt commun pour le Secteur de la normalisation des télécommunications et le Secteur des radiocommunications

## V. Coordination du Secteur des radiocommunications

### 1. Documents

AP X-40  
CMNT 1, 19 + (Add.), 42.

### 2. Résultats

2.1 En prenant comme base le Document DT/13 établi par les Bureaux des deux Secteurs, M. J. Haydon (Australie), Vice-Président de la Commission 4, a dirigé un Groupe ad hoc qui a établi un document de travail sur le transfert des travaux du Secteur des radiocommunications au Secteur de la normalisation des télécommunications. [Voir le Document 55(Rév.1).]

Ce document est destiné à servir de document de travail aux administrations, aux commissions d'études, aux Présidents des commissions d'études, aux délégués et aux experts, l'objectif étant d'élaborer des propositions plus stables en vue de la réunion du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications de juin 1993.

2.2 La Commission a approuvé un projet de nouvelle Résolution (Projet de Résolution N° 19) intitulée:

- Inscription des travaux appropriés du Secteur des radiocommunications dans le programme du Secteur de la normalisation des télécommunications.

- 2.3 i) La Commission a aussi examiné le statut de la Commission d'études 9 (ex-CMTT) et a décidé qu'elle devrait être désignée par un chiffre romain dans la série des commissions d'études du Secteur de la normalisation des télécommunications.
- ii) La nouvelle CMTT aurait le statut d'une «Commission d'études effectuant une étude commune» ce qui, selon la Résolution 246 du Conseil de l'UIT, ne signifie pas que les participants du Secteur des radiocommunications contribuent aux dépenses du Secteur de la normalisation des télécommunications. Conformément à la Résolution de la réunion commune du Groupe ad hoc du CCITT (Résolution N° 18) et du Groupe consultatif ad hoc du CCIR (Résolution 106), il faut que «des dispositions soient prises afin que les réunions soient coordonnées avec celles des commissions d'études de radiodiffusion du Secteur des radiocommunications de manière à faciliter la participation des membres de ces commissions d'études.»

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications peut demander au Directeur du TSB de se faire confirmer par le Conseil de l'UIT les dispositions financières prévues pour les membres du Secteur des radiocommunications qui participent à ces études conjointes.

Si cette proposition est approuvée, il conviendrait de supprimer le paragraphe 1.7 existant de la section 2 de la Résolution N° 1 et d'ajouter un nouveau paragraphe plus simple:

«1.7 Une commission d'études peut être constituée par la CMNT afin d'entreprendre des études conjointement avec le Secteur des radiocommunications et d'élaborer des projets de Recommandations sur des questions d'intérêt commun. Le Secteur de la normalisation des télécommunications est responsable de l'administration de cette commission d'études et de l'approbation de ses Recommandations. La CMNT nomme le Président et le Vice-Président de la commission d'études<sup>1)</sup>, d'entente avec l'Assemblée des radiocommunications, le cas échéant; elle recevra le rapport officiel sur les travaux de la commission d'études. Un rapport pourra aussi être établi pour information à l'intention de l'Assemblée des radiocommunications.»

2.4 Le Président de la Commission d'études 9 (ex-CMTT) a prononcé une déclaration donnant certaines précisions historiques sur le statut particulier de la Commission afin d'indiquer l'orientation de ses activités futures. Cette déclaration est reproduite à l'Annexe 2.

## **VI. Rassemblement et publication des documents de service officiels**

### **1. Document**

DT/12.

### **2. Résultats**

La Commission a approuvé le projet de nouvelle Résolution (Projet de Résolution N° 21) intitulée:

- Rassemblement et diffusion par le Bureau de la normalisation des télécommunications d'informations d'exploitation et de service.

## **VII. Attribution d'indicatifs de pays**

### **1. Document**

CMNT 70.

### **2. Résultats**

La Commission a approuvé un projet de nouvelle Résolution (Projet de Résolution N° 20) intitulée:

- Procédures d'attribution d'indicatifs et de codes de pays et de réseau.

---

<sup>1)</sup> Dans des cas particuliers, la CMNT peut désigner le Président et prier l'Assemblée des radiocommunications de désigner un Vice-Président.

## VIII. Groupes régionaux de tarification

1. A la demande de M. Rouxville, Président de la Commission d'études III, la Commission 4 a procédé à un large échange de vues sur la question des groupes régionaux de tarification. Ces groupes doivent tenir compte, dans la conduite de leurs travaux, de l'évaluation de l'environnement commercial et réglementaire ainsi que des problèmes plus spécifiques qui se posent en matière de tarification à l'échelle de leur région. Ainsi, le Groupe TAF doit-il surmonter une série d'obstacles pour mener les études de prix de revient nécessaires pour toute modernisation des structures tarifaires (manque de ressources et d'expertise, absence dans les pays africains de système de comptabilité analytique, prise en compte insuffisante pour l'établissement des tarifs des données macro-économiques et commerciales). Une révision des mandats et des méthodes de travail de ces groupes apparaît donc opportune, afin d'introduire les adaptations et la flexibilité nécessaires.

2. A l'issue d'un large échange de vues, un consensus s'est dégagé sur les points suivants:

- a) Les groupes régionaux de tarification continuent de jouer un rôle complémentaire très utile, au niveau régional, par rapport aux travaux de la Commission d'études III. Il ne peut donc être question d'envisager leur suppression.
- b) Il est toutefois souhaitable d'aménager leurs mandats et leurs méthodes de travail, en fonction de l'évolution de l'environnement international, des initiatives lancées par d'autres organisations internationales et des problèmes ou contraintes spécifiques à chaque région.  
En particulier, ces groupes devraient, à l'avenir, opérer à la manière de Groupes ad hoc ou d'équipes projet, avec des mandats et objectifs précis.
- c) Pour mener à bien leurs travaux, ces groupes ont besoin de l'appui de l'UIT, et en particulier du TSB et du BDT, notamment en ce qui concerne les Groupes TAF, TAL et TAS.

### ANNEXE 1, Partie A

#### MODIFICATIONS AUX QUESTIONS DE LA COMMISSION D'ÉTUDES 1

##### 1. Question 2/1 – Le service télex international

###### 1.2 *Exposé du problème*

Le service télex international est le seul service d'abonné pour la communication de textes qui soit disponible dans le monde entier. Il existe depuis de nombreuses années avec une qualité de service spécifiée. Il est nécessaire de préserver cette qualité de service chaque fois que de nouvelles applications ou facilités sont mises au point, dans l'interfonctionnement avec d'autres services, ou lorsque le service télex international est étendu à des réseaux autres que le réseau télex international traditionnel, par exemple sur le RNIS. Les nouveaux services qui apparaissent sont en train d'empiéter sur la communauté des abonnés du service télex international, mais ce service conservera son importance dans l'avenir prévisible, surtout dans les pays où l'infrastructure des télécommunications continue de se développer. Pour cette raison, l'étude du service télex international tel qu'il est défini dans les Recommandations des séries F, S et U devrait se poursuivre en s'orientant essentiellement vers la préservation des caractéristiques et règles d'exploitation spécifiques de ce service qui sont énoncées dans les Recommandations F.59 et F.60.

###### 1.3 *Texte de la Question*

Il convient d'étudier en particulier les points suivants:

1.3.1 Si le service télex international est assuré par des réseaux qui utilisent des processus de paquets, quelle incidence cela aura-t-il sur la qualité de service? En particulier, quelles procédures conviendra-t-il d'appliquer pour assurer le maintien du mode conversationnel?

1.3.2 Le service télex international peut-il incorporer, le cas échéant, certaines caractéristiques d'autres services avec lesquels il fonctionnerait, sans qu'il en résulte de dégradation de sa qualité de service universelle? L'étude devrait déterminer, entre autres, si le service télex international peut incorporer les avantages qu'offrent les signaux du service ADP spécifiés dans la Recommandation X.28 (et d'autres types d'ADP), sans qu'il en résulte de contraintes pour les abonnés du service télex international.

1.3.3 Compte tenu du temps pendant lequel le service télex international restera encore en service, quels nouveaux services ou nouvelles applications convient-il de mettre au point, par exemple:

- Quels protocoles convient-il d'utiliser pour passer de l'alphabet latin à un autre alphabet (grec, par exemple) en cas d'utilisation de terminaux bi/multilingues aux deux extrémités de liaisons télex?
- Quelles incidences de service et techniques aura sur la qualité de service l'insertion de signaux WRU dans des textes dont la transmission sera automatique et quelles procédures convient-il de mettre au point pour autoriser l'insertion de tels signaux?
- Interfonctionnement avec les nouveaux services appropriés qui font leur apparition, tant fixes que mobiles, y compris l'étude de la conversion des caractères de l'ATI n° 2 pour le passage à la télécopie avec codage des caractères dans le cas où la conversion est opérée dans le réseau et non dans le terminal.

1.3.4 Mise au point de critères de service et techniques à appliquer pour l'attribution de codes télex de destination non locaux à des réseaux privés.

1.3.5 Quelles conséquences de service et techniques aura, dans le service télex international, l'exploitation avec code d'accès simple au réseau (SNAC) pour le service mobile par satellite assuré par les systèmes Inmarsat.

#### 1.4 Dates d'obtention des résultats escomptés et dates d'achèvement des travaux

<i>Objet</i>	<i>Méthode adoptée</i>	<i>Projet de Recommandation (nouvelle/révisée) (lorsque cela se justifie)</i>
Qualité du service télex en cas d'utilisation de processus de «paquetisation» dans le réseau	mi-1993	mi-1994
Terminaux bi/multilingues aux deux extrémités de liaisons télex (aspects service, protocoles d'utilisateur)	mi-1993	fin 1994
Incidences des UPT sur le service télex	mi-1993	fin 1994
Codes télex de destination non locaux	conjointement avec d'autres commissions d'études	
Fonctionnement du SNAC	fin 1994	1996
Tenue à jour des Recommandations pertinentes des séries F, S et U	en cours	
Utilisation possible de signaux du service ADP X.28 dans le service télex international	mi-1993	1995
Transmission automatique du signal WRU	mi-1993	mi-1994
Conversion de codes entre l'ATI n° 2 et la télécopie avec codage de caractères	1994	1996

#### 1.5 Activités de liaison

Collaboration avec la Commission d'études 3 et, le cas échéant, les Commissions d'études 2 et 7, de même que pour toute Question relevant de la compétence de la Commission d'études 1 où l'interfonctionnement avec le service télex international peut être envisagé, afin d'éviter toute dégradation de la disponibilité et de la qualité de service perçues par les usagers.

## 2. Question 3/1 – Nouvelle évolution du service INTEX\*

### 2.1 Identification des besoins

La Commission d'études I a élaboré les dispositions de service et d'exploitation pour le service INTEX\*, tel qu'il est défini dans la Recommandation F.150.

La Commission d'études IX a défini les normes techniques applicables au service INTEX\* dans les Recommandations U.101, S.33 et S.35. Il s'agit d'un service de communication de texte à commutation de circuits dont les paramètres de qualité de service et de sécurité de la remise sont analogues dans leur principe à ceux du service téléx international avec lequel il est destiné à fonctionner en temps réel (voir les Recommandations F.82, S.34 et U.210). Il est souhaitable d'étudier l'évolution de ce service et des nouveaux services analogues. Par conséquent, il est nécessaire de développer et de tenir à jour les Recommandations des séries F, S et U relatives à ce service.

### 2.2 Texte de la Question

Il convient en particulier d'étudier les points suivants:

2.2.1 Quelles nouvelles améliorations faut-il apporter aux caractéristiques de service et techniques du service INTEX\* compte tenu du réseau télégraphique et d'autres réseaux?

2.2.2 Quelles nouvelles Recommandations convient-il d'établir, ou quelles révisions convient-il d'apporter aux Recommandations existantes, pour permettre des vitesses de transmission de l'information de 600 bit/s, 1200 bit/s ou 2400 bit/s dans le service INTEX\* compte tenu du réseau télégraphique et d'autres réseaux. (Les projets de Recommandations U.102 et S.jkl sont joints; ils pourront servir de point de départ pour la poursuite de l'étude dans ce domaine – voir le Rapport COM IX-R 4, Annexe 18, et la Contribution COM IX-17, Annexe 9 à la Partie II.)

2.2.3 Quelles directives techniques ou procédures de signalisation sont nécessaires pour permettre l'interfonctionnement entre le service INTEX et les services autres que le service téléx international?

### 2.3 Dates d'obtention des résultats escomptés et dates d'achèvement des travaux

Objet	Méthode adoptée	Projet de Recommandation (nouvelle/révisée) (lorsque cela se justifie)
Amélioration des caractéristiques techniques (par exemple établissement automatique des communications)	1993	1994
Introduction de plus grandes vitesses de transmission de l'information (y compris négociation du terme «vitesse»)	1993	1995
Principes techniques généraux d'interfonctionnement	1993	1994

### 2.4 Activités de liaison

Collaboration avec la Commission d'études 3 (tarification et comptabilité) et, le cas échéant, avec la Commission d'études 8 (systèmes de codage). Collaboration avec la Commission d'études 1 lorsque l'interfonctionnement avec le service INTEX\* peut être nécessaire.

\* Nom provisoire (voir la Recommandation F.150).

### 3. Question 4/1 – Développement de services de télécommunication basés sur le RTPC

#### 3.1 *Identification des besoins*

Le passage au RNIS et à ses services a commencé, mais ce processus s'étendra vraisemblablement sur de longues années. Pendant cette période, il est probable que les clients du secteur résidentiel et du secteur des entreprises demanderont de nouveaux services de télécommunication internationaux pour répondre à leurs nouveaux besoins et/ou à des besoins en évolution. De plus, il est vraisemblable que le rythme de développement des nouveaux services va s'accélérer sous l'effet de deux facteurs: meilleure compréhension des besoins des clients du côté des administrations et apparition de la concurrence. Pour faire en sorte que ces nouveaux services soient très largement disponibles, il sera nécessaire d'élaborer en temps opportun des Recommandations, en tenant compte du fait que ces services seront en définitive intégrés au RNIS. Une Question permanente, traitant des nouveaux services de télécommunication basés sur le RTPC, sera vraisemblablement nécessaire jusqu'à la réalisation intégrale du RNIS.

3.1.1 Le passage au RNIS nécessitera un certain temps, pendant lequel des clients continueront à utiliser des services fournis par le RTPC durant la période de transition.

3.1.2 Il est possible que certains usagers puissent avoir constamment besoin de continuer à opérer à la fois dans le RNIS et dans le RTPC, afin de tirer le maximum de bénéfices des deux réseaux.

3.1.3 Il se peut que les services recommandés à l'heure actuelle ne répondent pas pleinement aux besoins et/ou aux attentes des clients, et que de nouveaux services basés sur le RTPC soient nécessaires.

3.1.4 Une meilleure compréhension des besoins des clients, s'ajoutant à la concurrence, aura pour effet d'accélérer le développement de nouveaux services.

3.1.5 Pour favoriser une large acceptation et une grande disponibilité des nouveaux services, ceux-ci devraient être normalisés dans les meilleurs délais.

3.1.6 Certains services existants (par exemple, le service «pays direct» et les réseaux privés virtuels internationaux) ne sont pas encore décrits complètement dans les Recommandations.

3.1.7 Le développement de nouveaux services basés sur le RTPC devrait tenir compte des futures demandes du marché et des futures possibilités des réseaux.

3.1.8 En définitive, beaucoup de clients passeront au RNIS. Cela étant, les nouveaux services basés sur le RTPC et les services supplémentaires devraient être harmonisés, dans la plus grande mesure possible, avec les services du RNIS.

3.1.9 Pendant cette longue transition, il faudra veiller au maintien de la disponibilité et de la qualité du service téléphonique public international en se concentrant sur la manière dont le client le perçoit (plutôt que sur les questions spécifiques aux réseaux et à leur qualité, qui relèvent de la Commission d'études 2).

3.1.10 Etant entendu que les capacités de réseau qui sont en cours de mise au point permettront la prise en charge de nouveaux services sur le RTPC et sur le RNIS, il faudra veiller suffisamment tôt à définir ces services de manière cohérente, par exemple en spécifiant des éléments de service génériques.

3.1.11 Il convient de porter une attention toute particulière à l'incidence de la décision de la CMNT-93 relative à la disposition des lettres sur les claviers téléphoniques (dans la Recommandation E.161) en ce qui concerne les services de télécommunication internationaux basés sur le RTPC, et notamment le choix de la date après laquelle une norme unique sera en vigueur pour l'attribution des lettres aux claviers téléphoniques.

#### 3.2 *Texte de la Question*

Quelles nouvelles Recommandations faut-il élaborer et quelles modifications faut-il apporter aux Recommandations existantes concernant les services basés sur le RTPC et les services de nature plus générale qui fonctionnent sur le RNIS et le RTPC, et quels nouveaux services de ces types convient-il de spécifier pour une application internationale?

*Remarque 1* – L'étude de cette Question devra se faire en coordination étroite avec les groupes chargés d'autres Questions et responsables de nouveaux services spécifiques, et avec d'autres commissions d'études.

*Remarque 2* – Le format applicable à la description de service de l'étape 1 a été élaboré spécialement pour les services du RNIS; sur cette base, il convient d'élaborer un nouveau format pour donner une description générale du nouveau service envisagé, du point de vue de l'utilisateur, abstraction faite de telle ou telle forme de réalisation particulière du réseau. Les descriptions de service de l'étape 1 seraient ensuite établies pour la partie RNIS de la description, en même temps que d'autres descriptions de réseau, selon le cas.

*Remarque 3* – L'identification des nouveaux services devra tenir compte des besoins actuels et futurs des usagers, ainsi que des possibilités des réseaux.

*Remarque 4* – Il convient d'utiliser cette Question comme pôle de convergence pour identifier les éléments de service qui sont communs à une gamme de services (existants ou nouveaux) et pour favoriser la cohérence de leurs définitions, dans la mesure du possible.

### 3.3 *Résultats attendus et délais prévus*

Les travaux à entreprendre au titre de cette Question sont considérés comme une activité de gestion permanente des services. Des Recommandations nouvelles ou révisées seront élaborées à mesure que les besoins seront identifiés. Il n'est pas prévu de difficultés exceptionnelles et les travaux seront soumis pour approbation dès leur achèvement. Les premières Recommandations devraient être prêtes pour approbation vers le milieu de 1993.

Il convient d'analyser et de modifier le projet devant remplacer la Recommandation E.117 et d'étudier les questions connexes. Le calendrier prévu est le suivant:

- accord sur la révision de la Recommandation E.117 mi-1993;
- détermination de la nécessité ou non d'élaborer des directives sur les dispositifs d'appel ayant accès au RTPC mi-1994.

Un autre aspect est l'identification des éléments de service communs aux services existants ou nouveaux. C'est une activité dont on n'envisage pas qu'elle aboutisse à une Recommandation proprement dite, mais qui pourrait se traduire par des adjonctions à des Recommandations nouvelles ou existantes, selon le cas – Activité permanente.

### 3.4 *Activités de liaison*

Une liaison devra être établie avec les Commissions d'études 2 et 3 et, à un degré moindre, avec la Commission d'études 11. On ne prévoit pas d'activités de liaison inhabituelles ou difficiles; les activités nécessaires pourront être menées par correspondance ou par la désignation de chargés de liaison.

## 4. **Question 8/1 – Services mobiles/personnels téléphoniques, télégraphiques, télématiques, de données et audiovisuels**

(Le transfert de travaux du Secteur des radiocommunications qui reste à déterminer devrait être pris en considération dans cette Question.)

### 4.1 *Exposé du problème*

La nouvelle Question devrait porter sur les spécifications de service et d'exploitation de différents systèmes mobiles, en vue de normaliser les procédures d'accès et d'exploitation du point de vue de l'utilisateur. Ces spécifications comprendraient les points suivants (liste non limitative):

Existence et développement des systèmes mobiles à satellites de portée mondiale, assurant des communications terrestres, maritimes et aéronautiques;

Introduction de nouveaux systèmes mobiles terrestres à satellites et de nouveaux systèmes de télécommunications personnelles pouvant exister dans un contexte régional ou mondial de services transfrontières;

Caractère souhaitable du maintien de la compatibilité et de la «convivialité» entre les procédures, de sélection et d'exploitation utilisées pour accéder aux divers services mobiles ou aux réseaux de Terre;

Conditions de sécurité spécifiques, comme dans le cas de l'environnement maritime avec l'introduction du Système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM) au cours de l'année 1992;

Poursuite du développement du service mobile de transmission de données par satellite, en se fondant sur les progrès techniques accomplis récemment dans ce domaine;

Poursuite du développement des services de communications aéronautiques pour les passagers;

Résultats des études effectuées par d'autres commissions d'études compétentes de l'UIT-T, l'UIT-R, etc., nécessitant une collaboration avec la Commission d'études 1;

Caractère souhaitable de la spécification et de la surveillance d'une qualité de service qui ne soit pas altérée, du point de vue de l'utilisateur, en cas d'interconnexion des systèmes mobiles/personnels avec des réseaux de Terre;

Nécessité de revoir et de modifier, le cas échéant, les procédures d'exploitation et de sélection applicables aux services de télécommunications mobiles/personnelles qui seront affectés par les décisions de la CAMR-92 concernant la révision du Règlement des radiocommunications;

Relations avec la poursuite du développement et de la mise en œuvre du réseau numérique avec intégration des services (RNIS) et influence des réseaux intelligents (RI).

#### 4.2 *Texte de la Question*

Quelles sont les Recommandations nouvelles, adjonctions, ou modifications aux Recommandations en vigueur nécessaires concernant:

- 4.2.1 les services mobiles téléphoniques nouveaux ou révisés;
- 4.2.2 les services de radiotélégraphie, de radiotélexographie et de radiotélex définis dans la Recommandation F.110;
- 4.2.3 les services de données nouveaux ou modernisés, y compris la messagerie de données;
- 4.2.4 les nouveaux services de télécommunications personnelles;
- 4.2.5 d'autres services internationaux de correspondance publique analogues aux services de Terre audiovisuels, télégraphiques, télématiques et de données, et à des services supplémentaires, définis ou à définir par la Commission d'études 1;
- 4.2.6 la fourniture des services mentionnés aux § 4.2.1 et 4.2.2 ci-dessus, non seulement dans le service mobile maritime et dans le service mobile maritime par satellite, mais aussi dans le service mobile terrestre international personnel, dans le service mobile aéronautique et dans le service mobile par satellite, dans la mesure où cela concerne les procédures de traitement du trafic de télécommunication;
- 4.2.7 l'accès international des divers services mobiles/personnels aux services de Terre tels que le service télex international, et vice versa;
- 4.2.8 les dispositions éventuelles relatives aux services pour tenir compte des différences de taxation, de la taxation en dehors des heures de pointe, de la discrimination entre les services fournis et entre les prestataires de services, de l'utilisation de stations multiples et des identités de comptabilité, ainsi que de l'accès des divers services mobiles télégraphiques et de données aux services internationaux correspondants et vice versa;
- 4.2.9 les procédures d'exploitation pour le service mobile de transmission de données par satellite;
- 4.2.10 la poursuite de l'évolution vers une exploitation automatique du service;
- 4.2.11 la qualité de service perçue par l'utilisateur;
- 4.2.12 l'interfonctionnement des services mobiles avec les UPT.
- 4.2.13 L'incidence de la décision de la CMNT-93 relative à la disposition des lettres sur les claviers téléphoniques (dans la Recommandation E.161) en ce qui concerne les services visés aux § 4.2.1 à 4.2.4.

#### 4.3 *Résultats attendus et délais prévus*

- Nouvelle Recommandation F.115 – premier trimestre 1993.
- Recommandations révisées pour Inmarsat M/B – premier trimestre 1993.
- Nouvelle Recommandation pour l'appel unilatéral à l'échelle mondiale – troisième trimestre 1994.
- Nouvelle Recommandation possible pour les communications personnelles – à déterminer.
- Recommandation F.113 révisée – troisième trimestre 1995.
- Recommandations F.125 et F.126 révisées – premier trimestre 1993.

#### 4.4 *Activités de liaison*

Collaboration avec les Commissions d'études 2, 3, 4, 11, 12, 13 et 15 de l'UIT-T.

D'une manière générale, l'UIT-T est chargé des questions d'écoulement, de tarification et de comptabilité du trafic dans les services mobiles, tandis que les aspects techniques de la transmission sont du ressort de l'UIT-R. Divers arrangements techniques d'interfonctionnement entre les systèmes mobiles/personnels et les réseaux de Terre nécessiteront une liaison plus étroite dans ce domaine.

#### 5. **Question 10/1 – Service téléfax**

Modifier comme suit le § 3.5:

5.1 «3.5 Actuellement, les services de télécopie sont assurés de façon prédominante dans le réseau téléphonique public à commutation. Cependant, avec la progression du RNIS et l'utilisation d'autres réseaux pour la communication de télécopie, il faudra étudier l'exploitation de ces services dans les différents réseaux. Il faudra aussi étudier les conditions d'interfonctionnement entre les différents réseaux, ainsi que l'interfonctionnement entre les services, en particulier la possibilité que les terminaux de télécopie du Groupe 3 utilisent le protocole défini dans l'annexe C de la Recommandation T.30 pour l'interfonctionnement direct avec les terminaux du Groupe 4.

#### 6. **Question 19/1 – Facteurs humains en télécommunications ne se rapportant pas spécifiquement à de nouveaux services**

##### 6.1 *Exposé du problème*

Il est apparu un certain nombre de problèmes que seul, au sein de l'UIT-T, le groupe des facteurs humains de la Commission d'études 1 a logiquement compétence pour étudier. Il s'agit de questions telles que les symboles et pictogrammes pour aider les usagers des services de télécommunication, et diverses questions ayant trait au RNIS. Les questions nouvelles de ce genre pourraient être traitées en fonction des besoins; cependant, il est probable que certains travaux en cours actuellement devront être achevés après la fin de la présente période d'études. L'objectif de la présente Question est de donner une place à ces travaux et d'assurer leur continuité.

6.1.1 Il apparaît de temps à autre des problèmes de facteurs humains qui ne se rapportent pas directement à tel ou tel nouveau service en cours de mise au point.

6.1.2 Ces problèmes portent notamment sur des symboles et des pictogrammes qui peuvent aider les usagers des télécommunications.

6.1.3 Ils portent également sur certains aspects des possibilités des réseaux, par exemple le RNIS.

6.1.4 Les problèmes dont il s'agit peuvent concerner certains aspects des équipements terminaux (par exemple, l'affectation de lettres de l'alphabet latin aux chiffres du cadran téléphonique), en dépit des hésitations (normales) de l'UIT-T à énoncer des normes pour l'interface de l'utilisateur vers l'équipement terminal.

6.1.5 Ces problèmes peuvent aussi recouvrir des questions d'ordre général sur les aspects facteurs humains des télécommunications.

##### 6.2 *Texte de la Question*

Quelles sont les Recommandations nécessaires, s'agissant des problèmes de facteurs humains en télécommunications ne se rapportant pas spécifiquement à tel ou tel service de télécommunication?

##### 6.3 *Résultats attendus et délais prévus*

Symboles/pictogrammes pour les fonctions (en cours) – fin 1994.

Plan de numérotation du RNIS (Recommandation E.331 révisée) – 1995.

Méthodologie pour la création de symboles, pictogrammes et icônes (projet de Recommandation F.910) – 1996

#### 6.4 *Activités de liaison*

ETSI – HF (pour les symboles et les pictogrammes).

CE 13 (numérotation dans le RNIS).

CE 2 (numérotation dans le RNIS).

### 7. **Question 24/1 – Nouveaux services pour le RNIS**

#### 7.1 *Exposé du problème*

7.1.1 Le RNIS apporte des possibilités nouvelles pour des services qui ne sont pas réalisables dans les réseaux actuels non RNIS.

7.1.2 Il est nécessaire de définir de nouveaux services rendus possibles par les capacités RNIS.

7.1.3 Ces services peuvent appartenir aux catégories suivantes: téléphonique, non téléphonique, multimédias ou supplémentaire.

#### 7.2 *Texte de la Question*

Quels services nouveaux à mettre en œuvre faut-il définir pour tirer parti des possibilités propres au RNIS?

Exemples de ces services:

- services audiovisuels;
- services de téléaction;
- services supports supplémentaires en mode paquet;
- services de réseaux intelligents;
- services de maintenance et de gestion;
- applications multimédias.

Il convient de tenir compte des services assurés par des réseaux intelligents.

#### 7.3 *Résultats attendus et délais prévus*

Nouvelles Recommandations sur les services – Délai prévu: travail continu, sous réserve d'approbation selon la procédure de la Résolution N° 1.

#### 7.4 *Activités de liaison*

Une étroite coopération devra être établie dans le cadre d'autres Questions relatives aux services et avec les Commissions d'études 2, 3, 7, 11 et 13.

## ANNEXE 1, Partie B

### MODIFICATIONS AUX QUESTIONS DE LA COMMISSION D'ÉTUDES 2

#### 1. Question 5/2 – Applications des plans de numérotage et d'adressage aux services fixe et mobile

##### 1.1 Détermination des besoins

- a) L'étude de la Question doit être poursuivie.
- b) Cette Question doit être examinée d'urgence afin d'offrir une capacité de numérotage aux nouvelles applications et des moyens autorisant l'utilisation de porteuses multiples dans un pays donné lorsque cela affecte les communications internationales. Il faudrait également examiner d'urgence la question des moyens permettant de faciliter l'attribution des indicatifs en cas de modification de frontières nationales.

##### 1.2 Texte de la Question

*considérant*

- a) que l'importance régionale des attributions d'indicatifs nationaux tend à restreindre leur libre choix;
- b) qu'il n'y a plus d'indicatif disponible dans certaines régions du monde;
- c) qu'il est possible d'envisager le choix de l'indicatif national de réserve «O», actuellement utilisé comme «code d'échappement»;
- d) qu'il importe de préciser la terminologie utilisée (par exemple IPN/TDN et IPN/TDA);
- e) que le numérotage des UPT pose de nouveaux problèmes à résoudre (voir remarque 3);
- f) qu'une redéfinition des indicatifs nationaux peut être justifiée pour des applications différentes des utilisations classiques;
- g) que la préparation en vue du temps T (fin de l'année 1996) devrait être menée à bien au cours de la période d'études 1993-1996;
- h) qu'un document cadre concernant les différentes Recommandations de numérotage ainsi que les systèmes représentatifs de numérotation serait utile;
- j) que des règles précises sont nécessaires pour définir les conditions d'attribution des indicatifs nationaux;
- k) que le RNIS large bande devrait être pris en compte;
- l) que les applications du numérotage aux services mobiles et aux services non vocaux présentent un intérêt moyen et peuvent nécessiter des moyens de support supplémentaires;
- m) les besoins éventuels de numérotation aux termes de la Recommandation E.164 propres aux canaux multiples mis en place à l'intérieur des pays et assurant la prestation de services diversifiés (voir remarque 1);
- n) que la définition exhaustive des numéros conformes à la Recommandation E.164, par opposition aux indicatifs nationaux spéciaux, faciliterait l'examen technique des nouvelles applications de numérotage (voir remarque 2);
- o) que d'autres nouveaux services pourraient avoir des conséquences sur le numérotage et l'adressage (par exemple services assurés par le réseau mondial virtuel);
- p) qu'INMARSAT et le Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT-T) étudient conjointement la faisabilité d'un code d'accès unique au réseau (voir remarque 4);
- q) qu'un ensemble de principes généraux de numérotage (par exemple, pour l'attribution des codes) applicables au télex, au RTPC/RNIS et aux réseaux de données peut être nécessaire.

Quelles Recommandations nouvelles ou révisées faut-il établir pour s'assurer que les besoins de numérotage et d'adressage seront satisfaits en temps utile?

### 1.3 *Résultats escomptés et délais prévus*

Les Questions concernant les applications immédiates d'indicatifs aux pays récemment habilités seront étudiées sans délai conformément aux pratiques administratives internes de l'UIT-T. Parmi les thèmes devant faire l'objet d'un examen approfondi, dont les conclusions doivent précéder toute activité de mise en œuvre, figure une étude globale de la Recommandation E.164 et des variations de longueur des indicatifs nationaux. Du point de vue des résultats, les Questions des UPT et du RNIS sont susceptibles d'être traitées rapidement. Le thème de l'identification des réseaux d'un pays donné figure parmi les besoins envisagés dans les considérations. La complexité de cette tâche et son caractère intégré interdisent la fixation de dates limites avant l'évaluation des contributions dont la table des matières est définitivement établie.

L'élaboration de principes généraux de numérotage et le thème de l'identification des réseaux d'un pays donné figurent parmi les besoins envisagés dans les considérations. La complexité de cette tâche et son caractère intégré interdisent la fixation de dates limites avant l'évaluation des contributions dont le contenu est définitivement établi.

### 1.4 *Activités de liaison*

Les questions liées au numérotage ont toujours exigé une collaboration étroite avec les Commissions d'études 1, 3, 7, 11 et 13. Une collaboration étroite, notamment en matière d'acheminement, est indispensable.

*Remarque 1* – Conserver D.80 et D.98

*Remarque 2* – Conserver D.77

*Remarque 3* – Conserver DT 760, DT 783(Rév.1)  
et ajouter D.81 et D.82

*Remarque 4* – Conserver DT 767(Rév.1)

Ces documents seront conservés par le TSB et mis à disposition au cours de la prochaine période d'études

## 2. **Question 6/2 – Plans d'acheminement et d'interfonctionnement pour réseaux fixes et mobiles**

### 2.1 *Détermination des besoins*

L'introduction en cours de nouveaux services ainsi que les techniques et fonctions de réseau nécessaires à leur mise en œuvre exigeront que soient développées et mises à jour les Recommandations en matière d'acheminement, de service mobile et d'interfonctionnement.

### 2.2 *Texte de la Question*

Les travaux de mise à jour des normes existantes, de création de nouvelles normes seront poursuivis dans les domaines suivants:

- Planification et stratégies en matière d'acheminement, y compris les principes applicables à tous les types de réseaux
- Acheminement des services en mode paquet sur le RNIS (E.172)
- Acheminement de services à large bande sur le RNIS (E.172)
- Besoins en matière d'acheminement pour l'interfonctionnement des réseaux (nouvelle)
- Plan d'acheminement des UPT (E.174)
- Réseau mobile par satellite (nouvelle ou E.173)
- SS n° 7 – Plan d'acheminement des messages (E.176)
- Acheminement sur réseaux intelligents (nouvelle)
- Applications non vocales (E.301)
- Interconnexion des réseaux mobiles (E.202, E.220)
- Effets sur l'acheminement, des futurs réseaux et services mobiles (par exemple FSMPT – Futurs systèmes mobiles publics terrestres de télécommunication)
- Caractéristiques des nouveaux services (par exemple GVNS, etc.)

### 2.3 Résultats escomptés et délais prévus

On trouvera ci-dessous un tableau synoptique de l'état d'avancement et de planification des Recommandations qui relèvent de la Question 6/2 au cours de la période d'études 1993-1996.

<i>Rec.</i>	<i>Titre</i>	<i>Etat d'avancement</i>
E.170	Acheminement du trafic	Mettre à jour si nécessaire
E.171	Plan d'acheminement téléphonique	Mettre à jour si nécessaire
E.172	Acheminement sur le RNIS	Mettre à jour si nécessaire
I.335	Principes d'acheminement sur le RNIS	Remplacée par la Rec. E.172 La Rec. I.335 doit être supprimée
E.173	Acheminement des services mobiles	Mettre à jour si nécessaire
E.174	Plan d'acheminement des UPT	Troisième projet 1993
E.176	Plan d'acheminement des messages du SS n° 7	Deuxième projet 1993
E.301	Incidence du trafic non vocal sur le réseau téléphonique	Mettre à jour si nécessaire
E.220	Interconnexion des réseaux mobiles terrestres publics (PLMN)	Mettre à jour si nécessaire
E.202	Principes d'exploitation des réseaux pour les futurs systèmes et services mobiles	Mettre à jour si nécessaire

### 2.4 Activités de liaison

#### 1) *Au sein de la Commission d'études 2*

Il faudra travailler en collaboration étroite avec les Groupes de la Commission d'études 2 qui étudient les sujets suivants:

- Plans de numérotage et d'adressage
- Gestion du réseau
- Qualité de fonctionnement du réseau
- Ingénierie du trafic

#### 2) *En dehors de la Commission d'études 2*

Une collaboration étroite sera nécessaire avec les Commissions d'études suivantes:

- Commission d'études 1 Définitions des services, acheminement et interfonctionnement télex
- Commission d'études 3 Tarification
- Commission d'études 4 Maintenance des réseaux (TMN)
- Commission d'études 7 Interfonctionnement des réseaux en mode paquet
- Commission d'études 11 Commutation et signalisation
- Commission d'études 13 RNIS-LB
- Secteur des radiocommunications de l'UIT Besoins des futurs services mobiles

## ANNEXE 1, Partie C

### MODIFICATIONS À UNE QUESTION DE LA COMMISSION D'ÉTUDES 3

#### 1. Question T/3 – Principes généraux de tarification et de comptabilité applicables aux services assurés par le réseau intelligent

##### 1.1 Identification des besoins

1.1.1 L'adjonction de l'intelligence à l'infrastructure des réseaux peut servir à offrir une gamme de services de pointe.

1.1.2 En ce qui concerne les principes de tarification et de comptabilité appliqués à cette intelligence de réseau, il serait bon d'adopter une approche commune pour faire en sorte que les principes appliqués aux services utilisant ces capacités soient cohérents.

##### 1.2 Texte de la Question

Quels sont les principes généraux qu'il convient d'appliquer aux services assurés par le réseau intelligent?

Quelles sont les répercussions au niveau de la comptabilité (et éventuellement de la tarification) de l'utilisation de ressources communes dans le réseau intelligent?

##### 1.3 Résultats escomptés

Principes de base relatifs à la tarification et à la comptabilité dans le réseau intelligent compte tenu du développement et de l'amélioration des services examinés par la Commission d'études 3 et relatifs aux ressources de réseau partagées.

##### 1.4 Activités de liaison

Cette Question doit être étudiée, le cas échéant, conjointement avec les Commissions d'études 1, 11 et 13.

## ANNEXE 1, Partie D

### MODIFICATIONS À UNE QUESTION DE LA COMMISSION D'ÉTUDES 6

#### 1. Question 11/6 – Câbles à fibres optiques pour les systèmes sous-marins en eaux peu profondes sans répéteurs submergés (nouvelle Question)

L'utilisation de câbles à fibres optiques permet d'obtenir de plus grandes distances entre répéteurs, par comparaison avec les câbles à conducteurs de cuivre. Le faible affaiblissement des fibres optiques rend les câbles à fibres optiques appropriés pour les applications sous-marines en eaux peu profondes, sans avoir besoin de répéteurs submergés.

Les spécifications de ces câbles sont différentes des spécifications des câbles terrestres et sous-marins normaux. Les points suivants doivent donc être étudiés:

- 1) conditions environnementales des câbles utilisés dans les systèmes sous-marins;
- 2) construction des câbles pour ces applications;
- 3) techniques spécifiques d'installation, de raccordement et de terminaison des câbles pour ces applications;
- 4) techniques de remise en état des câbles;
- 5) critères de protection, de localisation des défauts et de maintenance.

*Remarque* – Cette Question sera étudiée conjointement avec la Question correspondante confiée à la Commission d'études 15.

## ANNEXE 1, Partie E

### MODIFICATIONS AUX QUESTIONS DE LA COMMISSION D'ÉTUDES 8

#### 1. Question D/8 – Modèles chromatiques pour les applications télématiques

##### 1.1 Identification des besoins

L'emploi de la couleur dans l'échange d'information au moyen des services de télématique est de plus en plus fréquent. La représentation en couleur est ou sera traitée dans plusieurs Questions qui relèvent de la Commission d'études 8. Il s'agit des Questions Q.4 «Télécopieurs du groupe 4», Q.18 «Télécopieurs du groupe 3», Q.6 «Caractéristiques des terminaux pour le mode mixte et le mode retraitable», Q.9 «Protocole pour les services audiovisuels interactifs et Q.15 «Syntaxe du vidéotex». Il est souhaitable que les progrès futurs de l'emploi de la couleur dans les applications télématiques soient guidés par un modèle chromatique commun.

Il convient que les travaux sur les modèles chromatiques se fassent conjointement avec les travaux relatifs à la Question de la CE 8 qui traite des composantes communes pour la communication d'images et aux Questions spécifiques aux applications traitant de la couleur.

##### 1.2 Texte de la Question

Etudier un modèle pour le transfert d'informations chromatiques ainsi que des modèles pour la représentation d'informations chromatiques transférées dans les médias de représentation utilisés par les applications télématiques. Ce modèle comprendra la sélection d'espaces chromatiques pour les médias de représentation retenus, par exemple:

CIELAB = Commission internationale de l'éclairage luminosité – teinte – couleur  
CIE 1976 espace chromatique  $L^* a^* b^*$

CIELUV = Commission internationale de l'éclairage luminosité – teinte – couleur  
CIE 1976 espace chromatique  $L^* u^* v^*$

CMY(K) = espace chromatique cyan – magenta – jaune – (noir)

RGB = espace chromatique rouge – vert – bleu

Dans le cadre de cette Question on examinera également le choix de méthodes de compression appropriées et de leurs attributs à partir des méthodes qui ont été normalisées dans les Recommandations de l'UIT-T ainsi que d'autres aspects appropriés du transfert des informations relatives à la couleur et à l'échelle des gris dans les services télématiques. La Commission d'études examinera cette Question parallèlement à d'autres pour lesquelles les Recommandations font intervenir la représentation de la couleur et de l'échelle des gris.

##### 1.3 Résultats escomptés

Les Recommandations portant sur les sujets susmentionnés.

##### 1.4 Liaison

Une liaison étroite doit être maintenue avec le JTC 1/SC 18 de l'ISO/CEI, qui travaille dans le même sens avec la CIE (Commission internationale de l'éclairage). Une liaison avec la Commission d'études 11 du Secteur des radiocommunications est également nécessaire, sauf si la Question de la couleur est transférée du Secteur des radiocommunications au Secteur de la normalisation des télécommunications.

#### 2. Question E/8 – Télécopieurs du groupe 3

##### 2.1 Identification des besoins

Amélioration de la télécopie du groupe 3 afin d'offrir une plus large gamme de services et d'accroître la qualité de service.

## 2.2 *Texte de la Question*

Il convient d'étudier les points suivants:

- les aspects résultant de la mise en œuvre des télécopieurs du groupe 3;
- les aspects résultant de l'interaction entre les appareils du groupe 3 et les équipements de réseau (dispositifs de réduction d'écho, DCME, PCME, etc.);
- le développement de la Recommandation T.30 pour permettre l'adjonction de modes facultatifs supplémentaires, notamment – mais pas exclusivement – les systèmes de modulation/démodulation à grande vitesse, l'extension des jeux de caractères, le mode retraitable, l'accès aux systèmes de messagerie et aux bases de données, la possibilité que les appareils du groupe 3 utilisent le protocole défini dans l'Annexe C de la Recommandation T.30 pour l'interfonctionnement direct avec les appareils du groupe 4;
- le fonctionnement en simplex, pour les opérations de type diffusion, par exemple;
- le développement des Recommandations T.4 et T.30 afin d'y inclure les nouvelles caractéristiques de service définies par la CE 1;
- les aspects résultant de l'utilisation des télécopieurs du groupe 3 sur des réseaux autres que le RTPC (réseaux de communication mobiles, etc.);
- l'amélioration éventuelle des Recommandations T.4 et T.30 pour améliorer la qualité avec différents taux d'erreur sur les bits;
- les interfaces de communication programmables (PCI);
- l'extension des schémas de codage et notamment, mais pas exclusivement, la couleur, les demi-teintes et la reconstitution des demi-teintes (remarque 2).

*Remarque 1* – Ces améliorations seront examinées compte tenu des autres Questions pertinentes.

*Remarque 2* – Pour l'évolution couleur, les études porteront notamment sur les points suivants:

- 1) schémas de codage pour l'échelle des gris et la couleur, notamment les tons continus et les couleurs discrètes;
- 2) résolution, précision des données et méthodes de sous-échantillonnage des éléments de couleur;
- 3) méthode d'entrelacement des composantes, par exemple l'entrelacement des blocs ou bien l'entrelacement des éléments d'image, des lignes ou des composantes.

## 2.3 *Résultats escomptés et dates cibles*

Choix du terminal	fin 1993
PCI	fin 1993
Télécopie mobile	1994
Résolution des problèmes avec les dispositifs de réduction d'écho	1995
Introduction du modem rapide V	1994
Accès à la messagerie et aux bases de données	1994
Fonctionnement simplex	1994
Evolution couleur pour la télécopie avec support d'impression	1994
Evolution couleur pour la télécopie améliorée, y compris la télécopie sur écran	1996

## 2.4 *Activités de liaison*

JTAG 2 de l'ISO/CEI (Groupe technique consultatif mixte sur la technologie des images)

JTC 1/SC 18 ISO/CEI.

### 3. Question I/8 – Télécopie du groupe 4

#### 3.1 Identification des besoins

1) La télécopie couleur G4 a été examinée au titre de la Question 4/VIII et son étude se poursuivra au cours de la prochaine période. Il convient de normaliser la télécopie G4 couleur en tenant compte des éléments communs avec la télécopie G4 normale et de l'interconnectabilité avec celle-ci.

2) Etant donné que les communications avec visualisation sur écran s'utilisent de plus en plus, il convient d'examiner la télécopie avec affichage sur écran.

3) La transmission d'images en demi-teintes est également de plus en plus fréquente. La représentation des demi-teintes se fait, par exemple, au moyen de la méthode de reconstitution des demi-teintes. Il convient de normaliser l'algorithme de réduction des redondances pour les images en demi-teintes.

#### 3.2 Texte de la Question

##### 1) Télécopie couleur

Il convient d'étudier les points suivants, compte tenu des éléments communs avec la télécopie G4 normale:

- caractéristiques des terminaux;
- besoins en matière de protocoles;
- profil d'application des documents pour la télécopie couleur;
- algorithme de réduction des redondances et son évolution couleur pour la télécopie;
- schémas de codage pour l'échelle des gris et la couleur, notamment les tons continus et les couleurs discrètes;
- résolution, précision des données et méthodes de sous-échantillonnage des éléments de couleur;
- méthode d'entrelacement des composantes, par exemple l'entrelacement des blocs ou bien l'entrelacement des éléments d'image, des lignes ou des composantes;
- évolution couleur pour la télécopie avec support d'impression (1994);
- évolution couleur pour la télécopie améliorée, y compris la télécopie sur écran (1996).

##### 2) Télécopie sur écran

- caractéristiques des terminaux;
- algorithme de réduction des redondances avec le mode de création progressive de l'image;
- besoins au niveau du protocole.

##### 3) Images en demi-teintes

- algorithme de réduction des redondances.

##### 4) Mire couleur

- mire couleur pour les versions imprimée et électromagnétique.

##### 5) Autres questions pertinentes relatives à la télécopie du groupe 4

- i) profil d'application des documents, y compris le DAP par points;
- ii) haute résolution;
- iii) fiabilité du service (y compris la confirmation de remise) et sécurité;
- iv) interface avec le RNIS;
- v) transferts de fichiers.

#### 3.3 Résultats escomptés et dates cibles

- Recommandations relatives à la télécopie G4 couleur (de base): 1994;
- Recommandations relatives à la télécopie G4 couleur (évolution): 1996;
- Recommandations relatives à la mire couleur: 1994.

Recommandations nouvelles et révisées traitant des points 3.2 2), 3) et 5) ci-dessus.

### 3.4 *Activités de liaison*

Schéma de codage T.81 et T.82 dans le cadre des activités relatives à la Question 16/8.

Question de la télécopie couleur avec les évolutions couleur pour le groupe de la télécopie.

## 4. **Question T/8 – Choix des techniques de modulation normalisées à utiliser pour les services de télématique assurés sur le RTPC**

### 4.1 *Identification du besoin*

Les services de télématique nécessitent une large gamme de techniques de modulation normalisées. La présente Question est consacrée à l'étude des techniques de modulation normalisées pour ces services lorsqu'ils sont assurés sur le RTPC.

### 4.2 *Texte de la Question*

La présente étude tiendra compte des considérations suivantes:

- les services de télématique doivent être assurés à la fois sur les réseaux nationaux et internationaux;
- ces services, lorsqu'ils sont assurés sur les RTPC, doivent avoir la capacité d'interfonctionner directement;
- les débits supérieurs à 2,4 kbit/s pourraient être les débits de base de certains services de télématique;
- l'interfonctionnement avec d'autres services sur le RTPC, comme la télécopie du groupe 3 et le télétext, est éventuellement nécessaire (c'est-à-dire interfonctionnement direct ou via un dispositif de conversion).

La présente étude devrait également tenir compte de l'efficacité de telles techniques de modulation normalisées, surtout en ce qui concerne leur sensibilité aux erreurs de transmission.

Ces études devraient en particulier examiner les capacités de la technique de modulation rapide V normalisée sur le plan de la qualité de fonctionnement et de la mise en œuvre.

### 4.3 *Résultats escomptés*

Révisions spécifiques des Recommandations existantes en vue de leur amélioration et fourniture de renseignements techniques pour les nouvelles Recommandations aux fins d'une utilisation efficace et fiable des communications de télématique.

### 4.4 *Liaison*

Une liaison étroite est nécessaire avec divers groupes concernés par ce domaine technique, notamment avec la Commission d'études 14 pour le développement de nouvelles techniques de modulation normalisées, et l'application des techniques de modulation normalisées existantes, et avec la Commission d'études 15 pour l'exploitation des services de télématique sur les équipements PCME et DCME.

## ANNEXE 1, Partie F

### MODIFICATIONS AUX QUESTIONS DE LA COMMISSION D'ÉTUDES 13

## 1. **Question J/13 – Interfonctionnement des RNIS à 64 kbit/s avec d'autres réseaux**

### 1.1 *Type de Question*

Recommandations spécifiques

## 1.2 *Raison*

Outre les cas d'interfonctionnement déjà traités dans les Recommandations de l'UIT-T, il est apparu nécessaire d'étudier la question de l'interfonctionnement avec d'autres réseaux, en projet ou en cours de mise en place.

## 1.3 *Texte*

Quelles fonctions de réseau supplémentaires et/ou nouvelles est-il nécessaire de recommander pour que les RNIS à 64 kbit/s interfonctionnent avec d'autres réseaux, par exemple:

- les réseaux privés, y compris les réseaux locaux et les réseaux privés virtuels;
- les RPDC (réseaux publics de données à commutation);
- les RTPC, y compris les services RTPC assurés par modems;
- les réseaux à satellite (par exemple, réseaux VSAT);
- les réseaux mobiles.

Il faudrait également étudier:

- les aspects de compatibilité entre les réseaux, les services fournis par ces réseaux et les terminaux;
- l'interfonctionnement entre services;
- les réseaux fonctionnant à des débits binaires autres que 64 kbit/s.

*Remarque* – L'interfonctionnement avec les RNIS-LB est traité au titre de la Question I/13.

## 1.4 *Objectif*

Recommandations d'ici 1994

## 1.5 *Coopération*

Une coopération est nécessaire avec:

- la Commission d'études 1 sur les services;
- la Commission d'études 2 sur les questions d'adressage et de numérotage;
- la Commission d'études 7 sur les réseaux de données;
- la Commission d'études 8 sur les terminaux et les services télématiques;
- la Commission d'études 11 sur la signalisation et la compatibilité des protocoles;
- la Commission d'études 4 du Secteur des radiocommunications sur les satellites;
- la Commission d'études 8 du Secteur des radiocommunications sur les communications mobiles;
- le JTC 1 de l'ISO/CEI sur les réseaux privés.

## 2. **Question L/13 – Améliorations et développement des Recommandations relatives à la couche 1 dans le RNIS à 64 kbit/s**

*Remarque* – Il est reconnu que la Commission d'études 15 est chargée de définir les techniques de transmission, les topologies de mise en œuvre associées et les caractéristiques des signaux pour les systèmes faisant partie de l'environnement des raccordements et des accès.

### 2.1 *Type de Question*

Recommandations spécifiques

### 2.2 *Raison*

En vue de la fourniture de services, notamment de services mobiles par un RNIS à 64 kbit/s, quelles améliorations peut-on apporter, sur la base de l'expérience actuelle et future en matière d'exploitation et de mise en œuvre du RNIS?

### 2.3 *Texte*

- 1) Quels sont les améliorations et les développements qu'il faut apporter:
  - a) pour obtenir une configuration et une application de bus passif souple;
  - b) à la Recommandation concernant l'interface usager-réseau du RNIS au débit de base (I.430), à la Recommandation concernant les sections numériques d'accès (G.960) et à la Recommandation sur les sections numériques (G.961);
  - c) à la Recommandation relative à l'interface usager-réseau du RNIS au débit primaire (I.431) ou aux Recommandations G.96y et G.96z concernant la section numérique d'accès au débit primaire;
  - d) aux Recommandations concernant l'accès à la couche 1 dans le RNIS, de façon à inclure les communications mobiles;
  - e) aux Recommandations relatives à l'accès à la couche 1 dans le RNIS de façon à prévoir un accès sans fil au RNIS (par exemple aux points de référence «S» et «T» et à l'extrémité réseau du NT1)?
- 2) Quelles sont les caractéristiques physiques et les dégradations d'un bus S/T?

### 2.4 *Objectif*

Recommandations d'ici à 1995-1996

### 2.5 *Coopération*

Une coopération est nécessaire avec:

- la Commission d'études 4 sur les spécifications de maintenance;
- la Commission d'études 15 sur les systèmes à fibres optiques;
- l'ISO et la CEI sur les spécifications des connecteurs pour l'interface usager-réseau;
- la Commission d'études 8 du Secteur des radiocommunications sur l'accès sans fil;
- la Commission d'études 9 du Secteur des radiocommunications sur les systèmes radioélectriques fixes.

## 3. **Question M/13 – Amélioration et développement des Recommandations relatives à l'accès d'abonné dans le RNIS-LB**

*Remarque* – Il est reconnu que la Commission d'études 15 est chargée de définir les techniques de transmission, les topologies de mise en œuvre associées et les caractéristiques des signaux pour les systèmes faisant partie de l'environnement des raccordements et des accès.

### 3.1 *Type de Question*

Recommandations spécifiques

### 3.2 *Raison*

Pour réussir l'introduction de services sur le RNIS-LB, il faut parfaire les spécifications de la couche 1. De même, pour fournir une interface moins coûteuse au point de référence  $S_B$  et satisfaire les exigences du marché, une interface usager-réseau à un débit supérieur au débit primaire et inférieur à STM-1 est nécessaire (par exemple, pour l'interconnexion des réseaux locaux, la vidéo comprimée).

### 3.3 *Texte*

- 1) Comment peut-on améliorer et développer les Recommandations sur l'interface usager-réseau du RNIS large bande (I.413 et I.432)?
- 2) Quelles possibilités de réseau faudrait-il recommander pour la section numérique d'accès abonné au RNIS-LB (Recommandation G.96x)?
- 3) Il conviendrait d'étudier une interface au point de référence  $S_B$  ayant un débit binaire inférieur à 155 Mbit/s ainsi que la nécessité de disposer d'une interface au point de référence  $T_B$  ayant un débit binaire inférieur à 155 Mbit/s.

### 3.4 *Objectif*

Recommandations d'ici à 1993-1994

### 3.5 *Coopération*

Une coopération est nécessaire avec:

- la Commission d'études 4 sur les spécifications de maintenance;
- la Commission d'études 15 chargée des Recommandations sur les systèmes de transmission numérique (nouvelles Questions U/15 et X/15);
- l'ISO et la CEI sur les spécifications des connecteurs pour l'interface usager-réseau;
- la Commission d'études 4 du Secteur des radiocommunications pour les connexions par satellite.

## 4. **Question N/13 – Caractéristiques fonctionnelles des interfaces dans les réseaux d'accès**

*Remarque* – Il est reconnu que la Commission d'études 15 est chargée de définir les techniques de transmission, les topologies de mise en œuvre associées et les caractéristiques des signaux pour les systèmes faisant partie de l'environnement des raccordements et des accès.

### 4.1 *Type de Question*

Recommandations spécifiques

### 4.2 *Raison*

En raison des différents types de réseaux d'accès locaux utilisant, par exemple, des paires métalliques, des fibres optiques, des systèmes radioélectriques ou des satellites, il est nécessaire de définir les interfaces possibles dans la zone d'accès qui permettraient d'utiliser de façon souple les différents types d'accès et de services.

### 4.3 *Texte*

Points à étudier:

- 1) Quelles sont les configurations et les architectures de référence qu'il faut mettre au point ou modifier?
- 2) Quelles sont les interfaces qu'il faut définir sur la base de la configuration de référence?
- 3) Quelles sont les caractéristiques qu'il faut définir concernant l'interfonctionnement de la couche 1 avec la couche 1 actuelle du RNIS à 64 kbit/s?
- 4) Définir un nouveau concept pour les interfaces au point de référence V qui englobe la connexion des réseaux d'accès au central urbain tout en offrant une utilisation souple des différents types d'accès et de services à l'abonné.
  - a) Définir la configuration de référence, l'architecture et le profil de service du côté de l'utilisateur du réseau d'accès et à la nouvelle interface au point de référence V dans le central urbain, comme défini au point 4).
  - b) Définir l'interfonctionnement nécessaire avec les versions correspondant aux Recommandations G.960, G.961, I.430 et I.431 et leur intégration.
  - c) Définir les principes des protocoles de commande nécessaires, compte tenu du point 4) b).

### 4.4 *Objectif*

Recommandations d'ici à 1994-1996

#### 4.5 *Coopération*

Une coopération est nécessaire avec:

- la Commission d'études 11 sur les spécifications de nouvelles interfaces au point de référence V;
- la Commission d'études 15 sur la configuration des transmissions pour l'accès local;
- la Commission d'études 4 du Secteur des radiocommunications sur les systèmes à satellites;
- la Commission d'études 8 du Secteur des radiocommunications sur l'accès sans fil;
- la Commission d'études 9 du Secteur des radiocommunications sur les systèmes radioélectriques fixes.

### 5. **Question P/13 – Questions générales concernant les performances**

#### 5.1 *Type de Question*

Etude générale

#### 5.2 *Raison*

Il faut définir des principes généraux de performances pour fournir des directives ainsi qu'un cadre à toutes les études portant sur les divers aspects de performance et développer de nouveaux domaines tels que le RNIS-LB.

#### 5.3 *Texte*

- 1) Quels paramètres de performance conviendrait-il de recommander et comment devraient-ils être structurés?
- 2) Quels principes généraux concernant la spécification des performances faudrait-il recommander et quel rapport établir entre eux et les études spécifiques sur la performance?
- 3) Quelles modifications faut-il apporter, si nécessaire, aux Recommandations actuelles sur les objectifs de performance (I.350, I.351, I.353)?

#### 5.4 *Objectif*

Poursuite de la coordination des études sur la performance; Recommandations initiales sur la performance du RNIS-LB.

#### 5.5 *Coopération*

- Commission d'études 1 sur les services;
- Commission d'études 2 sur l'exploitation des réseaux;
- Commission d'études 7 sur les réseaux publics de transmission de données;
- Commission d'études 12 sur les performances de transmission;
- Commission d'études 4 du Secteur des radiocommunications sur les systèmes à satellites;
- Commission d'études 9 du Secteur des radiocommunications sur les systèmes radioélectriques.

MODIFICATIONS AUX QUESTIONS DE LA COMMISSION D'ÉTUDES 15

1. Question W/15 – Caractéristiques et méthodes d'essai des fibres et câbles optiques (suite des Questions 11, 12 et 14/XV, 1989-1992)

1.1 *Historique et justification*

Les câbles à fibres optiques monomodes sont maintenant utilisés dans tous les secteurs du réseau public et les Recommandations G.650, G.652, G.653 et G.654 ont été précédemment élaborées pour en décrire les paramètres géométriques et optiques ainsi que les caractéristiques de transmission. Certaines questions relatives aux fibres monomodes optimisées à 1310 et 1550 nm doivent encore faire l'objet d'un complément d'étude. Par exemple, des applications particulières (notamment, réseaux d'accès locaux, réseaux entre commutateurs et à grande distance, réseaux en câbles sous-marins) peuvent imposer des conditions spéciales concernant les types de fibre et les paramètres utilisés et des types complémentaires de fibres monomodes (par exemple, fibres à dispersion compensée, fibres à polarisation entretenue, fibres à dispersion aplatie, etc.) peuvent présenter un intérêt pour les applications futures du réseau public. L'utilisation d'amplificateurs optiques dans les réseaux à grande distance peut influencer les caractéristiques de traitement de la puissance et de dispersion des fibres. Il faudra peut-être mettre au point de nouvelles méthodes d'essai pour traiter ces problèmes (par exemple, dispersion en mode polarisation).

Les fibres multimodes visées par la Recommandation G.651 continuent à présenter de l'intérêt mais d'autres Recommandations relatives aux fibres multimodes ne sont plus étudiées par l'UIT-T et seront probablement examinées dans d'autres organismes de normalisation tels que la CEI.

1.2 *Questions*

1. Comment faut-il modifier et/ou compléter les Recommandations G.650, G.652, G.653 et G.654 sur les fibres et les câbles optiques et comment faut-il mettre à jour la Recommandation G.651 pour tenir compte de l'évolution des besoins du réseau public, et quelles méthodes d'essai de référence et/ou de remplacement complémentaires faut-il établir?

2. Quelles nouvelles Recommandations faut-il élaborer pour d'autres types de fibres monomodes (par exemple, fibres à dispersion compensée, à dispersion aplatie et à polarisation entretenue, etc.)?

1.3 *Points à étudier*

1. Caractéristiques géométriques et certaines caractéristiques physiques des fibres optiques (y compris les tolérances pertinentes des paramètres, les fibres désignées pour les câbles à ruban, les diamètres de gaine, les possibilités de suppression des gaines, les propriétés optiques et certaines propriétés mécaniques des gaines de fibre, etc.).

2. Caractéristiques optiques et de transmission de différents types de fibres optiques monomodes et relation entre les paramètres des fibres et les caractéristiques de transmission (y compris la modélisation de l'affaiblissement spectral, la dispersion chromatique, la dispersion en mode polarisation, l'uniformité longitudinale, etc.).

3. Caractéristiques de transmission des fibres à dispersion compensée.

4. Relation entre les propriétés de transmission des longueurs de fabrication des câbles, des longueurs de câble élémentaires, des courtes longueurs de jarretière/câble d'interconnexion et des fibres non câblées (notamment en ce qui concerne le comportement de la longueur d'onde de coupure et la dispersion en mode polarisation).

5. Mesure dans laquelle les caractéristiques de transmission peuvent être influencées par la conception des câbles et les méthodes d'installation en particulier, aspects mécaniques des fibres, câbles et épissures (par exemple, caractéristiques de perte dans les courbures aux limites des grandes longueurs d'onde avoisinant 1550 nm).

6. Fiabilité et stabilité des caractéristiques de fonctionnement dans différentes conditions d'environnement (par exemple, température, humidité, diffusion interne d'hydrogène et autres effets de vieillissement).

7. Caractéristiques des fibres destinées à fonctionner avec des systèmes multiplexés par répartition en longueur d'onde, avec des systèmes de transmission bidirectionnels, avec des systèmes cohérents et avec des systèmes comportant des amplificateurs optiques.

8. Nécessité de méthodes d'essai de référence ou de remplacement complémentaires pour la mesure/confirmation des caractéristiques de fonctionnement dans des conditions en usine ou sur le terrain.
9. Mesure des réflexions dans les câbles à fibres optiques contenant des épissures et/ou des composants (y compris des amplificateurs optiques et des isolateurs optiques).
10. Etude des effets optiques non linéaires.

#### 1.4 *Tâches spécifiques*

Modifier et/ou compléter les Recommandations existantes G.650, G.652, G.653 et G.654 sur les fibres et les câbles optiques, mettre à jour l'actuelle Recommandation G.651 et élaborer une ou plusieurs Recommandations nouvelles ainsi que, le cas échéant, des méthodes d'essai de référence et/ou de remplacement complémentaires d'ici à 1996.

#### 1.5 *Relations*

1. L'étude des fibres optiques pour les systèmes en câbles sous-marins à fibres optiques doit être coordonnée avec l'étude de la Question AA/15. Il convient de noter que les systèmes en câbles sous-marins peuvent utiliser des fibres qui ne sont pas nécessairement visées par les Recommandations actuelles.
2. L'étude de cette Question doit être coordonnée avec l'étude des Questions X, Y, Z et AB/15.
3. L'étude de cette Question doit être coordonnée avec les travaux de la Commission d'études 6 relatifs aux Questions 10/6 et 12/6.
4. L'étude de cette Question doit être coordonnée avec les travaux du CT86 de la CEI.

### 2. **Question X/15 – Caractéristiques des systèmes optiques pour utilisation dans les réseaux d'accès local (suite de la Question 16/XV, 1989-1992)**

#### 2.1 *Historique et justification*

Les réseaux de distribution et d'accès locaux doivent de plus en plus assurer d'une manière économique différents types de services, y compris des services vocaux, de données et vidéo à bande étroite, ainsi que des services de distribution et interactifs à large bande tels que les services de données à grande vitesse, de vidéo/HDTV intégrale et multisupports.

En conséquence, après plusieurs années d'essais, on envisage maintenant d'utiliser des systèmes à fibres optiques dans les réseaux d'accès locaux aussi bien dans la partie alimentation en boucle que, de plus en plus, dans les lieux publics aménagés en plein air et pour le raccordement des abonnés. Alors que les premières versions de mise en œuvre des réseaux de distribution en fibres optiques ne peuvent assurer que des services téléphoniques, de données à bande étroite et vidéo pour réduire les coûts au minimum, l'obtention d'une souplesse maximale dans les versions ultérieures améliorées des services à large bande devrait être un élément important à prendre en considération lors de la conception des systèmes. Parmi les techniques de transmission possibles, on peut citer les techniques de réseau optique passif (PON), de transmission (vidéo) analogique et numérique, et du type «fibres plus radio». L'alimentation électrique des locaux des usagers est un autre aspect important des réseaux d'accès locaux en fibres optiques (par exemple, pour les services de sauvetage). Plusieurs propositions de projets de Recommandation ont été élaborées au cours de la période d'études 1989-1992 en réponse à certaines des questions examinées.

Il est à noter que les caractéristiques fonctionnelles, les configurations de référence et les aspects relatifs à la couche 1 du RNIS à bande étroite et à large bande spécifiés dans les Recommandations de la série I.400 sont maintenant examinés par la Commission d'études 13 et que les sections de ligne numériques correspondant aux systèmes plésiochrones et à la hiérarchie numérique synchrone qu'on envisage d'utiliser dans les réseaux d'accès locaux sont spécifiées dans les Recommandations de la série G.900.

#### 2.2 *Questions*

1. Quelles nouvelles Recommandations faut-il établir pour les systèmes optiques dans les réseaux d'accès locaux et quelles caractéristiques faut-il recommander pour les systèmes de ligne numériques sur câbles à fibres optiques qui doivent être utilisés dans les réseaux d'accès locaux pour assurer des services multiples, notamment l'accès (y compris ATM) au RNIS à bande étroite et à large bande?

2. Quelles sont les applications possibles des systèmes SDH et/ou PDH dans les réseaux d'accès locaux et, si des interfaces optiques sont nécessaires dans les réseaux d'accès locaux, quelles caractéristiques faut-il recommander pour ces interfaces?
3. Quelles sont les conditions requises pour assurer la transmission numérique et/ou analogique (par exemple, pour la télévision) sur les réseaux d'accès locaux?
4. Quelles sont les applications préférées des réseaux optiques passifs avec composants et sous-systèmes optiques nécessaires et quelles sont les applications possibles des longueurs d'onde multiples dans les réseaux d'accès locaux (par exemple, pour la distinction entre services et clients, l'amélioration des systèmes ou la maintenance)?
5. Quelle est l'incidence de l'utilisation d'amplificateurs optiques dans les installations extérieures sur la transparence optique des réseaux d'accès locaux?
6. Quels sont les impératifs à respecter pour assurer l'alimentation électrique dans les réseaux en boucle d'abonné à fibres optiques?

### 2.3 *Points à étudier*

1. Applications des fibres optiques dans les réseaux d'accès locaux.
2. Différentes architectures (physiques et logiques) et caractéristiques de leurs systèmes associées pour les réseaux d'accès locaux (y compris réseaux en étoile, en double étoile, et en anneau, etc.).
3. Caractéristiques des systèmes d'accès locaux fondés sur les hiérarchies SDH et/ou PDH.
4. Modélisation des réseaux d'accès locaux pour assurer des services multiples.
5. Caractéristiques des systèmes de réseaux d'accès locaux employant l'accès en mode de transfert asynchrone (ATM).
6. Caractéristiques des systèmes de transmission et des composants pour les réseaux optiques passifs.
7. Transmission simplex et duplex sur fibres uniques.
8. Utilisation de longueurs d'onde multiples dans les réseaux d'accès locaux et attribution des longueurs d'onde.
9. Utilisation d'amplificateurs optiques dans les réseaux d'accès locaux, y compris techniques de mesure.
10. Paramètres appropriés de qualité de fonctionnement des systèmes (par exemple, pour la transmission analogique et numérique).
11. Techniques de mesure spéciales pour confirmer les caractéristiques de fonctionnement des éléments des réseaux d'accès locaux (y compris méthodes d'essai de référence et de remplacement).
12. Aspects de disponibilité et de fiabilité, y compris caractéristiques de capacité de survie du réseau.
13. Incidence des communications sans fil sur les systèmes d'accès locaux.
14. Caractéristiques de gigue et d'erreur.
15. Incidence des conditions d'environnement extrêmes.
16. Aspects d'exploitation, d'administration, de maintenance et de fourniture (OAM&P).
17. Incidences des études de la CEI sur la compatibilité électromagnétique (EMC).
18. Aspects des systèmes de distribution commutés relatifs au secret.

### 2.4 *Tâches spécifiques*

Poursuite de l'élaboration des avant-projets de Recommandation et élaboration d'une ou de plusieurs Recommandations nouvelles relatives aux systèmes optiques pour les réseaux d'accès locaux d'ici à 1996.

### 2.5 *Relations*

1. L'étude de cette Question doit être coordonnée avec l'étude des Questions W, Y, Z et AB/15 et avec les aspects de multiplexage examinés au titre des Questions Q, R, S, U et V/15.
2. L'étude de cette Question doit être coordonnée avec les travaux entrepris au titre de la Question 20/13.

3. L'étude de cette Question doit être coordonnée avec les travaux de la Commission d'études 6, notamment avec les nouvelles Questions 12/6 et 13/6.
4. Les travaux relatifs aux aspects OAM&P/TMN doivent être coordonnés avec les études entreprises au titre des Questions AC et AD/15 en vue de mettre au point des systèmes de gestion de réseau sans raccordements et avec les Recommandations pertinentes.
5. Les Commissions d'études 11 et 13 entreprennent actuellement des travaux relatifs aux interfaces V pour assurer des services souples, notamment l'examen de la SDH ou d'autres débits binaires et/ou des caractéristiques qui peuvent être recommandées pour l'accès local (y compris l'accès au RNIS et au RNIS-B).
6. La Commission d'études 5 est chargée de l'étude des questions d'EMC.
7. La Commission d'études 11 est chargée d'examiner les caractéristiques de l'interface V pour l'accès au RNIS-B.
8. Le CT76 de la CEI révisé actuellement sa Norme de sécurité IEC-825 sur les lasers; elle a établi un projet de norme internationale sur les conditions de sécurité d'utilisation des systèmes de transmission optiques.

#### ANNEXE 1, Partie H

#### TEXTES DES QUESTIONS CONFIEES À LA NOUVELLE COMMISSION D'ÉTUDES 9 (EX-CMTT) ET CONJOINTEMENT ÉLABORÉES PAR LES PRÉSIDENTS DE LA COMMISSIONS D'ÉTUDES 11 DU SECTEUR DES RADIOCOMMUNICATIONS ET DE LA COMMISSION D'ÉTUDES 9 (EX-CMTT)

##### 1. Question A/9 – Evaluation subjective de la qualité du son en radiodiffusion

(1993)

L'UIT-T,

*considérant*

- a) qu'il est fréquemment nécessaire de recourir à des essais subjectifs afin d'évaluer la qualité relative du son dans les transmissions radiophoniques, ainsi que les effets sur le son des brouillages et autres phénomènes préjudiciables;
- b) que l'on peut concevoir de nombreuses méthodes d'essais subjectifs différentes;
- c) que les résultats d'essais subjectifs dépendent des conditions dans lesquelles les essais se sont déroulés;
- d) que les résultats d'essais subjectifs peuvent être interprétés de façons très diverses;
- e) qu'il est d'un grand intérêt de normaliser les méthodes d'essais subjectifs ainsi que l'interprétation de leurs résultats, afin de pouvoir comparer avec précision les conclusions obtenues en diverses occasions;
- f) qu'il est hautement souhaitable que les échelles de notation utilisées pour décrire la qualité subjective du son permettent d'appliquer des méthodes de traitement statistique plus cohérentes, indépendantes de la langue dans laquelle sont exprimées les opinions;
- g) qu'il est hautement souhaitable que les échelles de notation soient identiques à celles qui sont utilisées pour l'image;
- h) que la Recommandation 562 de la Commission d'études 10 a établi des méthodes d'évaluation subjective de la qualité du son;
- j) que l'introduction de nouveaux systèmes de radiodiffusion sonore peut rendre nécessaire la mise à jour des méthodes existantes en matière d'évaluation subjective;
- k) qu'il existe des méthodes communes pour l'évaluation du son et de l'image;

l) que l'introduction de nouveaux types de traitement du signal de télévision tels que le codage numérique et la réduction du débit binaire, de nouveaux types de signaux de télévision utilisant des composantes à multiplexage temporel et de nouveaux services tels que la télévision améliorée et la TVHD, peut entraîner des modifications dans les méthodes d'évaluation subjective;

m) que le son accompagnant les signaux de télévision qui a été traité numériquement pourrait nécessiter de nouvelles méthodes d'évaluation subjective,

*décide de mettre à l'étude la Question suivante*

1) Quelles sont les méthodes d'essais subjectifs et quels sont les moyens permettant d'analyser et de présenter les résultats obtenus dont on peut recommander l'utilisation pendant des transmissions internationales (Note 1)?

*Note 1* – Cette étude doit être conduite en coopération avec la Commission d'études 10 du Secteur des radiocommunications.

*Note 2* – Cette Question provient d'une partie de la Question 80/10 du Secteur des radiocommunications.

#### *Références*

OIRT [1985] Monographie N° 3: Termes et définitions applicables à l'évaluation subjective des événements sonores par voie d'essais qualitatifs (en langues allemande et russe seulement).

## **2. Question B/9 – Caractéristiques et tolérances pour la qualité technique de programmes destinés à l'échange international**

(1993)

L'UIT-T,

*considérant*

a) que la Recommandation 644 spécifie les caractéristiques de qualité en audiofréquence applicables à une chaîne de transmission radiophonique de grande qualité;

b) qu'il faut poursuivre les études pour déterminer les limites subjectives et les valeurs objectives globales limites ou souhaitables à la fin de la chaîne de transmission;

c) que l'on peut calculer au moyen de lois d'addition, les limites pour les différentes liaisons de transmission à partir de ces valeurs globales;

d) qu'il est nécessaire de normaliser les méthodes de mesure en fixant certaines caractéristiques,

*décide de mettre à l'étude la Question suivante*

1) Quelles sont les caractéristiques et les tolérances propres à des programmes son de haute qualité destinés à l'échange international, pour les techniques analogiques et numériques?

2) Quelles sont les valeurs limites ou souhaitables pour toute la chaîne de transmission, notamment en ce qui concerne la relation entre les valeurs objectives et subjectives?

3) Quelles sont, en plus de celles indiquées par la CEI, l'ISO, etc., les méthodes de mesure particulièrement appropriées à la radiodiffusion?

*Note 1* – Voir les Recommandations 468, 644 et le Rapport 292 (Genève, 1982) du Secteur des radiocommunications.

*Note 2* – Cette Question portait précédemment la référence 82/10 du Secteur des radiocommunications.

*décide en outre*

1) que les résultats de ces études devront viser à:

- mettre à jour et compléter la Recommandation 644;
- préparer une ou plusieurs Recommandation(s);

2) que ces études devront être achevées pendant la période d'études 1990-1994 ou 1994-1998 au plus tard.

### 3. Question C/9 – Evaluation subjective de la qualité du son numérique en radiodiffusion

(1993)

L'UIT-T,

*considérant*

- a) que la mise en œuvre des techniques numériques dans les équipements de studio (y compris l'enregistrement) et dans les circuits de transmission et de diffusion devrait permettre une amélioration de la qualité et de la souplesse d'exploitation;
- b) que ces techniques entraînent des dégradations du signal qui leur sont propres;
- c) qu'il est souhaitable de garantir une haute qualité de fonctionnement sur l'ensemble de la chaîne de radiodiffusion sans frais inutiles,

*décide de mettre à l'étude la Question suivante*

- 1) Quelle est la relation entre l'évaluation subjective et la mesure objective, pour les systèmes numériques?
- 2) Quelles sont les valeurs subjectives admissibles pour les dégradations de la qualité sur l'ensemble de la chaîne de radiodiffusion?
- 3) Quelle est l'influence subjective des procédés de conversion sur les chaînes de transmission?
- 4) Quel est le nombre maximal de traitements de toutes sortes auquel le signal peut être soumis dans les studios et dans les circuits de transmission et quels sont les effets associés?
- 5) Quelles sont les valeurs subjectivement acceptables pour les dégradations de la qualité (exprimées en termes objectifs):
  - dans les circuits de transmission?

*Note 1* – Les signaux numériques utilisés dans les studios peuvent différer de ceux qui sont utilisés pour la transmission.

*Note 2* – Voir, en particulier, la Décision 18 et les Rapports 647 et 799.

*Note 3* – Ces études devraient également effectuer la comparaison avec les meilleures techniques analogiques.

*Note 4* - Les § 1 et 2 du décide ne seront étudiés que par la Commission d'études 10 du Secteur des radiocommunications.

*Note 5* – Cette Question provient d'une partie de la Question 85/10 du Secteur des radiocommunications. Cette étude nécessitera une étroite coopération entre la Commission d'études 10 et la CMTT.

*décide en outre*

- 1) que les résultats de ces études devront être inclus dans une ou plusieurs Recommandation(s);
- 2) que ces études devront être achevées pendant la période d'études 1990-1994.

### 4. Question D/9 – Normes de codage numérique du son

(1993)

L'UIT-T,

*considérant*

- a) que le codage numérique du son dans les studios doit permettre une amélioration de la qualité bien que ces techniques entraînent des dégradations qui leur sont propres;
- b) que les dégradations des signaux radiophoniques seront réduites au minimum et le coût des équipements de conversion de codage pourra être abaissé si les normes de codage utilisées pour la production, les circuits de transmission et la diffusion sont liées entre elles de manière simple;

c) que les équipements audio de studio peuvent nécessiter des caractéristiques de codage autres que celles qui sont exigées pour l'émission des signaux radiophoniques de haute qualité, par exemple, un plus grand nombre de bits par échantillon, constituant une réserve destinée à permettre les traitements;

d) que d'autres facteurs peuvent influencer le choix de caractéristiques de codage dans le cas de certains équipements des centres de production. Par exemple, il pourrait y avoir certaines contraintes à l'enregistrement magnétique vidéo sur une même machine;

e) que la Commission d'études 11 étudie actuellement les caractéristiques de codage nécessaires pour répondre aux différentes exigences de la production des signaux vidéo dans les centres de production de télévision;

f) que différents ensembles de caractéristiques de codage sont actuellement proposés pour les équipements audionumériques;

g) que les progrès récents des techniques numériques de codage audio permettent de réduire considérablement le débit binaire tout en maintenant une qualité élevée;

h) qu'il existe des applications de codage numérique audio à faible débit binaire pour la radiodiffusion sonore numérique, le son de télévision (notamment en TVHD et en télévision à définition améliorée) et le stockage des signaux,

*décide de mettre à l'étude la Question suivante*

1) Quelles normes de codage (chacune se rapportant à une capacité de traitement donnée) peut-on recommander pour les circuits de transmission des différentes applications de diffusion?

2) Quelles sont les meilleures caractéristiques pour chacune de ces normes compte tenu de la nécessité de simplifier le transcodage?

3) Quelles sont les techniques de réduction du débit binaire permettant de répondre aux critères de qualité et autres exigences pour chacune des applications énumérées au § 1 tout en utilisant avec efficacité les moyens de transmission?

*Note* – Cette Question provient d'une partie de la Question 86/10 du Secteur des radiocommunications. Elle devra être étudiée en étroite coopération avec la Commission d'études 10.

## 5. Question E/9 – Détermination du volume sonore subjectif des programmes de radiodiffusion

(1993)

L'UIT-T,

*considérant*

a) que les spécifications et méthodes de mesure actuelles du niveau de modulation en radiodiffusion sonore reposent en général sur les valeurs de crête ou de quasi-crête;

b) que ni les niveaux vrais de modulation de crête ni ceux de quasi-crête n'indiquent nécessairement le volume sonore subjectif;

c) qu'il peut y avoir intérêt à tenir compte de ce volume sonore subjectif pour la détermination des niveaux de modulation;

d) que la dynamique des programmes sonores, sa mesure et son contrôle sont importants,

*décide de mettre à l'étude la Question suivante*

Quelle est l'influence de la dynamique, de la gamme de fréquences transmises, de la durée du signal, des éclats de voix et de la réaction tant psychologique que physiologique d'un groupe représentatif d'auditeurs aux facteurs précités ainsi qu'aux autres facteurs qui affectent le volume sonore subjectif, et notamment:

- caractéristiques qu'il est nécessaire ou souhaitable de contrôler en cours d'émission, pour déterminer le volume sonore subjectif de différents types d'émission de programmes;
- méthodes pour déterminer l'influence de ces caractéristiques sur le volume sonore subjectif;

- résultats auxquels ces méthodes permettent d'aboutir et manière de les présenter;
- en télévision, influence de l'image associée?

*Note 1* – Voir le Rapport 465.

*Note 2* – Cette Question portait précédemment la référence 103/10 du Secteur des radiocommunications.

## 6. Question F/9 – Mesures et réglage du volume sonore subjectif en radiodiffusion

(1993)

L'UIT-T,

*considérant*

- a) que les problèmes relatifs à la mesure, à l'indication et au réglage du volume sonore subjectif des programmes de radiodiffusion nécessitent des recherches et une étude approfondies, surtout en ce qui concerne la relation entre séquences musicales et séquences parlées;
- b) que les spécifications et méthodes de mesure actuelles du niveau de modulation en radiodiffusion sonore reposent en général sur les valeurs de crête ou de quasi-crête;
- c) que ni les valeurs de crête ni celles de quasi-crête n'indiquent nécessairement le volume sonore subjectif;
- d) que l'on estime judicieux de tenir compte du volume sonore subjectif pour la détermination des niveaux de modulation,

*décide de mettre à l'étude la Question suivante*

1. Comment indiquer le volume sonore subjectif de façon instantanée et continue et dans quelle mesure cela dépend-il:
  - 1.1 des méthodes ou des appareils pouvant être utilisés pour mesurer le volume sonore subjectif d'un programme de radiodiffusion;
  - 1.2 de la précision de chacune de ces méthodes ou de chacun de ces appareils;
  - 1.3 au cas où le volume sonore subjectif est mesuré par un appareil, des caractéristiques de celui-ci;
  - 1.4 du point de la chaîne de transmission où est connecté l'appareil de mesure?
2. Quelle méthode de réglage non automatique du volume sonore faut-il recommander pour obtenir le meilleur équilibre possible entre les éléments d'appréciation subjectifs de différents types de programmes et quel est ou quels sont:
  - 2.1 les éléments de la chaîne de transmission pouvant affecter le réglage du volume sonore subjectif;
  - 2.2 le point de la chaîne de transmission où il convient d'effectuer ce réglage;
  - 2.3 les éléments sur lesquels on devrait agir en vue d'équilibrer le volume sonore subjectif de programmes différents?

*Note 1* – Pour faciliter la comparaison entre les résultats des études, il est suggéré que les Administrations indiquent les niveaux de modulation en valeurs de crête, mesurés avec l'un des indicateurs de crête décrits dans le Rapport 292 en spécifiant le type de l'appareil utilisé.

*Note 2* – Cette Question provient de la Question 104/10 du Secteur des radiocommunications.

## ANNEXE 2

### DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'ÉTUDES 9, EX-CMTT

La CMTT a toujours été une Commission mixte Secteur de la normalisation des télécommunications/Secteur des radiocommunications. Il importe que nous maintenions une coopération pleine et entière avec les radiodiffuseurs, indispensable au bon fonctionnement de la CMTT. Les membres de la CMTT devront s'adapter aux méthodes de travail du Secteur de la normalisation des télécommunications qui, sur des points de détail s'écartent quelque peu de celles du Secteur des radiocommunications. Nous devons faire en sorte que ces modifications ne perturbent pas indûment les travaux de la Commission.

Les membres des Commissions d'études 10 et 11 du Secteur des radiocommunications ont toujours été très méfiants vis-à-vis de la CMTT qui était proche du Secteur de la normalisation et il a fallu de nombreuses années pour instaurer un climat de confiance entre la CMTT et les commissions d'études des radiodiffuseurs. Il faut éviter que ce changement d'administration ne sape les bases de cette confiance.

Compte tenu des décisions de l'APP et du rapport de la réunion commune du Groupe consultatif ad hoc du CCIR et du Groupe ad hoc du CCITT (Résolution 18) (Document AP X-40), le Président de la CMTT prie la CMNT de donner officiellement son accord au transfert de la CMTT à l'administration du TSB, cette Commission restant une entité à part entière fonctionnant comme une commission d'études mixte des radiocommunications et de la normalisation des télécommunications. De plus, compte tenu du Rapport de la réunion commune des Groupes ad hoc, il demande que des dispositions soient prises pour continuer de programmer les réunions de la Commission d'études, des Groupes de travail et des Groupes d'action de la CMTT parallèlement aux réunions des Commissions d'études 10 et 11 du Secteur des radiocommunications, sauf dans des cas exceptionnels.

## 4.5 – RAPPORT DE LA COMMISSION 5

(tel qu'approuvé par la Conférence)

### TECHNOLOGIE DES RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATION

#### 1. Généralités

La Commission 5 (Technologie des réseaux de télécommunication) s'est réunie le 2 (séance de l'après-midi), le 4 (séance du matin) et le 5 (séance de l'après-midi) mars 1993, sous la présidence de M. H. K. Pfyffer (Suisse), assisté par M. M. Asfaw (Ethiopie), Vice-Président. La Commission a examiné les Rapports des Commissions d'études IV, V, VI, X, XI, XII, XV, XVII, XVIII et de la CMTT, (à l'exception de la liste des Questions) ainsi que les documents soumis par les pays au sujet des activités de ces Commissions d'études.

Une partie de la séance du 4 mars 1993 a été présidée par le Vice-Président.

Les résultats des travaux des différentes commissions d'études sont brièvement exposés dans les points 2 à 11 ci-après.

#### 2. Commission d'études IV (Document AP X-33 + corrigendum) – Maintenance

2.1 Le Président de la Commission d'études IV, M. J. Shrimpton (Etats-Unis) a résumé ainsi l'activité de la Commission d'études et de ses Groupes de travail:

La Commission d'études IV a été chargée de 21 Questions, qui concernent les domaines suivants de la maintenance:

- maintenance des circuits de type téléphonique, des circuits loués et des circuits spéciaux ainsi que des systèmes de transmission de données;
- équipements de mesure;
- langage homme-machine;
- échange d'informations normalisées;
- réseaux de gestion des télécommunications;
- théorie, principes et stratégies de maintenance;
- évaluation de la qualité de fonctionnement du réseau et échange d'informations;
- organisation de la maintenance;
- désignation;
- maintenance des systèmes mobiles de télécommunication;
- rétablissement;
- maintenance des blocs, sections, conduits numériques, etc.;
- maintenance des RNIS;
- maintenance des circuits radiophoniques, de télévision et de visioconférence;
- terminologie de la maintenance et structure des Recommandations relatives à la maintenance.

Six groupes de travail ont été chargés d'étudier ces Questions et de mettre au point des Recommandations dans ces domaines. Le document AP X-33 donne des renseignements concernant ces groupes de travail, et décrit les principaux aspects des autres activités déployées par la Commission d'études IV au cours de la précédente période d'études. Pour leur part, les groupes de travail ont nommé un certain nombre de Rapporteurs spéciaux, qui ont travaillé par correspondance ou en organisant des groupes d'experts.

Les résultats de ces efforts se sont traduits par l'établissement d'un nombre considérable de Recommandations nouvelles ou révisées, dont certaines ont été approuvées conformément aux procédures spécifiées dans la Résolution N° 2 du CCITT, d'autres étant soumises à la présente Conférence de normalisation pour approbation.

Quarante-sept Recommandations (dix-huit nouvelles et vingt-neuf révisées) ont été approuvées conformément à la Résolution N° 2. Les titres de ces Recommandations sont reproduits dans le Document AP X-1. Les dix-huit Recommandations nouvelles représentent un pas important dans les études relatives aux RGT (six Recommandations nouvelles) et aux domaines de la maintenance des circuits loués, de la maintenance des systèmes mobiles de télécommunication, de la maintenance des blocs, sections et conduits numériques, de la maintenance des RNIS, de l'échange d'informations normalisées, de l'organisation de la maintenance et des équipements de mesure.

Vingt et une Recommandations (trois nouvelles et dix-huit révisées) sont soumises pour approbation à la présente Conférence de normalisation. Ces dernières Recommandations traitent des domaines suivants: circuits loués et systèmes de transmission de données, système de signalisation n° 7 sur canal sémaphore; équipement d'essai et de mesure; circuits de télévision; systèmes de visioconférence; circuits radiophoniques; terminologie.

La Commission d'études IV élabore depuis un certain nombre d'années des Recommandations du CCITT au sujet de la maintenance des réseaux et des systèmes. Au fur et à mesure que les éléments du réseau (commutateurs, systèmes de signalisation et de transport, etc.) sont devenus plus complexes, leurs besoins de maintenance ont évolué. Alors qu'autrefois la maintenance consistait surtout à détecter, à localiser et à relever les défaillances, l'accent est maintenant mis sur les réseaux et systèmes de gestion destinés à fournir des services de haute qualité aux utilisateurs grâce à une combinaison de systèmes d'exploitation et de possibilités de maintenance offerts sous forme d'éléments du réseau. Les Recommandations spécifiant ces possibilités – ainsi que les interfaces entre éléments de réseau et systèmes d'exploitation – définissent les réseaux de gestion des télécommunications (RGT). L'établissement de ces Recommandations nécessite une étroite coordination entre les Commissions d'études IV, VII, XI, XV, etc. Au cours de la période d'études écoulée, cette coordination a été assurée par l'entremise d'un Groupe ad hoc (JRM-TMN) composé de Rapporteurs RGT issus de chacune des commissions d'études travaillant sur les RGT. Ce Groupe ad hoc a l'intention de poursuivre ses travaux pendant la nouvelle période d'études, sous la forme d'un Groupe mixte de coordination sur les RGT (GMC-RGT).

La Commission d'études IV a présenté des propositions pour dix-neuf Questions, comme base de son programme de travail pour la période d'études de 1993 à 1996. Ces Questions sont développées dans le Document AP X-34, selon la nouvelle présentation recommandée qui mentionne les résultats escomptés et les échéances d'achèvement des études; cela pour aller dans le sens d'une élaboration des Recommandations par la méthode des projets.

Le présent compte rendu ne serait pas complet s'il ne rendait pas hommage aux efforts déployés par les Vice-Présidents, par les Présidents des Groupes de travail, par les Rapporteurs spéciaux – et à la contribution du secrétariat spécialisé du CCITT – sans lesquels les réalisations exposées ci-dessus n'auraient pas été possibles.

2.2 Lors de l'approbation du rapport de la Commission d'études IV, on a fait observer que les Recommandations soumises à l'approbation de la Conférence de normalisation devaient être publiées dans un cadre unifié (c'est-à-dire dans le Rapport de la réunion finale de chaque Commission d'études concernée).

### 3. Commission d'études V (Document AP X-11) – Protection contre les effets électromagnétiques

Le Président de la Commission d'études V, M. H. Lorke (Allemagne), a résumé ainsi les activités de la Commission d'études et de ses Groupes de travail:

La Commission d'études V est chargée des études relatives à la compatibilité électromagnétique (CEM) des systèmes de télécommunication. Conformément à la définition de la CEM, ces études portent sur la protection des installations de télécommunication vis-à-vis de toute sorte d'effets préjudiciables issus de l'environnement électromagnétique ainsi que sur la protection de cet environnement vis-à-vis d'émissions issues de systèmes de télécommunication. Ces études portent aussi sur les mesures et sur les précautions garantissant la sécurité du personnel de télécommunication et des utilisateurs des installations de télécommunication.

Les principaux sujets étudiés ont été les suivants:

- protection du personnel et des utilisateurs d'installations de télécommunication vis-à-vis des risques d'ordre électrique;
- protection des installations de télécommunication vis-à-vis des dommages dus à des surtensions ou à des surintensités;

- protection des systèmes de télécommunication vis-à-vis de la dégradation de transmission, de la détérioration de la qualité de service et des défaillances dues à des tensions induites;
- protection de l'environnement électromagnétique vis-à-vis d'effets préjudiciables provoqués par des émissions parasites issues d'équipements de télécommunication.

Le programme d'études portait sur 17 Questions, dont 16 avaient été attribuées aux 4 Groupes de travail suivants:

- GT V/1 Immunité des équipements et problèmes de sécurité électrique associés;
- GT V/2 Brouillages aux fréquences radioélectriques et perturbations dues aux transitoires rapides;
- GT V/3 Mise à la terre et protection contre la foudre;
- GT V/4 Directives et Questions connexes.

Treize membres de la Commission d'études V ont fait office de Rapporteurs spéciaux pour chacune des Questions et pour la terminologie.

La coopération avec 11 organes de la CIGRE, de l'UIC, de la CEI et du CISPR a été assurée par les soins de 10 membres de la Commission d'études V, désignés comme Représentants chargés de liaison.

Les principales activités de la Commission d'études ont été les suivantes:

- 4 réunions de la Commission d'études V;
- 17 réunions de Groupes de travail;
- 1 séminaire sur les Directives, grâce à une invitation de l'Administration grecque;
- 2 démonstrations de logiciels informatiques;
- 2 coparrainages de colloques internationaux sur la CEM, extérieurs au CCITT.

Les principaux résultats obtenus par la Commission d'études V ont été les suivants:

- 5 nouvelles Recommandations de la série K dont 3 approuvées selon la procédure de la Résolution N° 2 et 2 soumises à la CMNT pour approbation;
- 6 révisions de Recommandations existantes de la série K, dont 2 approuvées selon la procédure de la Résolution N° 2 et 4 soumises à la CMNT pour approbation;
- 4 nouvelles sections de Manuels.
- L'étude de 4 Questions a été menée à bien.

#### **4. Commission d'études VI (Document AP X-13) – Installations extérieures**

4.1 Le Président de la Commission d'études VI, M. K. Nikolsky (Russie), a résumé les activités de la Commission d'études et de ses Groupes de travail de la manière suivante:

Pendant la période 1989-1992, la Commission d'études VI du CCITT a traité de 13 Questions. Six d'entre elles concernent les systèmes en câble classiques utilisant les conducteurs de cuivre, alors que sept portent sur la technologie des câbles à fibres optiques.

En conséquence, la Commission d'études VI a établi cinq nouvelles Recommandations, dont trois ont été approuvées selon la procédure accélérée prévue par la Résolution N° 2. Il s'agit des Recommandations L.12: «Epissurage des fibres optiques», L.13: «Raccords d'enveloppe et modules d'agencement par câbles à fibres optiques en installation extérieure» et L.14: «Méthode de mesure pour déterminer les caractéristiques sous contraintes des câbles à fibres optiques soumis à un effort de traction».

Les Recommandations L.15: «Réseaux de distribution locaux optiques – Facteurs à prendre en considération pour leur construction» et L.16: «Matériaux plastiques conducteurs (CPM) comme revêtements protecteurs des enveloppes métalliques de câbles» sont soumises à la présente Conférence.

La Commission d'études a établi un nouveau Manuel: «Application des ordinateurs et des microprocesseurs à la fabrication, à l'installation et à la protection des câbles de télécommunication» ainsi que le Manuel révisé: «Construction, installation, raccordement et protection des câbles à fibres optiques» qui ne constitue pas seulement une version sensiblement modifiée du texte 1985, mais qui incorpore également un certain nombre de nouveaux chapitres donnant des renseignements sur les câbles à l'intérieur des bâtiments, les composants optiques passifs et les configurations d'installation optique dans les réseaux de distribution.

La Commission d'études VI envisage de prendre en charge 13 Questions au cours de la période d'études à venir.

Les représentants de la Commission d'études VI ont établi des relations de travail avec les Comités techniques 20, 46 et 89 et avec les Sous-Comités 86A et 86B de la Commission électrotechnique internationale (CEI) aux travaux desquels ils ont pris une part active.

Il convient d'attirer l'attention sur le rôle important qu'a joué dans les progrès accomplis par la Commission d'études pendant la période considérée l'appui fourni par le Directeur du CCITT, le secrétariat du CCITT et les autres services. Des remerciements sont en particulier adressés à tous les Vice-Présidents et Rapporteurs spéciaux et à tous les représentants des Administrations et des exploitations reconnues qui ont pris une part active aux travaux de la Commission d'études VI pendant cette période.

4.2 Lors de l'approbation du Rapport de la Commission d'études VI, il a été demandé que les Manuels soient publiés sans délai.

On trouvera dans le Document 38 la version modifiée de la section 7 de la Recommandation L.16 reproduite dans le Rapport COM VI-R 11.

Il a été noté que la Recommandation K.29 (élaborée par la Commission d'études V et déjà approuvée conformément aux dispositions établies par la Résolution N° 2) devrait être réexaminée afin de s'assurer de sa cohérence avec la section 7 de la Recommandation L.16.

## 5. Commission d'études X (Documents AP X-31) – Langages pour les applications de télécommunication

Au nom du Président de la Commission d'études X, M. C. Carrelli (Italie), M. K. Schulz (Allemagne) a résumé ainsi les activités de la Commission d'études et de ses Groupes de travail:

La Commission d'études X a adopté la structure suivante pour l'étude des Questions:

- GT X/1: Interface homme-machine dans les réseaux de télécommunication
- GT X/2: Environnement d'appui et qualité des logiciels pour les systèmes de télécommunication
- GT X/3: Techniques de description formelle et langage de spécification et de description
- GT X/4: CHILL.

A l'issue de la période d'études, six Recommandations nouvelles ou révisées [Z.100(Rév.1), Z.120, Z.200(Rév.1), Z.351, Z.352, Z.400] ont été élaborées, soumises à la Commission et approuvées. Les travaux ont été effectués en étroite collaboration avec l'ISO. En ce qui concerne le domaine du RGT, un certain chevauchement entre l'étude des Questions confiées à la Commission d'études X et celles qui relèvent de la Commission d'études IV a quelque peu retardé la rédaction des Recommandations et a fait ressortir la complexité de ces Questions. Pour les travaux futurs, il sera nécessaire de répartir clairement l'étude des Questions entre les Commissions d'études.

Pour la prochaine période d'études, dix Questions ont été proposées. La plupart d'entre elles reprennent les études en cours. Certaines Questions anciennes pour lesquelles aucune contribution n'a été reçue ont été supprimées.

Afin de faire connaître les résultats de la Commission d'études X, des communications ont été faites et publiées dans les actes des réunions suivantes:

- 5<sup>e</sup> conférence sur le CHILL, Brésil, mars 1990;
- Télécom Genève, octobre 1991;
- Conférence SETSS, Florence 1992;
- ISS 92, Japon.

Plusieurs Conférences (forum) sur le SDL ont eu lieu.

Le prochain Forum SDL se tiendra en septembre 1993 à Darmstadt (Allemagne).

## 6. Commission d'études XI (Document AP X-17) – Commutation et signalisation

6.1 Le Président de la Commission d'études XI, M. J.S. Ryan (Etats-Unis), a résumé ainsi les activités de la Commission d'études et de ses Groupes de travail:

L'étude de 25 Questions a été confiée à la Commission d'études XI pendant la période d'études 1988-1993. Pour effectuer ces études, sept Groupes de travail ont été constitués:

- Le Groupe de travail 1 a été chargé des Questions relatives aux systèmes mobiles et à l'interfonctionnement entre systèmes de signalisation.
- Le Groupe de travail 2 a été chargé des Questions relatives aux protocoles communs, par exemple les couches inférieures des systèmes de signalisation.
- Le Groupe de travail 3 a établi un Manuel sur la mise en œuvre du système de signalisation n° 7 et a coordonné l'élaboration des Questions pour la prochaine période d'études.
- Le Groupe de travail 4 a étudié les Questions relatives aux nouvelles techniques, par exemple réseau intelligent (RI), large bande, architecture de protocole, etc.
- Le Groupe de travail 5 a étudié les flux d'information nécessaires pour la mise en œuvre des services et a établi les descriptions de l'étape 2 (commune).
- Le Groupe de travail 6 a étudié les Questions relatives à la commande utilisateur-utilisateur, c'est-à-dire les couches supérieures des systèmes de signalisation n° 7 et DSS 1.
- Le Groupe de travail 7 a étudié les aspects signalisation et commutation de l'exploitation et de la maintenance (OAM) et a été chargé des protocoles RGT.

Dans le cadre de ces études, 1900 pages de contributions blanches et plus de 12 000 pages de contributions tardives ont été examinées. Il en est résulté 260 Rapports comprenant plus de 20 000 pages. Des révisions importantes ont été apportées à 63 Recommandations, des révisions mineures à 14 Recommandations et 88 Recommandations nouvelles ont été élaborées. En outre, un Manuel a été rédigé. Vingt-cinq Recommandations ont été approuvées conformément aux procédures de la Résolution N° 2.

Il n'est pas possible dans les limites du temps qui nous est imparti de dresser la liste complète des résultats des travaux de la Commission d'études. On peut citer les suivants:

- les travaux ont commencé sur la signalisation et la commutation pour les TPU et les FSMTPT;
- des Recommandations concernant l'ensemble de possibilités 1 du réseau intelligent ont été établies;
- une étude d'architecture de protocole a été achevée;
- les travaux relatifs aux Recommandations concernant la commutation et la signalisation dans le RNIS-LB sont presque terminés;
- les descriptions d'étapes 2 et 3 d'un grand nombre de services RNIS sont terminées;
- les travaux concernant les techniques de protocole de type OSI pour les réseaux RGT sont bien avancés;
- à la demande d'une réunion spéciale des Administrations et des exploitants tenue à Genève pendant Télécom 91, la Commission d'études XI a mis sur pied des procédures permettant de surveiller et d'étudier les graves défaillances du système de signalisation n° 7 afin de corriger toutes les déficiences qui pourraient être décelées dans sa conception.

Il faut remercier ici, les sept Présidents de Groupe de travail, les 22 Présidents des Sous-Groupes de travail et les quelque 200 éditeurs et Rapporteurs grâce auxquels il a été possible d'obtenir ces résultats très importants.

6.2 Le Président de la Commission d'études XI a signalé que plusieurs Recommandations pourraient être approuvées à la réunion finale conformément aux dispositions de la Résolution N° 2. Toutefois, cela n'a pas été possible en raison de la charge de travail du secrétariat.

La réunion a insisté sur la nécessité de trouver des moyens permettant d'adapter de manière appropriée la publication des Recommandations nouvelles aux procédures définies dans la Résolution N° 2.

## 7. Commission d'études XII (Document AP X-7) – Qualité de transmission des réseaux et des terminaux téléphoniques

Le Président de la Commission d'études XII, M. P. Lorand (France) a résumé ainsi les activités de la Commission d'études et de ses Groupes de travail:

La IX<sup>e</sup> Assemblée plénière de Melbourne avait confié à la Commission d'études XII l'étude de 30 Questions, auxquelles se sont ajoutées deux Questions adoptées par correspondance:

Q.31/XII: Qualité de la parole dans les terminaux multimédias

Q.32/XII: Evaluation en service, sans intrusion, de la qualité de transmission.

La Commission d'études XII s'est structurée en quatre Groupes de travail:

GT1: Electroacoustique

GT2: Terminaux téléphoniques

GT3: Qualité de transmission et modèles

GT4: Objectifs de qualité et planification

Les Questions 1 et 3 n'étaient pas confiées à un Groupe de travail. D'autre part, le Groupe d'experts sur la qualité de la parole (SQEG) a travaillé en relation avec la Commission d'études XV pour définir la qualité de transmission de divers dispositifs de traitement du signal de parole.

La Commission d'études XII a tenu quatre réunions plénières à Genève. Les Groupes de travail et le Groupe d'experts sur la qualité de la parole (SQEG) se sont réunis en même temps et ont tenu une autre réunion à Brasilia. Le SQEG a tenu plusieurs autres réunions intermédiaires.

Une vue synoptique des résultats figure dans le document AP X-7.

Les rapports détaillés et les textes complets des textes révisés, ou des nouveaux textes proposés en vue de Recommandations, figurent dans les documents de la Commission d'études XII: COM XII-R 23 à COM XII-R 31, inclus.

Les résultats du travail peuvent être résumés ci-dessous:

- *Six Nouvelles Recommandations:* P.57: Oreilles artificielles
- P.58: Simulateur de tête et de torse
- P.59: Signal de parole de conversation artificielle
- P.83: Méthode d'évaluation subjective de la qualité de fonctionnement des codecs numériques
- G.126: Echo pour la personne qui parle dans le réseau téléphonique
- G.173: Planification de la transmission de la parole dans les réseaux publics terrestres mobiles numériques
- *Rédaction* de la version révisée du Manuel sur la téléphonométrie
- *Rédaction* de la version révisée du Manuel sur la planification
- *Révision* de 20 Recommandations de la série P, et 7 Recommandations de la série G
- *Rédaction* de 6 nouveaux suppléments, abandon de cinq suppléments
- *12 Questions terminées:* 4b, 7, 10, 11, 14, 15, 16, 19, 21, 22, 24 et 26
- *SQEG:* Essais sur les codecs 16 kbit/s et choix du codec 8 kbit/s.

Des remerciements sont adressés aux 4 Vice-Présidents de la Commission d'études XII, au Président du SQEG, aux Rapporteurs spéciaux, au personnel du CCITT et aux Administrations qui ont tous participé au succès des travaux de la Commission d'études XII.

## **8. Commission d'études XV (Document AP X-29) – Systèmes et équipements de transmission**

Le Rapport de la Commission d'études XV a été présenté par M. D. G. Fisher (Royaume-Uni), Vice-Président, au nom de tous les Vice-Présidents de la Commission d'études XV, en raison de la disparition brutale du Président, M. A. M. Nouri (Arabie saoudite). M. Nouri a dirigé les travaux de la Commission d'études pendant presque toute la période d'études jusqu'à son décès subit le 7 janvier 1992. Une minute de silence a été observée à sa mémoire lors de la réunion finale de la Commission d'études.

Pendant la période d'études, 22 Recommandations ont été approuvées au titre de la procédure de la Résolution N° 2. En outre, 14 nouvelles Recommandations et 20 Recommandations modifiées sont soumises pour approbation à la Conférence mondiale de normalisation des télécommunications. Les principaux aspects des travaux sont indiqués ci-après.

Le Groupe de travail 1 a établi 16 Recommandations nouvelles ou révisées dans le domaine des systèmes audiovisuels. Il convient de noter en particulier la Recommandation H.261, «Codecs vidéo pour services audiovisuels à  $p \times 64$  kbit/s» qui est désormais largement utilisée en visioconférence dans le monde entier.

Le Groupe de travail 2 a établi 8 Recommandations nouvelles ou révisées sur le traitement des signaux, y compris la Recommandation G.728 sur le codage de la parole à 16 kbit/s et les importantes Recommandations G.763 et G.764 pour DCME et PCME.

Dans le domaine des systèmes de multiplexage, le Groupe de travail 3 a établi 7 Recommandations nouvelles ou révisées. Quatre d'entre elles, qui portent sur l'équipement lié à la hiérarchie numérique synchrone (SDH), ont été élaborées en deux ans, ce qui prouve que le CCITT peut réagir rapidement aux besoins du marché.

Le Groupe de travail 4 a répondu à la Question 31/XV, proposée par la République islamique d'Iran à la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière, en publiant le texte intitulé «Introduction de nouvelles technologies dans les réseaux locaux».

La transmission optique a été traitée par le Groupe de travail 5. Parmi les 14 Recommandations nouvelles ou révisées qui ont été établies, il faut citer les Recommandations G.957 et G.958 sur les interfaces optiques et les systèmes de ligne fondés sur la hiérarchie numérique synchrone ainsi que la Recommandation G.661 sur les amplificateurs de fibre optique.

Le Groupe de travail 6 a établi 6 Recommandations nouvelles ou révisées sur la gestion du réseau de transmission. Ces Recommandations comprennent d'importantes contributions au principe du réseau de gestion des télécommunications préparées en collaboration avec la Commission d'études IV et d'autres Commissions.

Le Groupe de travail 7 a révisé une Recommandation, a tenu à jour le rapport sur l'état des travaux de la Commission d'études et a édité les Questions nouvelles.

Le Groupe de travail 8 a révisé la Recommandation G.701 sur le vocabulaire, coordonné la liaison avec les autres Groupes et organisé le Groupe de rédaction.

Tous les Vice-Présidents remercient de leur contribution les 33 membres de la Commission d'études qui ont rempli les fonctions de Rapporteurs spéciaux. C'est à eux que revient en grande partie le mérite des travaux accomplis; nous sommes favorables à toute mesure qui permettrait de mieux reconnaître la valeur de leur travail.

## **9. Commission d'études XVII (Document AP X-35) – Transmission de données sur le réseau téléphonique**

Le Président de la Commission d'études XVII, M. K. Kern (Allemagne), a résumé ainsi les activités de la Commission d'études et de ses Groupes de travail:

Les études de la Commission d'études XVII ont été menées sur la base de 16 Questions; pour la plupart d'entre elles, on a nommé des Rapporteurs spéciaux qui ont élaboré les textes de projets de Recommandations ou révisé des Recommandations existantes (voir le Document AP X-35, § 2.2).

La Commission d'études a tenu 5 réunions, toutes à Genève; les Groupes de travail se sont réunis à 6 reprises. Les réunions des Rapporteurs spéciaux (10) ont eu lieu indépendamment des réunions des Groupes de travail.

La Commission d'études a élaboré 4 nouvelles Recommandations dont trois ont été approuvées selon la procédure de la Résolution N° 2 [V.42 *bis* [Procédures de compression de données pour les équipements de terminaison du circuit de données (ETCD)], V.17 (Modems pour les applications de télécopie à des débits binaires allant jusqu'à 14 400 bit/s) et V.32 *bis* (Modems fonctionnant en mode duplex à des débits binaires allant jusqu'à 14 400 bit/s). Il est proposé aux participants à la présente réunion d'adopter la Recommandation V.38 (Équipement de terminaison du circuit de données à 48/56/64 kbit/s).

Six Recommandations sont, à notre sens, dépassées et nous ne voyons pas la nécessité de les republier.

La Commission d'études a élaboré 10 Questions pour la prochaine période d'études, dont 8 font suite à des études précédentes et 2 sont nouvelles. Elle propose de mener des études sur les Questions suivantes:

- Modems de communication avec les malentendants;
- ETCD sans fil.

La Commission d'études XVII s'est occupée et continuera de s'occuper essentiellement des modems pour la transmission de données sur le réseau téléphonique public. Des progrès considérables ont été faits dans la numérisation du réseau mais la plupart des lignes d'abonné sont encore analogiques, d'où la nécessité des modems.

Des technologies modernes permettent de traiter des procédures de plus en plus complexes – modulation, correction automatique de distorsion en ligne, correction d'erreur et méthodes de compression de données. Les Recommandations existantes décrivent des modems pour des débits binaires allant jusqu'à 14 400 bit/s sur une voie téléphonique normale. Grâce à une méthode de compression de données décrite dans la nouvelle Recommandation V.42 bis, il est possible d'augmenter les débits à l'interface ETTD/ETCD d'un facteur de 4 environ, voire plus, selon la structure des signaux de données.

De nouvelles technologies comme:

- la modulation multidimensionnelle avec code en treillis,
- les techniques de mappage et de modélisation en constellation,
- la largeur de bande adaptative et le contrôle des débits de données en ligne, etc.,

sont actuellement à l'étude pour des modems à des débits binaires allant jusqu'à 28,8 kbit/s.

Toutes ces méthodes ont pour objectif d'augmenter le débit de données sur une voie téléphonique ordinaire et par là même de réduire le coût de transmission des données.

D'autres Recommandations existantes ont été améliorées, élargies et adaptées aux nouveaux besoins; cela vaut en particulier pour les Recommandations décrivant les méthodes d'adaptation des terminaux de la série V en RNIS.

Conformément à une proposition du Groupe ad hoc – Résolution N° 18, la Commission d'études XVII reprendra certaines activités de la Commission d'études IX, par exemple tous les aspects des transmissions télex. Etant donné que la Commission d'études XVII était, dans le passé, en liaison avec la Commission d'études IX, il ne devrait pas y avoir de problèmes majeurs.

#### **10. Commission d'études XVIII (Document AP X-37) – RNIS**

Le Président de la Commission d'études XVIII, M. H.K. Pfyffer (Suisse), a présenté le rapport de la Commission d'études.

Il a appelé tout particulièrement l'attention sur les points suivants:

Le programme d'études 1988-1992 a été constitué de 23 Questions.

Huit Groupes de travail ont été créés; 33 Rapporteurs spéciaux ont été nommés ainsi que 21 Rapporteurs chargés de liaison pour coopérer avec d'autres Commissions d'études et d'autres organismes de normalisation.

Les principales études ont porté sur les sujets suivants:

RNIS-LB/MTA, par exemple:

- Paramètres de base du mode de transfert asynchrone (MTA) (solutions mondiales uniques)
- Fonctionnalités et architecture du réseau
- Principe de service applicable au RNIS
- Interface utilisateur-réseau
- Spécifications des protocoles de réseau

RNIS à 64 kbit/s, par exemple:

- Services supports en mode paquet (retransmission de trames)
- Principes des services aux supports multiples
- UPT
- Questions touchant aux interfaces du réseau d'utilisateur-réseau et à l'accès à ce réseau

Interfonctionnement des réseaux

Hiérarchie numérique synchrone

Architecture de réseau pour les réseaux intelligents (en coopération avec la Commission d'études XI)

Performance du réseau, par exemple:

- Performance d'erreur à des débits binaires élevés
- Disponibilité
- Performance de traitement de déconnexion

Manuel des directives pour les essais en service.

Des réunions ont eu lieu à Genève, San Diego (Etats-Unis d'Amérique), Matsuyama (Japon) et Melbourne (Australie). Le nombre total de jours de réunion a été de 12 pour la Commission d'études, de 89 pour les Groupes de travail et d'une vingtaine pour le Groupe du Rapporteur spécial.

La Commission d'études XVIII a dû faire face à des points de vue divergents concernant les dates des accords et les exigences fonctionnelles. Elle a dû traiter des sujets extrêmement complexes et un nombre très important de documents.

La Commission d'études XVIII a obtenu les résultats suivants:

- 25 nouvelles Recommandations ont été approuvées selon la procédure de la Résolution N° 2;
- 19 nouvelles Recommandations et
- 37 Recommandations révisées/améliorées sont soumises à la CMNT;
- 12 nouvelles Recommandations sont disponibles sous forme de projets en vue d'une approbation rapide selon la procédure de la Résolution N° 2 pendant la nouvelle période d'études; il est par ailleurs prévu d'élaborer un certain nombre de Recommandations nouvelles.

Les activités dont il est fait état au § 5.1 du Document AP X-37 ont été menées à bien pendant la réunion de Genève (19-29 janvier 1993).

Pour ce qui est du travail pendant la prochaine période d'études, la Commission d'études XVIII a rédigé 28 nouvelles Questions dont beaucoup se rapportent au RNIS-LB, aux questions d'interfonctionnement et aux possibilités offertes par le réseau pour assurer de nouveaux services (par exemple supports multiples, UPT, etc.). Les participants ont par ailleurs examiné le projet de mandat révisé de la Commission d'études XVIII lors de la rédaction des nouvelles Questions.

Un plan précisant le calendrier d'élaboration des Recommandations a été établi.

Un certain nombre de brochures et de documents en vue de conférences et de cycles d'études sur des sujets liés aux travaux de la Commission d'études XVIII ont été publiés, afin de faire connaître les résultats des travaux en cours.

Le Président s'est félicité de la bonne coopération et de l'appui sans faille des membres; il a remercié les organisations hôtes et le Secrétariat du CCITT sans lesquels les travaux n'auraient pu être couronnés de succès.

## 11. CMTT (Document 19) – Transmissions télévisuelles et sonores

Le Président de la CMTT, M. G. Simpson (Royaume-Uni) a résumé ainsi les activités de la Commission mixte CCIR/CCITT:

Le rapport du Président de la CMTT (Document 19) donne des détails sur l'organisation de la CMTT structurée en trois Groupes de travail et cinq Groupes d'action. Il énumère les cinq Recommandations nouvelles ou révisées qui ont été approuvées par correspondance ainsi que les six Questions nouvelles ou révisées qui ont également été approuvées par correspondance.

Pendant la période d'études, les Questions attribuées à la CMTT ont été profondément remaniées pour tenir compte des nouvelles méthodes de travail du CCIR qui, dans ce domaine, sont alignées sur celles du Secteur de la normalisation. A la suite de cette révision, le nombre de Questions a été ramené à 31 (25, sans compter les Questions attribuées au Groupe d'action 5, qui ne seront pas transférées).

Compte tenu des décisions de l'APP et du Rapport de la réunion commune du Groupe consultatif ad hoc du CCIR et du Groupe ad hoc du CCITT – Résolution N° 18 (Document AP X-40), le Président de la CMTT prie la CMNT d'entériner officiellement le transfert de la CMTT à l'administration du TSB, étant entendu que la CMTT continuera de fonctionner comme entité à part entière et comme Commission d'études mixte des radiocommunications et de la normalisation des télécommunications. Compte tenu du Rapport de la réunion commune des Groupes ad hoc, le

Président demande que des dispositions soient prises pour que la réunion de la CMTT, des Groupes de travail et des Groupes d'action ait lieu parallèlement aux réunions des Commissions d'études 10 et 11 du Secteur des radiocommunications, sauf dans des cas exceptionnels.

## 12. Conclusion

La Commission 5 propose à la Conférence mondiale de normalisation des télécommunications d'adopter les Recommandations énumérées à l'Annexe 1 et de supprimer les Recommandations énumérées à l'Annexe 2.

### ANNEXE 1

#### Liste des Recommandations soumises à la Conférence pour approbation

##### Commission d'études IV

Projet de Rec. n°	Titre	Doc. (COM IV-R)
M.60 Rév. 1	Termes et définitions relatifs à la maintenance	35
M.1020 Rév. 1	Caractéristiques des circuits internationaux loués de qualité spéciale avec adaptation spéciale sur la largeur de bande	35
M.1025 Rév. 1	Caractéristiques des circuits internationaux loués de qualité spéciale avec adaptation de base sur la largeur de bande	35
M.1045 Rév. 1	Echange préliminaire de renseignements pour la fourniture de circuits internationaux loués	35
M.1050 Rév. 1	Réglage d'un circuit international loué de point à point	35
M.1340	Répartition des objectifs et limites pour les liaisons et les systèmes internationaux de transmission de données	35
M.1370 Rév. 1	Etablissement et réglage des systèmes internationaux de transmission	35
M.1375 Rév. 1	Maintenance des systèmes internationaux de transmission de données	35
M.1380	Mise en service de circuits loués internationaux assurés par des systèmes internationaux de transmission de données	35
M.1385	Maintenance de circuits loués internationaux assurés par des systèmes internationaux de transmission de données	35
M.4100 <sup>1</sup> Rév. 1	Maintenance du système de signalisation par canal sémaphore n° 7	95
N.1 Rév. 1	Définitions relatives à la transmission radiophonique internationale	88
N.10 Rév. 1	Limites pour le réglage des liaisons et communications radiophoniques internationales	89
N.55 Rév. 1	Organisation, responsabilités et fonctions des CTI directeurs et sous-directeurs et des stations directrices et sous-directrices pour les connexions, liaisons, circuits et sections de circuit télévisuels internationaux	90
N.60 Rév. 1	Amplitude nominale des signaux vidéo aux points de jonction vidéo	91
N.62 Rév. 1	Essais à effectuer au cours de la période de réglage qui précède une transmission télévisuelle	35
N.67 Rév. 1	Surveillance des transmissions télévisuelles. Utilisation de l'intervalle de suppression de trame	93
N.86 Rév. 1	Réglage et mise en service des systèmes internationaux de visioconférence fonctionnant aux débits de transmission de 1544 et 2048 kbit/s	35
N.90 Rév. 1	Maintenance des systèmes internationaux de visioconférence fonctionnant aux débits de transmission de 1544 et 2048 kbit/s	94
O.41 Rév. 1	Psophomètre utilisé sur des circuits de type téléphonique	35
O.133 Rév. 1	Appareils destinés à mesurer la qualité de fonctionnement de codeurs et décodeurs MIC	35

<sup>1</sup> Nouvelle Rec. M.4100 = Rec. M.782 du *Livre bleu* révisée.

**Commission d'études V**

Projet de Rec. n°	Titre	Doc. (COM V-R)
K.10 Rév. 1	Dissymétrie des installations de télécommunications par rapport à la terre	11
K.11 Rév. 2	Principes de la protection contre les surtensions et les surintensités	7, 9
K.20 Rév. 2	Résistance des équipements de commutation aux surtensions et aux surintensités	11
K.28 Rév. 1	Caractéristiques des modules de parasurtension à semi-conducteurs destinés à assurer la protection des installations de télécommunications	11
K.31	Configurations équipotentielles et mise à la terre des équipements de télécommunications dans les bâtiments d'abonné	11
K.30	Thermistances à coefficient de température positif	11

**Commission d'études VI**

Projet de Rec. n°	Titre	Doc. (COM VI-R)
L.15	Réseaux de distribution optiques locaux – Facteurs à prendre en considération pour leur construction	11
L.16	Matériaux plastiques conducteurs comme revêtements protecteurs des enveloppes métalliques de câbles	11

**Commission d'études X**

Projet de Rec. n°	Titre	Doc. (COM X-R)
Z.100 Rév. 1	Langage de description et de spécification (LDS)	26 à 32
Z.120	Diagrammes de séquençement des messages	33
Z.200 Rév. 1	Langage évolué du CCITT (CHILL)	34
Z.351	Techniques de spécification de l'interface homme-machine orientée vers les données. Partie 1: Introduction	24
Z.352	Techniques de spécification de l'interface homme-machine orientée vers les données. Partie 2: Portée, approche et modèle de référence	24
Z.400	Structure et format des manuels de qualité des logiciels de télécommunication	25

**Commission d'études XI**

Projet de Rec. n°	Titre	Doc. (COM XI-R)
Q.50 Rév. 1	Signalisation entre équipements de multiplication de circuits (CME) et centres de commutation internationaux (ISC)	186
Q.68	Méthodologie de développement des services de gestion	249
Q.71 Rév. 1	Services supports commutés en mode circuit sur le RNIS	220
Q.72	Description de l'étape 2 des services en mode paquet et en mode trame	221
Q.72.1	Mode paquet	98
Q.72.2	Mode trame	221
Q.82	Description de l'étape 2 des services supplémentaires de présentation d'appel	222
§ 2 Rév. 1	Renvoi d'appel	222
§ 3	Déviation d'appel	222
Q.84	Description des services supplémentaires à plusieurs participants – Etape 2	223
§ 1	Communication conférence	223
Q.86	Services supplémentaires de taxation	224
§ 3	Taxation à l'arrivée	224
Q.87	Services supplémentaires de transmission d'informations additionnelles	225
§ 1 Rév. 1	Signalisation RNIS d'usager à usager	225
Q.107 bis Rév. 1	Analyse de l'information d'adresse émise vers l'avant pour l'acheminement	186
Q.115 Rév. 1	Commande des supprimeurs d'écho et des annuleurs d'écho par les centres de commutation internationaux	186
Q.118 Rév. 1	Conditions spéciales de libération	186
Q.141 Rév. 1	Code des signaux de ligne	186
Q.144 Rév. 1	Récepteur de signaux de ligne	186
Q.513 Rév. 1	Interfaces des commutateurs pour l'exploitation, l'administration et la maintenance	175
Q.521 Rév. 1	Fonctions des commutateurs	175
Q.541 Rév. 1	Objectifs nominaux des commutateurs numériques – Considérations générales	175
Q.542 Rév. 1	Objectifs nominaux des commutateurs numériques – Exploitation et maintenance	175
Q.543 Rév. 1	Objectifs nominaux de qualité de fonctionnement des commutateurs numériques	175
Q.601 Rév. 1	Considérations générales	187
Q.602 Rév. 1	Introduction	187
Q.604 Rév. 1	Tableaux d'analyses des informations	187
Q.614 Rév. 1	Procédures logiques pour le système de signalisation n° 7 à l'arrivée (TUP)	187
Q.617	Procédures logiques pour le système de signalisation n° 7 à l'arrivée (ISUP)	187
Q.624 Rév. 1	Procédures logiques pour le système de signalisation n° 7 au départ (TUP)	187
Q.627	Procédures logiques pour le système de signalisation n° 7 au départ (ISUP)	187
Q.646	Procédures logiques pour l'interfonctionnement des systèmes de signalisation n° 5 vers n° 7 (ISUP)	187
Q.656	Procédures logiques pour l'interfonctionnement des systèmes de signalisation n° 6 vers n° 7 (ISUP)	187
Q.667	Procédures logiques pour l'interfonctionnement des systèmes de signalisation dans le sens n° 7 (TUP) vers n° 7 (ISUP)	187
Q.675	Procédures logiques pour l'interfonctionnement de systèmes de signalisation dans le sens R1 vers n° 7 (ISUP)	187

Commission d'études XI (suite)

Projet de Rec. n°	Titre	Doc. (COM XI-R)
Q.686	Procédures logiques pour l'interfonctionnement de systèmes de signalisation dans le sens R2 vers n° 7 (ISUP)	187
Q.690	Procédures logiques pour l'interfonctionnement de systèmes de signalisation dans le sens n° 7 (ISUP) vers n° 5	187
Q.691	Procédures logiques pour l'interfonctionnement de systèmes de signalisation dans le sens n° 7 (ISUP) vers n° 6	187
Q.692	Procédures logiques pour l'interfonctionnement de systèmes de signalisation dans le sens n° 7 (ISUP) vers n° 7 (TUP)	187
Q.694	Procédures logiques pour l'interfonctionnement de systèmes de signalisation dans le sens n° 7 (ISUP) vers R1	187
Q.695	Procédures logiques pour l'interfonctionnement de systèmes de signalisation dans le sens n° 7 (ISUP) vers R2	187
Q.698	Diagrammes flèche de l'interfonctionnement entre le système de signalisation n° 7 (ISUP et TUP) et le n° 6	187
Q.700 Rév. 1	Introduction au système de signalisation CCITT n° 7	189
Q.701 Rév. 1	Description fonctionnelle du Sous-Système Transport de Messages du système de signalisation n° 7	190
Q.703 Rév. 1	Canal sémaphore	190
Q.704 Rév. 1	Fonctions et messages du réseau sémaphore	191
Q.705 Rév. 1	Structure du réseau sémaphore	192
Q.706 Rév. 1	Fonctionnement attendu en signalisation du Sous-Système Transport de Messages	192
Q.708 Rév. 1	Plan de numérotage des points sémaphores internationaux	193
Q.709 Rév. 1	Connexion sémaphore fictive de référence	194
Q.711 Rév. 1	Description fonctionnelle du Sous-Système Commande des Connexions Sémaphores (SCCP) du système de signalisation n° 7	195
Q.712 Rév. 1	Définition et fonction des messages SCCP	195
Q.713 Rév. 1	Formats et codes du SCCP	195
Q.714 Rév. 1	Procédures du Sous-Système Commande des Connexions Sémaphores	196
Q.716 Rév. 1	Fonctionnement attendu du Sous-Système Commande des Connexions Sémaphores (SCCP)	196
Q.723 Rév. 1	Formats et codes	186
Q.724 Rév. 1	Procédures de signalisation	186
Q.725 Rév. 1	Fonctionnement attendu de la signalisation dans l'application téléphonique	196
Q.730 Rév. 1	Services supplémentaires du RNIS	226
Q.731	Description de l'étape 3 des services supplémentaires d'identification de numéro utilisant le système de signalisation n° 7	227
§ 3	Présentation d'identification de la ligne appelante	227
§ 4	Restriction d'identification de la ligne appelante	227
§ 5	Présentation d'identification de la ligne connectée	227
§ 6	Restriction d'identification de la ligne connectée	227
Q.732	Description de l'étape 3 des services supplémentaires de présentation d'appel utilisant le système de signalisation n° 7	228
§ 2	Renvoi d'appel en cas d'occupation	228
§ 3	Renvoi d'appel en cas de non-réponse	228
§ 4	Renvoi d'appel sans condition	228
§ 5	Déviation d'appel	228

Commission d'études XI (suite)

Projet de Rec. n°	Titre	Doc. (COM XI-R)
Q.733	Description de l'étape 3 des services supplémentaires d'aboutissement des appels utilisant le système de signalisation n° 7	229
§ 2	Maintien d'appel	229
§ 4	Portabilité des terminaux	229
Q.734	Description de l'étape 3 des services supplémentaires à plusieurs participants utilisant le système de signalisation n° 7	230
§ 1	Communication conférence	230
§ 2	Service à trois correspondants	230
Q.735	Description de l'étape 3 pour les services supplémentaires de communauté d'intérêts utilisant le système de signalisation n° 7	231
§ 1	Groupe fermé d'utilisateurs	231
§ 3	Préséance et préemption à plusieurs niveaux	231
Q.737	Description de l'étape 3 des services supplémentaires de transfert d'informations complémentaires utilisant le système de signalisation n° 7	232
§ 1	Signalisation d'utilisateur à utilisateur	232
Q.750	Aperçu général du sous-système d'exploitation, maintenance et administration de la gestion du système de signalisation n° 7	250
Q.752	Surveillance et mesures pour le système de signalisation n° 7	197
Q.753	Exploitation, maintenance et administration du système de signalisation n° 7	197
Q.754	Définitions des éléments de service d'application de la partie exploitation, maintenance et administration de la gestion du système de signalisation n° 7	251
Q.755	Testeurs de protocole pour le système de signalisation n° 7	197
Q.761 Rév. 1	Description fonctionnelle du Sous-Système Utilisateur pour le RNIS du système de signalisation n° 7	233
Q.762 Rév. 1	Fonctions générales des messages et des signaux	233
Q.763 Rév. 1	Formats et codes	234
Q.764 Rév. 1	Procédures de signalisation	235
Q.766 Rév. 1	Fonctionnement attendu pour l'application réseau numérique à intégration de services	197
Q.771 Rév. 1	Description fonctionnelle du gestionnaire de transactions	198
Q.772 Rév. 1	Définition des éléments d'information du gestionnaire de transactions	199
Q.773 Rév. 1	Formats et codes du Gestionnaire de Transactions	199
Q.774 Rév. 1	Procédures du Gestionnaire de Transactions	200
Q.775 Rév. 1	Guide d'utilisation du gestionnaire de transactions	201
Q.780 Rév. 1	Description générale des spécifications d'essais du système de signalisation n° 7	202
Q.781 Rév. 1	Spécification d'essais du niveau 2 du sous-système de transfert de messages	202
Q.782 Rév. 1	Spécification d'essais du niveau 3 du sous-système de transfert de messages	202
Q.784 A	Version TTCN de la Recommandation Q.784	156
Q.786	Spécifications d'essai du sous-système de commande des connexions sémaphores	203
Q.787	Spécifications d'essai du gestionnaire de transactions	121, 122
Q.811	Profils du protocole de couche inférieure pour l'interface Q3	252
Q.812	Profil des protocoles de couche supérieure pour l'interface Q3	253
Q.821	Description des étapes 2 et 3 de l'interface Q3	254

**Commission d'études XI (suite)**

Projet de Rec. n°	Titre	Doc. (COM XI-R)
Q.850	Utilisation de la cause et de la localisation dans le système de signalisation d'abonné numérique n° 1 et le Sous-Système Utilisateur RNIS du système de signalisation n° 7	236
Q.920 Rév. 1	Couche liaison de données à l'interface usager-réseau RNIS – Aspects généraux	204
Q.921 Rév. 1	Spécification de la couche liaison de données de l'interface usager-réseau RNIS	205
Q.921 bis	Suite de tests abstraite pour les tests de conformité du LAPD	206
Q.930 Rév. 1	Couche 3 de l'interface usager-réseau RNIS – Aspects généraux	237
Q.931 Rév. 1	Spécification de la couche 3 de l'interface usager-réseau RNIS pour la commande de l'appel de base	238
Q.931 A Rév. 1	Diagrammes LDS côté usager et côté réseau	131
Q.932 Rév. 1	Procédures génériques pour la commande des services supplémentaires RNIS sur l'accès numérique d'abonné	239
Q.933	Spécification de la signalisation de couche 3 pour le service support en mode trame	240
Q.939	Exemples de codage d'un indicateur de service	241
Q.941	Profil du protocole de l'interface usager-réseau RNIS pour la gestion	249
Q.950	Services supplémentaires du RNIS	242
Q.951	Description de l'étape 3 pour les services supplémentaires d'identification de numéro utilisant le système de signalisation d'abonné numérique n° 1	243
§ 3	Présentation d'identification de la ligne appelante	243
§ 4	Restriction d'identification de la ligne appelante	243
§ 5	Présentation d'identification de la ligne connectée	243
§ 6	Restriction d'identification de la ligne connectée	243
Q.952	Description de l'étape 3 des services supplémentaires d'offre d'appel utilisant le système de signalisation d'abonné numérique n° 1	244
§ 2-5	Déviation d'appel	244
Q.953	Description de l'étape 3 pour les services supplémentaires d'aboutissement des appels utilisant le système de signalisation d'abonné numérique n° 1	245
§ 2	Maintien d'appel	245
Q.954	Description de l'étape 3 pour les services supplémentaires à plusieurs correspondants utilisant le système de signalisation d'abonné numérique n° 1	246
§ 1	Communication conférence	246
§ 2	Service à trois correspondants	246
Q.955	Description de l'étape 3 pour les services supplémentaires de communauté d'intérêts utilisant le système de signalisation d'abonné numérique n° 1	247
§ 3	Préséance et préemption à plusieurs niveaux	247
Q.957	Description de l'étape 3 des services supplémentaires d'usager à usager utilisant le système de signalisation d'abonné numérique n° 1	248
§ 1	Signalisation d'usager à usager	248
Q.1051 Rév. 1	Sous-Système application mobile	89
Q.1100 Rév. 1	Structure des Recommandations traitant des systèmes du service mobile par satellite INMARSAT	188
Q.1111 Rév. 1	Interfaces entre le système INMARSAT de norme B et le réseau téléphonique public commuté international/RNIS	188
Q.1112 Rév. 1	Procédures pour l'interfonctionnement entre le système INMARSAT de norme B et le réseau téléphonique public commuté international/RNIS	188

**Commission d'études XI (fin)**

Projet de Rec. n°	Titre	Doc. (COM XI-R)
Q.1151 Rév. 1	Interfaces entre le système du service mobile aéronautique par satellite d'INMARSAT et le réseau téléphonique public commuté international/RNIS	188
Q.1152 Rév. 1	Procédures pour l'interfonctionnement entre le système du service mobile aéronautique par satellite d'INMARSAT et le réseau téléphonique public commuté international/RNIS	188
Q.1200	Structure des Recommandations de la série Q relatives au réseau intelligent	207
Q.1204	Architecture du plan fonctionnel réparti du réseau intelligent	208
Q.1205	Architecture du plan physique du réseau intelligent	209
Q.1208	Aspects généraux du protocole d'application du réseau intelligent	209
Q.1211	Introduction à l'ensemble 1 de capacités du réseau intelligent	210
Q.1213	Plan fonctionnel global pour l'ensemble 1 de capacités du réseau intelligent	211
Q.1214	Plan fonctionnel réparti pour l'ensemble 1 de capacités du réseau intelligent	212 à 215
Q.1215	Plan physique pour l'ensemble 1 de capacités du réseau intelligent	216
Q.1218	Recommandations relatives aux interfaces du réseau intelligent	217
Q.1290	Terminologie utilisée dans la définition des réseaux intelligents	218
Q.1400	Cadre architectural d'élaboration des protocoles de signalisation et d'exploitation, administration et gestion (OAM) basés sur l'OSI	219

**Commission d'études XII**

Projet de Rec. n°	Titre	Doc. (COM XII-R)
G.100 Rév. 1	Définitions utilisées dans le fascicule III.1	29
G.101 Rév. 1	Le plan de transmission	29
G.111 Rév. 1	Equivalents pour la sonie (ES) dans une communication internationale	29
G.113 Rév. 1	Réductions de qualité de transmission	29
G.114 Rév. 1	Temps de propagation moyen dans un sens	29
G.121 Rév. 1	Equivalents pour la sonie (ES) des systèmes nationaux	29
G.122 Rév. 1	Influence des systèmes nationaux sur la stabilité, l'écho pour la personne qui parle et pour la personne qui écoute dans les communications internationales	29
G.126	Echo pour la personne qui écoute dans les réseaux téléphoniques	29
G.173	Aspects du service téléphonique dans les réseaux mobiles terrestres publics relatifs à la planification de la transmission	29
P.10 Rév. 1	Vocabulaire des termes relatifs à la qualité de la transmission téléphonique et aux appareils téléphoniques	28
P.11 Rév. 1	Effet des dégradations de la transmission	28
P.31 Rév. 1	Caractéristiques de transmission pour téléphones numériques	28
P.34 Rév. 1	Caractéristiques de transmission des postes téléphoniques à mains-libres	28
P.37 Rév. 1	Couplage de prothèses auditives avec des appareils téléphoniques	28

**Commission d'études XII (suite)**

Projet de Rec. n°	Titre	Doc. (COM XII-R)
P.38 Rév. 1	Caractéristiques de transmission des systèmes téléphoniques d'opératrice (STO)	28
P.50 Rév. 1	Voix artificielle	28
P.51 Rév. 1	Bouche artificielle	28
P.52 Rév. 1	Volumètres	28
P.56 Rév. 1	Mesure objective de la parole	28
P.57	Oreilles artificielles	28
P.58	Simulateur de tête et de torse pour la téléphonométrie	28
P.59	Voix conversationnelle artificielle	28
P.62 Rév. 1	Mesures effectuées sur les appareils téléphoniques d'abonné	28
P.63 Rév. 1	Méthodes d'évaluation de la qualité de transmission fondées sur des mesures objectives	28
P.64 Rév. 1	Détermination des caractéristiques d'efficacité en fonction de la fréquence des systèmes téléphoniques locaux pour permettre le calcul de leurs équivalents pour la sonie	28
P.65 Rév. 1	Appareils de mesure objective pour la détermination des équivalents pour la sonie	28
P.66 Rév. 1	Méthodes d'évaluation de la qualité de transmission des postes téléphoniques numériques	28
P.78 Rév. 1	Méthode subjective de détermination des équivalents pour la sonie, conforme à la Recommandation P.76	28
P.79 Rév. 1	Calcul des équivalents pour la sonie	28
P.80 Rév. 1	Méthodes d'évaluation subjective de la qualité de transmission	28
P.81 Rév. 1	Appareil de référence pour le bruit modulé (ARBM)	28
P.83	Méthodes d'évaluation subjective de la qualité de fonctionnement des codecs numériques à bande téléphonique et à large bande	28
P.84 Rév. 1	Méthode d'essai d'écoute subjective pour évaluer les équipements de multiplication de circuit numérique (EMCM) et les systèmes téléphoniques avec mise en paquets	28

**Commission d'études XV**

Projet de Rec. n°	Titre	Doc. (COM XV-R)
G.165 Rév. 1	Annuleurs d'écho	86
G.167	Annuleurs d'écho acoustique	86
G.180 Rév. 1	Caractéristiques des systèmes de rétablissement à transmission directe du type N + M destinés à être utilisés dans des sections, liaisons ou équipements numériques et analogiques	86
G.181 Rév. 1	Caractéristiques des systèmes de rétablissement du type 1 + 1 destinés à être utilisés sur des liaisons de transmission numérique	86
G.191	Outils logiciels pour normaliser le codage audiofréquence et le codage de la parole	86
G.650	Définition et méthodes d'essai des paramètres significatifs des fibres monomodes	89
G.651 Rév. 1	Caractéristiques d'un câble à fibres optiques multimodes à gradient d'indice (50/125 µm)	89

Commission d'études XV (suite)

Projet de Rec. n°	Titre	Doc. (COM XV-R)
G.652 Rév. 1	Caractéristiques des câbles à fibres optiques monomodes	89
G.653 Rév. 1	Caractéristiques des câbles à fibres optiques monomodes à dispersion décalée	89
G.654 Rév. 1	Caractéristiques des câbles à fibres optiques monomodes avec affaiblissement réduit au minimum à la longueur d'onde de 1550 nm	89
G.661	Définition et méthodes d'essai des paramètres génériques significatifs des amplificateurs sur fibres optiques	89
G.701 Rév. 1	Vocabulaire relatif à la modulation par impulsions et codage (MIC), au multiplexage et à la transmission numériques	90
G.722 A	Mesure du rapport signal/distorsion totale pour codecs audiofréquences (7 kHz) jusqu'à 64 kbit/s de la Recommandation G.722 connectés dos à dos	90
G.725 <sup>1)</sup>	Caractéristiques des systèmes pour l'utilisation du codec audiofréquence 7 kHz à un débit inférieur ou égal à 64 kbit/s	
G.736 Rév. 1	Caractéristiques d'un équipement de multiplexage numérique synchrone fonctionnant à 2048 kbit/s	90
G.772 Rév. 1	Points de contrôle sur les systèmes de transmission numérique	90
G.773 Rév. 1	Suites de protocoles pour interfaces Q pour la gestion de systèmes de transmission	90
G.797	Caractéristiques des multiplexeurs agiles dans un environnement PDH	90
G.911	Paramètres et méthodes de calcul pour la fiabilité et la disponibilité des systèmes à fibres optiques	91
G.955 Rév. 1	Systèmes de ligne numérique fondés sur la hiérarchie à 1544 kbit/s sur câbles à fibres optiques	91
G.957 Rév. 1	Interfaces optiques pour les équipements et les systèmes relatifs à la hiérarchie numérique synchrone	91
G.971	Caractéristiques générales des systèmes en câble sous-marin à fibres optiques	91
G.972	Définition des termes relatifs aux systèmes en câble sous-marin à fibres optiques	91
G.974	Caractéristiques des systèmes régénérateurs en câble sous-marin à fibres optiques	91
H.120 Rév. 1	Codec de visioconférence utilisant la transmission de groupe numérique primaire	92
H.200 Rév. 1	Cadre des recommandations relatives aux services audiovisuels	92
H.221 Rév. 2	Structure de trame d'un canal à débit variable de 64 à 1920 kbit/s pour les télé-services audiovisuels	92
H.230 Rév. 1	Signaux de contrôle et d'indication synchrones de la trame pour les systèmes audiovisuels	93
H.231	Unités de commande multipoint pour systèmes audiovisuels utilisant des canaux numériques jusqu'à 2 Mbit/s	93
H.233	Systèmes assurant la confidentialité dans les services audiovisuels	93
H.242 Rév. 1	Système permettant d'établir des communications entre des terminaux audiovisuels à l'aide de canaux numériques jusqu'à 2 Mbit/s	94
H.243	Procédures permettant d'établir des communications entre trois terminaux audiovisuels ou plus utilisant des canaux numériques jusqu'à 2 Mbit/s	94
H.261 Rév. 2	Codec vidéo pour services audiovisuels à $p \times 64$ kbit/s	95
H.320 Rév. 1	Systèmes et équipements terminaux de visiophonie à bande étroite	96
H.331	Systèmes et équipements audiovisuels multipoint de type diffusion	96

<sup>1)</sup> Note à insérer dans le catalogue des Recommandations du CCITT: «Pour les nouvelles mises en œuvre, se référer aux Recommandations H.320, H.242 et H.230 qui traitent des services audiovisuels».

### Commission d'études XVII

Projet de Rec. n°	Titre	Doc. (COM XVII-R)
V.10 Rév. 1	Caractéristiques électriques des circuits de jonction dissymétriques à double courant pour application générale aux équipements à circuits intégrés dans le domaine des transmissions de données	10
V.11 Rév. 1	Caractéristiques électriques des circuits de jonction symétriques en double courant pour application générale aux équipements à circuits intégrés dans le domaine des transmissions de données	10
V.13 Rév. 1	Commande de porteuse simulée	10
V.14 Rév. 1	Transmission de caractères arithmiques sur des voies supports synchrones	10
V.24 Rév. 1	Liste des définitions des circuits de jonction à l'interface entre l'équipement terminal de traitement de données (ETTD) et l'équipement de terminaison du circuit de données (ETCD)	10
V.28 Rév. 1	Caractéristiques électriques des circuits de jonction dissymétriques pour transmission par double courant	10
V.32 Rév. 1	Famille de modems à deux fils fonctionnant en duplex à des débits binaires allant jusqu'à 9600 bit/s pour usage sur le réseau téléphonique général avec commutation et sur les circuits loués de type téléphonique	R 2, 4; COM 14*
V.38	Equipement de terminaison de circuit de données normalisé à 48/56/64 kbit/s pour utilisation sur les circuits numériques loués de poste à poste	10
V.42 Rév. 1	Procédures de correction d'erreur pour les ETCD utilisant la conversion asynchrone/synchrone	10

### Commission d'études XVIII

Projet de Rec. n°	Titre	Doc. (COM XVIII-R)
G.707 Rév. 2	Débits binaires de la hiérarchie numérique synchrone	105
G.708 Rév. 2	Interface de nœud de réseau pour la hiérarchie numérique synchrone	105
G.709 Rév. 2	Structure de multiplexage synchrone	105
G.803	Architecture des réseaux de transport basés sur la hiérarchie numérique synchrone (SDH)	106
G.823 Rév. 1	Régulation de la gigue et du dérapage dans les réseaux numériques fondés sur la hiérarchie à 2048 kbit/s	106
G.824 Rév. 1	Régulation de la gigue et du dérapage dans les réseaux numériques fondés sur la hiérarchie à 1544 kbit/s	106
G.825	Régulation de la gigue et du dérapage dans les réseaux numériques fondés sur la hiérarchie numérique synchrone	106
G.831	Fonctions de gestion des réseaux de transport basés sur la hiérarchie numérique synchrone	106
G.960 Rév. 1	Section numérique pour accès RNIS au débit de base	107
G.961 Rév. 1	Système de transmission numérique en lignes locales métalliques pour accès RNIS au débit binaire de base	107
G.962	Section numérique pour accès RNIS au débit primaire de 2048 kbit/s	108
G.963	Section numérique pour accès RNIS au débit primaire de 1544 kbit/s	108

\* Contribution blanche COM XVII-14.

Commission d'études XVIII (suite)

Projet de Rec. n°	Titre	Doc. (COM XVIII-R)
I.112 Rév. 1	Glossaire des termes relatifs au RNIS	109
I.114	Glossaire des termes relatifs aux télécommunications universelles personnelles	109
I.120 Rév. 1	Réseaux numériques avec intégration des services	109
I.122 Rév. 1	Cadre pour la fourniture des services supports supplémentaires en mode paquet	109
I.140 Rév. 1	Technique des attributs pour la caractérisation des services de télécommunications assurés sur un RNIS et des possibilités réseau d'un RNIS	109
I.150 Rév. 1	Caractéristiques fonctionnelles du mode de transfert asynchrone du RNIS large bande	109
I.210 Rév. 1	Principes des services de télécommunications assurés par un RNIS et moyens permettant de les décrire	110
I.211 Rév. 1	Aspects service du RNIS large bande	110
I.221 Rév. 1	Caractéristiques spécifiques communes des services	110
I.310 Rév. 1	RNIS – Principes fonctionnels du réseau	111
I.311 Rév. 1	Aspects généraux du réseau pour le RNIS large bande	111
I.325 Rév. 1	Configurations de référence pour les types de connexion du RNIS	112
I.327 Rév. 1	Architecture fonctionnelle du RNIS large bande	112
I.333 Rév. 1	Sélection des terminaux dans le RNIS	113
I.350 Rév. 1	Aspects généraux relatifs à la qualité de service et à la performance des réseaux numériques, y compris les RNIS	114
I.351 Rév. 1	Recommandations d'autres séries spécifiant des objectifs de performance de réseau applicables au point de référence T d'un RNIS	114
I.352 Rév. 1	Objectifs de qualité de réseau pour les délais de traitement des connexions dans un RNIS	114
I.353	Événements de référence permettant de définir les paramètres de performance pour les RNIS	115
I.354	Objectifs de performance de réseau pour des communications en mode paquet dans un RNIS	115
I.355	Disponibilité des connexions de type RNIS à 64 kbit/s	115
I.361 Rév. 1	Spécifications de la couche ATM pour le RNIS large bande	116
I.362 Rév. 1	Description fonctionnelle de la couche adaptation du mode de transfert asynchrone du RNIS large bande	116
I.363 Rév. 1	Spécification de la couche d'adaptation ATM du RNIS large bande	116
I.364	Support du service de données large bande sans connexion sur le RNIS large bande	116
I.371	Gestion du trafic et des encombrements sur le RNIS large bande	117
I.372	Caractéristiques de l'interface réseau-réseau du service support de relayage de trame	117
I.373	Caractéristiques réseau nécessaires à la prise en charge des télécommunications personnelles universelles	117
I.374	Recommandation cadre relative aux capacités réseau pour la prise en charge des services multimédias	117
I.411 Rév. 1	Interfaces usager-réseau RNIS – Configurations de référence	118
I.413 Rév. 1	Interface usager-réseau du RNIS large bande	118
I.414	Vue d'ensemble des Recommandations relatives à la couche 1 pour l'accès d'utilisateur au RNIS et au RNIS large bande	118
I.430 Rév. 1	Interface de base usager-réseau – Spécification de la couche 1	119
I.431 Rév. 1	Interface à débit primaire usager-réseau – Spécification de la couche 1	119
I.432 Rév. 1	Interface usager-réseau du RNIS large bande – Spécification de la couche physique	119

**Commission d'études XVIII (fin)**

Projet de Rec. n°	Titre	Doc. (COM XVIII-R)
I.500 Rév. 1	Structure générale des Recommandations relatives à l'interfonctionnement du RNIS	120
I.501	Interfonctionnement des services supports en mode trame	120
I.510 Rév. 1	Définitions et principes généraux applicables à l'interfonctionnement du RNIS	120
I.515 Rév. 1	Echange de paramètres pour assurer l'interfonctionnement du RNIS	120
I.520 Rév. 1	Dispositions générales s'appliquant à l'interfonctionnement des RNIS	120
I.525	Interfonctionnement d'un RNIS et de réseaux fonctionnant à des débits binaires inférieurs à 64 kbit/s	121
I.530 Rév. 1	Interfonctionnement d'un RNIS et d'un réseau téléphonique public commuté (RTPC)	120
I.570	Interfonctionnement des RNIS privés et publics	121
I.580	Dispositions générales relatives à l'interfonctionnement du RNIS large bande et du RNIS à 64 kbit/s	121
I.610 Rév. 1	Principes d'exploitation et de maintenance pour l'accès au RNIS large bande	122

**ANNEXE 2**

**Liste des Recommandations proposées pour suppression à la Conférence**

**Commission d'études IV**

Rec. n°	Titre	Fascicule Livre bleu
O.25	Système semi-automatique d'essais en circuit de supprimeurs d'écho (SESE)	IV.4
O.31	Appareil automatique de mesure pour les circuits radiophoniques	IV.4
O.32	Appareil automatique de mesure pour les paires stéréophoniques des circuits radiophoniques	IV.4
O.51	Volumètres	

**Commissions d'études V, VI: Aucune**

**Commission d'études X**

Rec. n°	Titre	Fascicule Livre bleu
Annexes B, C, D et E de la Rec. Z.100	Annexe B – Résumé de la syntaxe abstraite	X.1
	Annexe C1 – Résumé de la syntaxe graphique concrète	X.1
	Annexe C2 – Résumé de la syntaxe LDS/PR	X.1
	Annexe D – Directives pour les usagers du LDS	X.2
	Annexe E – Représentation et éléments graphiques en fonction des états	X.1

**Commission d'études XI**

Rec. n°	Titre	Fascicule Livre bleu
Q.10	Définitions pour les plans de numérotage nationaux et le plan de numérotage international	VI.1
Q.11 bis	Plan de numérotage pour le réseau numérique avec intégration des services (RNIS)	VI.1
Q.11 ter	Calendrier de mise en œuvre coordonnée de toutes les possibilités offertes par le plan de numérotage pour le réseau numérique avec intégration des services (RNIS) (Recommandation E.164)	VI.1
Q.13	Plan d'acheminement téléphonique international	VI.1
Q.15	Puissance moyenne nominale des signaux à l'heure chargée	VI.1
Q.16	Valeur maximale admissible pour le niveau absolu de puissance d'une impulsion de signalisation	VI.1
Q.36	Identification par l'usager des tonalités étrangères	VI.1
Q.40	Le plan de transmission	VI.1
Q.41	Temps de propagation moyen dans un sens	VI.1
Q.42	Stabilité et échos – Suppresseurs d'écho	VI.1
Q.43	Niveaux relatifs et affaiblissements	VI.1
Q.49	Spécifications pour l'appareil automatique de mesure de la transmission et d'essais de la signalisation du CCITT AAMT n° 2	VI.1
Q.791	Surveillance et mesures dans les réseaux sémaphores n° 7	VI.9
Q.795	Sous-systèmes pour l'exploitation, la maintenance et la gestion (SSEM)	VI.9

**Commission d'études XII: Aucune**

**Commission d'études XV**

Rec. n°	Titre	Fascicule Livre bleu
G.161	Suppresseur d'écho pour circuits à temps de propagation court ou long	III.1
G.163	Systèmes de concentration des communications	III.1
G.234	Equipements terminaux à 8 voies	III.2
G.235	Equipements terminaux à 16 voies	III.2
G.311	Caractéristiques générales des systèmes procurant 12 circuits téléphoniques à courants porteurs sur une paire de fils aériens	III.2
G.312	Répéteurs intermédiaires pour systèmes à courants porteurs sur lignes en fils aériens conformes à la Recommandation G.311	III.2
G.313	Lignes en fils aériens utilisables avec des systèmes à courants porteurs à 12 voies	III.2
G.314	Caractéristiques générales des systèmes procurant huit circuits téléphoniques à courants porteurs sur une paire de fils aériens	III.2
G.323	Système type sur paires symétriques en câble utilisant des transistors	III.2
G.324	Caractéristiques générales recommandées pour les systèmes sur paires symétriques en câble utilisant des tubes à vide	III.2

**Commission d'études XV (suite)**

Rec. n°	Titre	Fascicule Livre bleu
G.326	Systèmes types sur paires symétriques en câble [dits systèmes (12 + 12)]	III.2
G.327	Systèmes procurant 12 circuits téléphoniques à courants porteurs sur une paire symétrique en câble [dits systèmes (12 + 12)] utilisant des tubes à vide	III.2
G.337	Caractéristiques générales des systèmes sur paires coaxiales 2,6/9,5 mm	III.2
G.338	Système à 4 MHz sur paires coaxiales normalisées 2,6/9,5 mm utilisant des tubes à vide	III.2
G.339	Systèmes à 12 MHz sur paires coaxiales normalisées 2,6/9,5 mm utilisant des tubes à vide	III.2
G.356	Systèmes à (120 + 120) voies sur une paire coaxiale unique	III.2
G.361	Systèmes procurant trois circuits téléphoniques à courants porteurs sur une paire de fils aériens	III.2
G.371	Systèmes MRF à courants porteurs en câble sous-marin	III.2
G.412	Equipements terminaux des systèmes sur faisceaux hertziens incorporés au réseau général des télécommunications	III.2
G.433	Circuit fictif de référence pour faisceaux hertziens transhorizon de téléphonie à multiplexage par répartition en fréquence	III.2
G.434	Circuit fictif de référence pour les systèmes utilisant la transmission analogique dans le service fixe par satellite	III.2
G.444	Puissance de bruit admissible sur le circuit fictif de référence pour faisceaux hertziens transhorizon de téléphonie avec multiplexage par répartition en fréquence	III.2
G.445	Puissance de bruit admissible dans le circuit fictif de référence pour la téléphonie à multiplexage par répartition en fréquence dans le service fixe par satellite	III.2
G.453	Système de transmission amélioré pour circuits radiotéléphoniques sur ondes décamétriques	III.2
G.464	Principes des dispositifs employés pour assurer le secret des conversations radiotéléphoniques	III.2
G.541	Spécification des longueurs de fabrication des câbles de télécommunication chargés	III.2
G.542	Spécification des bobines de charge pour câbles de télécommunication chargés	III.2
G.543	Spécification des sections d'amplification de câbles de télécommunication chargés	III.2
G.544	Spécification des installations terminales et des stations de répéteurs intermédiaires	III.2
G.641	Diamètres des guides d'ondes	III.3
G.700	Cadre des Recommandations des séries G.700, G.800 et G.900	III.4
G.712 <sup>1)</sup>	Caractéristiques de qualité des voies MIC entre accès 4 fils aux fréquences vocales	III.4
G.713 <sup>1)</sup>	Caractéristiques de qualité des voies MIC entre accès 2 fils aux fréquences vocales	III.4
G.714 <sup>1)</sup>	Caractéristiques de qualité séparées des équipements de codage et de décodage des voies MIC aux accès 4 fils à fréquences vocales	III.4
G.715 <sup>1)</sup>	Caractéristiques de qualité séparées des équipements de codage et de décodage des voies MIC aux accès à 2 fils	III.4
G.721 <sup>2)</sup>	Modulation par impulsions et codage différentiel adaptatif (MICDA) à 32 kbit/s	III.4
G.723 <sup>2)</sup>	Extension de la modulation par impulsions et codage différentiel adaptatif (MICDA) selon la Recommandation G.721 à 24 et 40 kbit/s pour les applications dans les équipements de multiplication de circuits numériques (EMCN)	III.4
G.771	Interfaces Q et protocoles associés pour les équipements de transmission dans le réseau de gestion des télécommunications (RGT)	III.4

**Commission d'études XV (fin)**

Rec. n°	Titre	Fascicule Livre bleu
G.955 <sup>3)</sup>	Systèmes de ligne numériques fondés sur la hiérarchie à 1544 kbit/s sur câbles à fibres optiques	III.5
G.956 <sup>3)</sup>	Systèmes de ligne numériques fondés sur la hiérarchie à 2048 kbit/s sur câbles à fibres optiques	III.5
J.22	Caractéristiques de fonctionnement des circuits radiophoniques du type à 10 kHz	III.6
J.32	Caractéristiques des équipements et des lignes utilisés pour établir des circuits pour transmissions radiophoniques à 10 kHz	III.6

*Remarques:*

- 1) Le projet de nouvelle Recommandation G.712 (Caractéristiques de qualité des voies MIC) remplace les Recommandations G.712, G.713, G.714 et G.715 du Livre bleu (fascicule III.4 du tome III). Le projet de nouvelle Recommandation G.712 est soumis en vertu de la procédure de la Résolution N° 2 (voir la Circulaire CCITT n° 149).
- 2) La Recommandation G.726 (Modulation par impulsions et codage différentiel adaptatif (MICDA) à 40, 32, 24, 16 kbit/s), approuvée selon la procédure de la Résolution N° 2 et publiée en 1990, remplace en totalité le texte des Recommandations G.721 et G.723 publiées dans le fascicule III.4 du Livre bleu.
- 3) Le projet de nouvelle Recommandation G.955 (Systèmes de ligne numériques fondés sur les hiérarchies à 1544 kbit/s et à 2048 kbit/s sur câbles à fibres optiques) remplace les Recommandations G.955 et G.956 publiées dans le fascicule III.5 du Livre bleu.

**Commission d'études XVII**

Rec. n°	Titre	Fascicule Livre bleu
V.5	Normalisation des débits binaires pour transmissions de données synchrones sur le réseau téléphonique général avec commutation	VIII.1
V.6	Normalisation des débits binaires pour transmissions de données synchrones sur circuits loués de type téléphonique	VIII.1
V.20	Modems pour transmission parallèle de données d'application universelle sur le réseau téléphonique général avec commutation	VIII.1
V.35	Transmissions de données à 48 kbit/s au moyen de circuits en groupe primaire de 60 à 108 kHz	VIII.1
V.40	Indication des erreurs en cas d'utilisation d'appareils électromécaniques	VIII.1

**Commission d'études XVIII**

Rec. n°	Titre	Fascicule Livre bleu
I.110	Préambule et structure générale des Recommandations de la série I concernant le réseau numérique avec intégration des services (RNIS)	III.7
I.111	Relations avec d'autres Recommandations concernant le RNIS	III.7
I.326	Configuration de référence pour les besoins relatifs de ressources du réseau	III.8

## 4.6 - RAPPORT DE LA COMMISSION 6

(tel qu'approuvé par la Conférence)

### SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATION

#### Généralités

##### Mandat de la Commission 6

Examiner les rapports des Commissions d'études I, II, III, VII, VIII, IX et des GAS, (à l'exception des listes des Questions) et les documents des pays relatifs aux activités de ces Commissions d'études.

Président: M. J. S. Ryan (Etats-Unis d'Amérique)

Vice-Président: M. J. Galván Talledos (Mexique)

La Commission a tenu trois séances plénières les 2, 5 et 8 mars; les délibérations détaillées sont consignées dans les comptes rendus (Documents 47, 84 et 89).

Parmi les documents pertinents, les deux documents suivants émanant du Directeur du CCITT concernent les différentes Commissions d'études:

AP X-1 Liste des Recommandations adoptées au titre de la Résolution N° 2 depuis la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT (Melbourne, 1988)

AP X-2 Informations statistiques générales sur l'activité du CCITT entre la IX<sup>e</sup> et la X<sup>e</sup> Assemblée plénière et liste des réunions du CCITT organisées au cours de la période d'études 1989-1992

les autres documents intéressent les Commissions d'études compétentes.

#### 1. Rapport de la Commission d'études I

Président: M. M. Israel (Canada)

Documents: AP X-15, 48; COM I-R 47; CMNT/13, 15 + Corr.1, 16, 17, 22, 45; DT/6, 12

##### 1.1 Exposé du Président

Avec plus de 200 experts, la Commission d'études I a confirmé son rôle de premier plan dans la normalisation rapide des services de télécommunication, favorisant en outre une collaboration accrue avec d'autres Commissions d'études et organisations internationales. Depuis 1988, des progrès considérables ont été accomplis en vue d'intégrer plus largement les considérations liées aux facteurs humains dans la rédaction des Recommandations. Le groupe responsable des facteurs humains travaille à l'élaboration d'une Recommandation relative à l'accès aux appareils téléphoniques publics et autres terminaux de télécommunication par des personnes ayant des besoins particuliers. Il s'agit là de la première Recommandation que l'UIT élabore expressément et exclusivement sur ce sujet. Le CCITT accorde son attention à ce groupe souvent négligé, qui représente une partie importante de la population dans tous les pays, et qui a besoin d'accéder aux services de télécommunication tout autant que le reste de la population. La Recommandation portera spécifiquement sur les appareils pour malvoyants, malentendants et handicapés moteurs. Elle sera probablement prête en 1993. Des efforts analogues sont actuellement déployés pour tenir compte des points de vue des utilisateurs dans le but de renforcer la rapidité d'adaptation du CCITT et de ses Recommandations à l'environnement d'aujourd'hui. Chose tout à fait remarquable, la Commission d'études I a réussi à constituer un Groupe d'experts d'horizons très différents et à les faire travailler ensemble dans une atmosphère de coopération et d'action collective.

Le programme de travail de la Commission d'études I englobe toute la gamme des services de télécommunication classiques et nouveaux, les aspects relatifs à l'interfonctionnement et à leur intégration dans le RNIS ainsi que les applications audiovisuelles. Des progrès importants ont été accomplis pendant la présente période d'études dans la définition des services supplémentaires, la messagerie, la télécopie, etc., alors que se poursuivaient les travaux visant à améliorer et/ou à adapter les services télématiques existants. Ce programme ambitieux se fonde sur la convergence

croissante des télécommunications et de l'informatique pour satisfaire les exigences du marché. Les travaux relatifs au domaine d'étude le plus récent, à savoir les télécommunications personnelles universelles, qui ont pris un bon départ au CCITT et ailleurs, promettent de susciter un intérêt considérable dans les années à venir. La Commission d'études I a réussi à mettre au point en peu de temps des projets de Recommandations pertinents définissant les principes généraux du service et a fait des progrès considérables dans la rédaction des dispositions opérationnelles détaillées qui ouvriront la voie à un développement harmonieux de cette application passionnante de la technologie moderne.

Outre de nouvelles méthodes de travail et une rationalisation plus poussée du processus de normalisation du CCITT, la Commission d'études I a élaboré pour les années postérieures à 1992 un programme de travail accordant la priorité aux aspects de l'activité de normalisation qui répondent le mieux aux besoins de ses membres. Pendant la période d'études qui s'ouvrira après 1992, la Commission d'études I espère être témoin de la convergence croissante des services et des technologies UPT. Les services de télécopie, de données et audiovisuels continueront d'évoluer au rythme de l'accroissement de la demande sur le marché, de l'évolution des terminaux et des nouveaux progrès technologiques des réseaux.

Un nouveau défi à relever sera l'intégration de l'activité de normalisation découlant de la restructuration de l'UIT et en particulier des domaines d'activité du CCIR liés aux services de télécommunication.

## 1.2 *Discussion*

La discussion a porté sur les points suivants:

### 1.2.1 *Entrée en vigueur des instructions de la Recommandation E.141 (Rapport COM I-R 47, § 4)*

Après s'être assurée qu'aucune difficulté n'était à prévoir, la Commission 6 accepte la date du 1<sup>er</sup> janvier 1994.

### 1.2.2 *Comité de contact CCEP/CCITT; Résolution N° 11 (Révisée)*

La Commission 6 a accepté la proposition figurant dans le Document DT/6, mais le TSB devra mettre à jour les acronymes avant la publication.

Le délégué de l'UPU a exprimé sa satisfaction pour l'esprit de collaboration entre UIT et UPU.

### 1.2.3 *Révision de la Recommandation E.161 (COM I-R 47); contributions AP X-48 du Canada, CMNT/13 de l'Australie, CMNT/22 de la Nouvelle-Zélande*

La proposition commune est de prendre une seule décision finale pour l'affectation des lettres «Q» et «Z».

Le Canada et une majorité des délégations préfèrent l'option A. L'Australie et la Nouvelle-Zélande sont favorables à l'option B.

L'Australie et la Nouvelle-Zélande appuyées par Singapour, présentent le document CMNT/45 et proposent le renvoi de l'étude à la Commission d'études I.

Le Représentant des Etats-Unis, soutenu par le Royaume-Uni et le Canada espère que la Commission 6 pourra arriver à une solution unique demandée également par l'ISO/JTC 1 et non le renvoi pour étude ultérieure.

Après discussion, la révision de E.161 est acceptée sous réserve qu'une note reflétant le consensus soit ajoutée et que le point 2.2 de la Recommandation E.161 soit modifié ainsi qu'il est indiqué ci-après:

«Lorsqu'elle a accepté le présent compromis, la Conférence a reçu l'assurance que tous les Membres de l'UIT adopteraient une norme universelle unique, y compris dans le cadre du développement du GSM et des FSMTPT.»

L'Annexe 2 au Rapport indique les modifications à apporter à la Recommandation E.161.

### 1.2.4 *Révision du mode de collecte et de la publication des documents officiels de service; DT/12, CMNT/16 et 17*

L'évolution de la procédure d'attribution des codes et de la publication a suscité plusieurs questions; voir également le point 2.2.2.

La Commission 6 attire l'attention de la Commission 4 sur ce projet d'étude.

## 2. **Rapport de la Commission d'études II**

Président: M. G. Gosztory (Hongrie)

Documents: AP X-5 + Corr., 42; COM II-R 31(Add.); CMNT/15 + Corr.1, 43 + Corr.1, 64; DT/23(Rév.1)

## 2.1 *Rapport du Président*

M. G. Gosztony (Hongrie), Président de la Commission d'études, a commencé son exposé sur les résultats et les projets de la Commission d'études II (Exploitation des réseaux) en soulignant la complexité de l'interdépendance des questions relatives aux services, aux réseaux, aux terminaux, à la technologie et à l'exploitation. Au cours de la dernière période d'études, la Commission d'études a cherché à faciliter l'introduction sans heurts des nouveaux services et des technologies des réseaux de pointe dans le Réseau mondial des télécommunications, en tenant compte des limites et des problèmes d'exploitation existants.

Dans la conduite de ses travaux, la Commission d'études a appliqué la méthode de filtrage hiérarchique minutieux des textes, un système de responsabilités structuré pour les Rapporteurs spéciaux, les Chargés de liaison et les Rapporteurs de projet en ce qui concerne les domaines de normalisation essentiels (UPT, RGT et RI); elle a également mis l'accent sur l'importance des relations personnelles dans la coopération, amélioré ses pratiques de gestion et tiré parti des innovations entreprises par le TSB en matière de logistique.

Les données statistiques montrent que les Groupes des Rapporteurs y compris les Groupes de développement ont tenu 55 réunions en dehors de Genève. Les travaux de ces Groupes ont joué un rôle décisif dans le fait que 74% des 31 Recommandations nouvelles et 35 Recommandations révisées établies par la Commission d'études, ont été approuvées selon la procédure de la Résolution N° 2. Il faut aussi souligner l'intérêt des renseignements obtenus en retour grâce aux Groupes de développement pour la gestion des réseaux et pour la qualité de service, car ces Groupes font intervenir un grand nombre d'experts qui n'auraient pas autrement la possibilité de participer aux travaux du Secteur de la normalisation des télécommunications.

Après un aperçu des résultats obtenus dans les différents domaines d'études (numérotage, acheminement, qualité de service, gestion du réseau, ingénierie du trafic, Manuel sur la qualité de service et la performance de réseaux), certains problèmes rencontrés actuellement et certains espoirs pour l'avenir ont également été exposés. Au nombre des difficultés évoquées, il convient de mentionner le manque de coordination entre Commissions d'études et même au sein de la Commission dans certains domaines et l'absence de connaissances spécialisées pour l'étude de certains points des questions. Au chapitre des attentes pour l'avenir, il faut mentionner le rôle bénéfique que jouera le Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications qui doit être créé et l'accélération de l'établissement des Recommandations grâce à l'amélioration du mécanisme prévu par la Résolution N° 2.

Grâce aux méthodes de travail qui ont été appliquées, la Commission d'études a réussi à être transparente, c'est-à-dire à présenter ses résultats sous une forme bien structurée, à faire preuve de souplesse pour se lancer dans de nouveaux domaines d'études et elle a fait de son mieux pour répondre rapidement et clairement à tous les besoins de liaison. Sans vouloir sous-estimer les résultats obtenus dans d'autres domaines de coopération, la bonne atmosphère dans laquelle se sont déroulés les travaux effectués conjointement avec la Commission d'études VII mérite d'être soulignée.

En conclusion, M. Gosztony a remercié tous ceux qui ont pris part aux travaux et demandé à tous de renforcer leur collaboration pour pouvoir poursuivre dans des conditions meilleures encore les activités de la Commission d'études II concernant l'exploitation des réseaux.

## 2.2 *Discussion*

Deux questions ont été examinées:

### 2.2.1 *Projet de Recommandation E.168 sur le numérotage pour les UPT*

Dans la contribution AP X-42, l'Australie indique que les UPT connaissent une évolution rapide et que la Recommandation E.168 n'est peut-être pas au point. Après discussion, la Commission 6 a décidé d'adopter la Recommandation E.168 moyennant l'adjonction d'un nouveau paragraphe présenté dans le DT/23(Rév.1):

Dans l'introduction de la Recommandation E.168 (voir l'Addendum au Rapport COM II-R 31), il y a lieu d'ajouter le texte suivant après le troisième alinéa:

«Compte tenu du fait que les UPT sont en évolution, il y a des sujets, y compris ceux qui ont été relevés dans l'Annexe A, qui nécessitent un complément d'étude. La présente Recommandation vise à constituer un terrain d'entente pour résoudre les questions qui pourraient se poser au sujet des télécommunications personnelles universelles et donc à accélérer la mise en application des UPT dans un cadre commun.»

Il convient de *supprimer* la dernière phrase du quatrième alinéa du texte original:

«En outre, ... complément d'étude.».

## 2.2.2 Indicateurs de pays; CMNT/15 + Corr.1

La Commission 6 prend note des modifications à apporter à l'Annexe de la Recommandation E.164.

La liste sera à nouveau modifiée compte tenu de la nouvelle situation des Républiques tchèque et slovaque, comme indiqué dans le Document CMNT/43 + Corr. 1, Annexe 3 au rapport.

Le Directeur du TSB indique les procédures actuellement suivies par le TSB.

La délégation du Royaume-Uni propose que la Commission chargée des procédures étudie l'évolution des procédures à appliquer pour modifier et publier la liste des codes du service télex et du service téléphonique.

## 3. Rapport de la Commission d'études III

Président: M. B. Rouxville (France)

Document: AP X-9

### 3.1 Exposé du Président

Depuis la VI<sup>e</sup> Assemblée plénière (Genève, 1974) la Commission d'études III est chargée d'étudier toutes les questions de tarification et de comptabilité relatives aux services internationaux de télécommunication.

Dans le cadre de ce mandat, la Commission d'études III a établi, au cours de la période 1989-92, 33 Questions dont 2 Questions ont été approuvées par correspondance après la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière.

Les travaux de la Commission d'études III ont été marqués par:

- l'élaboration de 15 projets de nouvelles Recommandations;
- la révision de près de 30 Recommandations;
- la révision du Supplément n° 3 au Fascicule II.1 du *Livre bleu*;
- la suppression de 3 Recommandations.

Parmi les Recommandations nouvelles ou révisées qui ont été adoptées, il convient d'attirer en particulier l'attention sur les textes suivants:

- Recommandation D.1 (révisée) relative aux principes généraux pour la location de circuits internationaux à usage privé;
- Recommandation D.7 (nouvelle) concernant le concept et la mise en œuvre du «guichet unique» pour les circuits loués internationaux à usage privé;
- Recommandation D.36 (nouvelle) relative aux principes de tarification et de comptabilité du service international de messagerie;
- Recommandation D.140 (nouvelle) relative aux principes d'établissement des taxes de répartition pour les services téléphoniques internationaux;
- Recommandation D.94 (nouvelle) concernant les principes de tarification, de facturation et de comptabilité des services mobiles aéronautiques.

De plus, des progrès sensibles ont été réalisés par les Groupes régionaux de tarification dans la mise au point au plan régional de nouvelles règles ou normes pour l'établissement des taxes de répartition et la rémunération des moyens mis à disposition.

C'est ainsi que le Groupe TEUREM a procédé à la révision des Recommandations D.300 R, D.306 R et D.307 R. En outre, les Groupes TAS et TAF ont réussi à réviser respectivement les Recommandations D.500 R et D.501 R, D.600 R et D.601 R. Ces quatre Recommandations seront prochainement soumises à la procédure d'approbation accélérée.

Ces progrès ne doivent pas dissimuler les difficultés grandissantes rencontrées par les groupes régionaux de tarification dans la conduite de leurs travaux, compte tenu de l'évolution de l'environnement commercial et réglementaire et de l'insuffisance des moyens nécessaires (ressources, comptabilité analytique dans les pays en développement).

Une réflexion s'impose donc sur l'opportunité d'une réforme des méthodes de travail de ces Groupes.

### 3.2 *Discussion*

3.2.1 Les délégués du Sénégal, puis du Liban rappellent qu'il avait été prévu depuis le Rapport «Maitland» la possibilité de répartir les recettes sur une base différente de 50%/50% pour tenir compte des besoins des pays en voie de développement, et demandent quelle suite a été réservée à la Résolution N° 3 des Actes Finals de Melbourne.

Le Président de la Commission d'études III répond que des études ont été faites. La Recommandation D.150 permet déjà une certaine souplesse dans les négociations bilatérales et la Recommandation D.140 qui a été acceptée par correspondance prévoit d'ajuster la répartition de la taxe orientée vers les coûts. Les Annexes, en particulier l'Annexe 3, restent à développer pour préciser les coûts.

Il est clair que la Commission d'études III restera au niveau technique et que les problèmes politiques devraient se discuter au sein du BDT ou dans les autres instances compétentes.

Le délégué de la Grèce se félicite de l'adoption de la Recommandation D.140.

### 3.2.2 *Avenir des Groupes Régionaux de Tarification*

Le Président de la Commission d'études III attire l'attention de la Commission 6 sur le nouvel environnement de la tarification et le besoin de revoir les mandats des Groupes Régionaux, voire leur existence au sein du Secteur de la normalisation des télécommunications.

Le délégué du Liban propose d'évoquer ce problème en séance plénière de la Conférence.

## 4. **Rapport de la Commission d'études VII**

Président: M. J. O. Wedlake (Royaume-Uni)

Documents: AP X-22, 49; COM VII-R 50, 51, 58, 59; CMNT/17; DT/3

### 4.1 *Exposé du Président*

M. Wedlake, Président de la Commission d'études VII, a présenté le rapport qui figure dans le Document AP X-22. Sept Vice-Présidents et 28 Rapporteurs spéciaux ont dirigé les travaux relatifs aux 33 Questions attribuées à la Commission. La Commission d'études a tenu cinq réunions; les Groupes des Rapporteurs spéciaux se sont réunis à de nombreuses reprises; 246 contributions blanches et 512 contributions tardives ont été examinées.

Aucun changement fondamental n'a été apporté aux Recommandations sur lesquelles sont fondés les réseaux pour données, mais les textes concernant les capacités ont été développés de manière à y faire figurer des fonctions plus évoluées, des débits binaires plus élevés et l'interfonctionnement avec des services définis par d'autres Commissions d'études. Les études ont porté sur de nouveaux domaines, et en particulier les suivants: caractéristiques de la qualité de fonctionnement, vérification de la conformité avec les Recommandations et développement du réseau de gestion des télécommunications afin de répondre aux nouveaux besoins des systèmes de communication de données.

Les travaux de la Commission d'études VII se sont caractérisés par une étroite coordination avec les études analogues entreprises par l'ISO et la CEI. Cette étroite coordination (y compris l'organisation de réunions communes) a permis d'établir des textes compatibles. Pour faciliter la future collaboration, on a rédigé un «Guide» qui pourra être joint comme Annexe à la Recommandation A.23.

Pendant la période d'études considérée, soixante-cinq Recommandations nouvelles ou révisées ont été approuvées selon les procédures de la Résolution N° 2. Vingt-neuf autres Recommandations nouvelles ou révisées devaient être présentées à la Conférence mondiale de normalisation des télécommunications, mais les travaux effectués récemment en collaboration avec l'ISO/CEI ont fait apparaître des divergences qui empêchent l'approbation de dix de ces Recommandations.

### 4.2 *Discussion*

Les propositions contenues dans les documents AP X-49 et DT/3 sont acceptées.

Les projets de 10 Recommandations sont enlevés de la liste du DT/15.

La procédure de l'approbation des textes révisés sera lancée lors de la 1<sup>re</sup> réunion de la Commission d'études VII. Le Président de la Commission d'études II remercie la Commission d'études VII pour l'excellente collaboration dont elle a fait preuve.

Le Président de la Commission d'études XI remercie Mr. Wedlake pour le travail remarquable accompli en tant que Président de la Commission d'études VII.

## 5. Rapport de la Commission d'études VIII

Président: M. W. Staudinger (Allemagne)

Documents: AP X-19, 46(Rév.), 47; COM VIII-R 38, 40, 45; CMNT/51, 68; DT/33 + Corr.1.

### 5.1 Exposé du Président

#### 5.1.1 Organisation

GT VIII/1 – Aspects intéressant les terminaux (M. Y. Yamazaki, Japon)

- Appareils de télécopie (G3, G4, G3C)
- Mode mixte, mode retraitsable, caractéristiques des terminaux, options de télétex
- Phototélécopie numérique
- Aspects de syntaxe dans le vidéotex interactif

GT VIII/2 – Aspects intéressant le protocole (M. A. Pugh, Royaume-Uni)

- Améliorations concernant les protocoles télématiques y compris le vidéotex interactif
- Interfonctionnement télématique
- Tests de conformité

GT VIII/3 – Codage, conversion, transmission (M. A. Macchioni, Italie)

- Codage des caractères et fonctions de commande (ISO, ECMA)
- Conversion entre applications différentes, composantes communes pour la communication d'images, conversion d'images entre différents groupes d'appareils de télécopie
- Equipements et protocoles pour les conférences audiographiques
- Problèmes de transmission dans les réseaux téléphoniques

GT VIII/4 – Architecture des documents (M. H. Silbiger, Etats-Unis)

- Architecture, transfert et manipulation des documents (DATAM)
- Structure opérationnelle, communication et profils d'application de document

Rapporteur spécial pour la Question 2/VIII – Définitions (M. A. Bence, Royaume-Uni)

Rapporteur spécial pour la Question 17/VIII – Caractéristiques des terminaux et protocoles pour services télématiques sur RNIS (M. M. Matsumoto, Japon)

- Incidences du RNIS sur les terminaux télématiques
- Incidences sur l'exploitation des terminaux télématiques des liaisons par satellite dans le RNIS.

#### 5.1.2 Situation des 27 Questions

9 Questions sont à abandonner, concernant les sujets suivants:

- phototélécopie numérique: remplacement par la télécopie du groupe 4
- interfonctionnement télématique: travaux achevés – projet de Recommandation
- tests de conformité: 2 Recommandations révisées – intérêt non renouvelé
- protocoles de couches réseau/session, règles d'application pour terminaux télématiques: 3 Recommandations révisées, travaux achevés

Questions proposées pour la prochaine période d'études (voir le document AP X-20)

22 Questions (15 anciennes Questions modifiées et 7 sujets nouveaux)

- Poursuite des travaux relatifs au vidéotex interactif, à la télécopie, au télétex et à d'autres applications télématiques; ainsi qu'au sujet de questions de base comme l'architecture ODA, le transfert DTAM, le codage, la conversion, etc.
- Nouveaux sujets, comme la couleur pour les applications télématiques, la couleur en télécopie, l'interface de communication programmable (PCI), APPLICOM, etc.

Projets de Recommandations nouvelles et révisées qui ont été proposés (AP X-19, Annexe, pages 24-31):

- 20 projets de Recommandations nouvelles ou révisées ont été approuvés selon la Procédure de la Résolution N° 2
- 28 projets de Recommandations nouvelles ou révisées ont été proposés pour approbation à la CMNT-93.

5.2 *Deux points essentiels ont été débattus.*

5.2.1 *Annexe C à la Recommandation T.30 [Documents AP X-46(Rév.1); CMNT/36+(Add.1)]*

Le délégué du Japon présente le document AP X-46(Rév.1) qui s'oppose à l'adoption de l'Annexe C.

Le Représentant des Etats-Unis présente le document CMNT/36 demandant l'adoption de l'Annexe C.

Les deux documents sont appuyés par leurs co-auteurs respectifs.

Pour sortir du blocage, un compromis est recherché.

Le Document CMNT/51, rédigé par un groupe de compromis (Autriche, France, Allemagne, Japon) est accepté par la Commission 6 avec applaudissements. Le texte est le suivant:

«L'Autriche, la France, l'Allemagne et le Japon restent très préoccupés par le fait que l'option 64 kbit/s dans le service de télécopie G3 (téléfax 3) spécifié dans le projet d'Annexe C de la Recommandation T.30 (G3C) ne peut assurer l'interfonctionnement direct avec la télécopie G4 actuelle. Ces pays restent d'avis que l'absence d'interfonctionnement direct sera une source de confusion pour les utilisateurs du service de télécopie dans le RNIS et que cela donnera lieu à de nombreuses réclamations.

Toutefois, les pays susmentionnés ont pleinement conscience de leur responsabilité dans le processus de normalisation internationale. Forts de l'expérience qu'ils ont acquise dans ce processus qui veut que l'élaboration de normes soit souvent un processus graduel, ces pays considèrent que le projet d'Annexe C de la Recommandation T.30 n'est pas définitif mais qu'il peut constituer un point de départ raisonnable pour les travaux futurs, c'est-à-dire pour la définition de l'interfonctionnement dont il a été question plus haut.

Par conséquent ces pays ne souhaitent pas bloquer le processus de normalisation et sont disposés à retirer l'objection qu'ils ont formulée au sujet de l'Annexe C de la Recommandation T.30 [voir le Document AP X-46(Rév.)] sous réserve des conditions suivantes:

- 1) Modification du projet de Question E/VIII, et
- 2) Insertion du texte pertinent dans la Recommandation T.4, où il convient de remplacer le texte du § 12 par:

## **12. Possibilité de fonctionnement à 64 kbit/s pour les appareils du groupe 3**

Pour les appareils du groupe 3, une possibilité de fonctionnement à 64 kbit/s sur le réseau numérique à intégration de services (RNIS) est prévue à titre d'option normalisée, pour laquelle il existe deux solutions techniques. L'une, fondée sur le protocole de télécopie du groupe 4 – classe 1 (défini dans l'Annexe F de la présente Recommandation), est appelée «option F de télécopie du groupe 3 à 64 kbit/s (G3F)» et fonctionne directement avec les terminaux du groupe 4 – classe 1. L'autre, fondée sur le protocole ECM T.30 et définie dans l'Annexe C de la Recommandation T.30, est appelée «option C de télécopie du groupe 3 à 64 kbit/s (G3C)» et ne fonctionne pas directement avec les terminaux du groupe 4 – classe 1 ou G3F.

*Remarque* – L'interfonctionnement entre terminaux G3C et terminaux G3F/G4 peut être assuré au moyen de terminaux multimodes utilisant la procédure définie dans l'Annexe F de la Recommandation T.90. La possibilité que les terminaux du groupe 3 utilisent le protocole défini dans l'Annexe C de la Recommandation T.30 pour l'interfonctionnement direct avec les terminaux du groupe 4 fait l'objet d'une étude urgente au titre de la Question E/VIII.»

Il doit donc être clair pour la Commission d'études VIII que l'interfonctionnement direct entre les terminaux G4 et G3C est une question qui doit être examinée d'urgence.

Le délégué du Japon demande l'adjonction de la déclaration suivante:

«Etant donné que la réunion a accepté la modification de ses travaux afin d'étudier la possibilité d'exploiter les équipements du Groupe 3 utilisant le protocole défini dans l'Annexe C de la Recommandation T.30 en interfonctionnement direct avec les équipements du Groupe 4, la délégation du Japon demande aux pays concernés d'unir leurs efforts pour achever cette étude dans les plus brefs délais, de préférence avant l'introduction des équipements G3C; elle demande en particulier aux pays qui vont exploiter les équipements G3C d'examiner les questions soulevées dans le Document AP X-46(Rév.1).»

#### 5.2.2 *Observations sur le projet de Recommandation T.52 (AP X-47; DT/33 + Corr.1)*

Le délégué de la Grèce demande que le texte du § 5.2.2 du projet de rapport CMNT/53 soit changé comme indiqué ci-après.

La Grèce attire l'attention de la Commission sur ce qui suit:

- a) une question de fond est posée par la Recommandation précitée, qui ne comporte pas le jeu supplémentaire existant de caractères communs latins et grecs mais propose au contraire un jeu supplémentaire indépendant de caractères grecs qui ne convient pas à la situation qui prévaut actuellement en Grèce.
- b) des suggestions d'ordre rédactionnel doivent être prises en compte lors de la publication de la Recommandation T.52. La Commission 6 a accepté ces modifications de rédaction, qui doivent être fournies par la Grèce et être prises en considération lors de l'édition de la Recommandation par le TSB.

En ce qui concerne le problème de fond, qui ne pourra pas être résolu au cours de cette Conférence, la Grèce a convenu de l'approbation du projet de Recommandation T.52 sous réserve que l'on y insère la remarque proposée dans le Document DT/33 et que l'étude de la question soit poursuivie par la Commission d'études VIII.

Il est signalé que l'étude en question s'applique également aux passages appropriés de la Recommandation T.101 révisée (Interfonctionnement international pour les services vidéotex) sur le même sujet.

L'Annexe 4 présente une note à insérer dans la Recommandation T.52.

## 6. **Rapport de la Commission d'études IX**

Président: M. M. Matsubara (Japon)

Document: AP X-27

### 6.1 *Exposé du Président*

La Commission d'études IX traite des réseaux télégraphiques et des équipements terminaux. Elle s'est occupée de trois séries de Recommandations: la série R (transmission télégraphique), la série S (équipements terminaux pour les services de télégraphie) et la série U (commutation télégraphique). Comme l'indique la section 2 du Document AP X-27, quatre Groupes de travail ont été établis et des Rapporteurs spéciaux ont été nommés pour des Questions particulières. Certaines des réunions des Rapporteurs spéciaux se sont tenues hors de Genève et la deuxième réunion plénière a eu lieu à Kobe, Japon, sur invitation de l'Administration du Japon ainsi que d'exploitations privées et d'organismes scientifiques ou industriels, auxquels la Commission exprime ses remerciements, tout comme aux présidents des Groupes de travail, aux Rapporteurs spéciaux, aux participants qui ont contribué à l'élaboration de normes de portée mondiale ainsi qu'au Secrétariat du CCITT.

Les travaux de la Commission d'études peuvent être notamment illustrés par de nouvelles Recommandations de la série U.200 qui couvrent l'interfonctionnement entre le service télex et d'autres services tels que la transmission de données, le vidéotex, le fac-similé G3 et le système C d'INMARSAT. La nouvelle Recommandation R.113, qui définit la méthode à utiliser pour combiner les voies de télégraphie et les voies de transmission de données dans le même muldex, présentera un intérêt pour les pays où ne se justifie pas la mise en place d'un système à grande échelle. D'autres sujets méritent une mention particulière: a été ajoutée à la Recommandation U.202 l'utilisation du canal D du RNIS pour la transmission télégraphique et a été supprimée la Recommandation U.82 – Interconnexion des unités d'enregistrement et retransmission – par suite de l'élaboration du système STM de la Recommandation X.400. La Commission d'études propose en outre de supprimer la Recommandation X.40 – Systèmes de transmission à modulation par déplacement de fréquence pour voies de télégraphie et voies de transmission de données – car elle n'est plus d'actualité.

La Commission d'études IX a apporté une grande contribution à l'élaboration de normes de portée mondiale, lesquelles jouent un grand rôle dans la mise en place d'une infrastructure mondiale du réseau télex. Elle a accepté le principe de sa dissolution dans l'esprit de Melbourne, faute de quoi la restructuration du CCITT n'aurait pu être menée à bien. Les questions dont l'examen est proposé pour la période d'études à venir seront transférées aux Commissions d'études I et XVII.

M. M. Matsubara (Japon) sera donc le dernier Président de la Commission d'études IX; il tient à rendre hommage à ses prédécesseurs M. A. Jansen (Pays-Bas), le regretté R. Brown (Australie) et E.E. Daniels (Royaume-Uni).

6.2 Le Rapport est accepté sans discussion et le Président de la Commission 6 félicite et remercie M. Matsubara sous les applaudissements de la salle.

## **7. Activités récentes des Groupes autonomes spécialisés 7, 9 et 12 (DT/4)**

### *7.1 Activités des GAS 7, 9 et 12*

Présentation par M. Maurice-Habib Ghazal (Liban) – Premier Président et coordonnateur des GAS, Président du GAS 9 (Réseau mondial)

La dernière Assemblée plénière du CCITT, tenue à Melbourne en 1988, a créé trois Groupes autonomes spécialisés (GAS 7, 9 et 12).

Un Groupe autonome spécialisé se compose d'experts délégués par des administrations, par des compagnies exploitantes et par des organismes industriels ou scientifiques.

Ces experts sont spécialisés dans divers domaines techniques, ce qui permet aux GAS de répondre aux besoins spécifiques des pays Membres, en particulier ceux qui sont en développement.

La dernière Assemblée plénière du CCITT a constitué les trois Groupes autonomes spécialisés suivants:

- 1) GAS 7 – Télécommunications rurales – présidé par M. Rudilosso (Italie) qui assiste en fait à la présente conférence et pourra vous faire un rapide compte rendu sur les activités des quatre ans passés.
- 2) GAS 9 – Aspects économiques et techniques du passage d'un réseau analogique à un réseau numérique – chargé d'étudier le cas d'un réseau mondial et présidé par M. M. Ghazal (Liban).
- 3) GAS 12 – Stratégie d'introduction de nouveaux services non vocaux de télécommunication – présidé par M. J. B. Pecresse (France).

Le GAS 9 a établi deux nouveaux manuels. L'un sur l'introduction progressive du RNIS dans un réseau national (on a pris en compte les réseaux du Liban, de Chypre et de la République islamique d'Iran). L'autre sur les réseaux régionaux, tels qu'EUROTELDEV et METELNET.

Ces études de cas ont été effectuées dans des pays en développement précis, dont les réseaux se trouvent à différents stades d'évolution. Ces études ont porté sur une grande variété de sujets, depuis la demande du marché, la politique d'introduction, la planification de réseau, l'exploitation et la maintenance jusqu'aux aspects financiers et tarifaires, en passant par les ressources humaines.

Le GAS 7 a établi quatre nouveaux manuels comme suit:

- i) Systèmes radio dans les zones rurales
- ii) Commutation, RNIS, aspects financiers et introduction des fibres optiques dans les réseaux ruraux
- iii) Maintenance des réseaux ruraux
- iv) Cas d'études des pays ruraux

Le Manuel du GAS 12 décrit les services non téléphoniques, analyse la demande de ces services, traite des aspects techniques, économiques, juridiques et socio-économiques, ainsi que de l'approche commerciale, de l'exploitation, de la maintenance et de la formation professionnelle liées à l'introduction de ces nouveaux services.

Les travaux des Groupes autonomes spécialisés, grâce à l'apport de plusieurs spécialistes, ont conduit à la préparation de manuels qui peuvent servir de référence aux responsables des administrations chargés des aspects économiques et techniques des réseaux de télécommunication (par exemple commutation, transmission, réseau, maintenance, énergie, planification, études de cas, etc.).

Les compétences et l'expérience des Présidents des Groupes autonomes spécialisés et de leurs experts sont à disposition pour les futurs travaux à entreprendre dans la nouvelle structure du BDT.

A titre d'information, signalons les principaux points qui ont été examinés lors de la dernière réunion de coordination tenue en novembre 1991 à Genève par les Présidents des GAS, en présence du Secrétaire général – M. Pekka Tarjanne, du Directeur du TSB – M. Théodore Irmer et du représentant du BDT – M. Ahmed Laouyane.

Il y a lieu que les études du GAS 7 soient poursuivies, au moins dans deux importants domaines: d'une part les systèmes d'alimentation des équipements de télécommunication rurale afin de tenir compte des plus récents progrès techniques accomplis dans ce secteur; d'autre part, la radiodiffusion (du son et de l'image) en zones rurales car il est admis qu'il s'agit là d'un facteur d'incitation au développement des télécommunications et à leur pénétration dans ces régions.

Le GAS 9 a l'intention d'arriver au terme de son mandat en étudiant la mise en œuvre de la numérisation dans un réseau intercontinental.

Le GAS 9 propose, par ailleurs, un nouveau manuel sur la construction de systèmes opérationnels, que nous considérons comme portant sur l'architecture, la gestion et la maintenance des systèmes.

Finalement, il sera nécessaire de remettre à niveau plusieurs des manuels comme ceux des GAS 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 afin de tenir compte de la numérisation du réseau et de l'introduction progressive dans celui-ci de procédés et services nouveaux.

La poursuite de ces travaux a été confiée au BDT, suite aux décisions prises par la Conférence de plénipotentiaires additionnelle (Genève, 1992). (Résolutions 6 et 7).

## 7.2 Discussion

Les participants félicitent M. Ghazal des efforts qu'il a déployés dans tout le déroulement des activités des GAS. Ils appuient sans réserve le principe de la poursuite de ces travaux au sein du BDT.

M. A. Ph. Djivatampu, Directeur du BDT, se déclare prêt à reprendre les activités antérieures des GAS.

M. Ghazal et tous ceux qui ont contribué à ces travaux sont bienvenus au BDT, dont le Directeur espère une participation accrue de la part des membres autres que les Administrations.

Ces activités seront planifiées conformément au programme des futures Conférences de développement.

Le délégué du Sénégal appelle l'attention de la Commission sur la nécessité, pour les pays en développement, de participer aux réunions de l'UIT-T. Il évoque la possibilité que le BDT dégage les ressources nécessaires à cette fin.

## 8. Liste des Recommandations proposées par la Commission 6 pour approbation et pour suppression

Le Président de la Commission 6 ayant précisé dès le début des débats que tout rapport et toute proposition d'adoption ou de suppression de Recommandation seraient considérés comme entérinés sauf en cas de précision contraire, l'ensemble des Rapports est accepté et la liste de Recommandations présentée dans le DT/15 est approuvée sous réserve des observations formulées dans ledit Rapport et ses Annexes 2, 3 et 4 et de deux modifications :

- 1) Page 5 du DT/15: *Rayer* de la liste les projets de Recommandations à partir et y compris X.500 Rév. 1.
- 2) A partir de la page 10, il convient de *modifier* le titre de la colonne «Projet de Rec. N°» par «Rec. N°».

La liste ainsi modifiée constitue l'Annexe 1 à ce Rapport.

## 9. Conclusion

Le Président de la Commission 6 a rendu hommage à l'esprit de compromis dont a fait preuve la Commission et a remercié chaleureusement les Présidents des Commissions d'études pour leur excellent rapport et le travail accompli. Il a également remercié le Vice-Président et le Secrétaire de la Commission 6.

## ANNEXE 1

**Liste des Recommandations proposées par la Commission 6  
pour approbation et pour suppression**

**1. Liste des Recommandations soumises à la Conférence pour approbation**

**Commission d'études I**

Projet de Rec. n°	Titre	Doc. (COM I-R)
C.2	Collecte et diffusion d'informations officielles de service	46
C.3 Rév. 1	Instructions pour les services de télécommunications internationales	47
E.113 Rév. 1	Procédures de validation pour un système de cartes de crédit téléphoniques internationales automatisées	47
E.115 Rév. 2	Service de renseignements informatisés réservé aux opératrices concernant les numéros d'appel à l'étranger (assistance à l'annuaire)	47
E.134	Facteurs humains des terminaux publics: Procédures générales d'exploitation	46
E.141 Rév. 1	Instructions à l'intention des opératrices du service téléphonique international avec opératrice	47
E.161 Rév. 1	Disposition des chiffres, des lettres et des symboles sur les appareils téléphoniques et les autres dispositifs pouvant être utilisés pour donner accès à un réseau téléphonique	47
F.30 Rév. 1	Emploi à des fins spéciales de diverses séquences de combinaisons	47
F.63 Rév. 1	Facilités supplémentaires dans le service télex international	47
F.72 Rév. 1	Service télex international avec enregistrement et retransmission – Principes généraux et aspects opérationnels	47
F.140 Rév. 1	Service de télécommunications point à multipoint par satellite	47
F.160 Rév. 1	Dispositions générales relatives à l'exploitation des services publics internationaux de télécopie	47
F.180 Rév. 1	Dispositions générales relatives à l'exploitation du service public international de télécopie entre postes d'abonnés (téléfax)	47
F.182 Rév. 1	Dispositions relatives à l'exploitation du service public international de télécopie entre postes d'abonnés avec télécopieurs du groupe 3 (téléfax 3)	47
F.184 Rév. 1	Dispositions relatives à l'exploitation du service public international de télécopie entre postes d'abonnés avec télécopieurs du groupe 4 (téléfax 4)	47
F.201 Rév. 1	Interfonctionnement du service télex et du service télétext – Principes généraux	47
F.220 Rév. 1	Caractéristiques de service propres au mode retraitsable numéro 1 (PM1) utilisé dans le service télétext	47
F.300 Rév. 1	Service vidéotex	47
F.551	Recommandation de service relative au transfert télématique de fichiers dans les services téléfax 3, téléfax 4, télétext et de messagerie	46
F.581	Directives pour la définition des interfaces de communication de programmation (Recommandation de service)	46
F.600 Rév. 1	Principes relatifs au service et à l'exploitation des services publics de transmission de données	47
F.850	Principes des télécommunications personnelles universelles	46
F.901	Evaluation de la facilité d'utilisation des services de télécommunication	46
I.231.9	Catégorie des services supports à usages multiples, en mode circuit à 64 kbit/s structurés à 8 kHz	48
I.232.3 Rév. 1	Catégorie de service support de signalisation d'utilisateur	48
I.241.7	Téléphonie à 7 kHz	48
I.256.2 a	Avis de taxation: informations de taxation à l'établissement de la communication	48
I.256.2 b	Avis de taxation: informations de taxation en cours de communication	48
I.256.2 c	Avis de taxation: informations de taxation en fin de communication	48

### Commission d'études II

Projet de Rec. n°	Titre	Doc. (COM II-R)
B.18 Rév. 1	Unité d'intensité du trafic	32
E.160 Rév. 1	Définitions relatives aux plans de numérotage nationaux et au plan de numérotage international	32
E.168	Application du plan de numérotage de la Recommandation E.164 aux télécommunications universelles personnelles	31(Add.)
E.215 Rév. 1	Plan de numérotage du service téléphonique du RNIS pour les services mobiles par satellite d'INMARSAT	32
E.216 Rév. 1	Procédures de sélection à appliquer dans les services téléphoniques mobiles par satellite INMARSAT et les services RNIS	32
E.301 Rév. 1	Incidence du trafic non téléphonique sur le réseau téléphonique	32
E.450	Qualité de service en télécopie dans le RTPC – Aspects généraux	31
E.451	Taux d'interruption des communications de télécopie	31
E.452	Réductions de la vitesse du modem de télécopie et durée de transaction	31
E.526	Dimensionnement d'un faisceau de circuits avec services supports à intervalles de temps multiples et sans trafic de débordement	31
E.550 Rév. 1	Qualité d'écoulement du trafic et nouveaux critères de comportement en cas de dérangement dans les centres de commutation téléphoniques internationaux	32
E.600 Rév. 1	Termes et définitions relatifs à l'ingénierie du télétrafic	32
E.750	Introduction aux Recommandations de la série E.750 relatives aux aspects Ingénierie du trafic des réseaux mobiles	31
E.751	Connexions de référence pour l'ingénierie du trafic des réseaux mobiles terrestres	31
E.770	Concept de qualité d'écoulement du trafic en cas d'interconnexion des réseaux mobiles terrestres et des réseaux fixes	31
E.771	Paramètres de qualité d'écoulement du trafic réseau et valeurs cibles pour les services mobiles terrestres avec commutation de circuits	31
E.846	Accessibilité pour les connexions internationales RNIS de bout en bout à 64 kbit/s en mode commutation de circuits	31

### Commission d'études III

Projet de Rec. n°	Titre	Doc. (COM III-R)
C.1 Rév. 1	Annuaire statistique de l'UIT	19
D.000 Rév. 1	Termes et définitions à utiliser dans les Recommandations de la série D	19
D.98 Rév. 1	Dispositions tarifaires et comptables relatives au service des comptes transférés dans les services télégraphiques et télématiques	28
D.120 Rév. 1	Taxes de perception appliquées aux cartes de crédit automatiques du service téléphonique	14
D.170 Rév. 1	Comptes téléphoniques et télex mensuels	26, 27
D.178 Rév. 1	Comptabilité mensuelle des communications téléphoniques établies par voie semi-automatique (communications ordinaires et urgentes, avec ou sans facilités spéciales)	7, 14
D.180 Rév. 1	Mise à disposition occasionnelle de circuits pour la réalisation de transmissions radiophoniques et télévisuelles internationales	26, 27

**Commission d'études VII**

Projet de Rec. n°	Titre	Doc. (COM VII-R)
X.1 Rév. 1	Classes de service usager internationales dans les réseaux publics pour données et les réseaux numériques avec intégration des services (RNIS)	52
X.2 Rév. 1	Services internationaux de transmission de données et services complémentaires offerts aux usagers des réseaux publics pour données et des réseaux numériques avec intégration des services (RNIS)	52
X.3 Rév. 1	Service complémentaire d'assemblage et de désassemblage de paquets (ADP) dans un réseau public pour données	54
X.6	Définition du service de destinations multiples	52
X.7	Caractéristiques techniques des services de transmission de données	52
X.10 Rév. 1	Catégories d'accès pour équipements terminaux de traitement de données (DTE) aux services publics de transmission de données	52
X.25 Rév. 1	Interface entre équipement terminal de traitement de données (ETTD) et équipement de terminaison du circuit de données (ETCD) pour terminaux fonctionnant en mode paquet et raccordés à des réseaux publics pour données par circuit spécialisé	53
X.28 Rév. 1	Interface ETTD/ETCD pour l'accès d'un ETTD arythmique au service complémentaire d'assemblage et de désassemblage de paquets (ADP) dans un réseau public pour données situé dans le même pays	54
X.29 Rév. 1	Procédures d'échange d'informations de commande et de données d'utilisateur entre un service complémentaire d'assemblage et de désassemblage de paquets (ADP) et un ETTD fonctionnant en mode paquet (ETTD-P) ou un autre ADP	54
X.30 Rév. 1	Support des équipements terminaux de traitement de données (ETTD) des types X.21, X.21 bis et X.20 bis par le réseau numérique avec intégration des services (RNIS)	56
X.31 Rév. 1	Support d'équipements terminaux en mode paquet par un réseau numérique avec intégration des services (RNIS)	56
X.32 Rév. 1	Interface entre ETTD et ETCD pour terminaux fonctionnant en mode paquet et ayant accès à un réseau public de transmission de données à commutation par paquets par l'intermédiaire d'un RTPC d'un RNIS ou d'un réseau public pour données à commutation de circuits	53
X.75 Rév. 1	Système de signalisation à commutation par paquets entre réseaux publics assurant des services de transmission de données	55
X.96 Rév. 1	Signaux de progression de l'appel dans les réseaux publics pour données	52
X.218 Rév. 1	Transfert fiable: modèle et définition du service	57
X.220 Rév. 1	Emploi des protocoles des Recommandations de la série X.200 dans les applications du CCITT	57
X.301 Rév. 1	Description des arrangements généraux applicables à la commande de communications dans un sous-réseau et entre sous-réseaux destinés à assurer des services de transmission de données	55
X.340	Arrangements généraux applicables à l'interfonctionnement d'un réseau public pour données avec commutation par paquets et du réseau public télex international	55
X.400 Rév. 1	Système de messagerie: Principes du système et du service de messagerie	57

**Commission d'études VIII**

Projet de Rec. n°	Titre	Doc. (COM VIII-R)
T.4 Rév. 3	Normalisation des télécopieurs du groupe 3 pour la transmission de documents	40
T.22	Mires normalisées pour les transmissions de documents par télécopie	45
T.30 Rév. 3	Procédures pour la transmission de documents par télécopie sur le réseau téléphonique public commuté	40
T.52	Jeux de caractères codés non latins pour services télématiques	45
T.60 Rév. 1	Equipement terminal à utiliser dans le service télétext	40
T.61 Rév. 1	Répertoire de caractères et jeux de caractères codés pour le service international télétext	40
T.62 Rév. 1	Procédures de commande pour le service télétext et le service de télécopie du groupe 4	41
T.62 bis Rév. 1	Procédures de commandes pour les services de télétext et de télécopie du groupe 4 établies sur la base des Recommandations X.215 et X.225	41
T.63 Rév. 1	Vérification de la conformité des terminaux télétext	41
T.64 Rév. 1	Procédures d'essai de conformité pour les Recommandations télétext	41
T.70 Rév. 1	Service de transport de base indépendant du réseau pour les services de télématique	41
T.82	Représentation codée de l'information graphique et sonore – Compression progressive des images à deux niveaux	46
T.101 Rév. 1	Interfonctionnement international pour les services vidéotex	41,42,43
T.102	Protocoles pour le vidéotex RNIS en mode circuit	46
T.103	Protocoles pour le vidéotex RNIS en mode paquet	46
T.104	Accès en mode paquet pour le vidéotex RTCP	47
T.105	Protocole de couche application pour le vidéotex	47
T.106	Cadre des protocoles pour terminaux vidéotex	47
T.122	Service de communications multipoint	48
T.123	Piles de protocoles pour applications de téléconférence audiographique et audiovisuelle	48
T.501 Rév. 1	Profil d'application de document MM pour l'échange de documents formatés en mode mixte	48
T.502 Rév. 2	Profil d'application de document PM-11 pour l'échange de documents contenant des caractères sous formes retraitable et formatée	44
T.504 Rév. 1	Profil d'application de document pour l'interfonctionnement vidéotex	44
T.510	Aperçu général des Recommandations de la sous-série T.510	49
T.523 Rév. 1	Profil d'application de la communication DM-1 pour l'interfonctionnement vidéotex	44
T.541 Rév. 1	Profil opérationnel d'application pour l'interfonctionnement vidéotex	44
T.563 Rév. 2	Caractéristiques des terminaux des télécopieurs du groupe 4	44
T.564 Rév. 1	Caractéristiques des passerelles pour l'interfonctionnement vidéotex	44

Commission d'études IX

Projet de Rec. n°	Titre	Doc. (COM IX-R)
F.69 Rév. 1	Plan des codes télex de destination	8
R.5 Rév. 1	Conditions d'observation recommandées pour les mesures courantes de distorsion sur les circuits télégraphiques internationaux	3
R.9 Rév. 1	Méthode pour déterminer les lois de distribution des degrés de distorsion	3
R.11 Rév. 1	Calcul du degré de distorsion d'un circuit télégraphique en fonction des degrés de distorsion des liaisons qui le composent	3
R.54 Rév. 1	Degré conventionnel de distorsion tolérable pour les systèmes arithmiques normalisés à 50 bauds	3
R.55 Rév. 1	Degré conventionnel de distorsion	3
R.56	Limites de distorsion télégraphique à spécifier dans les Recommandations relatives aux équipements et aux plans de transmission	3
R.100 Rév. 1	Caractéristiques de transmission des liaisons MRT internationales	8
R.101 Rév. 1	Système de multiplexage par répartition dans le temps (MRT), dépendant du code et de la rapidité, pour la transmission de signaux télégraphiques et de signaux de données anisochrones avec entrelacement de bits	3, 8
R.102 Rév. 1	Système MRT à 4800 bit/s dépendant du code et de la rapidité et hybride pour la transmission de signaux télégraphiques et de signaux de données anisochrones avec entrelacement de bits	8
R.105 Rév. 1	Muldex concentrateur duplex permettant de relier un groupe d'abonnés gentex et télex à un central télégraphique par assignation de voies virtuelles aux créneaux temporels d'un système MRT transmettant avec bits intercalés	8
R.111 Rév. 1	Système MRT indépendant du code et du débit binaire pour la transmission de signaux télégraphiques et de signaux de données anisochrones	3
R.112 Rév. 1	Système hybride de multiplexage par répartition dans le temps (MRT) pour la transmission de signaux télégraphiques et de données anisochrones avec entrelacement de bits	8
R.113	Muldex combiné pour la télégraphie et la transmission des données synchrones	3, 7
R.114 Rév. 1	Numérotation des voies internationales MRT	5
R.115 Rév. 1	Boucles de maintenance pour les systèmes MRT	8
R.117	Performance d'erreur de bout en bout des liaisons télégraphiques, télex et gentex comportant des équipements de régénération	7
R.118	Surveillance de la qualité et de la disponibilité dans les systèmes MRT avec régénération	7
S.1 Rév. 1	Alphabet télégraphique international n° 2	3
S.4 Rév. 1	Utilisation spéciale de certains caractères de l'Alphabet télégraphique international n° 2	8
S.8 Rév. 1	Normalisation intercontinentale de la rapidité de modulation des appareils arithmiques et de l'utilisation de la combinaison n° 4 de la rangée des chiffres	3
S.16 Rév. 1	Raccordement au réseau télex d'un équipement terminal automatique au moyen d'une interface ETCD/ETTD du type défini par la Recommandation V.24	3
S.20 Rév. 1	Procédure de libération automatique pour terminaux télex	3
S.21 Rév. 1	Utilisation des écrans de visualisation dans des machines télex	3
S.22 Rév. 1	Envoi d'un signal conversation impossible et/ou message préenregistré en réponse au signal j/signal acoustique par un terminal télex	3
S.23 Rév. 1	Demande automatique de l'indicatif du demandeur par le terminal télex du demandé ou par le réseau international	3
S.33	Alphabets et caractéristiques de présentation applicables au service intex	5, 7
S.34	Terminaux intex - Caractéristiques permettant d'assurer l'interfonctionnement avec le service télex international	7
S.35	Codage des indicatifs pour le service intex	5, 7

Commission d'études IX (suite)

Projet de Rec. n°	Titre	Doc. (COM IX-R)
U.1 Rév. 1	Conditions de signalisation à appliquer dans le service télex international	3
U.7 Rév. 1	Plans de numérotage pour les réseaux à commutation automatique	8
U.10 Rév. 1	Equipement d'une position télex internationale	3
U.11 Rév. 1	Signalisation télex et gentex sur les circuits intercontinentaux utilisés pour du trafic intercontinental automatique de transit (signalisation du type C)	3
U.12 Rév. 1	Système de signalisation de commande terminale et de transit pour services télex et analogues sur circuits internationaux (signalisation du type D)	3, 8
U.15 Rév. 1	Règles d'interfonctionnement pour les systèmes de signalisation internationale conformes aux Recommandations U.1, U.11 et U.12	8
U.40 Rév. 1	Réactions des équipements terminaux automatiques connectés au réseau télex dans les cas de tentatives d'appel infructueuses ou d'incidents de signalisation	3
U.45 Rév. 1	Réponse à l'état non prêt du terminal télex	3
U.46	Interruption de la transmission automatique et contrôle de flux dans le service télex international	5
U.61 Rév. 1	Conditions requises pour l'interface entre le réseau télex international et les systèmes maritimes à satellites – Caractéristiques détaillées	3
U.62 Rév. 1	Conditions générales à respecter pour l'interface entre le réseau télex international et des systèmes maritimes radioélectriques à ondes métriques et décimétriques entièrement automatiques	8
U.75 Rév. 1	Vérification automatique de l'indicatif télex du terminal appelé	8
U.80 Rév. 1	Enregistrement et retransmission dans le service télex international – Accès à partir du service télex	8
U.81 Rév. 1	Enregistrement et retransmission dans le service télex international – Remise des messages	8
U.101	Systèmes de signalisation pour le service intex (signalisation de types E et F)	5, 7
U.200	Service télex international – Spécifications techniques générales d'interfonctionnement	7
U.201 Rév. 1	Interfonctionnement entre le service télételex et le service télex	8
U.202 Rév. 1	Conditions à remplir pour fournir un service télex sur le RNIS	8
U.203	Caractéristiques techniques à satisfaire pour assurer des communications en temps réel dans les deux sens entre des terminaux du service télex international et des DTE raccordés à un RPDCP directement ou via le RTPC	7
U.204 Rév. 1	Interfonctionnement du service télex et du service public de messagerie de personne à personne	8
U.205	Service complémentaire d'enregistrement et de récupération pour la remise de messages entre un terminal du service télex international et un DTE relié à un réseau public de données à commutation par paquets par le RTPC	17, 7
U.206	Caractéristiques techniques d'interfonctionnement du service télex international et du service vidéotex	5, 7
U.207	Conditions techniques à remplir pour le transfert de messages entre terminaux du service télex international et télécopieurs du groupe 3 connectés au RTPC	7
U.208	Le service télex international – Interfonctionnement avec le système INMARSAT-C utilisant une numérotation en un temps	7
U.210	Service intex – Conditions à remplir par le réseau pour assurer l'interfonctionnement avec le service télex international	7
U.220	Service télex international – Caractéristiques techniques d'une fonction d'interrogation sur l'état dans un scénario d'interfonctionnement	COM 40*; R.7
X.53 Rév. 1	Numérotation des voies sur les liaisons internationales multiplexées à 64 kbit/s	8

\* Contribution blanche COM IX-40.

## 2. Liste des Recommandations proposées pour suppression à la Conférence

### Commission d'études I

Rec. n°	Titre	Fascicule <i>Livre bleu</i>
E.119	Formation du personnel desservant les positions internationales (Recommandation incluse dans la Recommandation E.140 révisée)	II.2
E.142	Délai de réponse des opératrices	II.2
E.143	Exploitation en service rapide des circuits internationaux	II.2
E.144	Intérêt de l'exploitation semi-automatique internationale	II.2
E.145	Intérêt de l'exploitation automatique internationale	II.2
E.146	Spécialisation des circuits en exploitation manuelle ou semi-automatique	II.2
E.147	Trafic international de transit en exploitation manuelle	II.2
F.62	Exploitation duplex dans le service télex	II.4
F.601	Principes relatifs au service et à l'exploitation des réseaux publics pour données à commutation par paquets (Recommandation remplacée par la Recommandation F.600 révisée)	II.5

Commission d'études II: Aucune

### Commission d'études III

Rec. n°	Titre	Doc. (COM III-R)
D.6	Principes généraux relatifs à la fourniture de moyens internationaux de télécommunications à des organismes établis pour répondre sur le plan international aux besoins spécifiques en communication de leurs membres	27, 28
D.101	Taxation dans le service téléphonique international automatique	14
D.195	Paiement des soldes des comptes internationaux de télécommunications	19

Commission d'études VII: X.40 (Voir CE IX)

Commission d'études VIII: Aucune

Commission d'études IX

Rec. n°	Titre	Doc. (COM IX-R)
U.82	Enregistrement et retransmission dans le service télex – Interconnexion des unités d'enregistrement	8
X.40	Normalisation des systèmes de transmission à modulation par déplacement de fréquence permettant d'obtenir des voies de télégraphie et des voies de transmission de données par subdivision en fréquence d'un groupe primaire	8

ANNEXE 2

**Modifications du projet de révision de la Recommandation E.161**

(COM I-R 47)

2.2 Lorsque des lettres sont associées aux chiffres, il est recommandé de les associer sur le cadran suivant l'une des deux options ci-dessous:

Option A					Option B <sup>1)</sup>						
1		2	ABC	3	DEF	1	QZ	2	ABC	3	DEF
4	GHI	5	JKL	6	MNO	4	GHI	5	JKL	6	MNO
7	PQRS	8	TUV	9	WXYZ	7	PRS	8	TUV	9	WXY
		0						0			

**3. Claviers à touches**

3.1 *Clavier à 10 touches*

3.1.1 *Disposition des touches et des chiffres*

La disposition normale des touches et leur numérotation de 1 à 0 est la suivante:

1	2	3
4	5	6
7	8	9
	0	

D'importants travaux de recherche ont montré que cette disposition se traduit par des temps de composition et des taux d'erreur plus faibles que les autres dispositions<sup>2)</sup>.

1) Non recommandée pour les pays qui introduisent une norme relative aux claviers alphanumériques. A abandonner dans le service international, lorsque cela est possible, dans les pays qui utilisent cette option, de préférence le 1<sup>er</sup> avril 1996 (date provisoire qui nécessite un complément d'étude).

2) Une liste annotée de références bibliographiques figure dans un article cité en [1].

Si une administration éprouve le besoin de recourir à une disposition 2 × 5 ou 5 × 2 pour des appareils téléphoniques spéciaux, cette disposition sera la suivante:

					1	2
1	2	3	4	5	3	4
6	7	8	9	0	5	6
					7	8
					9	0

*Remarque* – La rapidité de numérotage à l'aide d'une telle disposition des boutons-poussoirs est légèrement inférieure à celle obtenue avec la disposition normalisée indiquée plus haut.

### ANNEXE 3

#### Mise à jour et complément des Recommandations E.164, X.121 et F.69

##### Indicatifs de pays pour le service téléphonique: Zone 4 – Indicatif 42

- 42 Slovaque (République)
- 42 Tchèque (République)

##### Indicatifs de pays pour le service télex: Indicatif 66

- 66 Slovaque (République)
- 66 Tchèque (République)

##### Indicatifs de pays pour le service de transmission de données: Indicatif 230

- 231 Slovaque (République)
- 230 Tchèque (République)

### ANNEXE 4

#### Projet de Recommandation T.52

[Document COM VIII-R 45, page 72 (F)]

Ajouter au bas de cette page la remarque suivante:

*Remarque* – L'Administration grecque se propose de revenir sur la question du jeu supplémentaire grec ci-dessus en vue de demander le remplacement de celui-ci par un autre jeu répondant mieux à ses besoins.

En conséquence, sous réserve du réexamen de ce jeu et pour des raisons de compatibilité, l'Administration grecque déclare qu'elle continuera à appliquer pour le moment le jeu supplémentaire représenté dans la Figure 2/T.61 à la page 260 de la Recommandation T.61 (Fascicule VII.3, *Livre bleu*, 1988).

## 5 - LISTE DES PARTICIPANTS

Les symboles suivants sont utilisés:

- C Chef de délégation
- CA Chef adjoint de délégation
- D Délégué

### I. ADMINISTRATIONS ET EXPLOITATIONS RECONNUES

#### Albanie (République d')

C M. QESTERI E.

#### Allemagne (République fédérale d')

C M. SILBERHORN A.  
CA M. MOHR U.  
D M. ALTEHAGE G.  
D M. ECKERT J.  
D M. GEORGE E.  
D M. GROTELÜSCHEN G.H.  
D M. KERN K.  
D M. KRISOR P.  
D M. LIESER E.  
D M. LORKE H.  
D Mme MAMVURA S.  
D M. SCHNEIDER P.  
D M. SCHULZ K.  
D M. SCHÜTTE U.  
D M. STAUDINGER W.  
D M. STOLL D.  
D M. WICHARDS F. H.  
D M. WOLF A.  
D M. ZEDLER G.

#### Arabie saoudite (Royaume d')

C M. AL-BASHEER S. S.  
D M. AL KUSSAYER H. M.  
D M. AL-JUBAIR O.  
D M. EL HAMAMY A. K.  
D M. KHALIL K. O.

#### Argentine (République)

C M. GABRIELLI A. J.  
CA M. VON KESSELSTATT M. M.  
D M. GARDELLA J.

*Telefónica de Argentina*

M. GABELLONI E.

*Telecom Argentina*

M. KUSTRA R. O.

#### Australie

C M. HORTON B.  
D M. BOX R.  
D M. CABRERA A.  
D M. DARLING P.  
D M. HAYDON J.  
D M. HIBBARD J.

#### Autriche

C M. KUDRNA W.

#### Bahamas (Commonwealth des)

C M. BETHEL L. A.  
D M. FARQUHARSON C.  
D Mme PINDER D.

#### Bahreïn (Etat de)

C M. AL-SATEEH A. S.  
D M. ABDULLA RASHID

#### Belgique

C M. LAMBOTTE J. P.  
CA M. GONY M.  
D M. DAVID R.

#### Bénin (République du)

C M. AGBOGLO C.

#### Brésil (République fédérative du)

C M. SILVA J. J.  
CA M. MATOS L.  
D Mme BUSSINGER B.  
D M. CELSO NETO J.  
D M. COLCHER R.  
D M. MATARAZZO E.  
D M. SANTOS FILHO W.

#### Bulgarie (République de)

C M. POPOV P.

**Burkina Faso**

- C M. BAKO M.  
D M. OUEDRAOGO Y. M.

**Cameroun (République du)**

- C M. KAMDEM-KAMGA E.  
CA M. BISSECK H. G.  
D Mlle ABENKOU EBAA P.  
D M. NYEMECK M.

**Canada**

- C M. HELM M.  
(1-5.3.93)  
C M. DALLAIRE G.  
(8-12.3.93)  
CA M. ISRAEL M.  
(8-12.3.93)  
D M. BEATY E. W.  
D Mme BERTRAND F.  
D M. BRETT R. F.  
D M. BURNS J. L.  
D M. EXTON E. J.  
D M. GAGNE P.  
D M. HOFFMAN K.  
D M. LUETCHFORD J.  
D M. MILLS R.  
D Mme SALTER L.

**Chili**

- C M. POOL TRONCOSO R. A.

**Chine (République populaire de)**

- C M. WANG ZHANNING  
CA M. WU SHIXIONG  
D M. HE JIANQIANG  
D M. MA YU  
D Mme WANG YURONG  
D M. WU BAO RONG  
D M. WU HEQUAN  
D M. YU DONGMAO  
D Mme ZHANG ZHIHUI

**Chypre (République de)**

- C M. CHAPPAS C.  
(1-5.3.93)  
C M. CHRISTODOULIDES K.  
(8-12.3.93)

**Colombie (République de)**

- C M. CASTRO ROJAS F.  
D M. AVENDAÑO MENDOZA H.  
D M. SANCHEZ BALLEEN J.

**Corée (République de)**

- C M. IM JEONG-JAE  
CA M. CHOI MYUNG-SUN  
D M. CHOI SANG-IL

**Corée (République de) (suite)**

- D M. HEE-CHANG CHUNG  
D M. HWANG JIN  
D M. HWANG JIN-SOO  
D M. JUN KYUNG-PYO  
D Mlle KIM EUN-JU  
D Mme KIM HYEYOUNG  
D M. KIM SEONG-BEOM  
D M. LEE DONG-CHEOL  
D M. LEE DONG-CHUL  
D M. LEE HA-CHEOL  
D M. LEE JOON-WON  
D M. LEE SANG-HONG  
D M. PARK GHON-HO  
D M. PYO HYUN-MYUNG  
D M. SEO GWANG-JU  
D M. SEO JEONG-SOO  
D M. YIM CHU-HWAN  
D M. YOO KANG-HEE

**Cuba**

- C M. AU KIM F.

**Danemark**

- C M. MÖLLMANN E.  
CA Mme KONNER M. J.  
D M. ERIKSEN H.  
D M. FÆRGEMAND O.  
D M. STERNDRORFF P.  
D M. TAEKKER P.  
D M. TOFT O.  
D M. TOFT V.

**Egypte (République arabe d')**

- C M. ALY A. F. A.

**Emirats arabes unis**

- C M. AL BAHHAR S.  
D M. AL-ETER A.

**Espagne**

- CA M. RUBIO CARRETON V.  
CA M. SANCHEZ SANCHEZ R.  
CA M. SANCHEZ VALLE J. N.  
D M. FANJUL CADEVILLA J. M.  
D M. MORENO SANTABARBARA F.  
D M. SORIANO S.

*Telefónica de España*

- M. DOMINGUEZ SANZ J.  
M. LEON CABREJAS J. J.  
M. MUÑOZ DEL CASTILLO J. A.  
M. PAÑEDA COELLO L. A.  
M. SANCHEZ-MORA V.

**Etats-Unis d'Amérique**

C M. BARBELY E. S.  
 CA M. FERENO G. M.  
 CA M. FITCH M. T. N.  
 (1-5.3.93)  
 D M. BERTINE H.  
 D M. BODSON D.  
 D M. CLARKSON J.  
 D M. DAVIS D.  
 D M. FISHMAN G.  
 D M. HELDER G. K.  
 D M. HETZ H.  
 D M. HOLLEMAN R.  
 D Mme KAUFMAN A.  
 D M. KNIGHT I. N.  
 D M. MARCHESE H. L.  
 D Mlle MARTIN K.  
 D M. NEIBERT M. T.  
 D M. ONSTAD Ph. C.  
 D M. PALMER L.  
 D M. RAAG H.  
 D M. SCHEIDEGGER M. E.  
 D M. SMITH R.  
 D M. STRICKLAND L.  
 D M. SULLIVAN M.  
 D M. THOVSON D. K.  
 D M. TOUBASSI A.  
 D M. UTLAUT W. F.  
 D M. WEADON R.  
 D M. WOINSKY M.  
 D M. YOUNG L.

**AT&T**

M. BRANDT R.  
 M. MADDEN R.  
 M. MORRISON D.  
 M. O'BRIEN G.  
 M. RYAN J. S.  
 M. SHRIMPTON J.

**COMSAT**

M. WONG A.

**MCI Telecommunications**

M. BREWI K.  
 M. KRITAS C. D.  
 M. NEWMAN Th.  
 M. NOLAND J.  
 Mme NUELLE K.  
 M. SORG J.  
 M. STROMBERG I.  
 M. WILLEY B.

**Ethiopie**

C M. ASFAW M.  
 CA M. BERHANE W. M.

**Finlande**

C M. HALME S. J.  
 CA M. KARJALAINEN J.  
 CA M. RANTANEN T.  
 D M. ALAHUHTA M.  
 D M. ALHO J.  
 D M. BLOMQVIST Ch.  
 D M. HALME L.  
 D M. HEIKKINEN P.  
 D M. HÄGGMAN S. G.  
 D M. HÄKKINEN J.  
 D M. KAIJANEN T.  
 D M. KOSKENHEIMO P.  
 D M. LAHTI M.  
 D M. LEPPINEN T.  
 D M. LÅNG K.  
 D M. MAANAVILJA A.  
 D M. MATTILA O.  
 D M. NORDMAN K.  
 D M. OJALA K. T.  
 D M. OKSANEN L.  
 D M. PARVIALA A.  
 D M. PÖNTYNEN R.  
 D M. RAJAMÄKI T.  
 D M. SALIN A.  
 D M. SALO E.  
 D M. SALONEN P.  
 D M. TANHUANPÄÄ A.  
 D M. UUSIMAA P.  
 D M. VENNAMO P.  
 D M. VÄINÄMÖ R.  
 M. CHAKRABORTY S. S.

**France**

C M. HURET E.  
 (1-5.3.93)  
 C M. BOURGEAT L.  
 (8-12.3.93)  
 CA M. GONIN P.  
 D M. CHATAIN D.  
 D M. HAMMOND J. C.  
 D M. KYBERD A.  
 D M. LE GALL P.  
 D M. LEGRAS J.  
 D M. LORAND P.  
 D M. LUCAS F.  
 D M. MARTI F.  
 D M. MARTORY J.  
 D M. PENN C.  
 D M. PERROUIN L.  
 D M. ROUXEVILLE B.  
 D M. STENSTROM C.  
 D M. THUE M.

**FRANCE TELECOM**

M. AUNIS M.  
 M. PECRESSE J.

**Gabonaise (République)**

C M. MASSIMA LANDJI J. J.  
 CA M. ONDIAS A.  
 D M. MBENG EKOGHA F.

**Grèce**

C M. NODAROS A.  
 D Mme TOLIA S.  
 D M. TZORTZINIS G. B.

**Hongrie (République de)**

C S.E. M. BÖLCSKEI I.  
 D M. GOSZTONY G.  
 D Mme GROF J.  
 D M. LAJTHA G.  
 D M. VALTER F.  
 D M. VARJU G.  
 D M. VILLANYI O.

**Inde (République de l')**

C M. PRASAD S. M.  
 CA M. AGARWAL R. N.

**Indonésie (République d')**

C M. SIRAT D.  
 D M. BAMBANG TRISULO P.  
 D M. MURYONO  
 D M. RACEMAT W.  
 D M. SETIAWAN  
 D M. SETIAWAN SURYATIN  
 D M. SETIO HARDIONO B.  
 D M. TRIJANI F.

**Irlande**

C M. FIELD J. D.  
*Telecom Eireann*  
 M. MULLEN A.

**Islande**

C M. JONSSON T.  
 CA M. ARNAR G.

**Israël (Etat d')**

*Israel Postal Authority*  
 M. SERFATY J.

**Italie**

C M. TIBERIO S.  
 CA M. MACCHIONI A.  
 D M. BONCOMPAGNI LUDOVISI P. F.  
 D M. CIPOLLA C.  
 D M. COLAVITO C.  
 D M. DE ANGELIS T.  
 D M. DEL PRETE G. L.

**Italie (suite)**

D M. DI GIORGIO I.  
 D M. LISERRE V.  
 D Mme PILERI A.  
 D M. REPACI G.  
 D M. REPICI G.  
 D M. VALENTINI G.

**Japon**

C M. OHASHI I.  
 CA M. ISHIDA Y.  
 D M. AMEMIYA T.  
 D M. AMPO N.  
 D M. ASATANI K.  
 D M. CHIDA H.  
 D M. FUKINUKI H.  
 D M. FUKUDA S.  
 D M. HOMMA Y.  
 D M. HONDA Y.  
 D M. HOSAKA M.  
 D M. II C.  
 D M. IIDA T.  
 D M. ISOBE Y.  
 D M. KANO S.  
 D M. KONO K.  
 D M. KOSEKI Y.  
 D M. KOYAMA M.  
 D M. KURACHI M.  
 D M. MAKINO H.  
 D M. MATSUBARA M.  
 D M. MATSUDAIRA T.  
 D M. MATSUMOTO M.  
 D M. MATSUMOTO M.  
 D M. MATSUSHITA M.  
 D M. MIYAWAKI N.  
 D M. NAKAJIMA A.  
 D M. NAKAMICHI M.  
 D M. NIIYA M.  
 D M. OHTA T.  
 D M. SASAKI A.  
 D M. SEMMOTO S.  
 D M. SHIOYA M.  
 D M. SUGIHARA H.  
 D M. SUZUKI N.  
 D Mme TAKASHINA A.  
 D M. TANAKA H.  
 D M. TANIHARA H.  
 D M. TOMITA S.  
 D M. WASHIDA T.  
 D M. YAMASHITA M.  
 D M. YAMAUCHI T.  
 D M. YAMAZAKI Y.  
 D M. YATA M.

*DDI Corporation*

M. FUGONO N.

**Japon (suite)****KDD**

M. IKEDA Y.  
M. OHMURA Y.  
M. SATO T.  
M. SHINTANI Y.  
M. SHIOMI K.

**NTT**

M. KOMIYA K.  
M. KUWABARA E.  
M. MATSUO T.

**Jordanie (Royaume hachémite de)**

C M. BALOAR M.  
D M. AHMED M.

**Kenya (République du)**

C M. NGANYI A.  
D M. MUREITHI M.  
D M. OGUYA W. N. O.

**Koweït (Etat du)**

C M. AL-IBRAHIM A. A. A.  
CA M. ABU REZA A.  
CA M. AL-KATTAN H. H.  
D Mme AL-FARKH M. A.  
D M. HUSAIN M. M. K.  
D M. KHALAF S. K. H.  
D M. YOUSEF W. A. A.

**Liban**

C M. GHAZAL M. H.

**Luxembourg**

C M. SCHUH P.  
CA M. PESCHON J.  
CA M. POEKER J.

**Malaisie**

C M. RETNAM SIVANATHAN  
D M. AMBIKAPATHY  
D Mme NORAZMALAYATI I.

**Mali (République du)**

C M. TOURE D.  
D Mme TRAORE H.

**Maroc (Royaume du)**

C M. BERRADA A.  
D M. AGADI L.  
D M. LOHR M.

**Mexique**

C M. BROWN HERNANDEZ L. M.  
CA M. LOPEZ CELAYA L.  
CA Mme RAMIREZ DE ARELLANO R. M.  
D M. DE LA ROSA RABAGO R.  
D M. DIAZ DE LEON C.  
D M. GALVAN TALLEDOS J.  
D M. HANSEN RIVERA E.

**Telefonos de Mexico**

M. ALVAREZ CARMONA E.

**Monaco**

C M. BIANCHERI L.  
D M. ALLAVENA L.

**Norvège**

C M. SMAALAND K.  
CA M. BRYN K.  
D Mme LILLEBÖ A. L.  
D M. ODEGAARD F.  
D M. SANDNES B.  
D M. UTVIK E.

**Nouvelle-Zélande**

C M. HOLMAN M.  
D M. HAMILTON A.

**Papouasie-Nouvelle-Guinée**

D M. GAGAU S.

**Pays-Bas (Royaume des)**

C M. DE LIEFDE T.  
CA M. HAMELBERG P.  
D M. BRAEKEN M.  
D M. MULDER H.  
D M. PAYMANS J. F. H.

**Philippines (République des)****Globe Telecom**

M. SANTIAGO J. A.

**Philippine Long Distance Telephone Company**

M. VIRATA N.

**Pologne**

C M. RUTKOWSKI J.  
CA M. GUZEK J.  
D M. MARUSZAK L.

**Portugal**

C M. ILHARCO DE MOURA J.  
D M. CUNHA J.  
D M. SILVA GOMES J. A.  
D M. SOUSA E.

**République slovaque**

C Mme DEMUSOVA J.

**République tchèque***SPT Telecom*

M. BEK Z.

M. BRANDEJSKY P.

M. MAKOVEC J.

M. SCHNEIDER S.

M. VASATKO J.

**Roumanie**

C M. CRACIUNESCU S.

D M. MATEI I.

D M. RUSOVICI I.

**Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord**

C M. HENDON D. A.

CA M. THOMAS D.

D Mlle BISHOP S.

D M. FISHER D. G.

D M. HALL D. J.

D M. JOHNSON M.

D M. LAU K. D. N.

D Mlle LAWRENCE K.

D Mme LINDSAY F.

D M. LUCAS W.

D Mlle MATTHEWS L.

D M. MOORE B.

D M. PUGH A.

D M. SIMPSON G.

D M. SPURLING J. O. N.

D M. WEDLAKE J.

*British Telecom*

M. MARCHANT R. W.

**Russie (Fédération de)**C M. TOLMACHEV Y. A.  
(1-5.3.93)C M. ALESHIN A. A.  
(8-12.3.93)

CA M. VARAKIN L. E.

D M. BIRUKOV V. A.

D M. BYSHOVETS V. P.

D M. CHTCHEPOTIN V. I.

D M. GLOUKHOV V. I.

D M. KARNAKOV V. V.

D M. KORBUT N. E.

D M. KOUCHTOUEV A. I.

D Mme KREINGEL I. V.

D M. KRYLOV V. S.

D M. MATROSSOV V. M.

D M. NIKOLSKY K. K.

D M. OSSIPOV V. G.

D M. REPIN A.

**Sénégal (République du)**

C M. MBAYE S.

CA M. MBENGUE P. G.

**Singapour (République de)**

C M. TAN C. T.

D Mlle NG C. K.

*SINGAPORE TELECOM*

Mlle LIAN M.

**Suède**

C M. ANDERSSON C.

CA M. SÄRNQUIST J.

CA M. VIKLUND B.

D M. GRAHN G.

D M. HELLING H.

D M. KAHN L.

D M. KLINGEN I.

D M. TROILI B.

*TERACOM Svensk Rundradio*

M. JOHANSSON H. G.

M. SUNDIN L.

**Suisse (Confédération)**

C M. PFYFFER H. K.

D M. DUPUIS G.

D M. OBERSON R.

D M. PROBST P. A.

D M. WUHRMANN K.

**Thaïlande**

C M. BRUMINHENT S.

D M. BIJAYENDRAYODHIN S.

D M. SATHIENPAKIRANAKORN P.

**Togolaise (République)**

C M. AYIKOE K. P.

D M. DELFY K.

**Venezuela (République du)**

C M. DE JESUS VIVAS O.

## II. ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET RÉGIONALES

### Commission électrotechnique internationale (CEI)

M. GISSEL H.  
M. RAEBURN A. M.

### Institut européen des normes de télécommunication (ETSI)

M. HAMELBERG P.

### Organisation européenne des télécommunications par satellites (EUTELSAT)

M. AMADESI P.  
M. DHARMADASA G.

### Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites (INMARSAT)

M. EARL J.

### Organisation internationale de télécommunications par satellites (INTELSAT)

M. LEWIS H.  
M. CHASIA H.

### Association internationale des usagers des télécommunications (INTUG)

M. ALLEN P.

### Organisation internationale de normalisation (ISO)

M. EICHER L. D.

### Union postale universelle (UPU)

M. BLOMQUIST Ch.  
M. PAPE M.

## III. SIÈGE DE L'UIT

### III.1 Secrétariat général

P. TARJANNE, Secrétaire général  
*Assistante:* M. THYNELL (Mme)  
J. JIPGUEP, Vice-Secrétaire général

### III.2 Bureau des radiocommunications (BR)

R. C. KIRBY, Directeur  
R. NICKELSON, Département A

### III.3 Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB)

Th. IRMER, Directeur  
*Assistante:* E.-M. RAPELI (Mme)  
M. MALEK ASGHAR, Département A, chargé de la Conférence  
*Assistants:* K. FAMELIADOU (Mlle)  
S. PITT (Mme)

### *Secrétariat des Commissions d'études*

M. BETANCOURT	CE X, XI
F. BIGI	CE XV, XVIII
A. GANGULI	CE IV
J. KATONA KISS (Mme)	CE XII
J. LEPESQUEUR	CE VIII
Y. SENUMA	CE V, VI, IX, XVII
S. TANAKA	CE III
Z. J. TAR	CE I, II
H. ZHAO	CE VII
G. TURNBULL	Département ET

*Assistants:* G. ANTONIAZZI (Mlle)  
M.-H. BERCHER (Mme)  
I. FROST (Mme)

### III.4 Bureau de développement des télécommunications (BDT)

A. Ph. DJIWATAMPU, Directeur

#### IV. SECRETARIAT DE LA CONFERENCE

##### IV.1 Séance plénière et Commissions

Séance plénière et Commission 1:

M. MALEK ASGHAR

*Assistants:* K. FAMELIADOU (Mlle)  
S. PITT (Mme)

Commission 2: A. TAZI RIFFI

*Assistante:* M. PADEREWSKA (Mme)

Commission 3: M. MALEK ASGHAR, H. ZHAO

*Assistante:* K. FAMELIADOU (Mlle)

Commission 4: Z. J. TAR, A. GANGULI

*Assistante:* G. ANTONIAZZI (Mlle)

Commission 5: F. BIGI, M. BETANCOURT

*Assistante:* M.-H. BERCHER (Mme)

Commission 6: J. LEPESQUEUR, S. TANAKA

*Assistante:* M.-H. BERCHER (Mme)

Commission 7: G. TURNBULL

*Assistante:* I. FROST (Mme)

#### V. SERVICES DE LA CONFERENCE

##### V.1 Relations publiques

Presse

F. LAMBERT (Mme)

*Assistante:* V. SHAHNA-EKMAN (Mme)

Section anglaise

A. J. PITT

A. T. JENNINGS

##### V.2 Coordination Services communs et Conférences

J. ESCUDERO

A. JOSSERAND (Mme)

– *Support technique*

P. PRASAD

Section espagnole

B. LUTZKY

J. HIERONYMI-MORENO (Mme)

J. M. MAZO

##### V.3 Finances et personnel

A. TAZI RIFFI

*Assistante:* M. PADEREWSKA (Mme)

##### V.7 Procès-verbalistes

Coordination: S. ROSSINGTON (Mme)

V. COSTARINI (Mme)

K. COWX

T. ELDRIDGE

C. FERRIE-TENCONI (Mme)

R. GRANGER

R. PICKERING

C. BRIAND (Mme)

A. C. AKESSON (Mme)

J.-P. MISSIRE

T. LUCAS (Mlle)

##### V.4 Enregistrement des délégués

K. COURVOISIER (Mme)

##### V.5 Contrôle des documents

J. FILLION (Mlle)

M.-L. SCHIFFERLI (Mme)

##### V.6 Traduction

Section française

F. SALA (Mme)

D. BLOUD

M. TOURAUD (Mlle)

## V.8 Interprétation

Coordination: J. JOUFFROY (Mme)

### Section française

M. DUCROUX (Mme)

M. GUCASSOFF (Mme)

C. LITVINOV-GONIN (Mme)

D. PORRET (Mlle)

Ch. ROJAS (Mme)

D. PORTIER (Mme)

### Section anglaise

M. DE GREN (Mme)

N. GREGORY

A. SIEVEKING (Mlle)

A. TADEVOSIAN

E. NEKROUF (Mme)

K. CRU (Mme)

### Section espagnole

M. ALVAREZ (Mme)

J. UDLER (Mlle)

L. RAMIREZ (Mme)

R. POSEWITZ (Mme)

E. GOLDBERG (Mme)

E. FLEGENHEIMER (Mme)

### Section russe

O. ROMANOVA (Mme)

A. GORBUNOVA (Mme)

I. KHROUSTALEVA (Mme)

V. OUKHANOV

### Section chinoise

J. L. SCHOTT

S. GAO (Mme)

X. ZENG (Mme)

X. WU (Mme)

G. SHEN

P. CHENG

L. ZHAO (Mme)

J. CHI

### Section arabe

C. ARNAOUT (Mme)

G. ELIAS (Mlle)

S. ABDELLATIF (Mme)

M. KHALLAF

J. AOUAD (Mlle)

A. EL-MANZALAWIY

N. CHALABI

F. MASTOUR (Mlle)

### Parachèvement

C. BIELIK (Mme)

E. HARLEY

F. STUBY (Mme)

C. ENCINAS (Mme)

## V.9 Saisie des documents

D. DUVERNAY (Mme)

Assistante: J. FELISAZ (Mme)

### Section française

G. MAZELLA (Mme)

M.-C. GIRARD (Mme)

M. BREVOT (Mme)

C. FRANCONY (Mme)

C. ARMINJON (Mme)

M. MIGUET (Mme)

G. UNGER (Mme)

M. ALLARD (Mlle)

### Section anglaise

V. ROLSTON-DELLAMURO (Mme)

J. CURRIE (Mlle)

J. LINDSAY (Mlle)

R. VERNEY (Mlle)

D. ALLEN (Mlle)

S. CASTELINO (Mlle)

N. SAXOD (Mlle)

J. MAGERO (Mlle)

### Section espagnole

M.C. BURRO (Mlle)

R. CABRERA (Mme)

B. TORAL (Mlle)

M. BALBARO (Mlle)

E. LUGRIS (Mme)

A. D. RODRIGUEZ (Mlle)

A. MITROPULOS (Mlle)

B. GIOVANNINI (Mme)

## V.10 Reprographie

J. ALLINGER

R. FERRIER

## V.11 Distribution des documents

G. CLAIRO

C. DUTY (Mlle)

M. CIVIC

## V.12 Huissiers de salle

T. BERROD

## 6 - LISTE DES DOCUMENTS

### 6.1 - DOCUMENTS AP X

Document AP X	Origine	Titre
1	Directeur du CCITT	Liste des Recommandations adoptées par la Résolution N° 2 depuis la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT (Melbourne, 1988)
2	Directeur du CCITT	Informations statistiques générales sur l'activité du CCITT entre la IX <sup>e</sup> et la X <sup>e</sup> Assemblée plénière et liste des réunions du CCITT organisées au cours de la période d'études 1989-1992
3	Directeur du CCITT	Rapport sur le Secrétariat spécialisé du CCITT
4	Directeur du CCITT	Rapport à la X <sup>e</sup> Assemblée plénière sur l'estimation des besoins financiers du CCITT
5	CE II	Rapport à la X <sup>e</sup> Assemblée plénière – Considérations générales, réponses aux Questions et points saillants
Corrigendum 1 au Doc. AP X-5	CE II	Rapport à la X <sup>e</sup> Assemblée plénière – Considérations générales, réponses aux Questions et points saillants – Corrigendum
6	CE II	Rapport à la X <sup>e</sup> Assemblée plénière – Questions dont l'étude est proposée pour la période d'études 1993-1996
7	CE XII	Rapport soumis à la X <sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT – Considérations générales
8	CE XII	Rapport à la X <sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT – Libellé des Questions dont l'examen est proposé pendant la période d'études 1993-1996
9	CE III	Rapport à la X <sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT – Considérations générales et réponses formelles aux Questions
10	CE III	Rapport soumis à la X <sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT – Liste des Questions à étudier au cours de la période d'études 1993-1996
11	CE V	Rapport de la Commission d'études V à la X <sup>e</sup> Assemblée plénière – Considérations générales
12	CE V	Rapport de la Commission d'études V à la X <sup>e</sup> Assemblée plénière – Point 5 – Questions proposées pour la période d'études 1993-1996
13	CE VI	Rapport présenté par la Commission d'études VI à la X <sup>e</sup> Assemblée plénière – Considérations générales
14	CE VI	Rapport de la Commission d'études VI à la X <sup>e</sup> Assemblée plénière – Point 5 – Questions qu'il est proposé d'étudier en 1993-1996
15	CE I	Rapport à la X <sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT – Considérations générales, réponses aux Questions et principales conclusions
Addendum au Doc. AP X-15	CE I	Rapport à la X <sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT – Considérations générales, réponses aux Questions et principales conclusions – Addendum
16	CE I	Rapport à la X <sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT – Questions proposées pour la période d'études 1993-1996
17	CE XI	Rapport à la X <sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT – Considérations générales
18	CE XI	Rapport présenté à la X <sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT – Questions relatives à la commutation et à la signalisation attribuées à la Commission d'études XI pour la période d'études 1993-1996

## 6.1 – DOCUMENTS AP X (suite)

Document AP X	Origine	Titre
19	CE VIII	Rapport à la X <sup>e</sup> Assemblée plénière – Partie I – Rapport général: Réponses aux Questions
20	CE VIII	Rapport à la X <sup>e</sup> Assemblée plénière – Partie II – Projets de Questions pour la période d'études 1993-1996
21	CE VII	Propositions de nouvelles Questions pour 1993-1996
22	CE VII	Rapport général sur les activités de la Commission d'études VII pendant la période 1989-1992
23	Groupe ad hoc – Résolution N° 18	Rapport du Groupe ad hoc – Résolution N° 18 à la X <sup>e</sup> Assemblée plénière – Généralités – Projet de Résolution: Règlement intérieur et méthodes de travail du CCITT
23 (Rév.1)	Groupe ad hoc – Résolution N° 18	Rapport du Groupe ad hoc – Résolution N° 18 à la X <sup>e</sup> Assemblée plénière – Généralités – Projet de Résolution N° Rés. 18/X: Règlement intérieur et méthodes de travail du CCITT – Projets de Résolutions N° Rés. 18/11 et Rés. 18/12: Traitement électronique des documents – Projet de Résolution N° Rés. 18/13: Bulletin d'information
24	Groupe ad hoc – Résolution N° 18	Rapport du Groupe ad hoc – Résolution N° 18 à la X <sup>e</sup> Assemblée plénière – Projet de Résolution: Domaine de compétence et structure des Commissions d'études du CCITT
24 (Rév.1)	Groupe ad hoc – Résolution N° 18	Rapport du Groupe ad hoc – Résolution N° 18 à la X <sup>e</sup> Assemblée plénière – Projet de Résolution N° Rés. 18/9: Domaine de compétence et structure des Commissions d'études du CCITT
25	Groupe ad hoc – Résolution N° 18	Rapport du Groupe ad hoc – Résolution N° 18 à la X <sup>e</sup> Assemblée plénière – Projet de Recommandation A.[23]: Collaboration avec d'autres organisations internationales dans le domaine de la technique d'information, des services de télématique et de la transmission de données – Projet de Résolution N° Rés. 18/14: Relations avec d'autres organisations
26	Groupe ad hoc – Résolution N° 18	Rapport du Groupe ad hoc – Résolution N° 18 à la X <sup>e</sup> Assemblée plénière – Projets de Résolutions N° Rés. 18/7, Rés. 18/8, Rés. 18/10: Publication des Recommandations du CCITT, Identification et présentation des Recommandations du CCITT, Suppléments aux Recommandations du CCITT
27	CE IX	Rapport présenté par la Commission d'études IX à la X <sup>e</sup> Assemblée plénière – Considérations générales
28	CE IX	Rapport de la Commission d'études IX à la X <sup>e</sup> Assemblée plénière – Point 5 – Questions proposées pour la période d'études 1993-1996
29	CE XV	Rapport à l'intention de l'Assemblée plénière – Considérations générales
30	CE XV	Liste des Questions dont l'étude est proposée pour la période d'études 1993-1996 (Partie 5 du rapport)
31	CE X	Rapport soumis à la X <sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT – Considérations générales
32	CE X	Rapport soumis à la X <sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT – Nouvelles Questions proposées
33	CE IV	Rapport à la X <sup>e</sup> Assemblée plénière – Généralités, réponses aux Questions et points importants
34	CE IV	Rapport à la X <sup>e</sup> Assemblée plénière – Questions dont l'étude est proposée pour la période 1993-1996

6.1 – DOCUMENTS AP X (fin)

Document AP X	Origine	Titre
35	CE XVII	Rapport de la Commission d'études XVII à la X <sup>e</sup> Assemblée plénière – Considérations générales
36	CE XVII	Rapport de la Commission d'études XVII à la X <sup>e</sup> Assemblée plénière – Point 5 – Questions proposées pour la période d'études 1993-1996
37	CE XVIII	Rapport soumis à la X <sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT – Considérations générales
38	CE XVIII	Liste des Questions proposées pour étude pendant la période d'études 1993-1996 (Partie 5 du rapport)
39	Secrétariat du CCITT	Liste des documents de la X <sup>e</sup> Assemblée plénière (Documents AP X-1 à 39)
40	Groupe ad hoc – Résolution N° 18	Rapport de la réunion conjointe du Groupe Consultatif ad hoc du CCIR (Résolution 106) et du Groupe ad hoc – Résolution N° 18 du CCITT
41	Australie	Services exploitant l'«intelligence» du réseau
42	Australie	Numérotage UPT
43	Australie	Principes de tarification pour les services exploitant l'«intelligence» du réseau
44	France	Création de groupes mixtes de coordination
45	France	Relations entre le CCITT et le JTC 1
46	Australie, France, Japon	Commission d'études VIII – Objection relative à un projet de Recommandation concernant l'option 64 kbit/s dans le service de télécopie G3 (téléfax 3) (Annexe C de la Recommandation T.30)
Corrigendum 1 au Doc. AP X-46	Autriche, France, Japon	Lire «AUTRICHE» dans l'origine du document AP X-46
Révision 1 au Doc. AP X-46	Autriche, France, Allemagne, Japon	Commission d'études VIII – Objection relative à un projet de Recommandation concernant l'option 64 kbit/s dans le service de télécopie G3 (téléfax 3) (Annexe C de la Recommandation T.30)
47	Grèce	Observations sur le Projet de Recommandation T.52 figurant dans le document COM VIII-R 45 et modifications apportées à ce projet
48	Canada	Proposition de modification du projet de révision de la Recommandation E.161
49	Royaume-Uni	Recommandations de la série X.500 (annuaires)
50	Royaume-Uni	Coordination du Vocabulaire
51	Etats-Unis d'Amérique	Proposition de clarification au sujet des Questions d'études de la CE XVIII (AP X-38)
52	Secrétariat du CCITT	Liste finale des documents de la X <sup>e</sup> Assemblée plénière (Documents AP X-1 à 52)
Corrigendum au Doc. AP X-52	Secrétariat du CCITT	Modifications à la liste finale des documents de la X <sup>e</sup> Assemblée plénière

## 6.2 - DOCUMENTS DE LA CONFÉRENCE

N°	Origine	Titre	Destination
1	TSB	Extraits des Actes finals de la Conférence de plénipotentiaires additionnelle (Genève, 1992)	PL
2 + Corr.1, 2	G	Chevauchement entre la CE XV et la CE VI des Questions relatives aux fibres optiques et aux câbles à fibre optique	C4
3	G	Transfert de travaux de la Commission d'études XVIII à la Commission d'études XV	C4
4 + Add.1, 2, 3	TSB	Liste des délégués aux réunions du CCITT qui sont décédés depuis la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière	PL
5 + Add.1, 2	TSB	Liste des délégués aux réunions du CCITT qui ont pris leur retraite depuis la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière	PL
6	TSB	Acronymes et abréviations (fondés sur la Constitution et la Convention de Genève)	
7	USA	Proposition de création d'un groupe de coordination intersectoriel (GCI)	C3 C4
8	USA	Organisation des travaux relatifs au RNIS/aux télécommunications par satellite entre le Secteur des radiocommunications et le Secteur de la normalisation des télécommunications	C4
9	USA	Organisation des travaux relatifs aux FSMPTPT entre le Secteur des radiocommunications et le Secteur de la normalisation des télécommunications	C4
10	URS	Propositions sur le règlement intérieur et les méthodes de travail du CCITT	C3
11	URS	Propositions visant à préciser le programme de travail du CCITT pour la période 1993-1996	C4
12	URS	Propositions visant à préciser les mandats des Commissions d'études du CCITT	C4
13	AUS	Claviers alphanumériques (Projet révisé de Recommandation E.161)	C6
14	TSB	Liste des Questions proposées pour la période d'études 1993-1996	C4
15 + Corr.1	TSB	Indicatifs de pays attribués après la publication du Document AP X-5 (Addendum au Document AP X-5)	C6
16	TSB	Codes télex de destination attribués après la publication du Document AP X-15 (Addendum au Document AP X-15)	C6
17	TSB	Indicatifs de pays ou de zones géographiques pour transmission de données attribués après la publication du Document AP X-22 (Addendum au Document AP X-22)	C6
18	KOR	Relations avec d'autres organisations de normalisation	C3
19 + Add.1	CMTT	Rapport du Rapporteur principal de la CMTT	C4 C5
20	INTELSAT et EUTELSAT	Résolution sur la création d'un Groupe mixte chargé des Questions relatives aux télécommunications par satellite présentant un intérêt commun pour le Secteur de la normalisation des télécommunications et le Secteur des radiocommunications	C3 C4
21	NZL	Propositions pour les travaux de la Conférence	PL C3 C4

6.2 – DOCUMENTS DE LA CONFÉRENCE (suite)

N°	Origine	Titre	Destination
22	NZL	Projet de révision de la Recommandation E.161 – Claviers alphanumériques	C6
23	MEX	Propositions pour les travaux de la Conférence (Résolution N° 2)	C3
24	SG	Responsabilités financières des Conférences	C2
25 + (Rév.1)	SG	Budget de la Conférence mondiale de normalisation des télécommunications	C2
26	SG	Situation des comptes de la Conférence au 3 mars 1993	C2
27	SG	Accord conclu entre le Gouvernement de la Finlande et le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications	C2
28	EUTELSAT	Participation élargie des Organisations internationales au sein du secteur de la normalisation conformément à l'Article 7D	C3
29	TSB	Structure de la Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (Helsinki, 1993) (telle qu'elle a été adoptée à la première séance plénière)	
30	TSB	Bureau de la Conférence (tel qu'approuvé à la première séance plénière)	
31	TSB	Secrétariat de la Conférence	
32	KOR	Groupe consultatif pour la normalisation des télécommunications (TSAG) [Référence: section 4, AP X-23(Rév.1)]	C3
33	USA	Proposition de précisions à apporter au projet de Résolution N° 18/X reproduit dans le Document AP X-23(Rév.1)	C3
34	PL	Procès-verbal de la séance d'ouverture – Lundi 1 <sup>er</sup> mars 1993 à 11 heures	PL
35	USA	Propositions de modifications du texte des Questions L, M, N, P/XVIII: Arguments supplémentaires (voir également le Document AP X-51)	C4
36 + Add.1	AUS, CAN, I, G, USA	Observations sur le Document AP X-46(Rév.) – Interfonctionnement du service de télécopie sur RNIS	C6
37 + Corr.1	PL	Procès-verbal de la première séance plénière – Lundi 1 <sup>er</sup> mars 1993 à 14 h 35	PL
38	Groupe de rédaction	Corrigendum au projet de nouvelle Recommandation L.16 – Matériaux plastiques conducteurs (CPM) comme revêtements protecteurs des enveloppes métalliques de câbles (Réf. COM VI-R 11)	C5
39 + Corr.1	C3	Compte rendu de la première séance de la Commission 3 – (Méthodes de travail) – Mardi 2 mars 1993 à 9 heures	C3
40 + Add.1 et Corr.1	C5	Projet de Rapport de la Commission 5 – Technologie des réseaux de télécommunication	C5
41	C6	Projet de Rapport de la Commission 6 – Services de télécommunication – (1 <sup>re</sup> Partie)	C6
42 + Add.1 + Corr.1 à Add.1 + Add.2	C4	Rapport de la Commission 4 – (1 <sup>re</sup> Partie)	C4
43 + Corr.1	SVK	Mise à jour et complément des Recommandations E.164, X.121 et F.69	C6
44	C5	Compte rendu de la première séance de la Commission 5 – (Réseaux) – Mardi 2 mars 1993 à 14 h 05	C5

6.2 - DOCUMENTS DE LA CONFÉRENCE (suite)

N°	Origine	Titre	Destination
45	AUS, NZL	Observations concernant le Document AP X-48, les Docs. 13 et 22 relatifs au numérotage des claviers alphanumériques (Projet de révision de la Rec. E.161)	C6
46	HNG, IRL, ARS, SUI, USA	Propositions d'adjonctions au projet de Résolution N° 18/7 - Annexe 1 (Document AP X-26) «Publication des Recommandations du [CCITT]»	PL
47	C6	Compte rendu de la première séance de la Commission 6 - (Services) - Mardi 2 mars 1993 à 14 h 05	C6
48 + Corr.1	GT/C3	Propositions de révision du projet de Résolution N° Rés. 18/X [voir l'Annexe 1 du Document AP X-23(Rév.1)] - Règlement intérieur et méthodes de travail du CCITT	C3
49 + Add.1	LBN, BFA, CME, ETH, GAB, MRC MLI, SEN	L'importance de la normalisation des télécommunications pour les P.E.D.	PL
50	TSB	Liste des documents	
51	AUT, F, D, J	Compromis concernant le point 5.2.1 du Rapport	C6
52 + Corr.1	C3	Compte rendu de la deuxième séance de la Commission 3 - (Méthodes de travail) - Mercredi 3 mars 1993 à 9 heures	C3
53	C6	Projet de Rapport de la Commission 6 - Services de télécommunication (2° partie)	C6
54	C4	Compte rendu de la première séance de la Commission 4 - (Structure et programme) - Mercredi 3 mars 1993 à 14 h 00	C4
55 + (Rév.1)	Groupe ad hoc	Transfert de travaux du Secteur des radiocommunications au Secteur de la normalisation des télécommunications	C4
56	C2	Compte rendu de la première séance de la Commission 2 - (Contrôle budgétaire) - Jeudi 4 mars 1993 à 9 heures	C2
57 + Corr.1	PL	Procès-verbal de la deuxième séance plénière - Jeudi 4 mars 1993 à 14 heures	PL
58 + (Rév.1)	Groupe Annexe C de la Rec. T.30	Modifications faisant suite à la décision de la Commission 6 au sujet de l'Annexe C de la Recommandation T.4 ainsi que sur les nouvelles Questions E/VIII et J/I	C6
59	C5	Compte rendu de la deuxième séance de la Commission 5 (Réseaux) - Jeudi 4 mars 1993 à 9 h 10	C5
60 + (Rév.1, 2)	AUS, CAN, J, KEN, KOR, LBN, E, USA, ETSI	Annexe 2 (page 4 du Document AP X-25) - Projet de Résolution N° Rés. 18/14 - Relations avec d'autres organisations de normalisation	C3
61	C5	Compte rendu de la troisième et dernière séance de la Commission 5 (Réseaux) - Vendredi 5 mars 1993 à 14 h 35	C5
62	C3	Résolution N° 7 (modifiée) - Collaboration avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et la Commission électrotechnique internationale (CEI) (Malaga-Torremolinos, 1984; [Helsinki, 1993])	PL
63	C3	Projet de Recommandation A.[23] - Collaboration avec les autres Organisations internationales dans le domaine de la technologie de l'information, des services de télématique et de la transmission de données [Helsinki, 1993]	PL

6.2 – DOCUMENTS DE LA CONFÉRENCE (suite)

N°	Origine	Titre	Destination
64	C6	Modification du texte du Rapport de la Commission 6 (point 2.1 du Document 41)	PL
65	C3	Projet de Résolution N° Rés. 18/7(Rév.3) – Publication des Recommandations du [CCITT]	PL
66	C3	Projet de Résolution N° Rés. 18/8(Rév.3) – Identification et présentation des Recommandations	PL
67	C3	Projet de Résolution N° Rés. 18/10(Rév.1) – Suppléments aux Recommandations du [CCITT]	PL
68	C6	Déclaration du Japon (à ajouter au point 5.2 du Rapport de la Commission 6)	PL
69 + Corr.1 + Add.1	C7	Rapport de la Commission 7 – (Partie I)	C7
70	AUS, CAN, USA	Projet de Résolution sur l'attribution d'indicatifs de pays et de réseau	C4
71	C3	Projet de Recommandation A.15 – Elaboration et présentation des textes pour les Recommandations du Secteur de la normalisation des télécommunications (Genève 1980, révisée en 1993)	PL
72	C3	Projet de Résolution N° Rés. 18/11 – Développement du traitement électronique des documents	PL
73	C3	Projet de Résolution N° Rés. 18/12 – Groupe TED au sein du TSAG	PL
74	C3	Projet de Résolution N° Rés. 18/13 – Bulletin d'information pour le Secteur de la normalisation des télécommunications	PL
75	C2	Rapport de la Commission de contrôle budgétaire à la séance plénière	C2
76	C6	Rapport de la Commission 6 – Services de télécommunication	PL
77	B	Eléments de données et données présentées sous forme de tableaux dans les Recommandations de l'UIT	C3
78	C3	Résolution N° 11 (Révisée) – Collaboration avec le Conseil consultatif des études postales (CCEP) de l'Union postale universelle (UPU) concernant l'étude de nouveaux services intéressant à la fois les secteurs de la Poste et des Télécommunications (Malaga-Torremolinos, 1984)	PL
79	C3	Résolutions, Vœux et Recommandations adoptés à Melbourne (1988) – Observations et suggestions présentées à leur sujet	PL
80	C4	Compte rendu de la deuxième séance de la Commission 4 (Structure et programme) – Vendredi 5 mars 1993 à 9 heures	C4
81 + Corr.1	C7	Rapport de la Commission 7 – (Partie II)	C7
82	C3	Rapport de la Commission 3 à la séance plénière	PL
83 + Corr.1, 2, 3	C7	Rapport de la Commission 7 (Partie III)	PL
84	C6	Compte rendu de la deuxième séance de la Commission 6 (Services) – Vendredi 5 mars 1993 à 14 h 30	C6
85	C3	Projet de Résolution – Principes et procédures applicables à la répartition des tâches et à la coordination entre le Secteur des radiocommunications et le Secteur de la normalisation des télécommunications	PL

6.2 – DOCUMENTS DE LA CONFÉRENCE (fin)

N°	Origine	Titre	Destination
86	C4	Rapport de la Commission 4	PL
87 + Corr.1	C7	Rapport de la Commission 7 (Partie IV)	PL
88	C3	Compte rendu de la troisième séance de la Commission 3 (Méthodes de travail) – Lundi 8 mars 1993 à 9 h 05	C3
89	C6	Compte rendu de la troisième et dernière séance de la Commission 6 (Services) – Lundi 8 mars 1993 à 16 heures	C6
90	C7	Rapport de la Commission 7 (Partie V)	PL
91	C4	Compte rendu de la troisième séance de la Commission 4 (Structure et programme) – Lundi 8 mars 1993 à 14 h 05	C4
92	PL	Procès-verbal de la troisième séance plénière – Mardi 9 mars 1993 à 15 h 15	PL
93		Propositions de la réunion des Chefs de délégation relatives à la désignation des Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études du Secteur de la normalisation des télécommunications	PL
94	C3	Compte rendu de la quatrième séance de la Commission 3	PL
95	C4	Compte rendu de la quatrième et dernière séance de la Commission 4	PL
96	C2	Compte rendu de la deuxième et dernière séance de la Commission 2	PL
97	PL	Procès-verbal de la quatrième séance plénière	PL
98	PL	Procès-verbal de la cinquième séance plénière	PL
99	PL	Procès-verbal de la sixième séance plénière	PL
100	PL	Procès-verbal de la septième et dernière séance plénière	PL
101	PL	Procès-verbal de la cérémonie de clôture	PL
102	TSB	Liste finale des documents (1 à 101)	

### 6.3 – DOCUMENTS TEMPORAIRES

N°	Origine	Titre	Destination
DT/1	TSB	Projet de structure de la Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (Helsinki, 1993)	
DT/2	Président CMTT	Répartition des travaux entre les Secteurs des radiocommunications et de la normalisation des télécommunications	C4
DT/3	Rapporteur principal de la CE VII	Approbation de certaines Recommandations de la série X.500 et de la Recommandation X.862	C6
DT/4	Président GAS 9	Activités des Groupes autonomes spécialisés (GAS 7, 9 et 12)	C6
DT/5	Président CCT	Coordination de la terminologie au sein du CCITT	C3
DT/6	TSB	Projet de Résolution N° 11 révisé	C3
DT/7	TSB	Attribution des documents	PL
DT/8	TSB	Résolution N° 7 (modifiée) – Collaboration avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et la Commission électrotechnique internationale (CEI) (Malaga-Torremolinos, 1984; [Helsinki, 1993])	C3
DT/9 + (Rév.1)	Directeur du TSB	Projet de la Recommandation A.15	C3
DT/10	Groupe ad hoc Rés. N° 18	Projet de Recommandation Rés. 18/a.2 – Production, mise à jour et publication de la terminologie du CCITT	C3
DT/11 + (Rév.1)	Directeur du TSB	Résolutions, Vœux et Recommandations adoptés à Melbourne (1988) – Observations et suggestions présentées à leur sujet	C3
DT/12	Directeur du TSB	Proposition de Résolution – Révision du mode de collecte et de la publication des documents officiels de service	C6
DT/13	Directeurs du BR et du TSB	Répartition des travaux entre le Secteur des radiocommunications et le Secteur de la normalisation des télécommunications	C4
DT/14	TSB	Calendrier de la période (2.03.93 – 5.03.93)	
DT/15	C6	Projet de liste des Recommandations proposées par la Commission 6 pour approbation et pour suppression	C6
DT/16	C5	Projet de liste des Recommandations proposées par la Commission 5 pour approbation	C5
DT/17 + Add.1	C5	Projet de liste des Recommandations proposées par la Commission 5 pour suppression	C5
DT/18	POL	Coordination du processus d'approbation des normes au cours des consultations au niveau national	C3
DT/19	D	Section 8 de la Résolution 18 – Proposition de l'Allemagne	C3
DT/20	MLI	Propositions pour les travaux de la Conférence 1. Groupe ad hoc, Résolution N° 18 2. Résolution N° 2 (Melbourne, 1988)	C3

6.3 – DOCUMENTS TEMPORAIRES (suite)

N°	Origine	Titre	Destination
DT/21	E	Présentation et traitement des contributions	C3
DT/22	E	Acronymes et abréviations	C3
DT/23 + (Rév.1)	Groupe de rédaction	Proposition de texte concernant la Recommandation E.168 (numérotage pour les TPE)	C4 C6
DT/24	AUS	Modifications possibles du Document AP X-26	C3
DT/25	Directeurs du BR et du TSB	Organisation des travaux relatifs au FSMPTPT entre le Secteur des radio-communications et le Secteur de la normalisation des télécommunications	C4
DT/26	C7	Rapport de la première séance de la Commission 7	C7
DT/27	B	Éléments de données et données présentées sous forme de tableaux dans les normes de l'UIT	C3
DT/28	Président du CCT	Emploi des abréviations (Document pour information)	C3
DT/29	Président de la CMTT	Proposition d'un titre et d'un domaine de compétence de la CMTT pour insertion dans l'Annexe A du projet de Résolution N° 18/9	C4
DT/30	Directeurs du BR et du TSB	Questions relatives au RNIS et aux télécommunications par satellite: répartition des travaux entre le Secteur des radiocommunications et le Secteur de la normalisation des télécommunications	C4
DT/31	Président du Groupe ad hoc (GCI)	Projet de Rapport à la Commission 4	C4
DT/32	TSB	Calendrier de la période (5.03.93 – 12.03.93)	
DT/33 + Corr.1	GRC	Projet de Recommandation T.52	C6
DT/34	Groupe ad hoc	Résultats du Groupe ad hoc chargé du Document 11	C4
DT/35	Président du Groupe ad hoc sur les GCI	Rapport de la Commission 4 sur l'établissement des Groupes de coordination intersectorielle (GCI)	C4
DT/36	Groupe de rédaction	Modifications des Questions attribuées à la Commission d'études I	C4
DT/37	Groupe de rédaction	Note concernant le point 1.2.3 du Rapport	C6
DT/38	Groupe ad hoc	Résolution relative à l'établissement d'un Groupe de coordination intersectorielle chargé de traiter des Questions liées aux satellites présentant un intérêt commun pour le Secteur de la normalisation des télécommunications et le Secteur des radiocommunications	C4
DT/39	Groupe ad hoc	Résolution relative à l'établissement d'un Groupe de coordination intersectorielle chargé de traiter des Questions liées aux FSMPTPT présentant un intérêt commun pour le Secteur de la normalisation des télécommunications et le Secteur des radiocommunications	C4
DT/40	Groupe de rédaction	Options concernant la «nouvelle» CMTT	C4

**6.3 – DOCUMENTS TEMPORAIRES (fin)**

N°	Origine	Titre	Destination
DT/41	Groupe de rédaction	Résolution relative à la formation de Groupes mixtes de coordination afin d'étudier les Questions intéressant plusieurs Commissions d'études dans le Secteur de la normalisation des télécommunications conformément à la Résolution 18/X	C4
DT/42	Groupe de rédaction	Projet de Résolution (voir Doc. 55) – Inscription des travaux appropriés du CCIR dans le programme du Secteur de la normalisation des télécommunications	C4
DT/43	Président, Vice-Président CE II	Propositions de modifications des Questions 5/II, 6/II et de l'Annexe C du Document AP X-24(Rév.1)	C4
DT/44	TSB	Calendrier de la période (10.03.93 – 12.03.93)	
DT/45	TSB	Liste finale des documents DT	

Imprimé en Suisse

Genève, 1993